This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES

LES

ILLUSTRES VICTIMES

VENGÉES DES INJUSTICES

DE LEURS CONTEMPORAINS.

TIMES
ICES
RAINS.

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARY
ANN ARBOR, MICHIGAN 48104

DATE
06-07-73

ORDER NO.
1006754 190

MONTIGNY, CHARLES CLAUDE DE
ILLUSTRES VICTIMES VENGEES DES...
PARIS, PERLET, 1802
CONFIRMING ORDER CAT. 67, ITEM 070157

NO. OF COPIES
001

LE PORTULAN
MANOIR DE ST. PIERRE DE SALERNE
27-BRIONNE, FRANCE

01 111
GEN LIB

SPEEDIFLEX® MOORE BUSINESS FORMS, INC. 25 PATENTED A

On trouve chez le même Libraire,

HISTOIRE IMPARTIALE DU PROCÈS DE LOUIS XVI, ou Recueil complet et authentique de tous les Rapports et Pièces qui ont été publiés sur ce grand Procès, jusqu'au jugement définitif, par L. F. JAUFFRET. 8 volumes in-8°. Prix, 30 f.

Montigny, Charles Claude de

LES

ILLUSTRES VICTIMES

VENGÉES DES INJUSTICES

DE LEURS CONTEMPORAINS,

ET

RÉFUTATION

Des Paradoxes de M. Soulavie, auteur des *Mémoires Historiques et Politiques du règne de Louis XVI*, etc. etc. etc.

A PARIS,

Chez Perlet, Libraire, rue de Tournon, n°. 1133, et chez les Marchands de Nouveautés.

1802.

DC
136
.S73
M78

...-190

LES ILLUSTRES VICTIMES VENGÉES DES INJUSTICES DE LEURS CONTEMPORAINS.

PREMIERE LETTRE.

IDÉE des Mémoires historiques et politiques, etc. — Leur importance. — Contiennent des erreurs préjudiciables à la gloire nationale, à l'honneur des familles. — Nécessité d'une réfutation.

ENFIN nous avons un livre sur la révolution ! M. *Soulavie* nous en montre les principes et les causes. Nous avons en lui un guide sûr. Il ne sera plus possible d'errer. Possesseur des porte-feuilles des hommes en place, des ministres, des favorites, des reines et des rois mêmes, il tient encore, d'une tradition infaillible, leurs secrets les plus cachés, et jus-

qu'alors les plus inviolables. Cet auteur nous mène comme par la main, il nous introduit dans le cabinet des souverains, qui n'ont plus rien de mystérieux pour nous. M. *Soulavie* décompose la machine politique de tous les états de l'Europe, il en démonte toutes les roues, et en détend tous les ressorts; il nous met le tout sous les yeux: il aide, par d'heureux développemens, la foiblesse de notre intelligence; et nous pouvons, sans des efforts trop pénibles, fixer pour toujours nos incertitudes et nos doutes: ainsi notre imagination flottante, depuis si long-temps, sur l'Océan des conjectures, s'arrête au port du vrai.

Différent des autres ouvrages, qui ressemblent à la carnassière du chasseur, et, au lieu de gibier, ne nous montrent que des cadavres, celui qui vient de sortir de sa plume, la plus féconde de ce siècle, nous distrait par des mélanges heureusement distribués. S'il s'écarte d'un plan sévèrement méthodique, s'il reproduit dans vingt endroits des objets que nous devions nous attendre à trouver dans un seul, c'est pour nous conduire et nous faire arriver plus sûrement à son but.

Telle est l'idée que j'ai conçue, MONSIEUR, à la première lecture de vos Mémoires histo-

riques et politiques du règne de Louis XVI, le plus infortuné des rois, et, d'après vous, le plus juste: mais, quoique cette lecture ait été très-rapide à raison de la satisfaction que j'éprouvois, à mesure que j'entrois dans vos développemens, certains passages me laissoient des doutes pénibles; et la seconde lecture m'a convaincu que cet ouvrage très-intéressant, comme celui d'un homme profondément instruit de notre histoire, excellent littérateur, j'aurois desiré dire aussi bon écrivain, méritoit une réfutation sur bien des points.

Voilà un livre vraiment bon, me suis-je dit dans le silence de la méditation, véritablement utile; mais ira-t-il ainsi à la postérité? Plusieurs personnages y passeront-ils avec le sceau de la flétrissure, d'autant plus sensible pour les familles, les races, les nations même intéressées à leur réputation, à leur renommée, que la main qui applique ce sceau douloureux, a plus de titres à la recommandation de son siècle.

Partagé entre la crainte de vous désobliger, de vous causer même quelque déplaisir, et la nécessité de mettre en évidence des erreurs contraires à la gloire de notre nation et

des lettres, j'ai jugé de mes devoirs par votre propre conduite et par votre manière de voir.

J'ai dit : Au jugement de M. *Soulavie*, les droits de l'histoire sont sacrés. Parlant, écrivant sous les yeux de plusieurs familles dont le nom impose et prescrit de justes ménagemens, il jette sur leur tige des doutes funestes, et même plus que des doutes ; si j'aperçois dans son ouvrage des jugemens d'où résulte la conviction qu'il est capable d'errer, n'est-ce pas en moi, et d'après lui-même, un devoir religieux d'éclairer le public sur ces erreurs, qui, sans cela peut-être, seroient autant d'oracles dont la postérité pourroit d'autant moins s'écarter, qu'ils sembleroient avoir été confirmés par le silence de nos contemporains.

Déja des journalistes dignes de notre confiance, ont accueilli et publié des réflexions judicieuses sur l'ensemble de ces Mémoires. Leur importance exige quelque chose de plus. Un grand nombre de lecteurs qui ont lu cet ouvrage, n'ont pas lu et ne liront pas ces journaux, il en faut donc un autre qui en soit inséparable et qui en soit comme l'antidote : c'est le seul moyen de prévenir les ravages qu'il est dans le cas d'opérer.

LETTRE II.

SUR LOUIS XV.

Fausse idée que M. Soulavie *donne du caractère et du règne de ce prince. — Scène que suppose cet auteur sur les adieux de Louis XV à madame du Barri. — Portrait de Louis XV, par l'auteur de la réfutation. — Son attention à maintenir la splendeur du sang des Bourbons. — M.* Soulavie *calomnie ses derniers momens et ses obsèques. — Tableau des événemens de son règne. — Belles paroles de Louis XV. — Sa tranquillité aux approches de la mort naturelle; aux princes de son sang. — Parallèle de* la Vie privée de Louis XV, *avec* les Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI.

Je commence par examiner le portrait que vous faites du caractère et du règne de Louis XV. Pour peu que l'œil s'arrête sur vos peintures, tous les traits de son histoire s'effacent. Cinquante-un ans de ce règne paisible sont perdus pour sa mémoire, pour sa race

comme pour nous. Il comprima les factions; et, sans effusion de sang, même sans aucun attentat à la liberté individuelle, il accomplit une grande révolution, et parvint à établir un ordre auquel son successeur n'a pu toucher sans détruire son empire. On vous accusera d'avoir trempé votre plume dans le fiel de la haine qu'excita l'impuissance où ces factions furent réduites. Il est certain que vous avez fait disparoître le héros de l'humanité et le conquérant de la Flandre, que, par une modération dont lui seul a donné l'exemple, il rendit volontairement aux vaincus, pour ne laisser voir à la place de ce monarque, non pas un prince qui eut des foiblesses, mais un Tibère, plongé dans la plus apathique insouciance et la plus crapuleuse débauche. Vous l'avez emporté sur tous les écrivains satiriques; et, si vous avez ambitionné la gloire de les vaincre et de les surpasser, vous avez pleinement réussi.

Notre siècle est peu favorable aux éloges; aussi n'est-ce pas dans les panégyristes que je me propose de puiser sa justification. Je ferai jaillir la vérité des sources où vous avez puisé vous-même.

Vous donnez à Louis XV dans le lit de la

mort, un caractère qu'il n'eut dans aucune époque de sa vie. L'histoire nous le représente silencieux, réservé, même dans les plaisirs, et montrant du repentir, même dans les bras de ses favorites. Je suis obligé de me faire deux consciences, disoit ce monarque à madame de Pompadour. Si, toujours homme, il donna chaque jour quelques instans aux femmes, il passa plus de temps encore avec Bourdaloue, Fléchier et Massillon, dont les sermons furent, toute sa vie, ses lectures les plus familières.

Dans tout le cours de ces lettres, je ne citerai que des faits qui ne peuvent être contestés. Vous-même, vous convenez de cette anecdote, et du goût de *Louis* XV pour nos meilleurs moralistes; comment alors devons-nous regarder la scène où vous peignez des traits les plus burlesques ce roi mourant? Ce moment où son esprit est frappé de sa dissolution prochaine, où les portes de l'éternité, heureuse ou malheureuse, s'ouvroient devant lui, semble avoir été composé pour jeter de la variété dans un chapitre attachant par lui-même, où l'on devoit s'attendre à voir autour de son lit et au milieu des prélats, les guerriers dont il avoit plu-

sieurs fois partagé les périls, et dont il avoit pansé les blessures avec le plus tendre soin. Votre but étoit certainement d'égayer vos lecteurs : je place sous vos yeux ce tableau auquel je n'ai pu sourire, quoique je ne sois pas ennemi du comique.

« *Ma mie*, j'ai la petite vérole, et mon mal « est fort dangereux, à cause de mon âge et « de mes autres maladies. Je ne dois pas ou- « blier que je suis le roi très-chrétien, et le fils « aîné de l'Eglise. J'ai soixante-quatre ans, le « temps approche où il faudra peut-être nous « séparer. Je veux prévenir une scène sembla- « ble à celle de Metz : avertissez M. le duc « d'Aiguillon de ce que je vous dis, afin qu'il « s'arrange avec vous, si ma maladie aug- « mente, pour nous séparer sans éclat. »

Voilà le discours que vous placez dans la bouche d'un grand roi, dans un moment où tous les esprits qui avoient résisté aux agitations des factions et des sectes, étoient partagés entre la crainte et l'espérance. Entraîné par votre goût pour les scènes de théâtre, que vous mêlez par fois à vos sujets historiques, avec quelque réflexion, vous conviendrez que le moment exigeoit un autre

genre de composition, et que ce n'étoit pas le rire qu'il falloit exciter.

Chaque mot est une frivolité ou un contresens. Le roi avoit toujours redouté la petite vérole, funeste à sa maison. La duchesse de Parme avoit payé le fatal tribut à cette maladie, dont il étoit réservé à notre époque de préserver l'humanité, qu'elle décimoit chaque année. On avoit toujours pris les plus grandes précautions pour écarter ce fléau de la personne du monarque. Il savoit donc que la petite vérole étoit mortelle à tout âge. Elle enlève l'enfant au berceau, l'homme dans sa virilité, foible ou robuste. Vous vous plaisez à montrer le soin qu'il prenoit d'apprendre à madame du Barri qu'il avoit soixante-quatre ans et d'autres maladies. S'il eût eu d'autres maladies, et sur-tout celle que vous caractérisez si énergiquement, cette favorite, dont nous avons tous admiré la fraîcheur, jusqu'au moment où la faulx révolutionnaire trancha ses jours, ne les eût probablement pas ignorées; et il n'y avoit pas un Français qui ne sût son âge.

D'après ce discours, le roi regardoit comme une plaisanterie son titre de *premier roi très-chrétien, et de fils aîné de l'Eglise*. Louis XV,

comme tous les princes de sa maison, étoit croyant, et même dévot. Son tempérament prévalut sur les devoirs de sa croyance, sans la détruire, et même sans en altérer le principe. Ecartez cette cause, son penchant irrésistible pour le sexe, penchant qui n'a point privé Henri IV du tribut de votre admiration, et son règne de cinquante-un ans, à compter de sa majorité, ne lui reprochera pas un seul acte, un seul mot irréligieux; soit pour l'avoir fait, soit pour l'avoir dit ou pour l'avoir toléré. Il n'étoit point ennemi des bons mots; il en entendit même plusieurs que Sylla, qui aimoit à les provoquer, eût punis, et qui l'offensoient personnellement; mais on n'en rapporte aucun sur cette matière auquel il ait souri.

Vous affectez de figurer en ennemi des philosophes, et vous distillez tout le poison de cette secte ennemie de toute morale.

Louis XV eut un respect superstitieux pour tout ce qui concernoit la splendeur de sa maison; il ne pouvoit pas alors, et quand il avoit la mort en perspective, tourner en dérision un titre qui rappeloit sans cesse les treize à quatorze siècles que comptoit la monarchie, depuis son établissement dans les Gaules. Les

circonstances que vous rappelez du second mariage de M. le duc d'Orléans, qui ne put faire présenter madame la duchesse de Montesson comme première duchesse, est une preuve bien évidente de ce respect qu'il avoit pour son sang. Le nom de Montesson de la Haye n'étoit cependant point obscur. La nouvelle épouse avoit toutes les qualités qui distinguent son sexe.

Historien, vous avez choqué la vérité de l'histoire. Vous avez blessé, vous avez violé toutes les vraisemblances, les convenances même, et votre livre suffit pour vous réfuter.

« Le roi, né religieux et craintif des juge-
« mens de Dieu, se disoit effrayé de sa desti-
« née dans l'autre monde.... On le voyoit se
« frapper la poitrine, demander un crucifix
« et de l'eau bénite, qu'il jetoit sur son lit
« pour chasser les démons. Il envoyoit à Saint-
« Sulpice, à Notre-Dame et aux Capucins,
« de l'argent pour faire dire des messes : il fal-
« lut découvrir chaque jour la châsse de la pa-
« trone de Paris. »

Cette peinture semble être la copie de celle de Louis XI mourant; il n'y manque que la petite Bonne-Vierge et les coquilles de pèle-

rin qu'invoquoit et dont se couvroit ce roi pervers et dévot.

Lors de cette exhortation burlesque et comique que fait Louis xv à madame du Barri, *à sa mie* (terme qui n'étoit plus celui de la cour ; il y avoit un siècle qu'il étoit relégué dans les auberges de campagne), la petite vérole étoit déclarée, il connoissoit les dangers de son état ; et dès-lors, des terreurs de la religion avoient dû le frapper.

Ce portrait est par trop contraire à tous les traits connus du caractère de ce monarque. A Metz, il étoit en danger de mort, on désespéroit même de sa vie ; et cependant il envisagea ce dernier moment avec le même sang-froid qu'il le vit à la journée de Fontenoi, dont il partagea tous les périls. Ce fut dans ce moment si critique, qu'il dit ces paroles, qu'on ne lira que dans son histoire : *Ecrivez à M. le maréchal de Noailles que le jour qu'on mettoit Louis XIII au cercueil, le grand Condé gagnoit une bataille.*

Tel est l'ordre que ce roi, qui se croyoit aux portes de la mort, donna à M. d'Argenson, son secrétaire d'état, qui ne l'avoit pas quitté.

Deux traits que vous ne contredirez pas,

vous convaincront que sa mort fut exempte de foiblesses ; et que, jusqu'au dernier soupir, il conserva sa tête et l'indépendance d'un homme d'état. Le discours que prononça le grand aumônier par son ordre, après le lui avoir communiqué, commence ainsi : *Quoique je ne doive rendre compte qu'à Dieu seul de mes actions, etc.*

Comme roi chrétien, il remit toutes les offenses qui lui étoient personnelles ; mais il refusa constamment de recevoir le prince de Conti, qu'il regardoit comme un des principaux auteurs des troubles qui avoient agité son royaume. Ce ne sont pas là des preuves de foiblesse.

Louis XV ne fit rien qui démentît le grand caractère qu'il avoit montré à Metz : il fut absolument le même dans les deux époques. Il ne pouvoit se découvrir sans danger ; le grand aumônier l'ayant invité à ne point ôter son bonnet, il le prit avec vivacité, et le jeta aux pieds de son lit, en témoignant tous ses regrets de ne pouvoir se mettre dans une posture plus humble. Le prélat put s'apercevoir que le monarque étoit fâché de voir le courtisan dans le pontife. Plusieurs des personnages que vous citez, vivent encore. Je les cite moi-

même sans craindre que vous puissiez m'opposer un désaveu.

Le sang-froid et la dévotion sont deux qualités attachées à la maison de Bourbon. Le dauphin, père de Louis XVI, entendoit avec peine qu'on lui parlât de son retour à la santé. La reine lui ayant témoigné les plus grandes espérances pour son rétablissement, il se retourna vers elle, et lui dit avec vivacité : *Maman, gardez ces espérances pour vous; car, pour moi, je ne le desire pas du tout.*

Racontant lui-même à madame Adélaïde son entretien avec M. Collet son confesseur, qui lui montroit le même espoir : *Oh, dit-il, quand il en a été là, il n'a pu achever parce qu'il pleuroit; et je lui ai dit qu'il faisoit l'enfant.*

Louis XVI n'avoit pas seulement de l'indifférence pour la mort, il en avoit le desir; et même ce desir étoit une sorte de passion qui seule peut expliquer les particularités inconcevables des dernières années de sa vie.

Les pratiques religieuses, telles que les prières des quarante heures, l'exposition et la descente de la châsse de Sainte Geneviève, étoient d'usage; l'ordre en étoit réglé pour les princes du sang royal; et ce n'étoit pas la

volonté du malade, mais les symptômes, le caractère et les périodes de la maladie, qui décidoient à invoquer ces pieux secours.

L'endroit où vous décrivez sa mort et ses obsèques m'a fait tomber le livre des mains; et je ne crois pas qu'aucun lecteur ait pu dissimuler les sentimens que ce passage a fait naître en moi : « Le roi n'étoit pas expiré, que « les deux véroles avoient changé son corps en « un cadavre infect. Sa seule présence et l'o- « deur qui s'en exhaloit, donnèrent la mort « aux domestiques qui lui rendirent les der- « niers services. On ne trouva que des vi- « dangeurs de Versailles, assez hardis pour « l'ensevelir dans un cercueil de plomb, sans « baume, sans aromates. Il fallut renfermer « cette bière dans du son, et couvrir le tout « d'une double caisse de bois, enlever furtive- « ment ce dépôt, et sceller la pierre des tom- « beaux de Saint-Denis. Telles furent la ma- « ladie et la fin de Louis XV, le dernier des « rois de la maison de Bourbon, mort dans « son lit. »

Ce tableau est affreux; et, fût-il vrai, j'ignore si la vérité de l'histoire pourroit autoriser de semblables peintures. Bien certainement les mœurs s'en offensent. Nous n'en

sommes point encore à ce point de dépravation, pour que l'étranger puisse croire que nous nommions chaque chose par son nom. La décence et la pudeur ont encore des droits qui sont respectés parmi nous; et un homme qui, dans un cercle, s'exprimeroit avec la licence dont vous usez dans ce passage, pourroit bien en être éconduit d'une façon désobligeante.

Cependant vous faites mourir les domestiques de service, non pas de l'odeur du cadavre, mais seulement de celle qui s'exhaloit du moribond, et vous donnez cette odeur pour la cause unique de cette mort! Lisez actuellement ce que vous dites de la piété filiale de Mesdames, qui ne sortirent de l'appartement de leur père que quand il eut rendu le dernier soupir. Si l'odeur étoit mortelle, elles n'ont pu lui survivre.

« Pendant le cours de sa maladie, les prin-
« cesses ses filles se distinguèrent par leurs
« services et leur tendresse. En voyant leur
« zèle et leur dévouement, on les eût pris pour
« des gardes-malades. Nuit et jour, elles
« étoient à côté du roi, lui rendant les services
« les plus dégoûtans et les plus pénibles. Elles
« oublièrent leur rang, leur danger et leur dé-
licatesse,

« licatesse, pour servir leur père jusqu'au der-
« nier soupir. »

Mesdames eurent la petite vérole à la suite de leur père, aucune n'en mourut. Le Bel, son premier valet de chambre, fut moins heureux ; il fut pris de la même maladie, et paya le fatal tribut ; d'autres domestiques le payèrent-ils de même ? je l'ignore. Mais la calomnie qui les fait mourir, sans autre cause que cette odeur, est très-méchante et très-maladroite. Le grand aumônier qui l'administra, les évêques, les autres ministres du culte, les courtisans, les ecclésiastiques qui le gardèrent, n'en moururent pas ; et l'on a souvent exhumé des cadavres d'hommes morts de ces maladies, sans qu'il en soit résulté de tels accidens.

La putréfaction, la corruption des corps, morts de la petite vérole maligne, est subite : celle-ci est contagieuse, l'autre ne l'est pas. Le corps de Louis XV ne put être embaumé ni gardé plus de quarante-huit heures : mais l'exagération où vous supposez qu'on ne trouva personne pour le déposer dans le cercueil, et qu'on fut réduit à recourir à des vidangeurs, auroit calomnié la révolution même, qui respecta des institutions qu'on n'eût pas prévu

alors pouvoir être menacées. Les funérailles des rois étoient réglées, et le corps auquel appartenoit le droit de les ensevelir, ne l'eût pas cédé à un autre. Si on eût manqué d'hommes, on en eût pris dans les hospices, il en est qui n'ont pas d'autre existence, ni d'autre emploi.

C'étoit aux gardes du corps qu'appartenoit l'honneur d'ensevelir les rois. Ils ne renoncèrent point à ce droit dans cette occasion : ils ne quittoient le corps qu'après que le sceau étoit appliqué sur la tombe.

Je ne sais quelle idée les étrangers attacheront encore à l'enlèvement furtif du cadavre. Il est certain que vous n'avez pu vous exprimer de cette sorte que par figure. Le corbillard n'ayant pu être achevé, on se servit d'un carrosse ordinaire, et le cercueil dépassoit l'ouverture du devant. Une compagnie de quarante gardes du corps l'escorta ; il n'y eut qu'un petit nombre de courtisans, de Versailles à Saint-Denis, parce que le temps étoit fort mauvais. Les Grands, qui avoient séance au parlement, n'y assistèrent point en corps, en haine des nouvelles cours de justice qu'ils ne vouloient pas reconnoître. Le ciel, qui les a tous dispersés, les en a-t-il punis ?

Cette pompe funèbre étoit un scandale pour un aussi grand monarque. C'est-là que se borne la vérité.

Vous dites, *Monsieur*, avoir composé ce tableau d'après le récit des deux factions que vous avez pris soin de consulter. Je ne m'étonne plus d'y voir des traits si disparates. Les uns qui vouloient déshonorer la mémoire du monarque, l'auront peint consumé par la débauche : ils vous auront dit que son corps *tomboit de toute part en lambeaux et en pourriture ;* et vous aurez cru que, pour l'édification générale, vous deviez imprimer, *page 159* du premier volume, qu'il eut de lui-même cet horrible spectacle. Les autres, qui vouloient au contraire nous attacher à ses manes, et qui regardoient encore la religion comme une vertu, l'auront peint comme un prince dévot et pénitent, alors vous l'aurez représenté *à la page 160* du même volume, c'est-à-dire au revers du même feuillet, prenant l'eau lustrale, la jetant sur son lit et sur sa personne, pour se purifier et chasser le mauvais esprit. Alors encore, vous aurez rassemblé ses membres disloqués, et vous lui aurez donné la force nécessaire pour se frapper la poitrine, prendre le crucifix, etc. . .

Faites attention, je vous prie, qu'il n'est pas très-extraordinaire qu'un bras se détache entièrement du corps, dans la maladie que vous faites concourir avec la petite vérole, et que c'est véritablement cette idée qui se présente à l'imagination de vos lecteurs.

La vérité est pourtant que Louis xv fut mis en son entier dans le cercueil. La vérité est encore que les jouissances n'avoient point affoibli son corps. A l'âge de soixante-quatre ans, il se livroit aux exercices de sa jeunesse. Son goût pour la chasse ne s'étoit point affoibli; et cependant il étoit né avec un tempérament très-délicat, qui même avoit empêché ses gouverneurs de l'assujétir aux exercices ordinaires des princes de sa maison, destinés à régner.

Vous avez puisé dans *la Vie privée de Louis XV*, et vous avez de beaucoup renchéri sur son auteur, qui pourtant est moins historien que satirique. M. d'Angerville, c'est ainsi que vous le nommez, loin de nous représenter le corps de ce monarque tombant par lambeaux, nous dit que, l'antiveille de sa mort, il y eut un mieux si sensible que tous les courtisans, qui commencoient à dé-

serter la cour de madame du Barri, l'assiégèrent dans sa retraite.

Voici le récit de l'anonyme dont vous rappelez le nom :

« Ce fut le malade lui-même qui (le sieur « la Martinière, toujours véridique, lui ayant « avoué qu'il avoit la petite vérole) se frappa, « et le *cinquième jour* de sa maladie, dit « dans la nuit, à ceux qui l'entouroient : Je « n'ai point envie qu'on me fasse renouveler « la scène de Metz ; qu'on dise à madame la « duchesse d'Aiguillon qu'elle me fera plaisir « d'emmener madame la comtesse du Barri... « Le surlendemain, *septième jour* de la ma- « ladie, Louis XV fut administré. Avant, le « grand aumônier fit le discours suivant, *de* « *la part de sa majesté.*

« Quoique le roi ne doive compte de sa con- « duite qu'à Dieu seul, il est fâché d'avoir « donné du scandale à ses sujets : il déclare « qu'il ne veut vivre désormais que pour le « soutien de la religion et pour le bonheur de « ses peuples.

« Louis XV ne survécut que trois jours à « son administration. Le lendemain, *huitième* « *jour*, il y eut un mieux momentané. On en « jugea par la conduite des courtisans. A l'ins-

« tant, ils avoient hué les du Barri, au point « de les obliger d'abandonner tous Versailles, « et de forcer la jeune marquise de ce nom, « obligée de rester, pour son service, auprès « de madame la comtesse d'Artois, à retirer « sa livrée pour se moins afficher. Leur con- « duite changea. Ce fut une procession conti- « nuelle de carrosses de Versailles à Ruel, où « étoit la favorite, plus considérable que celle « de Paris à Versailles ; mais ils rétrogra- « dèrent bientôt, à mesure que le bulletin « devint plus fâcheux.

« Le roi mourut le 10 mai 1774, à trois « heures vingt minutes ; à l'instant toute la « cour se rendit à Choisi. »

Selon vous, le roi, dans un entretien secret, dit à sa favorite, à petit bruit, d'avertir le duc d'Aiguillon de prendre des mesures pour que leur séparation se fasse sans éclat. Et suivant M. d'Angerville, qui certainement étoit bien servi, il donna l'ordre *à tous ceux qui l'entouroient*, d'avertir non *le duc*, mais *la duchesse d'Aiguillon*, qu'elle lui feroit plaisir d'emmener madame la comtesse du Barri.

Ce léger travestissement que vous faites en substituant *le duc* à *la duchesse*, n'est pas sans motif. On ne vous reprochera pas les

légéretés de l'inconséquence ! Vous voulez percer des mêmes traits le monarque et la favorite; mais ceux que vous destinez à la favorite sont un peu émoussés de l'intimité qui régnoit entre elle et la duchesse d'Aiguillon, dont elle fut l'inséparable compagne.

Le mérite de l'historien ne consiste pas à compiler beaucoup de faits, à rassembler beaucoup de pièces, mais à donner une juste idée de son siècle, si c'est son siècle qu'il a voulu peindre, ou des princes et des grands personnages qui y ont figuré.

L'histoire a pour but d'instruire les nations pour les rendre meilleures; c'est en cela que consiste sa dignité, sa noblesse. Son objet, en les instruisant, n'est donc pas de réveiller ou de surprendre leur attention par des faits qui les scandalisent; si l'exactitude est nécessaire, c'est sur-tout dans les faits qui compromettent leur gloire.

Placez votre description à côté de celle de l'anonyme, qui pourtant n'a pu dissimuler sa haine contre Louis XV, et votre livre ne paroîtra à tous les yeux, même aux vôtres, que la satire d'un écrivain qui avoit en lui-même toutes les ressources pour réunir tous les suffrages.

C'est le 8, antiveille de sa mort, que les courtisans vont de Versailles à Ruel, et dans la persuasion que le monarque recouvrera sa santé. Leur conduite étoit une conséquence de ce qu'ils entendoient, de ce qu'ils voyoient. Ils converscient avec les médecins. Sa maladie n'avoit donc pas de cause étrangère à celle qu'annoncèrent les journaux, les bulletins et les bruits de cour, qui, dans ce moment, n'étoient nullement conformes à votre diatribe.

Vos exagérations sont d'autant plus déplacées, d'autant plus blâmables, que la réputation de Louis XV avoit été plus violemment attaquée. Vous dites avoir consulté des courtisans du plus grand poids, il falloit consulter les vraisemblances, et vous n'auriez jamais écrit que Louis XV eût pris madame du Barri dans un lieu de prostitution. Je vais vous convaincre, dans la lettre qui suivra celle-ci, de la plus grande négligence à cet égard, et d'avoir menti, permettez l'expression, elle est infiniment exacte, contre la notoriété aujourd'hui la mieux établie.

En terminant celle-ci, je proposerai et je résoudrai au même instant, un problème

politique, et probablement vous ne contredirez pas ma solution.

La réputation des princes dépend-elle toujours de leurs actions?

Je réponds avec toute confiance: Non, elle n'en dépend pas toujours; et même elle en dépend rarement, même jamais, quand les sectes dominent.

Tout prince foible ou malheureux, périt sans réputation et sans gloire. Sans la révolution du 9 thermidor, celle de l'an 3, et plus particulièrement encore celle du 18 brumaire, le prince de Neker eût été celui de Sénèque. L'histoire de Louis XVI n'auroit offert qu'un monstre couronné; on lui eût donné l'ame, imbécillement atroce, d'un Caligula, et la stupide foiblesse d'un Claudius. Marie-Antoinette, que votre histoire des *Capotes*, celle *des Peaux de Cerfs et de Biches*, assimile à la femme de cet empereur, n'en auroit point été distinguée. Aussi ne croirai-je pas plus aux horreurs rapportées par Suétone, dont vous ambitionnez la gloire, qu'à celles qui sont consignées dans les réquisitoires du fameux Fouquet-Tinville: celles-ci auroient mérité plus de confiance, puisqu'elles sont consacrées dans

des actes qui ont le sceau de l'authenticité.

Sous Louis XV, vous aviez deux sectes qui, toutes les deux étoient abattues, mais dont il avoit épargné tous les individus, qui vengèrent par la calomnie l'impuissance où le monarque les avoit réduits. Ces deux principales sectes, qui en dominoient une multitude d'autres, étoient celle des jésuites et celle des parlemens. L'une et l'autre avoient leurs racines à la cour même de ce prince. La renommée, toujours exagératrice, est bien plus infidelle quand elle n'a d'autre organe que celui des factions humiliées. On ne peut juger Louis XV que par ses édits et les autres actes du souverain pouvoir, par ses traités de paix avec les puissances ennemies ou rivales, par son autorité et l'usage qu'il en a fait.

Je dois convenir que dans différens endroits vous justifiez le règne de Louis XV; mais la contrariété de vos jugemens, souvent épars, ne peut effacer, ni même modifier l'impression que vous faites sur l'esprit de vos lecteurs, dans votre premier volume. Cette impression est si forte, qu'il est impossible d'en revenir à des idées justes. Vous nous jetez pour toujours au-delà du cercle de la vérité.

Dans votre résumé, vous partagez son règne en deux époques, l'une qui précéda et l'autre qui suivit l'assassinat de Damiens. Avant cet attentat, dites-vous, Louis XV fut d'un caractère foible. Après ce crime, il fut nul.

Je ne comprends pas, bien exactement, ce que vous entendez par ce mot *foible*; car sous un certain rapport vous le justifiez de ce défaut. Lorsque, prié de communiquer les réflexions générales qu'il a pu faire dans sa sagesse, il répond : *Ce que j'ai observé durant toute ma vie, c'est que les hommes sont d'une espèce pernicieuse : je n'en ai pas encore trouvé un seul intègre et délicat*, le mot foible signifie l'inaction d'un prince qui réfléchit et qui observe les hommes, et c'est bien là le caractère le plus essentiel dans un roi. Dans cette première époque où vous le jugez foible, sa gloire effaça celle de Louis XIV. Essayez de contredire ce parallèle, tracé par l'auteur de *la Réfutation des Anecdotes*.

« Eugène qui a forcé les troupes de Louis « XIV, est obligé de céder à celles de Louis XV. « Ce prince saisit le moment de ses victoires « pour réformer le luxe de ses armées. Il fait « une loi qui fixe le train, les équipages, la

« dépense des officiers ; réglement si sage, « que c'étoit au défaut d'un pareil que « Louis XIV avoit vû ses victoires se changer « en défaites. . . .

« Tandis que la France est comme répan- « due en Allemagne, et que ses conquêtes « occupent l'Europe, il ne perd pas de vue « l'intérieur du royaume ; il fait un traité de « paix et de navigation avec la Hollande. . .

« Il donne la paix à l'Europe, et fait le « traité le plus glorieux qui ait jamais été « signé par aucun roi depuis l'époque de « l'établissement de la monarchie ; il pose les « armes, mais c'est à condition que la Lor- « raine passera en propriété à la France, et « sera à jamais un domaine de la couronne. « C'étoit pour cette acquisition qu'on se bat- « toit depuis deux siècles. Louis XIII, aidé de « son ministre Richelieu, y avoit échoué. « Toute l'ambition de Louis XIV, secondé « par les plus grands hommes d'état et des « plus habiles capitaines, n'y avoit pas « mieux réussi. Cette gloire étoit réservée à « Louis XV. . . .

« Il a donné des états à son beau-père, à « qui il a donné le titre de roi, que toutes les « puissances du Nord vouloient lui arracher.

« Il a aidé un prince de son sang à monter sur « le trône, s'est rendu le médiateur de l'Eu- « rope, a réglé les intérêts des puissances, « rétabli la balance générale, éclairé l'esprit « humain, augmenté les connoissances et le « savoir; il a soulagé ses peuples, diminué « les impôts, multiplié les richesses, facilité « l'aisance publique, perfectionné les arts, « étendu l'industrie et le commerce. »

Ces résultats sont le tableau fidèle de la première époque du règne de Louis xv. Qui donc peut l'accuser de foiblesse dans le sens où vous l'entendez?

Le changement de tous les parlemens du royaume et de tous les tribunaux, date de la fin de son règne. Qui donc encore peut l'accuser d'avoir été un prince *nul?* Il est vrai que vous attribuez les actes de la première époque au cardinal de Fleuri son premier ministre, et le changement de tous les parlemens, à la favorite! Songez que vous convenez que Louis xv assistoit assidument au conseil, et qu'il avoit l'esprit juste. Il savoit sur dix avis choisir le meilleur.

Refuserez-vous d'attribuer à cette justesse d'esprit, tant de résultats heureux, dont vous ne lui tenez aucun compte?

La législation fait partie de la gloire des rois, et c'en est la plus essentielle, mais ils n'en sont pas les véritables auteurs, ils n'en ont que l'adoption. C'est dans la préférence des plans qui lui sont présentés, que se manifeste la sagesse de l'homme d'état.

Je conviens qu'il fut très-lent à prendre un parti toutes les fois qu'il fut question de prendre des mesures de sévérité; mais vous conviendrez aussi avec moi que de toutes les sciences nécessaires à un souverain, celle de punir est la plus difficile. Lorsqu'on frappe le premier coup, on ne sait où peut aller le dernier.

Que je suis bien éloigné de voir un prince foible ou nul dans ce monarque! Je remarque au contraire en lui un caractère bien prononcé en matière d'état. Voyons-le seul avec sa favorite, le duc d'Orléans et le secrétaire d'état, dans l'affaire si importante des parlemens. Dans ce moment il est dépourvu de tout conseil, et M. de Maupeou ne peut l'influencer.

« Une anecdote plus essentielle, qui intéressoit plus de monde, renversa les espérances de ceux qui comptoient sur le retour de la magistrature. On vouloit se servir de

« la favorite, qui se trouvoit de plus en plus « aliénée du chancelier, et l'on étoit revenu « à la charge auprès d'elle. Le duc d'Orléans « avoit chargé le sieur de Boynes de ré- « diger un mémoire sur cette matière. Tous « deux ensuite s'étoient rendus secrétement « chez elle, et lui avoient proposé de s'entre- « mettre auprès du roi, pour un projet qui « rendroit tout le monde content. Cette « dame, frappant sur la bedaine de son al- « tesse, lui dit, avec son terme ordinaire « d'amitié : *Gros père, je ne me mêle point « des affaires d'état.* Le premier prince du « sang avoit insisté, s'étoit mis presqu'aux « genoux de la favorite, *le ministre avoit ap-* « puyé, lui représentant que le rôle qu'on « lui proposoit étoit digne d'elle. Enfin elle « avoit consenti à entendre la lecture du mé- « moire. Le sieur de Boynes étoit entré en ma- « tière; mais la comtesse s'apercevant qu'il « étoit question du parlement, s'étoit récriée « de nouveau qu'elle n'entroit point dans cette « affaire-là. Le roi étoit survenu dans ce mo- « ment. Le prince avoit arraché le papier des « mains du secrétaire d'état, pour le mettre « dans sa poche. S. M. remarquant de l'al- « tération sur le visage de sa maîtresse, avoit

« voulu en savoir la raison : elle avoit été « obligée de lui avouer ce qui venoit de se « passer; sur quoi le monarque avoit exigé « de S. A. qu'elle lui rendît l'écrit; mais « ayant jeté les yeux dessus, et vu ce dont « il s'agissoit, il l'avoit remis au duc d'Or- « léans, en lui disant: *Mon cousin, si vous « voulez que nous restions bons amis, ne vous « mêlez pas de cette négociation: et vous*, « *M. de Boynes*, avoit-il ajouté, *je suis « surpris de vous trouver ici; ce n'est pas « votre place: SORTEZ.* Pour vous, ma bonne « amie, je vous sais bon gré de cette ré- « sistance, dit-il en se tournant vers ma- « dame du Barri; je vois bien que vous ne « trempez en rien dans le complot. » (1)

Le duc d'Orléans revint encore à la charge, et le roi lui témoigna son indignation; il le menaça de sa disgrâce, s'il persistoit à vouloir agiter ces matières.

L'abbé Terrai vouloit supplanter M. de Maupeou, dont cependant il étoit la créature. Tel étoit le complot dont M. de Boynes étoit l'agent. Tous les princes du sang s'intéressoient au succès; la favorite, qui pourtant

(1) Anecdotes sur madame du Barry, *pages* 283, 284.

étoit

étoit brouillée avec le chancelier, se fût conciliée toute la cour, et même la nation, qui tenoit pour le parlement; et cependant elle est frappée de terreur du seul soupçon que le roi eût conçu sur la part qu'elle eût pu prendre à cette intrigue, que le roi traitoit de complot. Cette anecdote est de la fin du règne de Louis XV.

Me permettrez-vous de développer mon opinion sur votre ouvrage, comparé avec celui de M. d'Angerville, que vous citez comme auteur de *la Vie privée de Louis XV?* En général, vous chargez beaucoup au-delà du vrai; votre style est infiniment plus beau, beaucoup plus oratoire; on est fâché d'y apercevoir l'orgueilleuse enflure du rhéteur: cette affectation continuelle permettra difficilement de vous compter parmi les écrivains. Passionné pour les antithèses, vous exagérez les mauvaises qualités qui souvent se placent sous votre plume pour la régularité de cette figure. Ces antithèses alors ne sont pas de celles dont parle Pascal, et qu'il compare aux fausses croisées dont un architecte surcharge son édifice. Vous ne laissez rien à desirer; vos expressions vont toujours au-delà de vos pensées. C'est le contraire dans l'auteur de *la Vie*

privée de Louis XV. Si l'on en excepte quelques passages où il calomnie sans ménagement et sans pudeur, M. d'Angerville est très-sobre en expressions : il fait naître des idées qu'il semble vouloir éloigner; il inocule et rend incurable le mal qu'il paroît vouloir prévenir. En général ses tournures sont infiniment perfides. C'est du sein de l'éloge même que souvent il fait jaillir le trait qui imprime la flétrissure, et que sa plume distille le poison le plus mortel. Il faut être doué d'un certain courage, après avoir lu *la Vie privée de Louis XV* et *les Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, pour parler avantageusement des princes et des personnages sur lesquels vous avez prononcé défavorablement.

Je crois ces réflexions nécessaires pour rassurer les écrivains qui voudroient nous donner une histoire impartiale, dont nous manquons encore, de ces règnes orageux et corrompus, moins par les vices et la foiblesse des princes, que par l'esprit et le souffle des factions et des sectes. Les écrivains du siècle qui vient de s'écouler, n'avoient pas prévu par quelles calomnies on pourroit détruire leur édifice.

LETTRE III.

Portrait des courtisans. — Origine de madame du Barri. — Bon mot du duc de Choiseul sur sa naissance. — Son éducation. — Sa conduite à la cour avant et après sa présentation. — Trait singulier du nonce et du grand aumônier. — Courtoisie d'un grand seigneur. — Son portrait. — Intrigue pour accréditer les bruits que répandoit la calomnie contre cette favorite. — Parallèle du Gazetier Cuirassé *et de M.* Soulavie. *— Sa reconnoissance envers M. Dumouceau son parrain. — Scène touchante dénaturée par l'auteur des Mémoires historiques. — Comment elle se concilie tous les grands. — Parallèle de madame du Barri et des autres favorites.*

Si, dans la journée du *huit mai mil sept cent soixante-quatorze*, antiveille de la mort de Louis XV, vous eussiez, *monsieur*, consulté les courtisans qui couvroient de leurs voitures le chemin de Versailles à Ruel,

il n'en est pas un qui n'eût traité d'impostures toutes les anecdotes que vous avez recueillies sur cette favorite célèbre par sa beauté et sa fin tragique. Ils vous auroient assuré qu'elle étoit réellement parente de M. de Maupeou, alors peut-être auroient-ils réussi à vous le persuader ; le *neuf*, ils vous auroient manifesté des doutes ; mais le *dix* au matin, ils auroient exalté le chapitre où vous prenez plaisir à la dégrader, même par le généreux sacrifice. . . . oui, de votre conscience; ils vous auroient révélé beaucoup d'autres particularités, dont vous auriez orné votre livre, toujours pour l'édification générale.

Voilà, *Monsieur*, le cœur de l'homme, indépendant des temps et des lieux, toujours esclave de la faveur, soit qu'il naisse sous le lin, soit qu'il naisse sous la pourpre.

La parenté de madame du Barri avec M. de Maupeou ne vous auroit pas étonné, puisque vous avez des lettres de Marie-Thérèse à la marquise de Pompadour, où cette impératrice, dont le front étoit orné d'un triple diadême, honoroit cette favorite du titre auguste de *ma cousine*.

La fameuse marquise, à qui pourtant vous attribuez les désastres de la guerre de sept ans,

d'autres pourroient bien en accuser les talens supérieurs du grand Frédéric, a trouvé grâce auprès de vous, parce qu'elle protégea les arts. Vous traitez la comtesse sans pitié, parce que, contente de son élévation et d'être la femme la plus aimable d'une cour galante, elle n'ambitionna pas les honneurs et l'encens du Parnasse. Il y a là de la partialité ; et ce peut être rancune d'académicien.

Selon vous, madame du Barri fut la production fortuite de l'union clandestine et furtive d'un religieux avec une cuisinière. Ce fut effectivement le premier bruit de la capitale ; mais on le classa dès-lors parmi les *on dit* ; et, vous-même, vous couvrez du voile de l'incertitude son origine, qui pourtant aujourd'hui n'est rien moins que douteuse. Mais comme vous n'aimez pas à douter, vous vous en dédommagez, en affirmant qu'elle s'étoit prostituée publiquement à l'âge de douze ans : plusieurs fois abandonnée par la Vauvernardière, son premier amant titré, elle retomba dans son premier état de prostitution, et redevint femme publique. Telle étoit sa dégradation, lorsqu'elle fit connoissance du comte du Barri, qui la fit circuler comme une bague parmi les jeunes libertins de la

cour. Il voulut l'attacher à Sainte-Foix, premier commis des affaires étrangères, qui la rendit au comte, lequel enfin la plaça à la tête d'une maison de jeu.

C'est ainsi que, digne copiste du *Gazetier Cuirassé*, qui, plus habile que vous, vendit 1000 guinées les calomnies que vous publiez gratuitement, vous la faites errer pendant dix à douze ans! Et l'on sait si les femmes qui s'abandonnent ainsi, dans un âge si tendre, peuvent résister tant de temps sans se perdre entièrement. Cependant, si elle a été femme publique, son nom aura été inscrit sur les registres de la police; et, comme vous ne prétendez point au privilége d'être cru sans preuves, vous auriez dû produire celle-là, qu'il vous eût été facile de vous procurer. Elle y eût été pareillement inscrite, comme tenant maison de jeu. Je ne suis pas très-affirmatif; je vous attesterai pourtant avoir connu plusieurs fournisseurs chez qui elle prenoit d'habitude, et qui m'en ont parlé tout différemment. Comme elle ne jouoit aucun rôle, et qu'elle les payoit très-bien, ils ne songèrent pas à lui demander sa généalogie; mais tous m'ont assuré qu'elle avoit le maintien le plus décent; qu'ils ne l'ont jamais vue

soit chez elle, soit à leur magasin, sans qu'elle fût accompagnée de deux enfans beaux comme elle, et qu'elle tenoit dans la plus grande décence; qu'ils ignoroient si ces deux enfans étoient les siens, et qu'elle ne sortoit jamais qu'en voiture bourgeoise. Comme il est reconnu qu'elle n'avoit point d'enfans, il est à croire qu'ils étoient de la maison du Barri.

Vous n'exigerez pas que je vous nomme les personnes: vous lui appliquez un trop beau cachet pour qu'ils m'en sussent un gré infini: je vous donnerai cependant l'initiale d'une femme très-respectable, madame T***, dont le fils a été secrétaire général dans une administration supérieure, et propriétaire d'un journal accrédité.

J'examine vos témoins, et sur sa naissance et sur ses désordres. M. le duc de Richelieu, et le duc de Fronsac, son fils; le maréchal de Mailly et madame de Flavacourt sa fille, qui trouva, dites-vous, le secret de survivre à la révolution, en amusant les comités de salut public, de sûreté générale et des recherches. N'auriez-vous pas été dupe vous-même de ses beaux contes? Je crois parvenir à vous en convaincre. Malgré la gravité du sujet, je

ne puis m'empêcher de sourire, en voyant que l'historien le plus riche en conquêtes révolutionnaires, et qui s'annonce pour avoir tous les porte-feuilles des gens en place, erre, sans doute de bonne foi, sur les faits les plus notoires et les plus avérés. Tant de personnes si croyables, et d'un rang si éminent, vous auront attesté que madame du Barri étoit fille d'un Cordelier, d'un Mathurin, ou d'un Picpus; ainsi vous avez ignoré qu'elle avoit des parens avoués par la loi, et que ces parens ont obtenu, depuis son exécution, l'envoi en possession de ses biens, qui ne répondoient nullement à la haute faveur dont elle avoit joui sous un aussi grand monarque.

Madame de Flavacourt, cette prétendante dédaignée, *qui fut la première de toutes les femmes de la cour à briguer sa faveur* (1), elle fut du premier souper, vous aura-t-elle assuré avoir vu madame du Barri dans des lieux de prostitution? Le duc de Richelieu, qui ne trouva point de rebelle, dit-on, parmi les femmes de la cour, étoit-il réduit à aller dans des lieux de débauche pour y trouver de bonnes aventures? M. de Mailly ne vous

(1) Anecdote de madame du Barri, *page* 109.

aura sûrement pas demandé à tenir une place si distinguée dans votre chapitre. Sûrement encore il ne vous aura pas parlé pour avoir vu ; il vous aura répété des bruits de cour. Eh ! quel cas un historien pouvoit-il faire de ces bruits !

La fable qui faisoit naître madame du Barri d'un religieux et d'une cuisinière, a pour fondement un bon mot du duc de Choiseul. Comme la critique s'exerçoit sur les moines, dont on méditoit la destruction, *n'en disons pas de mal*, dit ce ministre, *ce sont des saints pères qui nous donnent de fort beaux enfans.*

Un bon mot n'est pas un acte de naissance, et Louis XV savoit à quoi s'en tenir sur la famille de sa favorite, lorsqu'elle fixa pour toujours le cœur du monarque, qui, du premier moment qu'elle s'offrit à ses regards, ne put résister à l'éclat de sa beauté.

Elle étoit née à Vaucouleurs, déja célèbre pour avoir été le berceau de Jeanne-d'Arc. Ceux qui se plaisent à reconnoître en tout les jeux de la fatalité, disent que l'une aida à sauver la monarchie, et l'autre à la perdre. Mais la calomnie n'eût fait que changer d'objet ; les serpens, qui ne cessèrent de siffler

contr'elle, n'auroient point épargné toute autre favorite.

M. Gomart de Vaubernier, son père, n'appartenoit à aucun ordre religieux. Etoit-il noble ? on l'ignore. On sait seulement qu'il étoit sans fortune, et qu'il mourut, peu de temps après s'être marié. Sa mort inopinée laissa sa veuve dans cet état déplorable où seroient les deux tiers des femmes, si elles perdoient leurs maris dans les premières années de leur union. M. Gomard étoit employé dans la partie des aides; c'étoit la mieux composée des fermes réunies, et la pépinière des fermiers-généraux; les nobles pouvoient y entrer sans déroger; c'étoit la ressource des jeunes gens de famille, qui n'avoient pas de goût pour les armes, le barreau, la médecine ou l'état ecclésiastique. L'enfant avoit eu pour marraine la femme du directeur, et pour parrain, M. Billard Dumouceau, qui tenoit un rang dans la haute finance. M. Dumouceau s'acquitta des devoirs qu'il avoit contractés sur les fonds. M. Billard, ce fameux caissier des postes, que ses libéralités pieuses, mais indiscrètes, rendirent une des premières victimes de la haine des sectes, voulut s'associer à M. Dumouceau,

son parent, et contribua aux secours qui étoient nécessaires à la mère et à l'enfant. Il ne pouvoit entendre parler d'un bienfait sans éprouver le besoin d'en partager le mérite. On peut donc croire que ces secours étoient donnés de manière à ne point offenser la délicatesse. M. Billard trouva l'opprobre lorsqu'il croyoit s'ouvrir les portes du ciel. Ses ennemis, ou plutôt ceux de l'archevêque de Paris, se prévalurent d'un vide de caisse, et le firent condamner comme banqueroutier. C'est le seul exemple du siècle qui pourtant offroit plus d'un coupable de cette espèce. M. Billard étoit banqueroutier et moliniste, ami de l'abbé Grisel, on avoit puni la secte et non le délit. Telle est, on le peut croire, la cause de l'honorable préférence que lui donnèrent, sur tant de coupables, les jansénistes, tout puissans dans les tribunaux pour le faire figurer en place de Grève, où il fut attaché avec le collier. Un dévot au carcan étoit un spectacle fort beau pour les dévots d'une autre secte! Il reçut, dans cet état d'humiliation, des marques touchantes de la commisération publique. Sans les bienfaits de madame du Barri, il en auroit eu besoin pour se soutenir dans sa retraite, qui fut toujours

ignorée. Il n'avoit rien sauvé du naufrage, et les causes de sa ruine étoient aussi évidentes que son opprobre.

Ces détails étoient bien connus de vous, *Monsieur*; je vous demande alors comment vous avez pu, en saint ecclésiastique, jeter un nuage sur la naissance de cette favorite, lorsque vous aviez dans les mains le livre des anecdotes de sa vie. Anecdotes aussi vraies que les vôtres; mais l'auteur y reconnoît au moins sa naissance.

Madame du Barri fut élevée au couvent de Sainte-Aure. Voilà tout ce que l'on peut dire de certain de ses premières années, les serpens de l'envie ont couvert le surplus de leur écume envenimée.

Son origine est obscure, et elle naquit dans la pauvreté; mais aucun être ne préside à sa naissance; et, si l'ame précède l'enveloppe, aucun oracle ne nous instruit de ses pensées ni de ses desirs.

On ne peut juger de la lacune qu'offre le second âge de madame du Barri, que par sa conduite à la cour, et dans sa vie privée, après la mort du roi. Si, dans ces deux époques, on ne peut lui reprocher aucune faute, celles qu'elle auroit faites dans cet intervalle,

qui n'est rempli que des calomnies de ses ennemis, doivent être imputées à la fortune. Vécut-elle avec le comte du Barri comme sa concubine, et sans espoir d'être sa femme? C'est ce que ne permet pas de croire sa présentation. La concubine d'un gentilhomme, et sans aucune autre prétention, se fût bien contentée d'être la maîtresse ignorée d'un grand roi. Elle portoit le nom et les armes de la maison du Barri. Elle avoit su se concilier cette famille.

On la croyoit mariée; cette persuasion étoit même celle de la police, lorsqu'elle fut introduite auprès du roi, qui, craignant de succomber, à l'exemple de Louis XIV, vouloit se mettre dans l'impuissance de compromettre la majesté de son trône, et d'altérer la pureté de son sang. Il ne vouloit pour maîtresse que des femmes mariées.

Si c'étoit pour avilir Louis XV que vous avez réveillé et changé en certitudes les *on dit*, lorsque des livres qui ont eu la publicité des vôtres les ont détruits, vous avez de même avili toutes les puissances dont les ambassadeurs brûlèrent l'encens devant la favorite. Vous connoissez toutes les anecdotes; et vous vous vous rappellerez sans peine que le nonce

du souverain pontife et le grand aumônier, tous deux cardinaux, lui rendirent des devoirs de courtisans façonnés à nos usages. Ses pantoufles lui furent présentées à son lever, l'une par le nonce, et l'autre par le grand aumônier, M. de la Roche-Aymon. M. de Trême s'honoroit du titre de son *sapajou*, et s'estimoit très-heureux lorsqu'elle vouloit bien s'amuser de sa bosse. Le duc d'Orléans lui fit une cour assidue pour qu'elle obtînt du roi la faveur de faire présenter madame de Montesson comme première duchesse, à quoi le monarque, réputé si foible, ne consentit jamais, quoiqu'il aimât le duc.

Nos mœurs en étoient là. Une belle femme, à la cour, étoit une belle fleur, dont on ne cherchoit guère à découvrir la racine. Il y avoit peu de femmes qui ne voulût être cette belle fleur. La duchesse de Grammont, si fière, et, sous ce rapport, la Junon de son siècle, se mit sur les rangs; mais les traits de sa figure détruisoient les progrès que son esprit auroit pu faire sur le cœur du monarque. L'impérieuse duchesse vengea dans la la suite les torts qu'elle avoit à reprocher à la nature, en faisant reléguer à Pont-aux-Dames la favorite, assez généreuse pourtant pour

avoir oublié la part qu'elle avoit eue dans le libelle qui avoit circulé sous le titre d'*Anecdotes* : livre infame où se trouvoient celles que vous avez publiées.

Elle fut, selon vous, délaissée par la Vauvernardière, son premier amant titré, et par Sainte-Foix. Si elle a réellement éprouvé cet abandon, à cet âge heureux qui fixe l'inconstance et nous attache aux pas des femmes les plus ordinaires, ce n'étoit sûrement pas une preuve de bon goût en eux; car qui que ce soit ne lui a reproché la légéreté de ses penchans, et ses plus implacables ennemis sont convenus qu'elle réunissoit toutes les grâces et tous les traits de la beauté. On convient même qu'elle sembloit avoir deviné cette aménité qui s'unit à la grandeur, et que pouvoit seul donner l'habitude de vivre à la cour. Un faiseur d'anecdotes, en peignant cet abandon, au moins très-suspect, un auteur sur-tout, qui se plaît à captiver et à occuper l'esprit de ses lecteurs par l'opposition de ses tableaux, eût dû peindre cet attachement qu'elle sut inspirer, non-seulement aux courtisans les plus fidèles à la mémoire du feu roi et à la personne de son successeur, tel que le duc de Brissac, mais bien encore à des parti-

culiers qui devoient moins de respect aux manes de ce monarque. M. ***, membre du département de ***, se donna la mort lorsqu'il apprit qu'elle étoit en détention. Cet événement tragique étoit-il le désespoir d'un amant de Cléopâtre ? on prétend que ce fut le pur effet de ses regrets anticipés et de sa douleur la plus généreuse. La voyant accusée, il jugea qu'elle étoit morte et ne voulut pas lui survivre.

Je vous dois une réparation. Lorsque je vous donne le titre *de copiste du Gazetier cuirassé*, je n'entends pas vous contester un mérite que certes n'a pas *Morande*. Il publioit ses impostures dans un temps où la naissance et la vie de madame du Barri étoient parfaitement ignorées. Alors, où étoit le mérite de parler lorsqu'on étoit bien sûr de n'avoir pas de contradicteur ? Il pouvoit la faire fille d'un *Picpus et d'une cuisinière*. Mais vous, *Monsieur*, vous en dites autant, et même plus, quoique vous sachiez bien que ses parens ont été reconnus, et qu'ils ont obtenu de la justice nationale la remise de ses biens. On le peut dire : voilà, certes, un héroïsme digne d'un historien. Je ne puis cependant résister à la tentation de mettre

sous

sous les yeux de nos lecteurs un extrait de ce libelle, qui a valu 1000 guinées à son auteur, au citoyen Morand, de très-glorieuse mémoire. Je l'ai déja nommé.

« Madame du Barri vient d'instituer un « nouvel ordre, qui s'appelle de *Sainte-* « *Nicole*. Les conditions, pour les femmes, « sont très-rigoureuses; il faudra avoir vécu « avec dix personnes, au moins, et prouver « qu'on a été trois fois en quarantaine pour « être admise. Les hommes seront dispensés « de faire des preuves, par la comtesse qui se « réserve la grande-maîtrise. Les marques de « l'ordre seront un concombre brodé, sur la « poitrine, avec deux excroissances, bien « marquées. Quoique madame du Barri « assure qu'elle ne nommera chevaliers que « ceux qui ont l'honneur d'être bien avec « elle, on croit que cet ordre sera plus nom- « breux que celui de Saint-Louis.

« Le père Ange, Picpus, vient d'être nom- « mé, par le roi, coadjuteur de l'archevêché « de Paris; sa fille y a ajouté la feuille des « bénéfices.

« On assure que la comtesse du Barri est « fille de ce moine, et d'une servante de cam- « pagne, sa cuisinière, qui la mit au monde

« dans un petit prieuré de la Brie, où cette « chère production monacale a été élevée jus- « qu'à l'âge de dix ans. Ce fut à cet âge « qu'une courtière ambulante ravit à ce saint « homme le fruit de ses exercices, pour l'en- « traîner dans le centre du libertinage où « toute la France l'a vue plongée si long- « temps. »

Que madame du Barri fût de l'Orléanois ou de la Brie, d'un mariage légitime ou d'un adultère spirituel, cela étoit à peu près la même chose pour M. Morand, et comme il eût été trop glorieux d'être seul de son espèce, il falloit bien qu'un autre historien nous frappât des mêmes prodiges. Vous êtes cet historien.

Cependant sortons de ces époques obscurcies par l'imposture, et voyons-la sur ce grand théâtre où l'appela sa beauté sans le secours d'aucune intrigue; car ce que vous dites de le Bel, à cette occasion, est aussi faux que dégoûtant. Sa beauté ayant frappé Louis XV de tout son éclat, ce monarque chargea le Bel son valet de chambre, de savoir qui elle étoit. L'événement ne fut pas autrement préparé. Qu'elle eût eu l'intention de plaire et de faire cette grande con-

quête, cela est possible et même très-probable; on peut croire que le comte du Barri lui avoit donné son nom dans ce dessein.

Sa présentation fixa les yeux de l'Europe. Ce fut l'objet de la curiosité générale et de toutes les conversations particulières. Il y avoit eu des paris considérables qu'elle n'auroit pas lieu; on avoit fait circuler clandestinement les anecdotes encore manuscrites, et comme ces impostures étoient dépourvues de preuves, on avoit promis à la Gourdan, cette surintendante des plaisirs des libertins de la capitale, de partager avec elle le gain de ces paris. Pour ne pas se compromettre, on auroit écrit une lettre que les parieurs, maîtres de tous les bureaux, auroient interceptée. La Gourdan résista à l'attrait d'une fortune qu'il falloit acquérir par un moyen aussi criminel, que sa profession, qu'elle eût pu quitter, étoit infame. Elle permit de publier les offres qui lui avoient été faites.

La brigue échoua et la comtesse du Barri fut présentée: voyons quel fut son premier pas à la cour. Voici le journal de sa présentation.

« Madame la comtesse du Barri a été fort « bien reçue de Mesdames, et même avec des

« grâces particulières. Elle a assisté à leur « dîner. Tous les spectateurs ont admiré la « noblesse de son maintien et l'aisance de ses « attitudes. Ce rôle de femme de cour est « ordinairement étranger les premiers jours « qu'on le fait, et madame du Barri l'a « rempli comme si elle y eût été habituée de- « puis long-temps. »

C'est dans le *Livre des Anecdotes* que je puise cet extrait. Vous avez pris tout le mauvais. Vous avez placé vos couleurs sous un jour capable de produire le plus grand effet. Comme vous n'avez présenté qu'un côté du tableau, je vais présenter l'autre. Je m'en rapporterai à votre propre jugement pour prononcer sur celui des deux qui doit prévaloir.

La comtesse du Barri n'étoit point née dans la fange; elle avoit père, mère, parrain et marraine; il reste seulement un doute sur sa naissance noble ou roturière. Elle étoit la plus belle femme de son époque: il reste alors à la juger par les qualités de l'esprit et du cœur. Il n'en est pas de celles-là, comme de la naissance: quoique nous les tenions en grande partie de la nature, nous avons droit,

jusqu'à un certain point, de nous en faire un mérite.

Voici un trait qui mettra le public à portée de la juger sous ces deux rapports. Il est consigné dans le *Livre des Anecdotes*, il ne peut donc être suspect.

L'ingratitude est le vice ordinaire des parvenus : il faut même une certaine force d'esprit, lorsqu'on est au sommet de la grandeur, pour paroître devant des hommes qui nous ont connus dans la médiocrité ; mais, certes, il n'est personne qui voulût avoir près de soi les témoins de l'opprobre de sa conduite, et lorsqu'on auroit à se plaindre de ces personnes.

Ces réflexions mettront le lecteur à portée de distinguer la fable de la vérité. Cet auteur attribue à M. Dumouceau d'avoir révélé la vie scandaleuse qu'il a publiée. Et le parrain qu'elle va accueillir avec tant de bonté, s'étoit rencontré chez la Gourdan avec cette pupille!

Lecteur, appréciez ce sale roman. M. Dumouceau ne reconnoîtra pas madame du Barri! qu'il aura vue dans une maison de prostitution où il alloit chercher des femmes! Et cette favorite à laquelle il aura fait une forte reprimande, qu'il aura cessé de voir

par rapport à cette fatale rencontre, le fera venir chez elle : elle versera des larmes de tendresse en sa présence, qui lui rappela les bienfaits qu'elle en a reçus !

Entrevue de la comtesse du Barri avec M. Billard Dumouceau.

« Tandis qu'on intriguoit pour elle (au « moment de la présentation), madame du « Barri, d'un esprit gai et folâtre, s'amusoit « à faire de petites niches qui, en satisfaisant « sa vanité, faisoient une sorte d'honneur à « son cœur ; on en concluoit qu'elle ne s'ou- « blioit point. Son entrevue avec M. Dumou- « ceau son parrain, en est une preuve ; c'est « une anecdote non moins agréable que plai- « sante. Elle est déja rapportée dans un *Bul-* « *letin de nouvelles* que nous avons cité ; mais « la voici plus exacte et plus en détail.

« On a vu dans le commencement, comment « ce financier avoit renoncé à sa filleule : il « l'avoit absolument perdue de vue. L'âge « amortissant son goût pour les filles, M. Du- « mouceau n'étoit plus au courant des affaires « galantes. Il sut, comme tout le monde, « *qu'une courtisane publique* avoit été in-

« troduite dans le lit du roi ; mais le chan-
« gement de nom, et les circonstances peu
« connues de l'histoire, ne pouvoient lui don-
« ner lieu de soupçonner que sa filleule fût
« la créature fortunée, élevée au poste bril-
« lant de favorite. D'ailleurs elle n'étoit pas
« encore présentée, et *les fables grossières*
« *des Choiseuls*, qu'ils affectoient de ré-
« pandre sur l'origine et la jeunesse de ma-
« dame du Barri, ne pouvoient que le dé-
« payser et lui donner le change. Quelle fut
« sa surprise, lorsqu'il reçut l'invitation de se
« rendre rue des Petits-Champs, chez ma-
« dame la comtesse du Barri, qui y demeu-
« roit alors ! Il en fut très-étourdi et ne sut à
« quoi l'attribuer. Peut-être aussi s'étoit-il
« lâché en propos et avoit répété indiscrète-
« ment quelques-uns des coqs-à-l'âne qu'on
« faisoit à cette occasion. Cependant il ne
« put refuser d'aller au rendez-vous. Il y
« parut plus mort que vif. Son état sans doute
« lui troubla la vue, et l'empêcha de recon-
« noître une figure qui ne lui auroit pas
« échappé en toute autre circonstance. On
« s'imagine bien avec quel plaisir sa filleule
« le vit décontenancé et tremblant. Après
« avoir joui un instant de son embarras, elle

« lui dit qu'elle seroit bien aise d'avoir des « nouvelles d'une camarade avec qui elle « avoit été fille de modes chez le sieur La- « bille, qu'elle aimoit et dont elle ignoroit « la destinée. Nouveau saisissement pour le « vieillard, qui se rappelle combien il est « coupable. Il avoue qu'il ne sait absolument « ce qu'est devenue cette jeune personne. Il « s'excuse sur ce que sa mère ayant abusé de « sa jeunesse et corrompu ses mœurs, il n'a « plus voulu en entendre parler. La favorite « lui fait quelques reproches là-dessus, elle « témoigne son étonnement qu'il l'ait aban- « donnée dans le temps où elle avoit le plus « besoin de lui. Il est peut-être la cause que, « bien loin de revenir de ses écarts, elle aura « donné dans de plus grands, se sera perdue « tout-à-fait. Mais au moins, lui dit-elle, « seriez-vous bien aise de la retrouver? La « reconnoîtriez-vous, si elle se montroit à vos « yeux? — Oh! très-sûrement .... je me « repens tous les jours de ma dureté. — Eh « bien, reconnoissez-la donc, c'est moi..... « On ne peut peindre la confusion où tomba « M. Dumouceau. Il convient qu'il ne put se « rendre compte à lui-même d'une foule de « sentimens de toute espèce auxquels il se

« trouva en proie. La frayeur le saisit de nou-
« veau, et ce sentiment fut celui qui absorba
« tous les autres, jusqu'à ce que l'affabilité,
« la bonté, la tendresse de la pupille, quel-
« ques larmes qui mouillèrent ses beaux yeux,
« eussent fait succéder une reconnoissance
« qui le fit tomber à genoux, et baiser avec
« un amour respectueux la main de la com-
« tesse. Elle le relève en l'assurant qu'elle a
« oublié ses emportemens et ses fureurs,
« qu'elle ne se ressouvient que de ses bien-
« faits ; qu'une des réflexions qui la flattent
« le plus dans sa grandeur, c'est la puissance
« où elle sera de lui être utile, et de lui
« rendre au centuple tout ce qu'il a fait pour
« elle. Il est certain qu'il a toujours conservé
« auprès de sa filleule, un grand crédit dont
« il n'abuse pas, mais qui s'est manifesté dans
« la malheureuse affaire de Billard son pa-
« rent. Madame du Barri fit son possible pour
« le soustraire au supplice, et si ce secours
« fut inutile au coupable, c'est que par une
« circonstance la favorite étoit alors brouillée
« avec le chancelier. »

Il n'y a point de rapprochement à faire entre une reine de France et une favorite : cependant, lorsqu'on compare votre manière

de diffamer, la reine de celle dont l'auteur des *Anecdotes* diffame madame du Barri, on est frappé de cet artifice, et l'on ne peut dire qui de vous ou de cet auteur est le maître ou le disciple.

Quand on lit cet endroit qui concerne M. Dumouceau, on ne peut se défendre; on croit voir la vérité et l'on boit la coupe empoisonnée. L'auteur justifie madame du Barri *des fables grossières des Choiseul*, comment alors douter que la pupille ne se fût réellement trouvée avec le parrain chez la Gourdan : il peint, se dit-on à soi-même, la vertu exempte de préjugés. . . . Ses beaux yeux se mouillent des larmes de la reconnoissance. Elle ne déploie devant lui l'éclat et le faste de sa grandeur que pour le persuader qu'elle peut s'acquitter des légers bienfaits qu'elle en a reçus !

Quand on lit votre préface où vous défendez Marie-Antoinette contre *les royalistes de l'ancien régime*, contre *les constituans*, contre *les girondins*, contre *les jacobins*, et particulièrement enfin contre *votre bon ami Chabot*, on cède aux mêmes illusions, aux mêmes prestiges; on voit en vous le partisan le plus zélé de cette princesse. Alors comment ne pas

croire à la scène du parc, à son travestissement en biche, avec des courtisans qui se travestissoient en cerfs, pour jouir des plaisirs de cette espèce lascive, tels qu'ils sont décrits dans M. de Buffon! Attendons-nous à vous voir, à l'exemple de ces faiseurs d'anecdotes, publier une réfutation de votre propre ouvrage, et la présenter de manière à rendre la blessure plus profonde; car la calomnie en est parvenue à ce comble d'artifice et de perversité.

Vous nous avez tracé, avec beaucoup d'éloquence, les devoirs de l'historien: je vous dirai, avec plus de simplicité, que je compare tout écrivain pervers à un empoisonneur qui distribue dans les hôpitaux les alimens qui recèlent la mort; car le peuple est toujours malade. Toujours imbu de préjugés, il a toujours besoin de la morale, et le scandale des calomnies que vous publiez, ne peut qu'augmenter la corruption.

Le lecteur pardonnera cette digression. Je reviens à madame du Barri, seul objet de cette lettre.

Cette scène si touchante, qui se passe entre madame du Barri et M. Dumouceau, entre le parrain et la pupille, suffiroit pour la faire

apprécier sous le double rapport de l'esprit et du cœur.

Cependant vous voyez avec quelle facilité les faiseurs d'anecdotes abusent de la crédulité des lecteurs, et avec quelle confiance celui-ci s'essaye de faire disparoître l'invraisemblance de son récit, où il suppose que M. Dumouceau ne connoît pas madame du Barri, et que ses traits se sont entièrement effacés de sa mémoire, quoiqu'il l'eût vue dans un âge où elle étoit formée, dans une maison de prostitution. L'incroyable n'est pas dans le rôle de M. Dumouceau, mais bien dans celui de madame du Barri, qui, n'ayant pu perdre le souvenir de s'être rencontrée avec ce parrain, dans un lieu de débauche, se propose de le recevoir chez elle, l'y reçoit effectivement, et, dans les reproches qu'elle lui adresse, parle de la possibilité qu'étant abandonnée, elle se fût entièrement perdue; comme si la maison de la Gourdan n'eût pas été un véritable précipice.

Vous voyez, *Monsieur*, où le défaut de critique mène un auteur, un historien d'aussi bonne foi que vous l'êtes!

Je pourrois faire justice de toutes les autres calomnies imputées à cette favorite; mais je

préfère de copier la partie du tableau que vous avez dédaignée de l'auteur des *Anecdotes*. Il ne peut s'élever aucun nuage sur les traits que j'expose.

« On rend en outre à madame du Barri la « justice que jamais, dans les femmes accou- « tumées par leur rang aux grandeurs et à la « représentation, aucune parvenue au poste « brillant qu'elle occupoit alors, ne se fût « conduite plus décemment : non-seulement « la tête ne parut point lui tourner, mais elle « apporta dans sa conduite une circonspec- « tion dont on ne l'auroit jamais crue ca- « pable. Sentant combien elle devoit être en « proie à tant de beautés rivales de sa figure « et de sa faveur, elle affecta une modestie « qui auroit dû les désarmer, si l'envie pou- « voit l'être, en donnant à son rang tout le « luxe qu'il exigeoit, elle évitoit personnelle- « ment les cérémonies d'éclat.

« Elle ne demandoit aucune grâce ni pour « elle, ni pour sa famille, et sembloit concen- « trée uniquement à s'occuper de mériter les « bontés du roi, par son zèle et son attache- « ment pour sa personne sacrée.

« Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est « que son auguste amant, dont la passion, qui

« ne s'est pas démentie, étoit dès-lors excessive, qui la couvoit des yeux, et ne pouvoit « se rassasier de la voir, ne songeoit pas à « rien faire pour elle. Il lui donna seulement « la moitié d'une place de fermier général.

« Madame du Barri, non-seulement s'oublioit, elle et les siens, mais, par une générosité peu commune, elle faisoit récompenser ses ennemis.

« M. le comte de Stainville, frère de M. de « Choiseul, obtint alors la survivance du « gouvernement de Strasbourg. Cette ville « est la clef du royaume. Son gouvernement « est d'ordinaire l'attribut du plus ancien des « maréchaux de France, comme un poste « de confiance très-important. Cette dérogation à un usage immémorial, étoit une « marque de faveur signalée, d'autant plus « grande, qu'on la regardoit comme le gage « infaillible du bâton de maréchal de « France. »

Mon intention n'étant point de faire un livre, mais une réfutation, ces traits suffisent pour la faire apprécier et remplir mon objet. L'auteur où vous avez vous-même puisé, lui donne cet esprit qui sait concilier tous les rangs et s'attacher tous les cœurs : quoique

d'un âge très-disproportionné, elle sut accorder ses penchans avec ses devoirs envers le roi, et il faut, à cet égard, qu'elle soit bien pure, puisque la calomnie même ne lui reproche aucune infidélité.

Elle fut sévèrement économe; et, sans les prodigalités du comte Jean du Barri, l'histoire n'auroit rien à reprocher à son nom. Le roi ne se borna cependant pas à lui donner cette moitié de place de fermier général : ses dépenses s'étant élevées à raison de sa représentation, il lui fit des présens dignes de son rang; le plus superbe fut sa toilette en or; mais elle n'eut aucune terre titrée; et la magnificence de Louis XV ne peut être comparée à celle dont Louis XIV usa envers madame de Maintenon. Sous tous les règnes marqués par l'asservissement des rois à cette passion, à laquelle peu de personnes échappent, la France avoit eu à se plaindre des favorites. Alliées aux premières maisons, la faveur du prince se répandoit sur toute la parenté : on avoit vu démembrer des provinces de la monarchie, *et détacher des souverainetés de la souveraineté*, pour satisfaire à leur ambition. Ce sont les expressions de l'auteur des *Anecdotes*, dans sa *Réfutation* par

lui-même. Il faut l'entendre dans ses parallèles.

« Madame du Barri n'avoit point de parens; « elle étoit isolée. Ceux à qui elle tenoit, « n'ayant aucune considération dans l'état, « ne méritoient aucuns égards. On sait les dé- « penses immenses de madame de Montespan. « Son luxe surpassoit celui de Cléopâtre: elle « avoit des gardes-du-corps à sa suite, et mar- « choit comme une reine. Avant que madame « la Valière fût déclarée, le roi lui donna « une fête qui coûta une somme immense, « dont elle jouit elle seule au milieu de la « foule où elle étoit confondue.....

« Sa conduite envers les Choiseul, suffit « pour la mettre au-dessus de toutes les maî- « tresses des rois de France. Madame de « Maintenon aima son prochain, l'assista, fit « des établissemens utiles à la société, mais « ce fut l'effet de la bigoterie: madame du « Barri ne la connoissoit pas; elle tiroit toutes « ses générosités du fond de son cœur, qui « étoit grand et magnanime; mais ce qui « prouve mieux la grandeur de son ame, c'est « qu'elle étoit incapable de ressentiment. « Toute l'Europe sait les outrages qu'elle « avoit reçus de M. de Choiseul, les noms « infames

« infames qu'il lui avoit donnés, et les me-
« naces qu'il lui avoit faites. Une la Vallière,
« une Montespan, une Maintenon, une Pom-
« padour, n'auroient jamais voulu le voir, et
« auroient employé toutes les forces de la fa-
« veur auprès de l'amant, pour faire retirer
« un tel ministre de la cour. Au lieu de cela,
« elle consent de se trouver avec lui, et prie
« de le mettre de ce fameux souper, qui de-
« voit être inséré dans les *Annales de l'Eu-*
« *rope.* Il n'eût tenu qu'à madame de Gram-
« mont sa rivale, d'en être; mais sa fierté ne
« lui permit pas d'avoir ce sentiment de gé-
« nérosité. »

Le parallèle des deux dernières favorites mérite un chapitre particulier.

Parallèle de madame de Pompadour avec madame du Barri.

L'amour de la vérité, devant l'emporter sur l'amour-propre dans tout historien, je renoncerai à toute prétention; je n'ambitionnerai donc pas la gloire d'être créateur; je continuerai de puiser dans vos propres sources, que vous avez troublées tout exprès pour n'en prendre que le limon.

« Louis XV eut deux maîtresses déclarées; « car pour ces amours légers qui ne firent que « voltiger autour de son lit, il n'en est pas « question ici. L'une fut mademoiselle Pois- « son, ensuite mademoiselle d'Etioles, puis « marquise de Pompadour. L'autre fut ma- « demoiselle de Vaubernier, ensuite made- « moiselle l'Ange (1), puis comtesse du Barri- « Les voilà déja de pair pour les noms, cha- « cune des deux en eut trois.

« Leur origine est comme leur nom; ici « même parallèle; tout ce qui est au-dessous « de la noblesse a à peu près la même ori- « gine.

« Mais si la naissance fut la même, l'édu- « cation ne le fut pas. Mademoiselle Poisson « fut élevée comme une personne qui peut as- « pirer à tout; l'autre comme une femme « qui ne doit aspirer à rien. La première dut « beaucoup à l'art; la seconde presque tout à « la nature.

« A l'égard de la figure, toutes les deux « l'avoient charmante. Madame de Pompa-

(1) C'étoit son nom d'enfant, par allusion à sa beauté. On veut que ce soit le nom qu'elle avoit adopté dans les maisons de prostitution.

« dour avoit ce je ne sais quoi qui plaît, ma-
« dame du Barri, ce je ne sais quoi qui charme.
« Il résultoit de ces deux points de vue, au
« premier abord, qu'il falloit quelques mi-
« nutes pour se décider pour celle-là, au lieu
« qu'on étoit tout décidé pour celle-ci. On
« cherchoit dans les traits de la première, pour
« savoir si elle étoit belle; mais on trouvoit
« dans le visage de la seconde qu'elle l'étoit.
« Les charmes de l'une menoient doucement
« à l'amour, ceux de l'autre y entraînoient
« comme un torrent. On sentoit qu'on auroit
« aimé madame de Pompadour avec le temps;
« mais on aimoit madame du Barri sans le se-
« cours du temps. Ces deux beautés firent
« deux impressions différentes sur Louis XV.
« Il commença avec madame de Pompa-
« dour par l'amour, et finit par l'amitié;
« avec madame du Barri, il commença et
« finit par l'amour.

« Madame de Pompadour s'affermit d'a-
« bord sur ce nouveau théâtre; madame du
« Barri ne fut pas plutôt à la cour, qu'elle
« voulut s'enfuir. Le génie fin et adroit des
« courtisans s'accordoit avec le génie de
« l'une; leurs intrigues ne s'accordoient pas
« avec le caractère de l'autre.

« A l'égard des mœurs, il y eut plus de « corruption dans celle-là que dans celle-ci. « L'ame de la première dut se familiariser « davantage avec le vice, et se roidir un peu « plus contre la vertu. Lors des amours de « madame de Pompadour, le roi étoit marié, « la reine vivoit; il falloit que son ame fût « gâtée pour consommer le crime, et le con- « sommer même dans le palais, à côté, pour « ainsi dire, du lit de la reine; c'étoit s'en « prendre au trône même et usurper sur les « droits de sa souveraine. Pendant les amours « de madame du Barri, Louis XV étoit libre, « la reine étoit morte; ici l'adultère est de « moins, voici un scandale de plus : le mo- « narque en s'unissant à madame d'Etioles, « l'arrachoit à un mari qui l'aimoit tendre- « ment. M. d'Etioles avoit épousé sa femme « pour lui. Cette circonstance n'étoit pas dans « le mariage de madame du Barri. Tout étoit « libre dans cette dernière. Il y avoit une « espèce de violence dans la première. Dans « l'une, le prince pouvoit aimer; dans l'autre, « il pouvoit plus aisément passer pour tyran. « Les qualités du cœur dans ces deux per- « sonnes étoient aussi opposées que leur « visage. Madame de Pompadour avoit dans

« l'ame tous les traits qui caractérisent une « femme de cour qui se cache, qui se dé- « guise, se montre ce qu'elle n'est pas, pour « ne pas paroître ce qu'elle est ; qui fait de « son appartement un théâtre où elle joue un « rôle, et où elle porte un masque jusques « dans ses actions les plus ordinaires de la « scène qu'elle représente. Madame du Barri « ne se contraint point, ne se déguise pas ; « elle porte la même naïveté à la cour qu'elle « portoit à la ville, elle ne met aucun détour, « aucune finesse dans ses actions ; elle dit ce « qu'elle pense, et pense ce qu'elle dit. On lui « reproche de ne pas mettre assez d'adresse « dans son procédé : mais elle répond que la « franchise et l'ouverture est son caractère, « et qu'elle ne veut point en avoir d'autre.

« A l'égard de l'esprit, madame de Pom- « padour l'avoit plus cultivé, mais dans cet « esprit il manquoit du génie, sur-tout de ce « génie qu'il faut pour se mêler des affaires « d'état et faire mouvoir une machine im- « mense et compliquée, qu'elle vouloit faire « aller et qu'elle faisoit aller mal. Madame « du Barri avoit l'esprit simple, aisé, fait par « la nature, que les maîtres détruisent et « que les livres gâtent. On peut dire que cet

« esprit met l'ame sur les lèvres en découvrant la vérité toute nue. Il est vrai que « ce n'est pas là l'esprit de cour; mais elle « disoit encore ici naïvement, qu'elle n'en « avoit que faire.

« Entrons dans la carrière de l'administration politique.... Madame de Pompadour eut l'ambition de gouverner la « France. Cela se découvre à l'ascendant « qu'elle prit sur tous les ordres de l'état. « Elle domine sur tous les corps politiques, « elle prend l'empire sur le clergé, la noblesse, « la cour, les ministres, les grands, les petits; « tout lui est soumis : on ne prend pas tant « de peine lorsqu'on ne veut être que maîtresse du roi. L'empire de celle-ci ne doit « s'exercer que sur le lit du monarque.

« La France étoit alors occupée d'une « guerre qui n'étoit pas la sienne. . . »

L'auteur entre ici dans tous les détails de cette guerre, dont il attribue tous les revers à la favorite. Mais le roi, qu'on vouloit détrôner dans l'intérieur, ne pouvoit recommencer ses campagnes si glorieuses; et le grand Frédéric qui commandoit ses armées comme Louis XV avoit commandé les siennes propres, pouvoit bien être regardé comme

l'ame de ses succès. Tout prince qui commandera ses troupes en personne, aura toujours un grand avantage sur celles de ses ennemis. Le détail de cette guerre n'est pas mon objet, je continue le parallèle.

« La paix s'est faite ; dans ce temps que la « tranquillité publique affoiblit les desirs, il « diminue l'ambition des couronnes, la sienne « n'en devient que plus vive ; elle rassemble « autour d'elle toute l'autorité de la monar- « chie, et se fait un bouclier des charges de « l'état ; titres, honneurs, rangs, distinc- « tions, chapeaux, bénéfices, évêchés, pen- « sions, gouvernemens, grands et petits em- « plois, c'est à elle qu'il faut s'adresser, « comme au centre où aboutissent toutes les « lignes de la fortune publique. Elle fait un « trafic honteux de la faveur du prince ; les « grâces se vendent au poids de l'or ; les ri- « chesses qu'elle acquiert sont immenses ; ses « palais sont magnifiques. Les deux Indes « ont travaillé à meubler son appartement ; « c'est le temple des superbes bagatelles de « l'univers. Les curieux viennent de toutes « parts voir le luxe et une profusion de choses « plus rares que celles que la reine Cléopâtre « étala aux yeux des mortels.

« Madame de Pompadour, en s'établissant « à Versailles, chercha à s'y maintenir par « tous les ressorts que le desir de s'élever peut « suggérer à une ame ambitieuse. Son esprit « vain et fastueux se répandoit dans ce palais « enchanteur; elle y jouissoit de la gloire « d'être la première divinité du temple de « la Fortune.

« Madame du Barri ne fut pas plutôt à la « cour qu'elle voulut s'en aller: elle disoit « qu'on y achetoit trop cher le magnifique « et superbe ennui qu'on y éprouve; que la « liberté valoit mieux que la dépendance « royale; qu'un état médiocre, mais libre, « étoit préférable à la servitude de première « esclave du trône. Lorsqu'on lui disoit que « quelques femmes de la cour avoient lancé « contr'elle quelque trait malin qui partoit « de l'envie: *Hélas*, disoit-elle, *que m'en-* « *vient-elles! Je voudrois, pour les punir,* « *qu'elles fussent à ma place.* Madame du « Barri ne chercha point à dominer sur les « premiers ordres de l'état; elle éloigna de « sa personne cette autorité qui donne l'idée « d'un despotisme absolu de la favorite; à « peine connoissoit-elle ces grands corps qui « sont les canaux intermédiaires de la puis-

« sance ; elle ignoroit qu'ils existoient. Tout « le monde sait que la chute du parlement « ne fut point son ouvrage, elle avoit été « préparée par ceux qui avoient besoin de son « anéantissement pour s'élever. La ruine de « cette magistrature entra dans les vues d'un « homme qui fera époque dans l'histoire de « France. Elle ne se mêla point du clergé ; « elle ne fit ni cardinaux, ni évêques ; elle « laissa l'Eglise gallicane comme elle la trou- « va ; genre de modestie d'autant plus esti- « mable, que l'ambition contraire afflige la « nation, qui regarde comme le dernier des « malheurs, celui de voir passer les premiers « bénéfices à des intrigans qui en sont d'au- « tant plus indignes, que la source d'où il les « tienentt est impure.

« La promotion des grands officiers fut « encore en elle un genre de promotions in- « connu aux maîtresses des rois de France, « qui mesurent toujours leurs faveurs sur le « despotisme qu'elles exercent sur les pre- « miers emplois militaires. Elle ne fit point « de maréchaux de France, elle ne créa au- « cun général, le commandement des armées « resta à ceux qui l'avoient.

« S'il y eut une révolution dans les gens

« en place, si quelques ministres furent dis-
« graciés, ils préparèrent eux-mêmes leur
« chute, en se déclarant contre les intentions
« du roi.

« Elle ne fit point trafic des charges et des
« emplois; on lui a reproché d'avoir concen-
« tré la faveur du roi en elle-même, et de
« n'avoir rien donné à personne. Ce reproche
« lui fait honneur, parce que les changemens
« subits annoncent toujours le péculat ou la
« trop grande autorité, vices qui découvrent
« toujours le despotisme de ceux qui l'exer-
« cent.

« Madame de Pompadour avoit fait naître
« la guerre dans le sein de la paix : madame
« du Barri maintint la paix au milieu des
« divisions qui pouvoient exciter la guerre.
« Pour l'ordinaire, les favorites des rois sont
« pleines de cette suffisance qui les porte à
« croire qu'elles savent tout. Celle-ci avoit as-
« sez de modération pour avouer qu'elle ne
« savoit rien. Lorsqu'on s'adressoit à elle pour
« présenter au roi quelque plan qui tendoit
« à un grand changement, elle disoit à ceux
« qui vouloient l'en charger, qu'elle ignoroit
« la politique; et quand il s'agissoit d'un

« projet qui intéressoit la couronne, elle ré-
« pondoit qu'elle n'entendoit rien aux affaires
« d'état.

« Si, pendant sa faveur, la France fut agi-
« tée de grands troubles, c'étoient des feux
« cachés sous la cendre, dont l'incendie ne
« tenoit point à elle. Lorsqu'une monarchie
« a été long-temps minée par des causes inté-
« rieures, le période des maux s'accomplit, et
« voilà la révolution. »

Ce parallèle semble un panégyrique, et dès que chaque trait est appuyé de faits incontestables, et scellé de la notoriété, on ne peut blâmer l'attention scrupuleuse avec laquelle j'examine le chapitre qui concerne cette favorite dans les *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI.*

LETTRE IV.

Suite de l'article de madame du Barri. — — Doute affecté de l'auteur des Mémoires historiques *sur sa naissance. — Comment elle parvient à la cour. — Portrait de madame de Mailly, première favorite de Louis XV. — Manége du duc de Richelieu pour corrompre ce monarque. — Vie privée de Louis XV avec madame du Barri. — Anecdote concernant le duc de Coigny. — Madame du Barri sans influence dans les affaires politiques.*

CHAQUE chapitre des *Mémoires historiques* est un réquisitoire contre les personnages les plus marquans des deux derniers règnes de la monarchie. S'il ne s'agissoit que de juger madame du Barri, il suffiroit de ce parallèle. Mais le but que je me suis proposé, est surtout de faire apprécier votre ouvrage, qui doit être envisagé comme le livre du jour, et pour tous les lecteurs, en quelque pays qu'ils habitent. Déja, dit-on, et je n'en serois nullement surpris, il est traduit en plu-

sieurs langues. Je dois donc vous examiner dans le détail, et vous opposer, sur les faits que vous rapportez, un auteur digne de vous, celui des *Anecdotes sur madame la comtesse du Barri.*

Il n'y eut jamais de fait mieux attesté que sa légitimité comme fille de M. Gomard de Vaubernier. Voyons, d'après vous, quelle est son origine.

« La variété de la naissance de cette dame « prouve assez quels sentimens elle pouvoit « avoir reçus des auteurs de son existence : « on dit long-temps qu'elle étoit fille d'une « cuisinière et d'un religieux ; d'autres con- « tredisent cette origine. » (1)

Vous n'en dites pas davantage : il n'est pas de lecteur qui n'accuse votre sobriété. Chacun peut croire, ou ne pas croire au *Picpus*. Vous ne nous tirez du doute que pour nous persuader que cette naissance dégradée étoit au moins, dans l'opinion, effectivement celle de cette favorite. (2)

« M. de Choiseul, dites-vous, qui *décou-* « *vrit*, proclama et fit chanter l'origine de

(1) Mémoires historiques et politiques, *page* 100, *tom.* 1.

(2) Même volume, *page* 179.

« madame du Barri, qui paya la chanson de « la Bourbonnoise, qui la publia et la fit « chanter et répandre dans les provinces, « fut sacrifié. »

C'est ainsi qu'après avoir fait dévorer soixante-dix-neuf pages d'incertitudes à vos lecteurs, vous ne leur apprenez rien encore : vous avez la cruauté de les renvoyer à la Bourbonnoise, où nous voyons qu'elle fut *servante chez un marquis où elle gagna de l'or avec sa beauté, son petit trésor.*

Il faut donc croire qu'elle avoit été servante chez un marquis. Reste encore l'incertitude de savoir si elle étoit légitime ou bâtarde : il faut réunir les deux endroits de votre livre, pour éclaircir le doute, et l'on est convaincu alors qu'elle est fille d'un religieux et d'une cuisinière.

Cela s'appelle de la bonne foi toute pure : vous serez cité comme le modèle des historiens ; Suétone déposera devant vous sa couronne immortelle.

Son entrée à la cour ne vous rend pas moins admirable.

« Le Bel, le chef et l'inventeur de la fa- « meuse institution dite *le Parc aux cerfs.* « Ce parc étoit une suite de maisons de dé-

« bauche, où le Bel accumuloit, près de Ver-
« sailles, les plus beaux enfans qu'il trouvoit
« dans la capitale, pour les plaisirs du vieux
« prince. On sait que nos rois, suivant l'éti-
« quette, ne mangeoient d'aucun plat qu'a-
« près l'essai par des gens en place. Le Bel
« avoit introduit cette étiquette dans les par-
« ties de plaisir du roi, ne livrant les demoi-
« selles à l'amusement du monarque, qu'a-
« près s'être assuré, par des expériences per-
« sonnelles, qu'elles jouissoient d'une bonne
« santé. Mademoiselle l'Ange n'eut pas de
« peine à se soumettre à ces essais. Les ingé-
« nieuses instructions du maréchal de Riche-
« lieu, qui conduisoit cette affaire, et qui lui
« recommandoit beaucoup de n'être ni sur-
« prise, ni étonnée dans la couche du roi, fa-
« vorisèrent les premiers succès. Elle promit
« de paroître chez le roi, en demoiselle qui
« avoit dix ans d'expérience. Louis XV fut
« tout émerveillé de ce nouvel enfant, dont il
« ignoroit encore l'origine et la manière
« d'exister dans la capitale. . . . La comtesse
« du Barri fut présentée par les intrigues
« du maréchal de Richelieu, et reconnue
« solemnellement sa maîtresse. Telle est la
« femme qui fut employée pour détruire les

« parlemens et pour animer le roi contre « eux. »

Que cette peinture est dégoûtante, et qui pourroit y croire! L'auteur des *Anecdotes* a bien plus d'art pour accréditer une calomnie. Voyons comment il présente Lebel pour la première fois à la table du comte du Barri, avec cette favorite avant qu'elle eût ce titre.

« Le dîner fut des plus gais, et le valet de-« chambre auroit volontiers essayé par lui-« même jusqu'à quel point il pouvoit répon-« dre de sa découverte. M. du Barri profita de « l'enthousiasme du paillard, pour lui faire « sentir que sa belle-sœur ne pouvoit être pro-« posée au roi, comme les grisettes de toute « espèce qu'on lui présentoit, et qu'on ren-« voyoit ensuite sans aucune autre dif-« ficulté: que c'étoit une femme de qualité, « qui se trouveroit sans doute très-honorée de « la couche d'un prince aussi grand roi qu'a-« mant desirable, mais qu'elle ambitionnoit « encore plus la conquête de son cœur, et n'en « étoit pas indigne, par l'attachement qu'elle « se sentoit pour sa personne sacrée; attache-« chement qui ne pouvoit qu'augmenter dans « une intimité plus grande.

« Le Bonneau du jour étoit trop épris pour « ne

« ne pas convenir de cette vérité, et pour ne « pas se prêter à tous les arrangemens qui parurent nécessaires; il fut décidé que, dès ce « moment, la prétendue comtesse *seroit un « morceau sacré*; que le sieur Lebel rendroit « compte au monarque de ce qu'il avoit vu; « qu'il représenteroit à sa majesté le desir « que la femme en question avoit de lui plaire, « le dévouement entier du souverain, et le « bonheur auquel ce couple fidèle aspiroit « de concourir à ses plaisirs; mais que cette « beauté se flattoit d'avoir par devers elle de « quoi lui prouver long-temps son amour, et « avoit droit aussi d'attendre un retour pareil de son auguste amant, et l'exclusion « générale de toute autre concurrente.

« Des courtisans malins ont prétendu que, « d'après cette conversation, on avoit permis « à l'ambassadeur de prendre possession de « la future, au nom de sa majesté; d'autres « prétendent que, plus adroitement, on « lui a fait entrevoir la possibilité d'y « réussir. »

Ce récit présente trois versions; une positive, et les deux autres douteuses. Vous avez choisi celle qui rioit le plus à votre imagination, celle qui prêtoit le plus à votre éloquence;

vous vous êtes souvenu des leçons de votre ami Chabot, qui vouloit sacrifier une douzaine de générations *pour rendre l'histoire plus curieuse, plus oratoire et plus imposante.* Vous n'avez pas voulu voir dans le comte du Barri un émule du duc de Richelieu, qui vouloit s'avancer, en introduisant dans le lit du monarque une femme qui pouvoit faire une révolution à la cour. Vous attribuez visiblement à madame du Barri le rôle bien exact de madame de Mailly; vous l'avez pris, sinon mot pour mot, au moins trait pour trait, pages 34 et 35 du tome 2 de la *Vie privée.* Vous avez pris les vêtemens propres de la première favorite pour en faire le *domino* de la dernière.

Il faut cependant rendre hommage à votre goût délicat, qui se manifeste dans l'option que vous faites de la première favorite. Tous ceux qui en ont parlé, sont sans doute dans l'erreur. Elle n'étoit, même suivant votre témoignage, *ni belle, ni jeune, ni jolie: elle avoit le regard dur, le col d'une grue, et l'odeur d'un singe.* L'odeur, j'en conviens, se corrige par les essences! C'est avec ce sujet, dont vous partagez les outrages, que M. le duc de Richelieu attaqua un monarque,

jusqu'alors sans défauts et sans vices, et qui, si ses vertus eussent été secondées, auroit effacé la gloire des Trajan, des Antonin et des Marc-Aurèle. Madame de Mailly succomba dans un premier assaut. Elle étoit déconcertée et vaincue; elle vouloit déserter le combat; il fallut toute l'opiniâtreté et toute la dextérité des corrupteurs du monarque, pour la rassurer et la décider à donner le second, qui lui réussit.

Ce moment est le plus intéressant de ce règne célèbre; outre le mérite de la réfutation, il en a donc un autre plus général. C'est celui où un monarque qui n'aimoit que sa femme, cède à la plus impérieuse des passions. Lorsqu'on attiroit ses regards sur quelque rare beauté, Louis XV répondoit: *Mais elle n'est pas aussi belle que la reine.* Voici le récit, fidèlement copié, des pages précitées. Tout lecteur en fera aisément le rapprochement avec le vôtre.

« Quand on eut arrangé les conventions,
« le premier ministre chargea le duc de Ri-
« chelieu de proposer au roi madame de
« Mailly. Ce courtisan fin et séduisant, s'é-
« toit insinué dans les bonnes grâces de sa
« majesté, et avoit sa confiance. Le cardinal,

« ne douta pas qu'en faisant changer d'ob-
« jet à ses talens, on ne pût l'employer avec
« autant de succès dans une négociation ga-
« lante, que dans une négociation politique.
« En effet, usant de la familiarité que lui don-
« noit Louis XV, son favori le mit adroite-
« ment sur le compte de la reine, sur le vide
« qu'elle laissoit dans son cœur. Il le fit con-
« venir de la nécessité de remplacer cette pas-
« sion par une autre; il lui représenta l'a-
« mour comme la consolation de tous les
« hommes, et principalement des grands
« princes, obligés de charmer les soucis
« du trône. Il détermina de *la sorte*,
« le roi à une entrevue avec madame *de*
« *Mailly*; et malgré l'ardeur que devoit lui
« donner son âge, malgré la fougue de son
« tempérament, malgré la longue privation
« où il avoit vécu depuis sa rupture avec la
« reine, elle fut infructueuse; la timidité
« avoit glacé ses sens, au point que la com-
« tesse, désespérée, se plaignit du peu d'im-
« pression qu'elle avoit faite; on eut peine à
« à la décider à un nouveau tête-à-tête: on
« la prévint qu'il falloit oublier le monarque
« pour ne s'occuper que de l'homme. La do-
« cilité du jeune prince à revenir à elle, l'en-

« couragea merveilleusement ; persuadée par « cette démarche, qu'il n'étoit question que « d'assaillir pour triompher, après les aga- « ceries préliminaires, elle se permit les « moyens extrêmes des courtisanes les plus « dévergondées. Ses attouchemens furent un « talisman si heureux, que l'amant, repre- « nant à l'instant tous ses droits, se livra à « des emportemens, d'autant plus violens, « qu'il avoit été plus contraint. Quand cette « scène fut finie, madame de Mailly enchan- « tée, sortit dans le désordre amoureux où « elle étoit encore, et se présenta à ses insti- « gateurs, curieux d'apprendre ce qui s'étoit « passé. Elle ne leur dit autre chose, sinon... »
[Le reste ne peut s'imprimer.]

Votre protégée est bien convaincue, je pense, du défaut de pudeur dont vous accusez madame du Barri. Sans le titre de patron de madame de Mailly, que vous affectez, vous auriez lancé contr'elle ces foudres immortelles qui tracent ces longs sillons, ces affreuses cicatrices que le temps ne peut effacer; vous auriez dit, en terminant son article : *Louis XV répudia cette favorite qui, la première, avoit triomphé de*

sa vertu, et lui avoit fait connoître d'autres plaisirs que ceux d'un chaste hymen.

Vous avez préféré recueillir le mouchoir que cette Madeleine avoit trempé des larmes que les dédains du monarque lui avoient fait répandre, et vous y avez mêlé très-onctueusement et très-saintement les vôtres. J'aurois partagé votre affectueuse sensibilité, si, pour plaindre l'une, vous n'aviez pas calomnié l'autre.

Madame de Mailly eut le sort des maîtresses disgraciées, lorsqu'une autre les remplace. On les plaint, on les exalte, mais ces généreux sentimens sont l'effet du dépit qu'excite la faveur qui se fixe sur tout autre que nous, et non pas d'un attachement bien sincère à leur personne. On fit une sainte de madame de Mailly. Sa conversion a séduit l'auteur *des Mémoires historiques*. Je vois dans cette favorite une femme très-spirituelle, il me seroit difficile d'en faire une sainte. (1)

(1) Il est assez difficile de croire à la sincérité du repentir de madame de Mailly. Son apostrophe à un dévot qui blâmoit les égards que le public témoignoit à son nom et à son rang, comme elle traversoit l'église, rend sa conversion très-suspecte. *Hom!.. hom!.. voilà bien*

Lecteur, pardonnez si vous me voyez si long-temps aux prises sur cet article avec l'auteur des *Mémoires historiques et politiques*. Vous avez à juger le plus important de tous les livres. Rien autre chose ne peut m'attacher à la mémoire de cette femme, que l'amour de la vérité. Il faut irrévocablement fixer l'opinion publique sur un auteur qui ne lance pas un trait qu'il ne s'appuye sur les témoignages les plus respectables, et quelquefois les plus augustes ; il mesure leur caractère sur la hardiesse de ses assertions.

Nous ne pouvons nous pénétrer assez des dangers que court l'histoire. Séduit par ce ton affirmatif, un auteur, dans un ouvrage digne de l'accueil que lui fait le public, présente dans madame du Barri *une jeune fille douée de tous les charmes, mais née d'un commerce impur, séduite dans l'âge le plus tendre, maîtresse de quelques vils libertins, dont elle fut abandonnée.*

---

*du remuement pour une c*****, dit cet épais personnage. *Eh, monsieur, puisque vous la connoissez si bien, vous devez, en conscience, prier Dieu pour la pénitente.* Cette réponse de madame de Mailly annonce sa présence d'esprit, et n'est pas trop d'une Madelaine dont le cœur est toujours plein de ses fautes,

Tant que les faits ne seront pas approfondis, tant qu'ils n'auront point été discutés, un auteur niera ce qu'un autre affirmera. Nos bibliothèques se surchargeront sans fruit pour les lecteurs, dont l'esprit se remplira de préjugés. On peut juger de ces dangers, puisqu'un auteur dans l'histoire qu'il nous donne de Louis XVI, prend pour guide M. *Soulavie*. Cet ouvrage suffiroit cependant pour le classer parmi nos meilleurs écrivains. (1)

La calomnie a des yeux d'Argus; elle perce tous les mystères que la nuit couvre de ses ses voiles les plus épais. Aussi l'auteur *des Mémoires* nous rend-il compte de ce qui se passa dans le lit même du monarque, la première fois que madame du Barry y fut reçue; il nous révèle ce que madame de Mailly avoit réellement révélé à ses *curieux instigateurs*.

Ces deux amans s'oublièrent-ils au point de publier leur turpitude? Se livrèrent-ils à ces excès des plus sales débauches? On a fait, à cet égard, mille et un contes. Voici une anecdote qui doit servir à les apprécier. On verra si cette gaîté et cette franchise qui fai-

(1) *Histoire de Louis XVI*, anonyme, imprimée à Hambourg, 1782.

soient le caractère de la favorite, dégénéroient en propos dignes des lieux dont on prétendoit qu'elle étoit sortie.

« On tira enfin la cour du sérieux et de la mélancolie où l'avoient plongée tant de pertes « successives, la mort de madame de Pompadour, du dauphin, de madame la dauphine et de la reine. On la disposoit insensiblement à la joie et aux plaisirs que « devoit y ramener la jeune archiduchesse, « déja désignée pour épouser monseigneur le « dauphin.

« Ce qui fit le plus de plaisir au roi dans ce « voyage, ce fut de voir que les femmes de « qualité, d'abord si révoltées contre sa maîtresse, qui avoient comploté contr'elle de « ne point se trouver où elle seroit, se relâchoient peu à peu de leur morgue, et se « laissoient séduire par sa douceur et son amé« nité. On en jugea par le nombre de quinze « ou seize, qui se trouva à Choisi. Tout s'y « passa dans la meilleure intelligence : ma« dame du Barri y montra cette liberté fran« che par où elle avoit séduit sa majesté; « elle passoit la plus grande partie du jour « à sa toilette; elle étudioit les diverses for« mes pour plaire à son amant; elle se mettoit

« souvent en Flore, Le roi, enchanté, avoit la « bonté de s'y prêter; et lorsque c'étoit trop « long, il lui faisoit dire de venir à table en « petite robe. Les spectateurs étoient témoins « des progrès que faisoit chaque jour sa pas- « sion. Un de ces riens si précieux entre les « amans, fit une anecdote que recueillirent « avec avidité les courtisans. Sa majesté « ayant laissé tomber son étui, madame du « Barri le ramassa avec empressement, en « mettant le genou en terre; mais le monar- « que se précipitant lui-même à ses pieds, « lui dit: *Madame, c'est à moi à prendre cette « posture, et pour toute la vie.* Galanterie digne « de l'ancienne cour, et bien opposée au ton « leste et cavalier avec lequel nos petits-maî- « tres traitent aujourd'hui les femmes. (1)

« Malgré cette déclaration du roi, la beauté « en question prit encore une fois le rôle de « suppliante; et cet autre événement de son « séjour à Choisi, lui fit infiniment d'hon- « neur, et lui concilia une partie des grandes « familles qu'il concernoit. »

Cette autre anecdote, dont parle l'auteur, concerne le comte et la comtesse de Louerme,

(1) *Anecdotes*, pages 119, 120.

condamnés, l'un et l'autre, à avoir la tête tranchée pour cause de rebellion à la justice. Le chancelier avoit refusé la grâce à ces illustres coupables, et cependant il avoit accordé un sursis. Madame du Barri s'étoit jetée aux genoux du roi, et y étoit restée jusqu'à ce que sa majesté l'eût accordée. Ce sont les seules sollicitations que se soit permises cette favorite si puissante.

Le roi, en la relevant, dit ces paroles mémorables et si dignes de son cœur : *Madame, je suis enchanté que la première faveur, pour laquelle vous me forcez, soit un acte d'humanité.* (1)

C'est l'auteur de *la Vie privée de Louis XV*, c'est-à-dire l'homme des factions et des sectes, qui cite cette anecdote. Je demande à tout lecteur si l'homme de bien peut avoir quelque confiance en vous, et s'il peut croire à vos peintures ? Par-tout vous présentez Louis XV, comme un prince usé par la plus crapuleuse débauche, succombant sous le poids d'une vieillesse anticipée ; et l'on voit, dans cette occasion, qu'il a conservé toute la flexi-

(1) *Anecdotes*, pages 119, 120.

bilité de ses muscles, et la vive sensibilité d'un amant dont les égards faisoient la censure du ton leste des petits-maîtres du jour.

Il est reconnu que jamais femme ne sut mieux se faire respecter dans le tête-à-tête. Elle n'étoit point encore déclarée, lorsque M. de Coigni, s'étant oublié, elle fit appeler ses gens, et approcher la voiture du duc. C'est encore l'auteur des *Anecdotes*, qui rappelle celle-ci. Il est vrai, cependant, qu'il y met sa broderie : il veut, par exemple, que M. de Coigni crût encore qu'elle étoit mademoiselle l'Ange, et qu'il se conduisit, dans cette occasion, d'après d'anciennes privautés qu'il s'étoit permises.

Cependant n'est-il pas étrange, qu'après avoir cherché à la dégrader et à l'avilir, vous ayez voulu élever sa gloire au point de lui faire partager les réformes de M. de Maupeou, contre l'aveu de l'auteur des *Anecdotes*, qu'elle ne se mêla jamais de politique. Vous représentez les plans de ce chancelier, comme la production irréfléchie du moment; vous avez été bien mal servi sur ce point. Ils étoient le fruit d'une *longue et profonde méditation;* j'ai, par devers moi la preuve qu'ils datoient au moins de 1760.

Sa révolution n'étoit pas celle de Licurgue. Ses plans se bornoient à changer quelques colonnes qui perçoient la voûte de l'édifice; mais il n'en examinoit pas moins par quels moyens ce législateur avoit assuré ses succès; j'ai la certitude qu'à cette époque de *1760*, il observa que le premier soin du réformateur de Sparte fut de se concilier les ministres du culte, qu'effectivement il eut l'attention de ménager, à l'exemple de ce législateur.

Ainsi, selon vous, c'étoit dans les maximes de madame du Barri, à qui vous donnez pour instituteurs les disciples de la Gourdan, que le chancelier de France, M. de Maupeou, le génie de son siècle, s'étoit convaincu de l'influence de la religion sur la durée des états. C'est cet oracle qui lui avoit appris que, sans les secours de la Divinité, toutes les législations passent comme les nuées que les vents emportent dans la tempête, et que les coups portés contre l'autel, ébranlent toutes les dominations, tous les trônes. Si le règne de Louis XV dut à cette favorite un plan aussi bien conçu et aussi bien exécuté, vous devez cesser de l'accuser, et convenir qu'elle a justifié les faveurs dont la fortune l'a comblée dans les plus brillantes époques de sa vie.

Un peu de critique, *Monsieur*, un peu de critique et un peu de bonne foi; et vous traiterez moins mal et moins bien cette favorite, dont la mort eût dû faire taire les serpens de l'envie. Elle ne mérita point l'opprobre dont vous avez essayé de la couvrir, et elle ne doit avoir aucune part au laurier que la postérité, déja trop tardive, ne pourra refuser à M. de Maupeou. Madame du Barri ne put obtenir du roi que madame de Montesson, femme reconnue de M. le duc d'Orléans, recommandable à tant de titres, fût présentée, et vous prétendez la faire regarder comme la principale cause de la révolution de 1771 !.....

Daignez, *Monsieur*, jeter un coup d'œil rétrograde sur toutes les reines et sur toutes les favorites. Verrez-vous aucune reine chérie de l'époux, sans qu'elle ait été en proie à tous les traits de la calomnie? et trouverez-vous une seule favorite qu'elle ait épargnée? C'est à la faveur que s'attache l'envie, qui ne peut trouver rien d'innocent dans ceux qu'elle déchire. Votre curiosité n'a rien respecté, et vous avez vu ce que des amans se cachent à eux-mêmes. Votre humeur bilieuse s'étend sur les actions les plus indifférentes; vous changez en crime les agréables folies du désha-

billé. Les coupables, les êtres les plus immoraux, sont ceux qui cherchent à divulguer des mystères dont l'homme délicat écarte la vue. Voudroit-on que les Grands fussent toujours en représentation, et qu'ils n'eussent aucune des inclinations du vulgaire? Rendons-en grâce à la Providence, les princes sont et seront toujours ce que sont les autres hommes. L'aigle audacieux ne plane pas toujours dans les régions supérieures de l'air, et personne ne voudroit être roi, s'il falloit toujours être sous le dais et sur le trône.

« Les rois sont ce que nous sommes; il n'y « a ni rang, ni élévation qui efface du cœur « humain le caractère que la nature y a im- « primé. David et Salomon, ces rois, selon le « cœur de Dieu, succombèrent à ce penchant. « Tout ce que l'antiquité a de plus grand s'est « enseveli sous les ruines de cette passion. Les « empereurs romains, je ne parle pas de ces « monstres qui dégradèrent la terre par leurs « vices, mais de ceux qui honorèrent le monde « par leurs vertus : César, Auguste, An- « toine, mêlèrent cette foiblesse aux soins de « l'univers, et il faut bien qu'elle ne soit « pas incompatible avec une ame grande, « puisque Charlemagne, fait pour honorer la

« nature humaine et représenter la divine,
« en fut atteint.....»

Dans la persuasion où vous êtes qu'il vous est permis de porter vos regards dans les appartemens les plus cachés des princes, pour divulguer leurs secrets, et jaloux de nous instruire comment vivoit le roi avec sa favorite, vous aviez mille anecdotes, reconnues vraies par tous les partis, qui ne diffèrent que par la manière de les raconter. Je vous invite à lire la lettre d'une personne qui a vécu avec madame du Barri, et qui l'avoit peu quittée depuis qu'elle étoit à la cour. Vous direz que cette lettre est d'une amie de cette favorite? Elle est d'une amie, j'en conviens; mais si elle manque de quelque mérite à cet égard, vous la jugerez digne de votre confiance sous beaucoup de rapports. Je lui demandois son opinion sur votre livre, en ce qui concerne madame du Barri; cette lettre est sa réponse.

LETTRE

LETTRE V.

A L'AUTEUR DE LA RÉFUTATION.

10 février 1782. Du château de ***, près Fontainebleau.

Madame du Barri sollicite la place de trésorier de la marine pour M. de Sainte-Foix. — Refus du roi, qui lui accorde les Loges de Nantes. — Anecdote du roi et de la favorite à ce sujet. — Trait de générosité du roi envers l'abbé Beauvais, auquel il donne l'évêché de Sens. — Conduite de madame du Barri envers madame Gomard sa mère. — Son intimité avec la duchesse d'Aiguillon. — Le roi parle de faire ses pâques, anecdote. — Portrait des courtisans. — Elle est diffamée, pourquoi. — Etrange calomnie de l'auteur des Mémoires historiques.

Je n'avois point attendu, *Monsieur*, votre invitation, pour lire les *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*. Je devois penser que j'y rencontrerois grand *nombre*

des personnages illustres que mes rapports avec la cour me mettoient à portée de connoître. Vous me demandez mon avis sur ce qui est personnel à madame du Barri, avec laquelle j'ai vécu dans l'intimité.

Tout en est faux, *Monsieur*, tout en est faux ou dénaturé, ou singulièrement exagéré. L'abandon de M. Dumouceau ne fut point aussi total que l'a prétendu l'auteur des *Anecdotes*. Jamais il ne perdit de vue sa charmante pupille; elle m'en a toujours parlé avec les expressions d'une reconnoissance qui les honore l'un et l'autre. Comment croire aux dédains de M. de Sainte-Foix, pour qui elle sollicita le rétablissement de la charge de trésorier général de la marine? Le roi lui refusa cette grâce, quoiqu'appuyée par le contrôleur général. *J'ai supprimé cette charge, répondit le roi, je ne puis faire et défaire.* (1)

Quoique l'amour de Louis XV fût très-vif et une vraie passion, il ne lui accordoit pas toujours ce qu'elle demandoit; et cependant elle étoit très-réservée, ne sollicitant que des

(1) L'auteur des *Anecdotes* parle de cette demande que fait madame du Barri pour M. de Sainte-Foix, *page* 239.

grâces de pure faveur, et toujours indifférentes pour l'état.

Madame du Barri avoit moins d'amour que de respect et de vénération pour sa majesté; elle mettoit autant de grâces dans ses demandes, que le roi de délicatesse à les lui accorder. Il usoit de beaucoup de ménagement dans ses refus. Elle sollicitoit les Loges de Nantes pour la maréchale de Mirepoix: c'étoit un objet de 40,000 liv. de rentes. Elle saisit l'occasion du jour de l'an, et les demanda comme les étrennes de cette amie. — Je ne puis les accorder, dit le roi. — Vous voulez donc que je boude. — Ce seroit fort mal commencer l'année. Cependant je persiste et ne puis faire autrement. — Eh bien, Sire, je ne demanderai rien de ma vie à sa majesté, j'en fais le serment. — Jugez vous-même de mon impossibilité; lisez. — C'étoit le brevet que lui présentoit le roi. Elle vit son nom. Les étrennes étoient pour elle-même.

L'auteur des *Mémoires* nous connoît bien mal, nous autres femmes; il est un sentiment en nous qui l'emporte sur les passions les plus impérieuses. Je ne crois pas de puissance au monde capable de vaincre l'amour-propre dans les femmes. Et dans quel âge M. *Soulavie*

prétendroit-il que madame du Barri eût désespéré de ses charmes pour retenir le cœur fugitif du monarque. A sa mort, elle n'avoit pas trente ans ; sa beauté étoit dans tout son éclat. Elle en avoit près de cinquante lors de son jugement ; quoiqu'elle n'eût plus cet éclat, elle avoit encore de la fraîcheur. Si la plus belle femme de la capitale eût pu désarmer des juges révolutionnaires, celle-ci, que je regretterai toujours, n'auroit pas péri.

Vous n'exigerez pas de moi que je fasse passer par ma plume ce que dit l'auteur des *Mémoires historiques* de cette jeune personne, qui lui donne le germe pestilentiel dont meurt le monarque. Ce n'est pas le seul endroit de son livre qui accuse son cœur et son esprit ; il se plaît à rassembler tous les extrêmes. Il n'est pas de sentimens inconciliables, pas de passions contraires qu'il ne réunisse dans la même personne. Donnant au monarque la force d'un Hercule et la caducité d'un vieillard, à la favorite l'insouciance d'une prostituée et la jalousie d'une épouse ; il livre au même instant le roi à toute l'intempérance de la luxure et à la douleur du repentir. Disposant du cœur de l'homme comme de son

papier et de son encre, il le souille et le noircit avec la même indifférence.

La mort de M. de Chauvelin son meilleur ami, et celle de M. d'Armentières, morts récentes, avoient fait sur l'esprit de Louis XV l'impression la plus vive et même la plus fâcheuse. Il venoit de donner à l'abbé de Beauvais l'évêché de Sens, pour le récompenser d'un sermon où cet abbé avoit peint, avec moins d'art que d'énergie, les malheurs d'un roi qui cède au torrent des passions et s'abandonne à la volupté. Ce monarque ressentoit déja le mal-aise qui, d'ordinaire, précède cette maladie funeste. Tel est le moment où cet auteur prétend que la favorite céda ses droits à un enfant.... et où le monarque si usé, si débile, retrouve toutes les forces de sa jeunesse!... Fermons pour jamais ce chapitre, *Monsieur*, il suffit pour inspirer le dégoût le plus invincible pour tout l'ouvrage.

Madame du Barri eut des vertus, dont il est plus doux de s'occuper. Elle fut bonne parente et bonne amie. Elle faisoit des visites fréquentes à madame Gomard sa mère, qui vivoit dans une sage obscurité au monastère de Sainte-Elisabeth, où, pour se dérober à la satire, elle avoit pris le nom de *Monrable*.

Dans aucune époque de sa vie elle ne laissa passer quinze jours sans aller la voir. Alors elle passoit la plus grande partie du jour avec elle. Il n'y eut pas un seul instant de refroidissement entr'elle et la duchesse d'Aiguillon; aussi le dernier vœu du roi fut-il pour les réunir. Pendant son séjour au monastère de Pont-aux-Dames, elle se fit aimer et chérir de toutes les religieuses. Et lorsque la lettre de cachet fut levée, elles furent partagées entre les regrets de s'en séparer et la satisfaction que leur causoit la justice du jeune roi. (1)

Elle n'étoit point ennemie des grandeurs; mais on ne peut pas dire qu'elle en fût esclave. Le roi, né vertueux, n'avoit jamais cessé d'être ami de la vertu. Il eut quelqu'envie de s'unir avec la princesse Lamballe, il y eut des intrigues telles qu'on peut bien les prévoir dans un si grand événement, qui eût été le triomphe de la religion sur la politique. Elle ne s'en mêla point. Chaque année madame Louise pressoit son auguste père de faire ses pâques, et comme sa majesté y paroissoit décidée, elle dit avec plus

(1) L'auteur des *Anecdotes*, page 335.

d'enjouement que d'amertume : *Eh bien, si le roi fait ses pâques, je ferai les miennes.* (1)

Tous ces traits sont rapportés, mais défigurés par l'auteur des *Anecdotes*, qui substitue le langage et le ton des halles au style et aux manières de la cour. Il y a cependant quelque différence; les nuances ne sont pas les mêmes.

J'ai souvent gémi de mon étoile qui m'attachoit à la cour. C'étoit lorsque je voyois une certaine classe d'hommes, des plus rampans, devant la favorite; rien de semblable à la petitesse de leurs adulations. Les expressions les plus louangeuses étoient sur leurs lèvres, et leur cœur recéloit tous les serpens. Ils saisissoient un mot, un geste, une attitude, qu'ils travestissoient et l'envoyoient à une troupe soldée par les factions au-delà de la mer, à des écrivains mercenaires; souvent ils les offroient à un prix exorbitant aux personnages qu'ils vouloient diffamer. Voilà, *Monsieur*, ce qu'on appeloit les *Anecdotes de madame du Barri.* Le fameux Caron de Beaumarchais fut employé pour en arrêter le

(1) L'auteur des *Anecdotes*, page 307.

cours. On annonçoit toutes ces rapsodies comme devant contenir quatre volumes. On fit quelques sacrifices pécuniaires, qui, comme vous le voyez, n'ont point empêché qu'elles ne soient publiées.

La mort de Louis xv ne fit point cesser ce commerce qui tenoit à un système plus important. La favorite fut oubliée dès qu'elle ne joua plus le rôle principal. La reine, qui jouit de la faveur du jeune roi, fut livrée à la même secte. Louis xvi avoit fait demander l'expulsion de ces écrivains mercenaires, et le gouvernement de la Grande-Bretagne, qui parut s'y prêter, ne songea qu'à sauver les apparences. Il permit l'enlèvement de Morande, le plus forcené des libellistes; mais l'ayant fait avertir, ceux que le gouvernement français chargea de cette expédition, coururent des dangers qui rendirent le mal sans remède. (1)

Lisez vous-même, *Monsieur*, les livres de M. *Soulavie*, pour moi je vous déclare que je n'en ai plus l'intrépide courage. Lorsque

(1) Receveur, inspecteur de police, étoit à la tête de cette commission. Le bruit se répandit qu'il avoit été pendu avec ses gens, et dans la vérité, il avoit failli l'être

j'ouvre un livre d'histoire, j'y cherche la vérité ; et dans celui-ci je ne vois que des calomnies absurdes et rebutantes.

Cette finale paroîtra désobligeante, mais non pas à ceux qui, ayant été du dernier voyage de Trianon, ont vu comment le roi fut frappé de sa dernière maladie, et en ont suivi tous les progrès. Je n'avois point eu d'autres médecins que les siens ; je puis donc assurer que la petite vérole fut la seule cause de sa mort. MM. Bordeu et le Monnier ne méritent pas l'outrage sanglant fait à leur mémoire, ils avoient des lumières et la passion de leur art. Mais comment supposer qu'il ait existé des médecins assez ignorans et assez pervers, pour persuader au roi que les maladies qu'engendre la débauche ne puissent se guérir que par la débauche même ! (1)

(1) Ce n'est point aux médecins de Louis XV que M. *Soulavie* attribue l'invention de cette recette. Il ne les accuse, à cet égard, que de foiblesse ; et sa verve factice ne s'échauffe que contre les chirurgiens, et non contre les médecins. Or il faut savoir que la Martinière étoit de la plus grande franchise avec le roi ; au point même qu'il fut regardé comme son assassin, lui ayant révélé, et sans aucun mé-

nagement, que sa maladie, que lui cachoient les autres médecins, étoit la petite vérole. M. *Soulavie* suppose que la Martinière n'osa prendre sur lui de contredire la recette que M. de Richelieu avoit donnée au roi, de voir de jeunes filles, qui, prenant chacune une partie du mal, guériroient radicalement le monarque. Ainsi, c'est de bonne foi, c'est sérieusement, qu'un grave auteur nous dit que c'est en corrompant, au physique et au moral, d'innocentes créatures, qu'on se soit proposé de guérir une maladie contagieuse, que seul, parmi tant d'autres écrivains, il fait concourir avec la petite vérole ! M. *Soulavie* fait du roi une véritable machine, et telle que la décence ne permet pas de caractériser; et cependant il convient que jamais prince ne montra plus de sagesse dans le conseil. Alors, comment supporter la vue de ce tableau !

« Des chirurgiens de confiance avoient beau présider « aux plaisirs du prince, et au choix dans le Parc-aux- « Cerfs, de jeunes personnes qui y étoient entretenues, le « roi se livra, pour cette fois, à l'aventure, à une petite « fille qui lui plut, et qui, depuis quelques heures, avoit « la petite vérole. Elle l'inocula une seconde fois dans « le sang de ce prince, qui, dans sa jeunesse, avoit eu « cette maladie. Le roi, de son côté, lui donna en « échange la maladie mal guérie qui le détruisoit len- « tement depuis quelques années, et qui avoit résisté à « tous les remèdes possibles. L'histoire doit frapper « d'un éternel opprobre les chirurgiens de l'âge avancé « de Louis XV. Ils n'osèrent attaquer l'opinion inhu-

« maine que le maréchal de Richelieu, Bertin et le Bel « lui avoient inspirée. *Le partage et le don de la ma-* « *ladie du roi à de jeunes personnes robustes, vives* « *et bien portantes, est le seul spécifique pour attirer* « *au-dehors les humeurs morbifiques du roi, et pour ra-* « *jeunir sa personne.* »

On ne peut trop le répéter, de tous les écrivains cyniques qui s'étoient exercés à calomnier ce règne, aucun n'avoit parlé de cette maladie lente qui minoit le monarque depuis quelques années, et résistoit à tous les remèdes; il n'en est pas question dans le *Recueil des Anecdotes.*

Il n'y eut point de Parc-aux-Cerfs sous madame du Barri.

LETTRE VI.

Sur le collier. — Naissance de madame Lamotte ; son genre d'existence. — Comment elle connoît et trompe le cardinal. — Ses vues et historique du collier. — Motifs de la reine pour rendre publique cette affaire.—Haine du baron de Breteuil contre le cardinal. — Cette éminence interrogée par le roi, ses réponses, est arrêtée et envoyée à la Bastille. — Arrestation de madame Lamotte. — Nie avoir connoissance de la négociation du collier qu'elle avoit mis en débris et fait vendre en Angleterre par son mari. — Fausseté d'un propos imputé au cardinal. — Madame Lamotte condamnée, subit son jugement. — Episode de la fausse baronne d'Oliva, trompée par les Lamotte, homme et femme. — Motif du trouble du cardinal devant le roi. — Réticence affectée de l'auteur des Mémoires historiques à la charge de la reine. — *Eclaircissemens sur plusieurs lettres de la* Correspondance

secrète de plusieurs grands personnages illustres. — *Etrange situation de la reine.* — *Idée de la* Correspondance secrète de plusieurs personnages illustres.

UN anonyme publie une correspondance, et redonne un nouveau degré d'intérêt à cette affaire jugée depuis quinze ans, mais que la calomnie enveloppe de ses nuages, lors même qu'elle ne peut échapper à la conviction. Point de doute, d'après deux lettres que produit cet anonyme, que la reine ne fût coupable et que madame Lamotte ne fût la colombe dévorée par le vautour.

Loin que les *Mémoires historiques* rectifient l'idée que l'anonyme donne de cette affaire, ils ne servent qu'à la consolider. Je crois pouvoir déterminer l'opinion errante jusqu'à ce jour, et résoudre, d'une manière sûre, tous les problêmes.

J'analyse cette cause, que tous nos écrivains regardent unanimement comme le premier anneau de notre révolution. C'est donc une nécessité de faire cesser toutes les incertitudes.

Une jeune fille, condamnée, par sa misère, à ramper dans les dernières classes de la do-

mesticité, arrive dans la capitale. Son sort la fixe chez M. de Boulainvillers, prévôt de Paris, connu par son immense fortune et sa prodigieuse avarice. Quoiqu'elle vante les tendres soins de madame de Boulainvillers, qui figure dans ses mémoires, non-seulement comme sa bienfaitrice, mais bien encore comme une vraie mère, elle quitte cette maison, et livre son existence à tous les hasards de l'intrigue dont elle avoit l'esprit et le goût. La mort de son père dans un hospice, ne déconcerte pas ses projets de grandeur; elle s'appeloit *Valois*. Aidée de ce nom, elle pourra prétendre à se faire reconnoître comme une branche égarée de cette tige auguste, qui avoit précédé celle de Bourbon sur le beau trône de l'univers. Un gendarme de la gendarmerie, dont elle fit connoissance à Bar-sur-Aube, lui parut propre à réaliser son espoir; et comme il avoit lui-même plus de goût pour l'intrigue que pour les armes, il quitta son corps après l'avoir épousée. Voilà le comte et la comtesse de *Lamotte*, si fameux dans notre histoire.

Il étoit infiniment plus facile à M. de Lamotte d'épouser mademoiselle Valois que de la faire subsister. Elle rentra chez le mar-

quis de Boulainvillers, veuf alors. Elle ne retrouva donc plus cette mère tendre et bienfaisante, dont les caresses l'avoient séduite, et dont elle s'étoit séparée pour aller à Bar-sur-Aube, épouser M. de Lamotte en impromptu; car il ne se connoissoient ni l'un ni l'autre.

Munie de la liste des personnes bienfaisantes, elle parvint à intéresser la générosité de M. le cardinal de Rohan, qui, comme grand-aumônier, avoit des secours à distribuer, ainsi qu'elle l'avoue dans son *Mémoire de Londres*.

De semblables bienfaits humilioient madame de Lamotte; elle avoit provisoirement pris le titre de comtesse, en attendant que son origine auguste fût reconnue.

Escroquer à M. le cardinal, son bienfaiteur, une somme capable de lui procurer une aisance pour figurer à la cour et y faire valoir ses prétentions, compromettre cette éminence de manière à le contraindre à garder le silence, voilà quel fut le projet de cette femme artificieuse, et sur lequel les moins clair-voyans ne peuvent se tromper.

Voici comment elle accomplit ce dessein,

dont la témérité excuse la facilité du cardinal.

Instruite que Bohemer et Bossange, bijoutiers de la cour, sont parvenus à composer une parure, telle qu'il n'en avoit pas existé, elle forme le projet de l'escroquer. Cette parure, que les bijoutiers portoient à seize cent mille livres, étoit au-dessus de toute estimation; chaque pièce dont elle étoit composée avoit bien une valeur déterminée, mais l'assortiment de ces pièces pour former un ensemble aussi admirable, n'en avoit pas. Le collier avoit donc deux valeurs, l'une déterminée et l'autre arbitraire.

Elle n'ignoroit pas que le cardinal ne fréquentoit pas la cour de la reine, et que toute la maison de Rohan, que cette princesse avoit tant d'intérêt de ménager, étoit dans la disgrâce. Elle pouvoit donc composer son roman, il lui suffisoit d'y donner de la vraisemblance.

L'homme de cour croit tout ce qu'il desire. Il suffit de caresser sa vanité pour lui faire tout adopter. Les Grands ne pensent pas qu'on soit assez téméraire pour leur en imposer, et c'étoit une protégée qui tendoit ce piége à son bienfaiteur.

La

La comtesse étoit liée avec tous les intrigans de la capitale ; elle avoit, dans Retaut de Villette, un homme de l'esprit le plus borné et capable de se prêter à tout. Elle demande aux bijoutiers le marché, et le remet au cardinal, avec une acceptation de ce Retaut, qui signe *Marie-Antoinette de France.*

Muni du marché et de cette acceptation, M. le cardinal termine la négociation et s'oblige. Il paroît cependant que, plein de confiance dans cette femme, le cardinal contracta avant d'avoir la fausse acceptation. Quoi qu'il en soit, le collier est remis à madame Lamotte. Cette parure perd à l'instant au moins un tiers de sa valeur. Elle est mise en débris, que le mari, sans perdre un moment, va vendre en Angleterre. Madame Lamotte monte sa maison, et convertit en argenterie le bijou que n'a pu vendre son mari.

Le cardinal ne pouvant remplir ses premiers engagemens, les bijoutiers s'adressent à la reine, que déconcerte une pareille intrigue. Elle se confie au baron de Breteuil, au marquis de Vaudreuil et à l'abbé de Vermont. Celui-ci, qui sait que les factions et les sectes ne demandent que des prétextes,

est d'avis de payer, de s'assurer des auteurs de l'escroquerie et de les punir ministériellement. Tous les princes étoient de cet avis. Le baron de Breteuil, qui voit dans cette affaire l'occasion de perdre le cardinal, qu'il haïssoit jusqu'au délire de la passion la plus aveugle, veut au contraire qu'on y donne la plus grande publicité. M. de Vaudreuil, moins passionné, se rangea du côté du ministre, parce qu'il prévoyoit que les ennemis de la reine, auprès du roi, pourroient se prévaloir de son silence.

Décidée à ce parti, la reine instruit le roi; et le cardinal qui venoit de faire l'office, comme grand-aumônier, est invité de se rendre auprès de sa majesté.

Voici la scène qui se passa dans cette entrevue, telle que vous la décrivez d'après le *Journal des Débats*. Un livre, en général, ne doit pas renvoyer à un autre livre, et quand il s'agit de preuves, le lecteur doit avoir sous les yeux tout ce qui sert à l'éclairer.

LE ROI.

Vous avez acheté des diamans à Bohemer?

LE CARDINAL.

Oui, Sire.

LE ROI.

Qu'en avez vous fait?

LE CARDINAL.

Je croyois qu'ils avoient été remis à la reine.

LE ROI.

Qui vous avoit chargé de cette commission?

LE CARDINAL.

Une dame de condition, appelée madame la comtesse de Lamotte-*Valois*, qui m'a présenté une lettre de la reine; et j'ai cru faire ma cour à sa majesté, en me chargeant de cette négociation.

LA REINE.

Comment, *Monsieur*, avez-vous pu croire, vous à qui je n'ai pas parlé depuis huit ans, que je vous choisissois pour cette négociation et par l'entremise d'une femme d'un pareil ordre.

LE CARDINAL.

Je vois bien que j'ai été trompé cruellement. L'envie que j'avois de plaire à sa ma-

jesté m'a fasciné les yeux; je n'ai vu nulle supercherie, et j'en suis fâché.

Sans la fatalité qui conduisoit tout, l'affaire se terminoit là : le cardinal avoit été trompé; c'étoit à lui de payer et de poursuivre les escrocs, jamais il ne s'y est refusé. Il a effectivement payé.

Le roi continua cette espèce d'interrogatoire ainsi qu'il suit :

LE ROI.

Mais, *Monsieur*, voici copie de votre lettre à Bohemer; avez-vous écrit une lettre pareille à celle-ci?

LE CARDINAL.

Je ne me souviens pas de l'avoir écrite.

LE ROI.

Et si on vous en montroit l'original?

LE CARDINAL.

Si elle est signée, je la reconnoîtrai.

LE ROI.

Expliquez-moi ce que signifioient toutes ces

démarches auprès de Bohemer, ces assurances, ces billets.

LE CARDINAL.

Je suis trop troublé pour répondre à votre majesté.

LE ROI.

Remettez-vous, *monsieur le cardinal*, et si notre présence vous trouble, passez dans le cabinet, vous y trouverez des plumes, du papier et de l'encre.

Le cardinal passa dans le cabinet et n'écrivit rien de satisfaisant, rien qui pût faire croire qu'il eût été autorisé dans cette négociation.

« Le roi dit au cardinal de se retirer, et « donna l'ordre à M. de Villeroi de s'assurer « de sa personne et de le faire conduire à la « Bastille.

« Madame de Lamotte fut arrêtée à Bar- « sur-Aube, dans la terre de son mari, qui « étoit déja passé en Angleterre. *Elle nia « d'abord s'être mêlée* de l'affaire pour la- « quelle on l'arrêtoit; et déclara qu'on pour- « roit tirer, sur ce sujet, de plus grandes lu- « mières de Cagliostro, chez lequel elle de- « meuroit, rue Saint-Claude. »

J'ai copié cette espèce d'interrogatoire et ce qui suit, dans votre propre ouvrage. Mais vous ajoutez *que le cardinal n'a cessé de dire que lui seul avoit dit la vérité, mais qu'il n'avoit pas dit toute la vérité.*

Les ménagemens dont il seroit possible que cette éminence eût usé, sûrement n'étoient pas dus à l'indulgence de la reine, qui, dites-vous, « porta le zèle dans *sa propre* « *cause* (un autre auroit dit dans une cause « qui ne la regardoit pas) au point de venir « à Paris pour en conférer avec des conseil- « lers au parlement. Elle obtint quelques « voix pour entacher le cardinal par un hors « de cour; et les individus qui lui étoient « attachés, parloient de la convenance de « l'envoyer à l'échafaud. »

Avec un peu de critique, *Monsieur*, vous auriez rejeté ce voyage de Paris pour solliciter des conseillers. La reine n'eût pu risquer une semblable démarche qu'auprès de ceux dont elle eût été bien sûre; alors elle n'avoit pas besoin de se déplacer. Vous parlez de convenances et vous les violez: une tête couronnée ne fait pas de telles démarches quand elle peut se les épargner. Elles auroient été blâmables. Sa conduite étoit justifiée par

une explication en présence du roi. Elle ne pouvoit être compromise que par la malignité de ses ennemis, humiliés de voir que le prétexte de lui nuire dans son esprit leur échappoit. Qui que ce soit ne peut empêcher que des escrocs ne prennent des noms capables d'en imposer, et de faciliter le succès de leur crime. La reine, dans son apostrophe au cardinal, s'exprime de manière à faire connoître son mépris *pour une femme de cet ordre.*

Si le cardinal eût eu des choses à dire pour sa plus grande justification, c'étoit lorsque des individus attachés à la reine, le plaçoient entre le hors de cour, qui lui faisoit perdre ses places, et l'échafaud qui lui faisoit perdre la tête.

Le cardinal n'a point tenu ce propos; et j'ai une version bien différente de la vôtre. Je la tiens de personnes trop sûres et trop attachées à cette éminence, pour que je puisse craindre un démenti en la publiant.

Dès que M. le cardinal eut été nommé à l'assemblée constituante, son premier soin fut d'en donner avis au roi et de faire offrir tous ses bons offices à la reine, qui ne les accepta pas. Or, comment supposer que le prince ait voulu d'un côté lui être utile, et

de l'autre nourrir les serpens qui n'avoient cessé de la déchirer.

Cependant le parlement écarta les épisodes dont la prétendue Valois, par une tactique bien connue au Palais, s'étoit habilement servie pour embarrasser le jugement et le rendre impossible.

Retaut de Villette, dont elle s'étoit servie pour faire la fausse acceptation du marché, en signant *Marie-Antoinette de France*, fut déclaré contumace; il fut banni. La femme Lamotte, convaincue de l'escroquerie du collier, fut condamnée à être flétrie du fer chaud et à être fustigée. Elle subit son jugement au pied du grand-escalier; elle fut ensuite reléguée à la Salpêtrière, d[illegible]a faction anglaise la délivra dans les premiers troubles de la révolution.

Elle avoit profité des jongleries de Cagliostro, pour rejeter sur cet empirique la dissipation des pièces du collier que son mari avoit vendues en pays étranger. C'étoit un des ressorts qu'elle avoit fait mouvoir pour embarrasser le jugement, et pour attacher du merveilleux à une affaire qui n'avoit de surprenant que l'artifice, l'audace et la témérité des coupables.

Episode de mademoiselle Duguet, prétendue baronne d'Oliva.

Cet épisode servira à faire deviner la cause du trouble qu'éprouva M. le cardinal dans son entrevue avec le roi, et jusqu'où put aller la hardiesse et la cruauté de cette femme artificieuse. L'intrigue fut conduite de manière qu'elle pouvoit consommer son escroquerie sans que le cardinal pût jamais s'en plaindre, ni même en faire part à qui que ce fût. Elle pouvoit rester à Paris et y jouir impunément de son crime.

Madame Lamotte, après avoir cherché dans tous les femmes capables de se prêter à ses vues et qui pussent, à la faveur de l'obscurité de la nuit, passer pour la reine, n'en trouva pas de plus propre à jouer le rôle qu'elle lui destinoit qu'une demoiselle *Duguet*, fille d'un officier de maréchaussée, de ce nom. Son mari en fit la connoissance au Palais-Royal, d'où il la conduisit chez elle, rue du Jour. Le mari lui ayant trouvé la simplicité convenable et une tournure imposante, madame Lamotte alla voir cette fille, et l'éblouit par l'éclat d'une grande fortune. Elle lui donna, pour premier présent, son

nom, qu'elle décomposa et dont elle fit d'*Oliva*. Ce nom se trouve dans V,A,L,O,I,S. Il suffisoit d'en retrancher l's. Elle y joignit le titre de baronne, sous lequel elle lui promettoit de la produire et de la faire figurer à la cour.

Mademoiselle *Duguet* étoit exposée à tous les genres de séduction. Elle accepta le rôle dont elle ne soupçonnoit pas les conséquences; et madame de Lamotte conduisit à Versailles cette fille si simple, sans lui faire part de son projet d'escroquerie. Dans la voiture, elle lui dit qu'il s'agissoit de remettre, à *un seigneur d'une haute considération*, un paquet en forme de lettre. Elle lui tut, et ce que contenoit le paquet, et le nom du grand seigneur.

Madame Lamotte conduisit la baronne jusqu'au bosquet, qu'elle lui montra de la main; le paquet fut remis sans que mademoiselle Duguet ait pu dire à qui.

Lorsque M. le cardinal parut devant le roi à Versailles, il étoit probablement instruit de ces détails. Il falloit que le paquet fût de quelqu'importance, puisque les avocats le changèrent en une rose; et que madame la

Motte, dans son *Mémoire* imprimé à Londres, a adopté cet expédient.

L'épisode de Bette d'Etienville ne tenoit point au collier. Il prétendoit avoir été chargé par le cardinal, de lui trouver un mari pour sa fille; et il fut reconnu, lors des plaidoieries, qu'il n'avoit jamais vu cette éminence. Ses plaidoyers subsistent, je les ai sous les yeux, et jamais il n'avoit été question que le cardinal eût eu d'enfans.

Vous avez fait différens résumés de cette affaire; vous l'avez présentée sous différens jours: et après vous avoir bien lu, bien médité, on se retrouve directement au point où l'on étoit lors de l'arrestation du cardinal. De toutes vos discussions, on ne retient bien que ces paroles, que vous mettez dans sa bouche: *Je suis le seul qui, dans cette affaire, ait dit la vérité, et je ne l'ai pas dite toute entière.*

Une femme, dénuée de tout moyen d'existence, et qui cependant, en quelques mois, déploie le faste des richesses et de l'opulence, une femme convaincue par ses propres aveux, d'avoir donné un faux nom à une fille réduite à vivre de ressources, à laquelle elle fait jouer, sous le faux titre de baronne, un

rôle aussi téméraire ! Une femme qui vit avec tous les intrigans de la capitale, et qui fait faire une fausse acceptation par un de ces intrigans, par *Retaut de Villette*, une femme qui nie avoir eu aucune connoissance d'un collier qu'elle a fait vendre par son mari, peut-elle laisser quelque doute sur son crime, lorsqu'elle en a été juridiquement convaincue, et lorsqu'elle étoit protégée par les factions qui s'agitoient pour perdre la reine ? Vous livrez le public à l'incertitude des conjectures : et ce public, d'après vous-même, se compose de toute l'Europe, dont vous avez droit d'espérer d'être lu, au moins par l'importance des pièces que vous dites avoir ; cependant vous rapportez les déclarations du mari, qui avoue avoir vendu les bijoux par parcelles en Angleterre. Il s'excuse sur ce qu'il croyoit que c'étoit autant de présens de sa souveraine. Cette excuse ne donne pas lieu à une seule réflexion de votre part. Votre esprit n'est pourtant pas infécond. Quel service la reine en avoit-elle reçu, pour autoriser cette persuasion ? Falloit-il, pour récompenser la femme ou le mari, mettre en débris un collier de *seize cent mille livres*, et qui perdoit, par sa décomposition, au moins un tiers de sa

valeur. La reine, toute-puissante, ne pouvoit-elle pas faire rentrer M. de la Motte dans son corps, et lui procurer un grade ?

Cette parure avoit été offerte à la reine, qui avoit refusé d'en faire l'acquisition lorsque les bijoutiers la lui avoient offerte avant cette affreuse intrigue.

Voici votre résumé ; il n'en étoit pas de plus adroit pour maintenir tous les doutes et pour écarter ces conséquences si nécessaires, si directes.

« On connoît *le matériel* de l'étrange affaire du collier ; mais *le mystérieux* est enveloppé de nuages. Je ne vois rien dans l'histoire de la reine, ni dans son caractère, qui puisse permettre de l'accuser d'avoir disposé du collier ; s'il lui étoit si facile de se procurer des millions du trésor royal, suivant ses ennemis, et de s'en procurer sans danger pour sa réputation, comment se figurer qu'elle imaginât les détours et les intrigues compliqués dont son esprit n'étoit pas capable, et qui devoient lui faire parvenir les diamans de Bossange ? »

Le mystérieux, je crois, est bien en évidence. Madame la Motte est pauvre ; elle veut s'enrichir : elle réalise au même instant son

espoir, vous ne pouvez vous résoudre à accuser la reine d'avoir disposé du collier. Et comment le pourriez-vous ? quand vous-même vous rapportez des pièces où la Motte convient l'avoir reçu de sa femme, et l'avoir vendu; quand la femme arrêtée à Bar-sur-Aube, par ordre du roi, *nia d'abord avoir connoissance de cette affaire !*

Vous avez une manière bien plus tranchante, dans des affaires bien moins claires et bien moins importantes que celle-ci, que n'avez-vous dit, comme à votre ordinaire: *J'ai en ma possession tous les porte-feuilles de la cour, et je n'y ai trouvé aucune pièce qui puisse compromettre la mémoire de la reine dans l'affaire du collier.*

Il reste à résoudre le plus difficile des problêmes. C'est l'auteur de la correspondance qui le propose.

« Comment, dit-il, M. de Vaudreuil, s'est-« il permis de conseiller à la reine d'user de « son crédit pour frapper un coup d'éclat ?

« Réfléchissez, ajoute cet auteur, presque « tous les mots portent un sens, qui doit faire « naître et éclaircir les doutes; si la reine « étoit aussi étrangère à l'intrigue du bijou, « que ses partisans le prétendent, qu'étoit-

il besoin de frapper les grands coups, et d'user de tout son pouvoir ? Qu'étoit-il besoin d'en imposer au vulgaire? »

La solution de ce problème se trouve dans la lettre que l'auteur a copiée et commentée sans la lire ; il n'a pas réfléchi sur la date.

Cette lettre est du mois d'août. Le conseil de la reine étoit partagé ; falloit-il sacrifier ses ressentimens et la justice, à la crainte de donner de l'aliment aux sectes ennemies de la reine ? L'abbé de Vermont étoit de cet avis. Falloit-il, au contraire, arrêter le cardinal, et provoquer le jugement des tribunaux ? M. de Vaudreuil étoit de celui-ci, et l'auteur, un peu instruit, n'eût pas dû s'y méprendre. Ce *coup d'éclat* n'étoit pas une lettre de cachet pour empêcher le cours de la justice; c'étoit tout l'opposé.

J'exhorte l'anonyme à relire la lettre, et à se ressouvenir que c'est le 11 d'août, en sortant de faire l'office, que M. le cardinal a été arrêté *avec éclat.*

« Le cardinal dit hautement qu'il a remis « le collier à la reine. Je suis certain qu'il a « dit aux bijoutiers que ce seroit vous qui le « paieriez. Ce sont les premières impressions « qui restent : prévenez le roi, n'arrêtez pas

« l'effet de son premier mouvement. Il n'y a « qu'une punition exemplaire qui puisse em- « pêcher que le soupçon ne plane sur « vous. » (1)

Dans cette lettre, le mot *remis* est employé au lieu de *faire remettre*. Le prince est convenu devant le roi n'avoir pas vu la reine. Le collier fut remis à madame *Lamotte* par le cardinal, qui le posa sur une commode.

L'avis de M. Vaudreuil fut suivi. Les coupables furent livrés à la justice; ils y ont subi une punition exemplaire: M. le cardinal a été justifié. La fatalité et la rigueur des formes exigeoit que l'instruction se fît contradictoirement avec ce prince. Louis XIV avoit rendu tous les hommes égaux devant la loi. A quels dangers l'histoire n'est-elle pas exposée, quand les pièces les plus essentielles à son édifice tombent en des mains qui ne savent pas mieux en user!

---

(1) Je démontre dans la huitième lettre, que la correspondance secrète, d'où ces lettres sont extraites, est fausse, au moins en partie. Celle-ci cadre avec les faits, je la crois vraie sous ce rapport. Dans tous les cas, la méprise de l'éditeur sur son interprétation, démontre qu'il n'en est pas l'inventeur.

La

La lettre de l'abbé de Vermont, du mois de décembre 1785, rapportée par cet auteur, prouve le partage d'opinions dans le conseil de la reine, et démontre toujours son innocence.

Cet abbé, après avoir témoigné les craintes que lui causent les sollicitations de la famille du cardinal, rappelle son avis, contraire à celui de M. de Vaudreuil : « Je suis de plus en « plus convaincu que la reine auroit dû suivre « mon conseil, et *s'opposer à ce que ce pro-* « *cès s'entamât.* »

Comment l'anonyme lit-il donc les pièces qu'il commente !

L'abbé de Vermont vouloit qu'on informât ministériellement, et qu'on fît embastiller les coupables; alors il jugeoit que tout ce procès n'étoit qu'un vain éclat, qui ne servoit qu'à étourdir.

« C'est une bien mauvaise politique de « faire beaucoup de bruit pour étourdir; la « police remplit les ordres que je lui ai don- « nés de la part de la reine : elle impose si- « lence aux faiseurs de pamphlets; mais quel- « que vigilance qu'elle mette, il en circule « déja trop. »

La suite de cette lettre nous fait connoître

l'état de la cour agitée et partagée, « Eloi-
« gnez du roi l'homme qui passe pour véridi-
« que, *Monsieur*, il finiroit par vous perdre
« dans son esprit. Le baron (de Breteuil) est
« votre homme, mais il n'est pas l'ami de
« l'homme véridique, qui dit hautement
« qu'il n'auroit pas dû se permettre d'arrêter
« le cardinal, eût-il encouru votre disgrâce?

« Il est encore d'autres personnes qu'il est
« important d'éloigner du roi. La reine a trop
« de confiance dans son pouvoir. Elle ne de-
« vroit pas oublier que ses beaux-frères et ses
« belles-sœurs la voient avec envie, et qu'ils
« n'épargneront aucune occasion de la perdre.
« que la reine se défie sur-tout du prince phi-
« losophe (Monsieur). »

On voit quelle étoit la situation de la reine. Déja en proie aux factions, elle avoit encore à se défendre contre la famille royale; elle n'avoit pour elle que son innocence, l'affection et la justice du roi.

On avoit parlé de reléguer cette princesse au Val-de-Grâce, ou de la renvoyer en Autriche. Le duc d'Orléans avoit fait crier aux portières de sa voiture: *aux Madelonnettes!* et c'étoit l'injure la plus grave qu'on pût faire

à une femme, même du commun. Les Madelonnettes étoient le dépôt des filles publiques.

Quelque parti qu'elle eût pu prendre, le danger étoit le même de tous les côtés. L'éclat lui supposoit un esprit de vengeance; la dissimulation la faisoit passer pour complice de l'intrigue. Si elle arrêtoit le cours de la justice pour sauver madame de la Motte, elle avoit intérêt à ménager cette femme; si elle l'abandonnoit à son jugement, on l'accusoit de cruauté. L'auteur de la *Correspondance* la blâme dans ces deux sens.

Il invective contre la cour, parce qu'elle devoit respecter en elle l'auguste sang des Valois; et lorsque les Anglais enlevèrent cette furie, il demande pourquoi la reine ne l'a fit pas réclamer par l'ambassadeur.

Un autre problême, dont l'auteur de la *Correspondance* a cherché inutilement la solution, est le peu de sévérité de l'arrêt, qui ne condamne qu'au bannissement Retaut de Villette, ce faussaire qui avoit signé le nom de Marie-Antoinette.

Il trouvera cette solution, lorsqu'il réfléchira sur les droits des cours souveraines. Ces cours n'étoient pas liées par leurs jugemens préparatoires. Souvent, pour ne pas effaroucher les

grands coupables, les procureurs généraux ne requéroient que le décret le moins rigoureux, et ne provoquoient que les moindres peines. Retaud de Villette étoit condamné par contumace; son jugement, dès-lors, n'étoit pas définitif; le procureur général auroit informé de *nouvelle venue*, ou auroit appelé à *minimâ*, du décret rendu sur son propre réquisitoire, suivant un droit qui leur étoit réservé.

Il y avoit encore un autre motif; le duc d'Orléans avoit une faction puissante dans le parlement, et cette faction put user d'indulgence envers les ennemis de la reine.

Au surplus, Retaud de Villette, entendu avant son évasion, étoit convenu d'avoir fait le faux, à la sollicitation de madame de la Motte, ne prévoyant pas l'usage qu'elle prétendoit en faire. Le piége où elle avoit pris le cardinal excusoit l'erreur de Villetté, et, sous ce rapport, le jugement étoit peut-être rigoureux; il avoit été confronté, et avoit convaincu de son crime cette femme artificieuse.

Je crois que, d'après ces éclaircissemens, on cessera de compter au nombre des torts de la reine, l'intrigue la plus coupable, comme la plus extraordinaire; intrigue que la pru-

dence humaine ne pouvoit empêcher, ni prévoir.

La reine étoit toute-puissante alors; le roi aimoit le cardinal, l'homme de la cour le plus fait pour l'être; la reine n'avoit donc qu'à vouloir, pour en faire un premier ministre: sa promotion eût empêché cet éclat; l'avance du collier n'eût eu rien d'onéreux pour le prince, qui déja jouissoit d'un revenu considérable, même pour une personne décorée de tant de titres: évêque de Strasbourg, abbé de la Chaise-Dieu, cardinal, grand-aumônier, etc.

Cependant, en lisant cette correspondance, on est étonné de n'y pas trouver une seule lettre, une seule phrase qui, au jugement d'un homme impartial, puisse laisser le plus léger soupçon sur la reine, sur cette femme, dont vous avez dit tant de choses extraordinaires.

La lettre de madame Adélaïde ne présente qu'une indiscrétion, telle qu'il en échappe mille dans la conversation; la lettre de cette princesse est un monument de sa prudence, et montre le danger des prophéties. Que dire alors de vos calomnies contre une reine que vous avez vu passer du trône à l'échafaud?

Madame Adélaïde, dans sa lettre à Louis XVI, à l'occasion de l'exil du duc d'Orléans, rappelle un mot de la reine qui, insistant sur cet exil, lorsqu'on lui faisoit craindre les murmures des Parisiens, répondit: *Les Parisiens sont des grenouilles qui ne font que coasser.* Ce mot, plus léger que coupable, est le seul qui puisse être reproché à la reine. Madame Adélaïde répondit qu'elle craignoit que les grenouilles ne devinssent des serpens.

Si cet anonyme fait des fautes, au moins il erre avec ses preuves; il affiche sa couleur. Dès son début, et jusqu'à la fin il est patriote. Il est lié avec des personnes attachées au dernier duc d'Orléans; mais vous, *Monsieur*, vous déguisez ce titre qui vous appartient, même mieux qu'à cet éditeur; vous vous classez parmi les impartiaux, c'est-à-dire parmi les républicains; vous faites de Monsieur un portrait très-flatteur, et c'est pour mieux assurer vos coups sur la reine, votre victime.

Il est échappé une faute très-grave à l'anonyme. M. *Flesselles*, dernier prévôt des marchands, étoit attendu à Versailles, le 14 juillet 1789, pour travailler avec le roi sur les subsistances. Ce magistrat est assassiné ce jour-là même. L'assassin, le nommé *Moraire*,

est connu ; il a été chassé de tous les pays où la maison de Bourbon a conservé quelqu'influence. L'interprétation qu'il donne à la lettre du baron de *Besenval*, où il prétend voir que ce commandant des Suisses eût pu le sauver, est donc évidemment fausse. Pour avoir eu l'intention de sauver le prévôt, il eût fallu prévoir au moins la possibilité de cet assassinat, et qui que ce soit ne pouvoit le prévoir ; l'instant du soupçon fut celui du meurtre. On sait que M. de Flesselles se retiroit paisiblement chez lui ; il descendoit les degrés de l'Hôtel de Ville, et ce fut à l'entrée de l'arcade même de l'hôtel, que *Moraire* lui posa le pistolet à l'oreille, et lui fit sauter le crâne : où étoit alors la possibilité de le sauver ? L'éditeur de la *Correspondance* donne pour preuve de la trahison du prévôt des marchands, l'embarras qu'il manifesta lorsqu'il fut accusé devant la Commune. Ce jour étoit celui de la prise de la Bastille, et le sang du gouverneur étoit encore sur les marches de l'Hôtel de Ville.

Cependant l'anonyme convient avoir été en liaison intime avec des gens de la maison du dernier duc d'Orléans ; il dit même assez clairement, qu'il a été employé à la levée des

scellés : il a eu les originaux des lettres qui forment son recueil, seulement comme assesseur des dépositaires, et il les a furtivement copiées. On voit alors que les blessures ne sont pas infiniment dangereuses; elles naissent de ses commentaires, qui semblent avoir été faits aussi furtivement que ses copies. Il existe une lacune dans sa correspondance, et voici comment s'explique cet éditeur : « Sans « doute il existe des pièces curieuses, entre « celles que nous venons de présenter et la « suivante; je puis même le certifier, mais on « ne m'en a pas permis la lecture, encore « moins la copie. »

N'ayant pas eu assez de temps pour copier les lettres du duc d'Orléans, j'en ai pris les passages les plus marquans, ce que j'ai laissé ne présente aucun intérêt.

---

(1) La *Correspondance secrète de plusieurs grands personnages illustres*, pages 85, 203. Voir la lettre à l'auteur, sur ce qu'on doit penser de cette *Correspondance.*

ANALYSE

DU MÉMOIRE PUBLIÉ A LONDRES, PAR M. ET M.me DE LA MOTTE.

Réflexion de l'auteur de la Correspondance de plusieurs grands personnages illustres. — *Il est trompé par les sectes.* — *Son opinion sur Marie-Antoinette.* — *Comment les erreurs se propagent.* — *Les Anglais favorisent les Lamotte et leur donnent asile, pourquoi.* — *Etat des bijoux qui se trouvent dans leurs mains.* — *Leur conduite à Londres, leurs dépenses désordonnées.* — *Convaincus d'escroquerie.* — *Comment le collier passe des mains du cardinal dans celles de la femme Lamotte.* — *Elle fait faire la fausse acceptation par* Retaut. — *Comment elle le détermine.* — *Style du mémoire et son but.* — *Réflexions de l'auteur de la* Réfutation.

« Ce qui m'a étonné, ou plutôt ce qui m'a « affermi dans ma façon d'envisager cette « affaire, c'est la protection que le gouver-

« nement anglais a donnée à la femme La-
« motte. Non-seulement il lui fut permis de
« vivre tranquille dans Londres, mais il
« l'autorisa à publier des mémoires sur l'in-
« trigue du bijou. Et quels mémoires! Des
« faits si graves qu'ils compromettent à la
« fois la chasteté, la vertu, la probité de la
« reine. Elle la peint comme une débauchée,
« méprisant également son époux et la déli-
« catesse. Je ne me permettrai pas de décider
« si ces faits sont vrais, si les lettres rapportées
« dans ces mémoires ont en effet existé; je
« pense que tout est de pure invention; mais
« c'est par cela même que je suis étonné, et
« que le roi et la reine n'ayant pas demandé
« au roi d'Angleterre la punition de l'auteur,
« et que le cabinet Britannique ait permis la
« publicité de ce livre: en vain objecteroit-on
« que le roi a méprisé ce libelle, et que la
« liberté de la presse dont on jouit en An-
« gleterre, s'y opposoit. D'abord on ré-
« pondroit que le ministre anglais a, dans
« plusieurs occasions, arrêté des écrits moins
« scandaleux et moins importans: quant au
« mépris dont le roi et la reine ont couvert
« ces mémoires, il est très-impolitique, ou
« au moins très-imprudent. Qu'on méprise

« une satire, une critique, qui met au jour « nos défauts, je le conçois. C'est même gé- « nérosité, grandeur d'ame dans celui qui « peut punir : mais mépriser la calomnie qui « attaque notre probité, notre vertu, qui « déchire notre réputation, je soutiens que « ce n'est plus générosité, mais bien un « crime : nous en avons la triste expérience. « Il n'est point d'état, point d'être si élevé « que la calomnie ne puisse atteindre ; la « reine et son époux, en ne demandant pas « qu'on punît la femme Lamotte, ont com- « mis une faute très-grave, ils ont laissé « planer le soupçon que le temps fortifie à « tel point, qu'au bout d'un certain nombre « d'années il se convertit en vérité. »

Ainsi s'explique l'auteur de la *Correspondance secrète de plusieurs grands personnages illustres*. Plaignons le sort des hommes : une fois que les factions sont formées, il n'y a plus d'asile, plus d'espoir pour l'innocence ; un procès instruit sous les yeux de l'Europe entière, jugé par un tribunal le plus indépendant qu'on puisse jamais se proposer de former, même dans les états les plus libres, et lorsqu'il étoit en pleine insur-

rection contre l'autorité royale, laisse encore des doutes !

On ne peut impliquer l'auteur dans le passage cité, on ne peut accuser sa bonne-foi. Il parle de la reine, il étoit patriote prononcé; et cependant il déclare que sa persuasion, et que tout, dans ces mémoires, est de pure invention. Sa déclaration est de quelqu'importance ; comme M. *Soulavie*, il a vu beaucoup de porte-feuilles, et il n'eût pas énoncé cette persuasion, s'il eût aperçu, s'il eût découvert dans ses recherches, quelque pièce à la charge de la reine.

Mais ce qui doit étonner, c'est que de tant d'hommes qui préparent les matériaux de l'histoire, aucun ne se donne la peine d'en faciliter les jugemens. Je vois, au contraire, que tous l'enveloppent de nuages et l'embarrassent de leurs propres préjugés. Beaucoup d'entre nos écrivains, de nos journaux surtout, désespérant de vaincre la paresse de leurs lecteurs qui aiment la variété, passent rapidement d'un sujet à l'autre, et leur but est rempli, s'ils sont parvenus à se faire lire. Leur vanité est satisfaite, s'ils ont vaincu l'ennui qui dévore les oisifs.

Le procès de madame Lamotte contient

deux forts volumes in-4°, indépendamment des pièces du greffe; j'ai le tout sous les yeux. J'ai de plus ce mémoire, qui a fait illusion à l'auteur précité; si au lieu de lire ce livre il l'eût examiné en critique, rien n'eût manqué à sa conviction, il n'auroit vu, dans cette production qu'un crime de plus.

Je réponds au pourquoi qui cause son étonnement. Les Anglais qui l'avoient enlevée du lieu de sa réclusion, ne pouvoient, pour l'en priver, gêner la liberté de la presse maintenue par les lois. Le ministre de la Grande-Bretagne, qui avoit attiré dans le sein de cette nation rivale les bannis de Genève, *D'Yvernois*, *Gasc*, *Grenus*, *Durovercy*, *Clavières*, *Ringler*, auxquels il avoit fait accorder un secours de 50,000 liv. sterling, ne pouvoit sacrifier cette furie qu'après qu'elle auroit eu jeté dans le sein de la France ses torches incendiaires. Le ministre la sacrifia en effet, en la laissant en proie à ses créanciers; mais à cette époque seulement, l'ordre fut donné de l'arrêter, et elle évita ce sort trop mérité, en se laissant tomber du haut d'une fenêtre à laquelle elle étoit accrochée. Ses mains débiles ne purent la retenir. Ainsi finirent ses crimes et sa vie.

Cette époque étoit celle où tous les esprits étoient en fermentation. Le procès avoit été jugé en juin 1786, et depuis 1782 l'Angleterre pétrissoit et rassembloit tous les levains, tous les fermens de notre révolution. Le parti d'Orléans avoit levé dès-lors l'étendart contre la reine, et le duc conspirateur, aidé d'une faction formée dans le parlement même, déployoit devant le roi toute son audace. Ce mémoire si fameux, fut composé par ses agens en Angleterre, où lui-même faisoit des voyages fréquens, et dont il affectoit, sans ménagement et sans pudeur, les usages et les modes.

Tout, dans ce libelle, porte l'empreinte de l'esprit révolutionnaire qui guidoit ses auteurs, n'étant visiblement composé que pour égarer la multitude, qui n'approfondit rien, qui ne juge rien, mais qui se détermine par les premières impressions. En effet, pour peu qu'on soumette ce mémoire à l'analyse, on voit que ces coupables mettent eux-mêmes leur crime dans toute la clarté de l'évidence.

En matière de vol, le premier soin est d'examiner dans quelles mains se trouvent les objets volés.

Or voici ceux qui se trouvent dans les

mains, soit de la femme, soit du mari, et d'après ce même mémoire, soit en nature, soit en argent ou en billets de caisse provenant de ce vol:

1°. En billets de caisse des fermes, 36,000 l.

2°. Un sac d'argent, dont la valeur n'est point énoncée, et que le mari trouva merveilleusement parmi des papiers enveloppés et ficelés.

3°. Une bourse de cent louis, deux paquets de perles.

4°. Une partie de diamans dont il veut 4000 liv. sterling, et un collier de deux rangs de perles très-beaux, une tabatière garnie de brillans et de perles, avec un médaillon sur le couvercle, et plusieurs paquets de semences de perles que le bijoutier *Eliason* lui offroit en échange.

Il y avoit treize pierres du premier rang dans cette partie de bijou que vouloit avoir le bijoutier.

5°. Treize pierres vendues au même bijoutier *Eliason*, 2,000 liv. sterling. Le bijoutier donna de plus, par forme de supplément, un bijou estimé 200 liv. sterling; un paquet de perles estimées 150 liv. sterling, et plusieurs autres objets de 560 liv. sterling.

6°. Six pierres qu'il échange avec le bijoutier Grai, qui assistoit à tous ses marchés.

7°. Soixante pierres provenant des glands du collier.

8°. La pierre formant le bouton, dont on offroit 1,000 à 1,200 guinées.

Voilà, dit le mari Lamotte, généralement tous les diamans que j'ai vendus et échangés à Londres : voyons actuellement ceux qui ont été vendus et échangés à Paris.

Le soin d'un voleur est de vendre et de dénaturer les objets volés : Lamotte vend et dénature toutes les pièces du collier. Je continue l'inventaire qu'il fait lui-même de cette superbe parure, il faut l'entendre dans son énumération : la voici telle qu'elle se trouve dans le mémoire :

« Avant mon départ de Paris pour l'An-
« gleterre, madame Lamotte avoit remis à
« M. Filleux les diamans qu'elle avoit dé-
« tournés, provenant des festons et des nœuds
« des glands, elle le pria de les vendre pour
« elle et de lui en remettre l'argent, lui
« recommandant de n'en pas parler ; il a
« vendu la totalité à un nommé Paris, bi-
« joutier, 28,000 liv. tournois. Deux pierres
« provenant des festons ont été échangées par
« moi

« moi pour deux pendules, chez le nommé « Furet... Un diamant venant de même des « festons, a été monté en bague par Regnier, « mon bijoutier. J'avois une chaîne en petits « brillans, que Franc, le juif, m'avoit ven- « due, je l'ai donnée à Reigner et j'y ai ajouté « quelques petits diamans qui accompa- « gnoient les glands des nœuds; avec le tout, « il m'a composé une chaîne que les conseils « du cardinal ont évaluée à 10,000 liv. J'ai eu « beaucoup de peine à en avoir 60 liv. sterl. « à Londres. Il en a été à peu près de même « de tous les objets; il falloit bien les multi- « plier pour faire voir que j'avais eu la tota- « lité du collier; il me restoit en tout seize « diamans que j'avois reportés à Londres, « vingt-quatre très-petits qui étoient à côté « de chaque pierre ovale du bas des glands, « l'entourage de deux grandes pierres ovales, « deux petits à côté du bouton, seize de la « même grosseur, dont six tenoient les deux « pierres ovales entre les festons, et les douze « autres venoient immédiatement après le « ruban d'en-haut; les rosettes et ce qui te- « noit les glands n'étoient pas encore démon- « tées. Je remis le tout à Regnier. Sur tous « ces objets il a fait un choix des meilleures

« pierres, et à peu près pour faire un cercle « dessus une boîte et pour monter une petite « paire de boucles d'oreilles Mirza, dont la « comtesse vouloit faire un cadeau; le reste, « je lui ai dit de le vendre, il en a tiré 13 à « 14,000 liv. tournois. Voilà généralement ce « que j'ai vendu tant à Paris qu'à Londres. « Récapitulation argent comptant, à Lon- « dres, 5,000 liv. sterling, de M. Eliason; 50 « à 60 liv. sterling, de M. Grai. »

En bijoux.

« Un médaillon, une étoile, une paire de « girandoles, une bague, une épingle de « chemise, un jonc, deux épées d'acier, une « paire de boucles d'acier, une livre de se- « mence de perles formant un collier, une « garniture de bracelets, une petit paquet de « perles, un bouton de col faisant bague, une « tabatière, une pince pour les asperges, une « pompe pour soutirer le vin des bouteilles, « un nécessaire de poche de femme, satin et « or, avec les garnitures, une miniature, « un porte-plumes de rose, estimé 60 liv. « sterling. J'ai eu d'autres petits articles de « la boutique de Grai, comme aiguilles, cou- « teaux, fourchettes d'acier, des pinces à res-

« sort, une paire de ciseaux, une paire de « boucles d'argent, une lunette d'opéra, un « petit cordon de montre, d'acier. »

A ces objets il ajoute, et comme débris du collier et à part des bijoux qu'il avoit laissés lors de son départ de Bar-sur-Aube, deux bagues, l'une à moi, dit-il, et l'autre à la comtesse; un petit diamant monté sur une pierre de couleur Prune-Monsieur; une paire de boucles d'oreilles Mirza, et un cercle surmonté d'écaille noire.

Ces objets, qu'il détaille ainsi dans le mémoire de Londres, étoient connus de la police dans les deux royaumes. On n'a point connu, avec la même exactitude, ceux dont sa femme s'étoit servis pour monter sa maison de Paris, et ceux qu'il avoit laissés à Bar-sur-Aube; mais on croira qu'ils étoient considérables; le lecteur peut en juger par l'exposé de ce mémoire, page 174 et suivantes. Partie de ces bijoux lui furent envoyés par sa famille en Angleterre, où il dit l'avoir vendue 2,000 liv. sterling. On avoit trouvé une partie d'argenterie considérable dans du fumier; une autre partie de bijoux avoit été vendue à l'hôtel Bullion; une autre avoit été volée par des parens auxquels il l'avoit confiée. Ces hon-

nêtes parens, suivant ce même mémoire, furent forcés de composer avec lui; et enfin ils en avoient remis à la police une autre partie pour n'être pas enveloppés dans cette affaire.

« On n'a pas oublié que je suis parti de « Bar-sur-Aube avec cent louis, et que j'ai « laissé généralement tous mes bijoux entre « les mains de ma famille... Elle se garda « bien de faire aucune démarche tendante à « changer ou à affaiblir les soupçons que mon « départ avoit fait naître. »

Après avoir invectivé contre ses parens qui le volent, il continue : « Ils se décidèrent à « faire un sacrifice, espérant qu'ils pouvoient « garder impunément tout ce qu'ils avoient « volé chez moi. Ils mirent, en conséquence, « dans l'écrin de la comtesse, ses bracelets, « une étoile de brillans, un médaillon de « girandoles, un porte-plumes, une boîte « d'écaille noire, avec un cercle de brillans « sur le couvercle, un collier de perles, une « garniture de bracelets de grenats montés en « or, et trois ou quatre bagues valant au plus « 30 à 40 guinées; ils prétendirent avoir « trouvé cet écrin dans un endroit où je l'avois « caché.... Ils l'envoyèrent à la police....

« Ils m'écrivirent que les ayant déshonorés, « je ne devois attendre aucun secours de leur « part. Peu de temps après la réception de « cette lettre, je reçus l'état de tout ce qui « avoit été vendu à l'hôtel de Bullion. Assuré « de leur friponnerie, je fis partir un autre « exprès, porteur d'une lettre menaçante; « ils en furent si fort effrayés qu'ils promirent « de se rendre eux-mêmes à Londres, pour « me remettre, disoient-ils, ce qu'ils avoient « eu le bonheur de sauver. . . . Les habitans « de Bar-sur-Aube disant hautement qu'ils « avoient gardé partie de mes bijoux. . . la « frayeur qu'on leur avoit causée les avoit « forcés à rendre une partie de mon argen- « terie, qu'ils avoient enterrée dans un tas de « fumier. . . . Arrivés à Londres, peu de jours « après la comtesse, ils me remirent une « bague qui avoit formé le bouton du collier, « une chaîne de montre que j'ai vendue 50 liv. « sterling, et une boîte que j'avois eue en « échange. En me rendant les trois objets, ils « me dirent que c'étoit tout ce qu'ils avoient « pu détourner de nos bijoux. . . . . »

La Motte explique ensuite comment il fait arrêter son oncle, qui s'étoit rendu à Londres pour prévenir un éclat qui l'auroit impliqué

dans l'affaire du collier. La femme de cet oncle passa en France pour aller chercher ce qu'elle avoit assuré sous serment avoir été rendu au gouvernement.

« A son retour, elle me remit deux bagues « qui avoient appartenu au collier, une « paire de boucles d'oreilles Mirza, dont elle « avoit détaché quatre diamans, un anneau, « un bouton de col, une bague montée en « cheveux avec un entourage, et une autre « bague de peu de valeur. Le lendemain de « ces restitutions forcées, mes honnêtes pa- « rens sont retournés dans leurs foyers, où ils « ont partagé les restes de mes dépouilles. »

Cet extrait est fidèlement copié sur le fameux mémoire. Ce n'est pas ainsi qu'on use d'un objet qu'on a reçu légitimement. Ce n'est qu'en lisant leurs propres *Mémoires* qu'on peut se faire une idée de leur dépense et de leur prodigalité. Le mari étoit un joueur forcené ; il en fait l'aveu. Voici la description d'un de ses voyages :

« J'avois pris, en partant de Paris, un cré- « dit de 2,000 écus ; j'ai gagné, à Neumarket, « à-peu-près 1,000 liv. sterling ; sur les deux « sommes, j'ai acheté, tant en selles qu'en « brides, fouets, couvertes, harnois, habille-

« ment de chevaux de courses pour 100 gui-
« nées; un phaéton, 100 guinées; 150 gui-
« nées pour des étoffes anglaises et des habits
« pour moi et mes gens. Le reste a été dépensé
« pour mon voyage et mon séjour à Londres,
« qui a été de six semaines; cette dépense ne
« paroîtra pas extraordinaire, lorsqu'on saura
« que j'étois descendu dans un des hôtels les
« plus chers de Londres, que j'avois deux
« domestiques, une voiture de remise, deux
« chevaux de selle; que je donnois souvent à
« manger, et qu'étant répandu dans les meil-
« leures sociétés, j'étois obligé de jouer et de
« faire de la dépense. »

La femme faisoit à Paris la même dépense que son mari faisoit à Londres : elle avoit monté une maison rue Saint-Claude; elle avoit aussi sa voiture, ses chevaux et ses gens.

Tous les deux étoient dans la plus grande pauvreté avant leur mariage, depuis elle avoit obtenu, par importunité et par rapport à ses prétentions de descendre d'un Valois, une pension de 800 livres qui avoit été portée à 1500 liv. sous M. de Calonne; le mari n'avoit aucun grade militaire, il étoit sans considération dans son corps. M. d'Autichamp lui

avoit refusé un congé de semestre lors de son mariage, et ce refus l'avoit décidé à en prendre un définitif. Deux dissipateurs aussi désordonnés ne peuvent être supposés avoir pu se donner les bijoux trouvés à Bar-sur-Aube, et qu'ils ont prétendu ne pas faire partie du collier, et ne point provenir des échanges.

Dans leur défense au parlement, c'étoit Cagliostro, c'étoit le cardinal qui avoient eu la plus grande partie des bijoux, et ils n'en avoient eu que de misérables débris; dans leur *Mémoire de Londres*, la reine en avoit fait deux parts, et avoit réservé la plus forte pour elle-même. Il est encore des hommes impartiaux, et c'est pour ceux-là seulement qu'on doit écrire; il n'est pas de démonstration qui puisse convaincre les factions et les sectes, mais voici un argument auquel le sectaire le plus opiniâtre, le plus subtil ne pourra répondre.

Le cardinal s'aperçoit qu'il est observé; le gouvernement faisoit ses informations; les bijoutiers témoignoient leurs inquiétudes, que devoient faire les la Motte? Alors ils devoient rapporter toutes les pièces qui étoient dans leurs mains, et les remettre à ce prince, leur bienfaiteur, qui avoit retiré la femme de l'état

de la domesticité : au lieu de tenir une conduite dictée par la probité et par l'honneur, ils attendent que le cardinal soit frappé d'un décret; ils vont alors à Bar-sur-Aube se concerter sur les moyens de consommer leur crime. Flattés de l'espoir du succès, l'un reste, et l'autre part en Angleterre, où il dissipe en quelques mois, des richesses qui auroient fait subsister avec éclat plusieurs familles. Ils avoient d'abord formé le projet de fuir ensemble, ils allèrent jusqu'à Clairvaux.

Cependant il est important de voir comment le collier put passer dans ses mains, et juger s'il est possible d'admettre que cette parure ait jamais été dans celles de la reine.

Elle convient, page 82, que le cardinal le lui remit à elle-même; voici sa narration où tout est faux, sauf la remise du collier.

« Après avoir fait une révérence à la reine,
« de retour chez moi pour dîner, mon portier
« me remit un billet du cardinal, par lequel il
« me prévenoit qu'il seroit chez moi à six
« heures, me priant de m'y trouver, attendu,
« disoit-il, *qu'il avoit quelque chose d'impor-*
« *tant à me remettre*. Je lui fis dire que j'étois
« chez moi : il arriva. Comme son absence
« avoit été plus longue que de coutume je

« lui fis quelques reproches entremêlés de « questions. Ah ! ah ! me dit-il, vous êtes curieuse, vous voulez tout savoir, eh bien, « soyez satisfaite : c'est une affaire conclue, « le marché est fait, j'ai acheté le collier pour « la reine.... Ne criez pas à l'extravagance, « je sais ce que je fais ; d'ailleurs, il est convenu.... En un mot, j'ai des arrangemens « particuliers avec sa majesté. — *Voilà le « paquet, il faut qu'elle le reçoive aujourd'hui, partez à l'instant.* » (1)

La femme la Motte est saisie du bijou ; or une intrigante qui n'a aucune existence, qui figure en comtesse, qui en affecte tous les tons, pourra-t-elle faire croire qu'elle est incapable d'avoir volé le tout, lorsqu'elle est convaincue d'en avoir volé et dissipé une partie, sur-tout lorsqu'elle est encore convaincue, et par son propre aveu, d'avoir engagé une femme du monde de s'être fait passer pour la reine, et d'avoir fait faire une fausse acceptation de cette majesté ?

(1) Il y a cependant confusion dans le texte. Il est possible de croire que ce paquet ne devoit s'entendre que du marché conclu avec les bijoutiers.

La manière dont elle s'explique sur le faux, doit fixer l'attention.

« Raisonnant ainsi, et ne raisonnant pas « long-temps suivant ma mauvaise habitude, « je décidai que, pour la forme, il falloit « montrer aux joailliers quelque chose *qu'ils* « *prissent pour l'approuvé de la reine*; qu'il « ne falloit pas consulter le cardinal sur cet « expédient, qu'il se croiroit peut-être obligé « de rejeter, mais dont il me saurait gré d'a- « voir fait usage lorsqu'il auroit produit son « effet..... Mon parti étoit pris, j'allois « mettre en marge : *Approuvé par moi*, la « *reine*; mais, en y réfléchissant, je me de- « mandai si, dans le cas où la reine n'eût pas « été retenue par sa convention avec le roi, « elle eût signé ainsi, et je ne pus m'en ren- « dre compte; il falloit cependant éviter une « bévue qui eût tout gâté. Je me proposai de « consulter mon mari, qui devoit mieux sa- « voir comment signe la reine, je m'arrêtai « quelque temps à cette seconde idée; mais « j'y renoncai ensuite. Rentrée chez moi dans « cet état de perplexité, je me demandois si je « ne connoissois personne à qui je pusse m'ou- « vrir, lorsqu'on m'annonça le sieur *Retaud de* « *Villette*; je le connoissois particulièrement;

« il étoit sur le point d'obtenir, par mes solli-
« citations, *un emploi militaire* : il pouvoit
« difficilement me refuser un service auquel
« j'attachois peu d'importance. Je l'invitai à
« dîner, il accepta; après dîner, je le pris en
« particulier; il connoissoit mes liaisons avec
« le cardinal et avec la reine; je crois même
« que je lui avois dit quelque chose de l'effort
« politique que vouloit faire le cardinal,
« en procurant, sur son crédit, à la reine,
« une parure qu'elle convoitoit depuis long-
« temps. »

Lecteurs, suivez cette femme artificieuse, mais songez que, d'après ce qu'elle expose, elle avoit déja le collier; elle l'avoit même mis dès-lors en pièces, elle en avoit détaché deux diamans qu'elle avoit donnés à mademoiselle Dorvat, femme des appartemens de la reine, qui fut congédiée pour s'être ainsi laissé corrompre; il falloit au moins, pour tromper le cardinal, qu'elle fût aperçue dans les cours du château et dans les appartemens, et l'on ne peut douter que les deux diamans donnés à mademoiselle Dorvat ne tendissent à ce but. Il faut observer que le faux, par *Retaud de Villette*, est postérieur, d'après ce mémoire, à la livraison du collier, qu'elle avoit

dès-lors dépecé; ainsi, la reine convoitoit ce collier qu'elle avoit déja mis en débris.

« Je contois à Retaud de Villette la tour-
« nure que venoit de prendre cette affaire,
« l'embarras du cardinal, le mécontentement
« de la reine, l'explication que j'avois eue avec
« sa majesté, et le sens que j'attachois à ce
« qu'elle m'avoit dit, m'observant que les
« bijoutiers ne connoissoient pas son écri-
« ture. »

Pour bien entendre ceci, il faut savoir que, dans les entretiens qu'elle suppose avoir eus avec la reine, sa majesté avoit refusé le collier, ne voulant pas signer le marché, sur le fondement qu'il étoit convenu avec le roi de n'en signer aucun sans son agrément; ainsi la reine auroit été retenue par le scrupule de signer un marché, et auroit réellement contracté sans ressentir aucun scrupule !... Dès que la reine ne vouloit pas signer, la Lamotte avoit jugé qu'il falloit que quelqu'un signât pour elle !...

« J'en étois à lui communiquer le parti que
« j'avois pris d'après cette conversation, lors-
« qu'on m'apporta un billet du cardinal, il
« me marquoit qu'il étoit extrêmement in-
« quiet; que, ne pouvant venir lui-même, il

« me prioit en grâce de passer à l'hôtel. Je « lui répondis que je m'y rendrois avant une « heure, qu'en attendant, je pouvais l'assurer « que tout alloit au mieux.

« Le portier partit, nous reprîmes, Vil- « lette et moi, notre conversation : il me dit « que, ne doutant pas que la reine ne se fût « servie des expressions que je venois de lui « rendre, il lui paroissoit, ainsi qu'à moi, « qu'elle avoit voulu donner à entendre qu'il « importoit peu de quelle main seroit écrit « l'approuvé, puisque les joailliers ne con- « noissoient pas son écriture; mais, ajouta- « t-il, ni la reine, ni vous, ne doutez du « risque que l'on court à contrefaire les écri- « tures; c'est un acte que les lois rangent au « nombre des crimes, sous la dénomination « de *crimes de faux*. Sans doute vous ne me « conseilleriez pas de commettre un crime; « mais voici ce que nous pouvons faire : en « partant du principe établi par la reine, que « ces gens-là ne connoissent point son écriture, « il est également à parier qu'ils ne savent pas « comme elle signe; votre idée de signer seule- « ment Antoinette est un faux tout pur; mais « la métamorphose de princesse autrichienne « en princesse française, dire, par exemple,

« *Antoinette de France*, ne signifie absolu-
« ment rien. »

Ne doit-on pas admirer de tels casuistes?

« S'il s'agissoit d'escroquer le collier, lors-
« que l'escroquerie viendroit à être décou-
« verte, pareille signature en seroit la preuve;
« mais, puisqu'on ne peut pas douter que les
« joailliers ne soient payés, puisqu'ils auront
« la sûreté du cardinal, secrétement appuyée
« de celle de la reine, je crois que l'on peut,
« sans trop craindre de se compromettre, se
« prêter à la circonstance; je m'y prêterai
« donc de la manière que je l'explique: pre-
« mièrement, je ne contrefera point mon
« écriture, en second lieu, je donnerai à la
« reine le titre inexact *d'Antoinette de*
« *France*. Le titre étant présenté par le car-
« dinal, ils ne l'examineront pas; et vous me
« promettez de le brûler devant moi, lorsque
« les joailliers seront payés, et que ce sera une
« affaire finie. Je lui donnai ma parole d'hon-
« neur, et il signa l'approuvé, conformément
« à notre convention. »

Voilà donc le faux bien consommé, et c'est la principale coupable qui nomme son complice; elle en explique toutes le circonstances: on voit que le cardinal y est étranger.

J'ai fidèlement extrait (*page 82*) de ce mémoire: la remise du collier par le cardinal, dans les mains de cette femme, est décrite à la *page 96*; elle le place dans celles du cardinal, qui d'abord se propose de le remettre lui-même à la reine, et qui finit, d'après une pareille imposture, à le confier à un nommé *Lesclaux*.

Elle suppose avoir fait part au cardinal du faux qu'elle avoit fait faire par Villette, et que le cardinal, qui pourtant ne pouvoit en être que victime, n'avoit fait qu'en rire. Après avoir décrit cette scène qui, si elle eût été telle qu'elle la décrit, eût dès-lors convaincu le cardinal qu'il étoit escroqué, elle explique comment le collier passe dans les mains de la reine.

« Après avoir causé un instant d'autres « choses, je quittai le cardinal. Le lendemain « je n'en reçus aucune nouvelle, quoiqu'il « eût fini ce jour-là même (30 janvier) avec les « joailliers. Le lendemain, je reçus de lui deux « lettres, une pour la reine, l'autre pour moi: « il me pressoit de partir pour Versailles, « afin de remettre la première le plutôt pos- « sible, et il me marquoit, à moi, que le col- « lier seroit dans la journée chez lui; que le « lendemain

« lendemain il auroit le bonheur de le remettre « lui-même entre les mains de la reine. Je « pris donc les devants. La reine étoit un peu « indisposée, je ne pus la voir; elle m'envoya « pour le cardinal un billet dont j'ai égaré « la copie. »

De tant de pièces, de tant de lettres qu'elle prétendoit avoir reçues de la reine, elle n'a pu en produire une seule. Elle a dit les avoir brûlées; et dans quel moment? C'étoit lorsqu'elle étoit poursuivie, et qu'elle s'étoit évadée à Bar-sur-Aube! Ce billet portoit à peu près : « Trouvez-vous ce soir à neuf heures « chez la comtesse, avec la boîte en question « et le costume ordinaire; n'en sortez pas que « vous n'ayez reçu de mes nouvelles. »

« A l'arrivée du cardinal, je lui envoyai ce « billet; à huit heures et demie, il se rendit « chez moi, déguisé, et portant sous son bras « la boîte qui renfermoit le collier. Il la posa « sur une commode, et attendant les nou- « velles annoncées par le billet de la reine, « il causa avec moi de diverses choses inu- « tiles à rapporter. . . . . A neuf heures et « demie, Lesclaux arriva avec un billet de la « reine, conçu en ces termes :

« *Le ministre* (le Roi) est actuellement

« chez moi; j'ignore le temps qu'il y restera.
« Vous connoissez la personne que j'envoie,
« remettez-lui la boîte, et restez où vous êtes. »

« Le cardinal, après avoir lu ce billet,
« écrit, ainsi que le précédent, de la propre
« main de la reine, qu'il connoissoit de reste,
« remit lui-même au fidèle Lesclaux la boîte
« et le collier, tels qu'il les avoit posés lui-
« même sur la commode. A onze heures et
« demie, Lesclaux revint avec un autre billet
« dont je ne me rappelle pas précisément les
« termes, mais il portoit en substance, qu'elle
« étoit très-contrariée, que le ministre cou-
« choit chez elle : elle lui accusoit la réception
« de la boîte, et finissoit par dire qu'elle le
« renverroit le lendemain. »

Aucune de ces prétendues lettres ne s'est conservée. Ainsi la reine, qui n'avoit pas voulu mettre un simple approuvé sur le marché, approuvé que le cardinal vouloit avoir, auroit elle-même écrit ces trois lettres que ce prince, qui s'étoit obligé pour une somme aussi considérable, auroit négligé de joindre à la fausse acceptation restée dans ses mains, et représentée au procès!

Le collier étoit déja livré, et même dépecé, avant la remise de l'approuvé : le

cardinal s'étant personnellement obligé, il étoit plus que naturel qu'il gardât tout ce qui pouvoit justifier sa négociation.

Il existoit réellement un *Lesclaux*, mais qui ne connoissoit le cardinal que comme on connoît des personnes de ce caractère, et n'avoit jamais abordé cette femme, ainsi qu'il le déclare dans sa déposition, et qu'il le lui soutint à la confrontation.

Le cardinal déclara pareillement ne pas connoître Lesclaux, qui eût été un être bien important, si c'eût été à lui-même qu'il eût remis le fatal collier.

Au surplus, tout, dans ce *Mémoire*, est un tissu d'absurdités et d'impostures les plus grossières. L'esprit révolutionnaire s'y manifeste à chaque page, à chaque phrase. Le principal but étoit d'avilir la reine, et de la dégrader dans l'esprit des dernières classes du peuple; tout y est à leur portée. Dans les différens messages qu'elle suppose de la reine au cardinal, et de cette éminence à sa majesté, l'un et l'autre s'expriment dans le style le plus bas et le plus abject; ils rompent toutes les convenances que des époux, dans un rang vulgaire, gardent entr'eux; mais il n'y a pas un seul indice, pas la plus légère

trace de cette correspondance, si mensongère et si absurde.

Toutes les ressources de cette femme artificieuse et hardie, sont celles des criminels, dont la coutume est d'accuser tous les agens de l'autorité, les tribunaux, les avocats et les juges. Un coupable convaincu, ne trouve que lui d'innocent, lui seul est honnête et délicat.

Le projet d'affoiblir et de détruire par degrés la majesté royale, pour arriver à la personne du roi, ce projet, profondément conçu sous Louis XV, toujours opiniâtrément suivi, s'est exécuté sous son successeur. Les sectes, devenues les instrumens aveugles des ennemis du nom français, ont été dévoilées; les débris du trône, fumant encore du sang du meilleur des rois, menacent d'entraîner notre perte; nous touchons de l'œil et de la main le corps de son fils, mort à dix ans dans les angoisses d'une captivité sans exemple, et nous doutons encore des crimes de ces implacables ennemis, nous voulons que les victimes soient les coupables!

LETTRE VII.

Horrible diffamation de l'auteur des Mémoires historiques *contre* Marie-Antoinette. — *Sa justification.* — *Ses calomnies contre la famille royale et contre la cour de Louis XVI.* — *Fausse anecdote d'un garde du corps.* — *Fausse anecdote des seigneurs et des dames de la cour, qui se métamorphosent en cerfs et en biches, et se répandent de nuit dans le parc de Versailles.* — *La reine justifiée par les plus acharnés révolutionnaires.* — *Origine des bruits contre la reine.* — *Mœurs dissolues du duc d'Orléans.* — *Tableau de ses débauches, par l'auteur des* Mémoires historiques. — *L'auteur convaincu d'exagération.* — *Sévérité de Louis XVI envers les seigneurs de sa cour.* — *Anecdote du duc de Fronsac et du marquis de Voyer.* — *Jugemens contradictoires de la reine, par l'auteur des* Mémoires historiques. — *Témérité de cet écrivain.* — *Attachement de Louis XVI à la maison de Polignac.* — *Ses adieux aux chefs de cette maison,*

leur ordonne de s'éloigner. — Ses lettres à madame la duchesse Jules. — Artifices de Jaquet, fameux espion. — Comment il trompe le comte de Maurepas. — Comment il est découvert et puni. — Portrait de Marie-Antoinette, par l'auteur de la Réfutation.

VOTRE conscience, trop délicate, trop tendre, ne vous a pas permis, *Monsieur*, de prononcer affirmativement sur l'innocence de la reine, dans l'affaire du collier. Il vous restoit des doutes; vous les avez fait partager à vos lecteurs.

Vous l'avez envisagée sous deux aspects; la partie *matérielle* est restée à la charge de madame la Motte; et le *mystérieux* est resté dans un nuage que le temps ne peut que rendre plus obscur; vous n'avez fait aucun effort pour l'en dégager. Il ne vous en a pas coûté une seule réflexion.

Déterminé par le même scrupule, vous apprenez à vos contemporains des choses qu'ils ont toujours ignorées; vous vous en donnez pour caution, vous en avez été le témoin.

Je suis à Paris depuis trente-cinq ans; j'ai connu grand nombre de personnes qui fré-

quentoient Versailles; et je n'ai vu qui que ce soit qui m'ait parlé ni des capotes, ni des peaux de cerfs ou de biches, que vous avez vues sur le dos des hommes et des femmes de la cour.....

Si la reine, femme de Louis XVI, si Marie-Antoinette a fait ce que vous lui attribuez, elle a mérité son sort; il n'y a point d'impératrice, si célèbre par la licence de ses mœurs, à laquelle vous n'ayez droit de la comparer. Heureusement pour sa mémoire, elle aura pour la défendre, elle aura ces mêmes hommes qui la poursuivirent avec tant de fureur, et dont le nom est devenu l'injure la plus grave. Oui, *Monsieur*, ces hommes affreux sur lesquels vous avez vous-même irrévocablement prononcé, la défendront contre les calomnies qui vous servent à noircir la réputation de cette princesse si grande et si malheureuse.

Je vous oppose Marat, Martel, Camille des Moulins, d'Orléans, Fouquet-Tainville et Robespierre. Le procès des Bourbons est imprimé, le réquisitoire de ce Fouquet y est inséré en son entier. Ce réquisitoire est le résumé de toutes les calomnies contre la reine. Cette femme, si cruellement outragée, a été

interrogée sur tous les faits imaginés par ses ennemis les plus implacables, et les interrogatoires qu'elle a subis, fidèlement copiés sur les originaux, font également partie de ce recueil. Eh bien, aucun de ces interrogatoires ne porte ni sur les capotes, ni sur les peaux de cerfs ou de biches. Vous avez fait un portrait bien affreux de madame du Barri; mais l'idée que vous donnez à vos lecteurs de la vie scandaleuse de la reine de France, renchérit de beaucoup sur celle que vous laissez de la favorite de Louis XV.

Relisez, *Monsieur*, je vous prie, relisez les choses curieuses que vous avez imprimées, page 49 et suivantes du tome VI des *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, et vous serez étonné de votre génie. Je vous copie aux pages précitées.

« On lui reprocha (à la reine) des liaisons « secrètes avec madame Bertin, célèbre mar- « chande de modes de la capitale, avec les « demoiselles Guimond, Renaud et Gentil; « les nocturnales de la terrasse du château, « donnèrent les plus vives inquiétudes à toute « la France. On savoit que, le roi retiré, le « comte d'Artois, Monsieur et la reine, se

« répandoient de nuit dans la foule. *La cu-*
« *riosité m'a porté, en arrivant à Paris, à*
« *me convaincre d'un pareil concours :* il
« n'étoit que trop vrai que des femmes de
« tout état descendoient du château, cachées
« sous des capotes ; les hommes étoient cou-
« verts de grands chapeaux rabattus, et d'am-
« ples redingottes. Les Grands, fatigués de la
« représentation et des contraintes de la jour-
« née, jouissoient, le soir, d'une liberté dé-
« générée en licence. Les petits se jetoient
« dans l'orgie, dans l'espérance des aventures :
« tous s'étoient fait un tel besoin de ces di-
« vertissemens, que les libertins, parmi les
« princes et les gens distingués et en place, ne
« s'en passoient plus. »

Suit une atrocité que l'ancien Suétone eût rougi d'insérer dans ses libelles.

« Un beau garde du corps, de qui je tiens
« l'anecdote, osa concevoir des espérances :
« il voit la reine, et, d'un ton décidé, il lui
« dit : *Madame, pardonnez à mon égarement ;*
« *mais ..... ou mourir.* La reine, sans se
« déconcerter, lui répond : Ni l'un ni l'autre,
« *Monsieur.* Elle fit suivre le garde du corps,
« et lui procura de l'avancement. »

Voilà ce que contient un livre qui, par l'im-

portance des pièces que vous rapportez, est destiné à être lu de toute l'Europe, et à être placé dans tous les cabinets de l'univers! Ce livre, qui est comme l'inventaire des portefeuilles de la cour, du roi, des ministres, des généraux et des gens en place, est imprimé sous les yeux des contemporains, et sort des presses de la capitale. Comment alors se refuser à croire tant d'impostures? Lit-on l'histoire d'un règne des rois de France, ou celle des Empereurs déshonorés par les factions, qui luttoient pour relever l'ancien gouvernement aristocratique des Romains.

L'étranger ne se bornera pas à croire que les calomnies sont autant de faits dont vous avez une connoissance personnelle, on croira encore que tous les Français en ont la conviction intime, puisque vous annoncez que *toute la France en conçut les plus vives inquiétudes*..... Quel excès d'horreur! et cependant vous allez porter bien plus loin encore cette impudence déja inconcevable; vous allez nous donner une idée bien plus abjecte de la dégradation de notre siècle: l'homme de cour, dégradé et métamorphosé en bête lascive, va se livrer publiquement à ses penchans désordonnés!

« Le roi, averti et indigné, montra du dé-
« pit et des inquiétudes : les orgies secrètes
« de Trianon succédèrent alors aux prome-
« nades nocturnes. *Vaudreuil*, *Besenval*, le
« prince d'*Henin*, *Adhemar*, *Diane*, la com-
« tesse *Jules*, etc. continuèrent de jouir de
« la confiance de la reine. On s'amusa d'une
« grande variété de jeux peu décens, dont les dé-
« tails sont étrangers à l'histoire. Un jour, la
« compagnie des Réjouis, lisant l'*Histoire des*
« *Amours des Cerfs*, dans Buffon, trouva
« plaisant de commander des habits de peaux
« de cerfs, imitant les cerfs et les biches.
« Toute la compagnie, après avoir erré dans
« le jardin, masquée avec ces habits, trouva
« plaisant encore de jouir des plaisirs des
« cerfs et des biches.

« Le résultat d'une conduite aussi impru-
« dente, fut cette étrange réputation que la
« reine a laissée à la postérité. La généra-
« tion contemporaine, qui ne pardonne rien,
« qui n'ignore de rien, mais qui souvent
« aggrave beaucoup, a conservé au roi la ré-
« putation d'un homme vertueux; elle ac-
« cuse la reine de tous les vices, de celui même
« de l'amour du changement. »

Vous aviez sûrement, *Monsieur*, composé

ce tableau pour une autre époque; comme prêtre divorcé avec l'Eglise romaine, et comme marié avec une jeune et jolie femme, ami de l'ex-capucin Chabot, fondateur de la compagnie des Régicides, il est au moins présumable que vous l'aurez communiqué à Fouquet-Tainville, et dès que l'accusateur ne l'avoit pas adopté, vous deviez en faire le sacrifice. Vous plaignez, par fois, Marie-Antoinette, mais vous revenez aussitôt à vos premiers penchans, et l'on est bientôt convaincu que ces adoucissemens simulés sont une adresse perfide pour élargir les plaies de la victime, et pour les rendre plus incurables, plus douloureuses.

Je vous entends jeter les hauts cris; vous vous plaindrez, comme d'une témérité, de l'imputation d'avoir communiqué à Fouquet l'histoire des capotes et l'anecdote *des cerfs et des biches*. J'ai le cœur excellent, direz-vous, j'en ai fait preuve lorsqu'on amena M. de Montmorin au comité de salut public; j'eus avec lui la conversation la plus amicale, et j'allai, sur ses prières pressantes, avertir madame son épouse que ce ministre étoit en détention.

Eh bien, je veux vous croire incapable

d'avoir joué le rôle de dénonciateur; mais, au moins, ne mettrez-vous pas le scrupule et la discrétion au nombre de vos vertus dominantes : votre livre réclameroit contre vous. Vous ne disconviendrez pas avoir eu les liaisons les plus intimes avec tous les membres des comités de salut public, des recherches, et de sûreté générale; ils vous avoient admis dans tous leurs secrets; ils vous avoient permis de fouiller dans tous les papiers sans distinction. A votre âge, on étoit hier ce qu'on est aujourd'hui. Or l'homme qui publie, à la face de l'Europe, tant de choses ignorées, n'en aura pas fait un mystère à des amis qui favorisoient ses heureux penchans pour les compilations. Tous ces gens des comités des recherches, de salut public et de sûreté générale, n'aimoient sûrement pas la reine; ils n'auront pas manqué d'en faire part à Fouquet; et, puisque cet accusateur impitoyable, à qui la France redemande tant de victimes, ne les a pas consignées dans son réquisitoire, qui pourtant a révolté toute la capitale, excepté les furies de guillotine, c'étoit en vous le comble de l'inconséquence de les consigner dans un ouvrage qui, consi-

déré comme recueil, doit être dans toutes les mains.

De bonne foi, le rôle de dénonciateur vous cause-t-il quelque dégoût? l'incarnat de la pudeur se place-t-il sur votre front alarmé? Il est permis d'en douter; il y auroit au moins bien de l'inconséquence, puisque la calomnie la plus improbable, la plus frappante, se place sur vos lèvres, et que vous présentez la reine déja comme jugée par son siècle! vous l'immolez vous-même, vous faites plus que la dénoncer. L'honneur est la véritable vie des citoyens, et la gloire est celle des têtes couronnées!

Vous reconnoissez dans le roi un prince vertueux; vous avez remarqué dans ce monarque beaucoup de réserve et une sage défiance. Voici une anecdote connue de tous ceux qui étoient au cours des événemens; il est peu de libraires qui n'eût pu vous en instruire, si vous l'aviez ignorée.

L'Aurore et les soirées de Marie-Antoinette rassembloient toutes les calomnies jusqu'alors inventées contre la reine. Louis XVI les lut et les jeta au feu, sans en faire aucun reproche à la reine; il ne tourna vers elle ses regards que pour la plaindre.

On devoit ces libelles à un ancien magistrat, que la réputation la plus dégradée et la conduite la plus coupable avoient réduit à fuir sa patrie et le tribunal auquel il étoit attaché ; privé de tout moyen honnête d'exister, il eut recours à la police. Cet homme étoit le fameux *Jaquet*, lieutenant particulier à Lons-le-Saulnier : il faisoit composer les libelles, et les dénonçoit ensuite. M. de Maurepas, qui l'employa pour espion, achetoit ces dénonciations ; mais l'ayant fait observer, et bien convaincu de ce commerce, il le fit enfermer à la Bastille, où il étoit encore lors de la prise et du sac de cette citadelle.

Auriez-vous pris l'anecdote *des cerfs et des biches* dans les œuvres de cet homme fameux? non ; car, dans le passage précité, vous vous donnez comme témoin, vous parlez pour avoir vu.

Vous auriez réellement vu, que vous n'auriez pu attribuer ces saturnales aux seigneurs qui formoient la cour de Louis XVI ; elles convenoient à ceux qui fréquentoient le Palais-Royal et Mousseaux, dont vous décrivez les orgies. D'après ce que vous en rapportez, les acteurs se passoient même de peaux de cerfs et de biches ; alors il faudroit croire que ces

mêmes acteurs auroient transporté leur théâtre à Versailles, et nous auroient fait cette illusion ; alors encore, il faudroit compter un crime de plus dans la vie du duc d'Orléans, déja trop coupable, pour qu'on lui attribue une anecdote qui choque toutes les vraisemblances; car, si vous avez vu, tout Versailles aura vu comme vous. Vous ne dites pas avoir joui, comme privilégié, d'un spectacle si digne d'exciter la curiosité : l'entrée du parc, ouverte pour vous, n'étoit pas fermée pour les autres.

Vous avez voulu flétrir la reine, et vous n'avez flétri que votre livre ; tout homme qui le lira avec quelqu'attention, saura en faire justice, et apprécier son auteur.

Transformant en autant de vérités, les calomnies du duc conspirateur, vous donnez plusieurs amans à la reine, et vous placez à la tête M. de Coigny ; alors c'est ce courtisan qui figuroit le premier dans ces orgies. Mais relisez vous-même le tableau que vous avez fait du duc d'Orléans et de sa cour, je le mets sous vos yeux : il en coûte à la pudeur de vous copier ; mais il faut vaincre ce dégoût, cette répugnance. Tous les écrivains honnêtes doivent se réunir pour empêcher qu'une telle

corruption,

corruption, qu'une telle infamie ne souille, ne déshonore notre histoire. Vous donnez le meilleur antidote que l'on puisse employer contre les poisons que distille votre plume.

« Les plaisirs du mariage n'avoient pour « lui (le duc d'Orléans) aucun attrait, les « orgies sales étoient ses délices; il avoit élevé, « près de Paris, un temple à la prostitution, « où sa cour se permettoit les scènes les plus « impudiques de toutes les espèces. Il avoit « donné à ce mauvais lieu le nom de *Folies* « *de Chartres*. Là étoient conduites, de nuit « et les yeux bandés, les prostituées les plus « hardies, plutôt que les plus séduisantes; et « elles y étoient transportées quelquefois jus- « qu'au nombre de cent à cent cinquante: « elles y trouvoient un repas splendide, qu'elles « étoient obligées de prendre toutes nues, et « lorsque les vins brûlans, les liqueurs du plus « haut goût avoient jeté les femmes dans la « situation des Bacchantes de l'antiquité, elles « tomboient ivres et pêle-mêle dans les bras « des laquais du duc d'Orléans, dans les siens « et dans ceux de sa compagnie. En été, la « chaleur de la journée vivifioit ces étranges « bacchanales; en hiver, des grands feux, allu-

« més dans la salle des festins, opéroient le « même effet. »

J'interromps ici votre narration, pour vous convaincre qu'elle n'est point d'un historien, mais bien d'un misérable rhéteur. Je vous demande quel ménagement avoient à garder *des prostituées plus hardies que séduisantes*, pour qu'on fût réduit à leur bander les yeux! Je vous demande comment on pouvoit se promettre de leur dérober la connoissance du lieu où elles étoient, au milieu d'une assemblée si nombreuse; le duc d'Orléans auroit prétendu garder le secret de ces orgies, et il les auroit composées de deux cent cinquante à trois cents débauchés!... Oh, *Monsieur*, quelle idée avez-vous pu avoir de vos lecteurs!

Je continue votre incroyable récit : tout lecteur réfléchi vous accusera d'avoir calomnié le vice, même le vice par essence.

« Ces orgies lui ont été reprochées dans un « pamphlet publié par M. de Voyer, qui « avoit à se reprocher de s'y être souvent « déshonoré lui-même. Un jour, dit-il, je « me trouvois à une de ces parties fines du « duc de Chartres (d'Orléans), nous étions « tout nus comme la main, ainsi que notre

« chef; cela n'empêcha pas de faire honneur « au repas. Lorsqu'il fut terminé, le prince « donna le signal, pour que chacun prît ses « plaisirs à sa guise. Tabourets, chaises, « bergères, sophas, ottomanes, dans un ins- « tant furent occupés, et monseigneur se pro- « menant en long et en large, gémissoit sur « la foiblesse de la pauvre humanité. »

Je jette le voile de la pudeur sur la suite de votre description. Ces tableaux sont déja trop obscènes; je crains même d'éprouver la censure, pour n'avoir pas usé d'une plus grande réserve. Non, *Monsieur*, la magie du style ne peut corriger l'impureté des images. En admettant avec vous la scène du parc de Versailles, qu'on ne trouve que dans votre livre, je vous prie de prononcer et de dire quels pouvoient en être les acteurs. Si vous daignez lire la page 25 du même volume, vous y verrez une preuve du rigorisme de Louis XVI, et vous jugerez qu'aucun des seigneurs de sa cour n'eût pu figurer impunément sous la peau du cerf, ni aucune femme sous celle de la biche.

« M. de Voyer étant un jour au château « de Marli, inscrit sur la liste du souper, une « cour splendide et nombreuse attendant le

« repas, environnoit dans le salon la per-
« sonne du roi, qui fit sur l'insignifiant duc
« de Fronsac, méprisé de tout le monde,
« l'essai de ce qu'il avoit à dire de dur et de
« terrible au marquis de Voyer : *Monsieur*
« *de Fronsac*, dit le roi, *vous êtes un petit*
« *vilain crapoussain ; vous gagnez ici l'ar-*
« *gent de tout le monde : aussi vous voyez*
« *que tout le monde vous déteste.* Le roi, se
« tournant aussitôt du côté de M. de Voyer,
« *convenez*, lui dit-il, *que, vous aussi, vous*
« *aimez l'argent.... Sire*, répond le mar-
« quis, *l'argent est bon comme moyen,*
« *comme but il n'est rien de plus mépri-*
« *sable. Comme but ou comme moyen*, re-
« partit le roi, *tant que vous voudrez ; mais,*
« *pour vous en procurer, vous êtes un mar-*
« *chand de chevaux ; un maître de poste,*
« *et vous faites en province l'état de notaire.*

« Après cette apostrophe, le roi continua
« la conversation avec le prince de Poix ; le
« marquis de Voyer, désespéré, entra chez
« M. de Maurepas, qui lui conseilla de ne
« pas se montrer au souper, quoiqu'il y fût
« invité ; et se chargea de demander au roi
« un adoucissement et une réception favo-
« rable. Louis XVI fut inexorable. »

Vous convenez, dans la suite de votre récit, que Louis XVI, dans cette apostrophe sanglante, cachoit d'autres motifs. Le marquis de Voyer n'osa plus se montrer à la cour, où son aventure devint publique. Dès le jour même, on répandit que *le roi lui avoit donné le bâton.* Une cour corrompue n'eût point souri à cette disgrâce, dont le véritable motif étoit le malheur d'avoir été le compagnon de débauche du duc d'Orléans. Le marquis ne put survivre à sa honte, et mourut à sa terre des Ormes, du chagrin qu'il en conçut. « Il « expira, dites-vous en style funèbre, dans « les bras du baron de Menou, qui avoit dans « le caractère des idées libérales. Parent, ne- « veu, fils, petits-fils de quatre ministres, « occupé toute sa vie de son élévation, né « avec une ambition bien soutenue, peu « souple de caractère, son attachément à la « maison d'Orléans fut la source de sa dis- « grâce. »

Le roi avoit un soin particulier de connoître la conduite des seigneurs qui fréquentoient sa cour. Il descendoit même, à cet égard, dans des détails peu compatibles avec la grandeur d'un monarque. Vous-même, vous rapportez l'anecdote du jeune Masson,

ce filleul de M. de Maurepas, mieux connu sous le nom de marquis de Pésé : ce jeune intrigant, qui sortit de ce monde beaucoup plutôt qu'il n'auroit pensé, et dont les papiers ne furent pas négligés, s'étoit insinué dans l'esprit du roi, au point de lui remettre, chaque matin, une gazette de tout ce qu'il avoit pu découvrir sur ce qui pouvoit piquer la curiosité d'un prince jaloux de s'instruire; il ne lui auroit sûrement pas laissé ignorer le nom des seigneurs et des dames qui se seroient livrés, en votre présence, à de tels plaisirs dans le parc de Versailles.

Instruit des divisions de cette cour, développant avec tant de succès le principe et le germe de ces divisions, vous avez su combien les princes, et Mesdames sur-tout, étoient attentifs à épier les moindres démarches de la reine; vous avez dans les mains toutes les pièces de cette famille, et vous n'en rapportez pas une seule qui puisse faire naître l'idée que jamais elle se soit écartée de ses devoirs d'épouse.

Vous la représentez déja comme jugée par la postérité. Ainsi, *Monsieur*, votre livre *est la postérité!* Et c'est dans cette modeste idée, que vous avez de vous-même, que vous la

déférez au public comme pétrie du limon de tous les vices.

Je vous prierai de rapprocher de ce tableau la harangue que vous dites avoir faite au royaliste, harangue que vous rapportez *pages 51 et 52 de votre Préface.*

Je copie cette harangue avec son titre.

Jugement de la reine Marie-Antoinette, par les royalistes de l'ancien régime.

« Voici quelques anecdotes et quelques « notices historiques que je tiens de vous sur « Marie-Antoinette, ai-je dit à plusieurs per- « sonnes très-connues sous l'ancien régime, par « leur opposition à la reine; que diriez-vous « aujourd'hui, si je publiois les traits que « votre ressentiment *me fit justement sus-* « *pecter.* Observez la marche et les progrès « de votre haine. C'est vous et les autres mé- « contens de la cour qui l'avez livrée au public « avant la révolution, en spectacle. Si vous « aviez écouté vos intérêts plutôt que vos « passions, vous auriez pallié les fautes et « les erreurs de son âge, de son sexe et de « son rang, que vous avez exagérées. Le « peuple ne connoissoit de la reine que sa

« beauté et ses entrées triomphales dans la « capitale; il l'adoroit en 1774, et vous, en « l'animant, vous avez commencé contre la « cour la révolution que vous déplorez, et « qui s'est développée avec tant de fureur « contre vous-même... »

C'est vous, *Monsieur*, qui avez fait imprimer cette Préface; voyons la réponse que vous ont faite ces royalistes, car vous la rapportez.

« C'est l'effet d'une erreur générale dans « toute génération, et toute la génération, « pour devenir heureuse, doit comme nous, « et avec nous, déplorer les fautes que nous « avons commises. Le directoire a fait du 21 « janvier une fête nationale, tandis que la « nation ne sera juste qu'à l'époque, où, à « l'exemple des Anglais, elle instituera des « jours de repentir, de deuil et de pénitence, « pour expier de grands crimes et partager « les regrets que nous sommes encore les seuls « à manifester en France sur Louis XVI et sur « Marie-Antoinette, que nous n'avons bien « connue que dans le malheur, et qui fut « une femme forte, une femme vertueuse, « une femme accomplie, l'ornement du sexe « et du trône. »

Je conviens que je ne dois point prendre au sérieux la réponse du royaliste qui, dans votre supposition, est un courtisan de Versailles; mais j'ai droit de m'attacher à votre harangue. Alors je demande quels étoient ces traits que vous regardâtes comme l'effet du ressentiment. Voilà, *Monsieur*, ce que vos lecteurs ont droit d'attendre de votre généreuse impartialité. Vous donnez comme vraie l'histoire des capotes, celle des cerfs, le propos du beau garde du corps et la réponse que lui a fait la reine; on se demande alors quelle peut être votre réticence! Elle est d'autant plus cruelle, cette réticence, qu'elle écarte tous les doutes des choses que vous affirmez, et que vous affectez de paroître profondément pénétré des devoirs de l'historien, dont les fonctions sont vraiment sublimes, et, j'ose dire, vraiment agustes.

« Une indépendance souveraine et absolue « de toutes les factions, est le parti le plus sûr « et le plus noble que puisse choisir un his- « torien. Il ne doit pas être le panégyriste, « mais le juge inexorable des factions. Supé- « rieur aux opinions du temps et des lieux, il « doit s'attacher à la justice éternelle et inva- « riable, pour jouir de l'estime des amis de la

« vérité, de l'estime de la postérité, de celle « de l'Europe, qui nous observe et qui nous « a déja jugés en silence. »

Que le public vous accorde le degré d'estime que mérite un homme aussi essentiel, aussi précieux, quelle idée pourra-t-il conserver de cette reine, que vous déchirez impitoyablement toutes les fois que vous en trouvez l'occasion ?

Votre histoire des capotes, celle des peaux de cerfs, couvre et enveloppe sur-tout la maison de Polignac, hommes et femmes, et plus particulièrement encore la duchesse ; mais l'affection du roi pour cette maison ne différoit pas de celle de la reine. La faveur du roi étoit inséparable de son estime ; le coup de foudre dont il frappe le marquis de Voyer, en est un exemple bien mémorable. Parcourons les monumens de notre décadence, et arrêtons-nous à ceux qui concernent cette maison, errante depuis notre catastrophe. *Mon malheur*, dit le roi en congédiant les chefs de cette maison, et en insistant pour qu'ils eussent à se soustraire à leurs ennemis, *me force d'éloigner de moi tout ce que j'aime et que j'estime. Je viens d'ordonner au comte d'Artois de partir : je vous donne*

le même ordre : plaignez-moi, mais ne perdez pas un moment ; emmenez votre famille ; comptez sur moi dans tous les temps : je vous conserve vos charges.

Toutes les fois que le roi eut quelqu'instant de liberté, il en profita pour donner à la duchesse des marques les plus touchantes de son amitié.

« Votre amie est bien malheureuse, lui « écrivoit le monarque dans les fers, et bien « mal jugée! mais je me flatte qu'un jour on « lui rendra justice. Cependant les méchans « sont bien actifs, on les croit plus que les « bons, vous en êtes une preuve. »

Et dans une autre qu'il lui écrivit au retour de Saint-Cloud, où il avoit fait un voyage furtif, favorisé par M. de la Fayette :

« J'arrive de la campagne; l'air nous a fait « du bien. Mais que ce séjour nous a paru « changé! le salon du déjeûner, qu'il étoit « triste! aucun de vous n'y étoit! Je ne « perds pas l'espoir de nous y retrouver; dans « quel temps? je l'ignore. Que de choses nous « aurons à nous dire! La santé de votre amie « se soutient, malgré toutes les peines qui l'ac- « cablent. Adieu, madame la duchesse, par- « lez de moi à votre mari, et à tout ce qui

« vous entoure; et dites-vous bien que je ne « serai heureux que le jour où je me trouve- « rai avec mes anciens amis. »

Ces lettres sont depuis long-temps sous les yeux du public; elles n'ont point eu de contradicteurs; elles sont d'un prince en qui vous reconnoissez des lumières et toutes les vertus d'un monarque, jaloux sur-tout de connoître ses courtisans, et que la sévérité peut-être indiscrète, tuoit d'un seul mot. Il est vrai que vous avez eu soin de dire, pour donner quelque vraisemblance à la scène du parc, que le roi avoit coutume de se retirer de bonne heure, et que ce n'étoit qu'alors que *la compagnie des Réjouis* endossoit la peau de cerf, et se répandoit dans le parc; mais, comme je l'ai observé, et comme vous le dites vous-même dans plus d'un endroit de votre livre, la reine avoit de nombreux Argus qui l'observoient sans cesse, et ces Argus avoient tout accès auprès du roi.

Je pourrois en rester là sans doute; il suffiroit d'éveiller l'attention du lecteur sur les jugemens si contradictoires que vous avez portés sur Marie-Antoinette, pour vous convaincre de partialité, et pour vous prouver que vous savez vous affranchir des devoirs

d'historien que vous avez si bien décrits ; mais l'importance du sujet, Marie-Antoinette étant un des principaux personnages qui ont influé sur les événemens du règne de Louis XVI, je crois devoir faire connoître plus particulièrement le trop fameux Jaquet, premier agent des calomnies répandues contre cette princesse.

Cet homme avoit donc été forcé de quitter sa place de lieutenant particulier. M. de Sartines, alors lieutenant général de police, et après lui, M. Lenoir, l'avoient employé ; il avoit ses entrées chez M. le comte de Maurepas. Un jour il force les gens d'interrompre le sommeil de ce ministre et se présente brusquement. Il ne s'agit pas de la reine aujourd'hui, mais de vous. — De moi ? — Oui, de vous, monsieur le comte : on imprime en ce moment les faits et gestes du comte de Maurepas. — Et où cela, Jaquet ? En Hollande.

M. de Maurepas, sur cet éveil, écrivit aussitôt en Hollande, et l'ambassadeur lui répondit qu'il s'étoit assuré de toutes les presses ; qu'il pouvoit garantir, avec toute certitude, qu'il ne s'imprimoit rien, soit contre le gouvernement, soit contre les mi-

nistres. L'ambassadeur invita M. de Maurepas à s'assurer du dénonciateur.

M. de Maurepas fait venir M. Lenoir. *Êtes-vous bien sûr*, lui dit-il, *de la fidélité de votre Jaquet?* — Oh, monsieur le comte, j'en suis sûr comme de moi-même. Sans lui je ne pourrois faire la police de la librairie. — *Puisque vous êtes si sûr, et que c'est un agent si fidèle, il faut le faire partir aussitôt pour la Hollande.*

M. Lenoir reçoit l'ordre et l'expédie aussitôt à Jaquet, qui part pour la Hollande; mais M. de Maurepas avoit fait placer des espions à la barrière, et le scélérat fut arrêté avec le manuscrit qu'il avoit en poche. Ramené chez lui dans un appartement qu'il avoit en face l'allée d'Argenson, au Palais-Royal, on trouva dans son secrétaire toutes les preuves des plus criminelles intrigues; on eût pu le livrer à la justice pour d'autres crimes; mais il avoit une sœur dans la maison du prince de Condé. Cédant à sa considération, on se contenta de le punir ministériellement. Ce fut un des cinq martyrs que la révolution du 14 juillet rendit à la société.

Outre son traitement comme espion, et

une pension que lui faisoit M. de Maurepas, pour la découverte des libelles qu'il faisoit composer, il avoit une table de quatre couverts, défrayée par le gouvernement.

En supposant que vous n'ayez pas vu par vous-même toutes les belles choses curieuses, sales et piquantes dont vous avez enrichi *vos Mémoires historiques et politiques*, c'est sûrement dans des sources aussi pures que vous les avez puisées. Si Jaquet n'eût pas été arrêté de cette manière, s'il eût été jusqu'en Hollande, il eût fait imprimer son libelle, et en eût réservé des exemplaires qu'il auroit vendus à raison de leur rareté.

Ne perdez pas de vue, *Monsieur*, que vous avez dans les mains tous les portefeuilles, tous les secrets des familles, et particulièrement ceux de la Cour. Tant que vous n'aurez pas tiré de ces porte-feuilles une pièce avouée, qui charge Marie-Antoinette de ces désordres, nous la verrons telle que la présente M. *Monjoie*, son historien, à son arrivée à la cour, aimable et légère, fière de l'éclat de son sang, quoique sans ambition; prodigue de bienfaits envers les petits, ménageant peu les Grands, dont elle ignoroit l'influence sur l'esprit du peuple, et par

conséquent sur ses destinées. Dans un âge mûr, toujours bonne, mais altière, mais opiniâtre dans ses préférences impolitiques, et toujours dépourvue d'ambition. Dans l'époque de nos malheurs communs, toujours grande, se montrant alors sans défauts et toujours supérieure aux plus affreuses infortunes. Elle vit sans murmurer et sans se plaindre, le sacrifice que Louis XVI fit de son trône, de sa personne, de sa famille et d'elle-même. Elle ne lui parla jamais de la pesanteur de ses fers. La faveur dont elle combla les ennemis de la maison de Rohan, est un tort réel, et le plus grave qu'on puisse faire à sa mémoire. Le déclin de cette maison fut celui de la monarchie. Madame de Vantadour, qui nous a laissé les plus chers souvenirs, étoit une Rohan. Cette princesse figura comme reine et comme régente, au premier lit de justice, tenu sous la minorité de Louis XV.

J'aurois pensé d'abord que, moins fière et plus ambitieuse, elle eût pu régner en souveraine, femme d'un roi trop bon pour tenir le sceptre dans une époque aussi orageuse, et se faire déclarer régente. Si elle eût eu ce but, elle eût ménagé les princes du sang royal, et les Grands en général; mais son ambition

n'eût

n'eût pas fait cesser celle du duc d'Orléans, trop fortement appuyé par les factions. Une fois qu'il auroit eu pénétré ses vues, il l'auroit attaquée plus ouvertement encore. Plus on réfléchit sur cette époque déplorable, plus l'œil s'approche du fond de l'abyme, et plus on est convaincu qu'il n'y avoit pas de main capable de le combler. On en revient encore à croire que les vertus de Louis XVI, après la faute qu'il avoit faite d'exiler M. de Maupeou, étoient le seul remède à tant de maux, lorsque son caractère s'opposoit à ce qu'il déployât des mesures de rigueur.

Voudriez-vous, *Monsieur*, nous faire une légère confidence, et nous révéler ce que vous avez pensé en lisant l'*Histoire de Louis XVI*. L'auteur fuyant l'éclat que vous cherchez, parce que sûrement il n'a pas les mêmes droits et les mêmes titres à la gloire et à la célébrité, a gardé l'anonyme. On remarque cependant en lui la touche la plus délicate et la plus légère. Celui-là peut se compter au nombre des écrivains; il ne lui manquoit que le choix d'une meilleure source; car, en général, il me paroît avoir pris vos *Mémoires* pour former sa chaîne

historique. En attendant qu'il vous plaise de satisfaire au desir que je manifeste, de savoir vos pensées secrètes, je copie ce que dit l'auteur précité, à l'occasion des diffamations répandues contre la plus infortunée des femmes, des mères et des épouses.

« Louis XVI ne prêta jamais l'oreille à la « calomnie; il vit toujours dans la conduite « de Marie-Antoinette, de la légéreté, quel- « quefois de l'imprudence: mais jamais il ne « poussa plus loin ses vues observatrices. Un « roi sage, réservé, pouvoit être jaloux; ce- « pendant aucun nuage ne s'éleva entre la « reine et lui. Marie-Antoinette fut constam- « ment aimée, et l'amour d'un roi vertueux, « tel que Louis XVI, est sans doute l'apologie « de Marie-Antoinette.

« Si nous voulions nous donner la peine de « tracer ici les anecdotes extraites des libelles, « il nous seroit facile de plaire à la mali- « gnité, de satisfaire les ennemis de Marie- « Antoinette. Nous placerions nos aventures « romanesques derrière les charmilles du parc « de Versailles, dans les bosquets de Trianon, « ou à Paris, chez quelque femme dont la « conduite alarmeroit les mœurs. Marie-Antoi-

« nette s'y montreroit sans masque ; là, elle « paroîtroit braver l'opinion publique, son « siècle et la postérité. Si nous voulions aussi « avoir l'air d'être dans les confidences, plus « ou moins mensongères ou exagérées, nous « pénétrerions dans les appartemens de Saint- « Cloud, de Trianon ; nous nommerions les « favorites, nous citerions les amans, nous « marquerions le lieu des rendez-vous : nous « serions des amis, des confidens ; nous pour- « rions même être les acteurs et *les témoins* « des scènes scandaleuses qu'il nous con- « viendroit d'arranger, *et nous aurions*, « *comme tant d'autres, fait un roman in-* « *fame, ou plutôt un affreux libelle.* »

Cet auteur, en nous révélant ainsi l'art de faire un livre à votre manière, a-t-il fait un tableau d'idée, ou n'avoit-il pas lu les *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI ?* Ne rend-il pas, au moins indirectement, hommage aux ressources édifiantes que vous avez employées pour nous donner six gros volumes d'éloquence, en nous faisant croire malicieusement que vous nous donniez de l'histoire ? Le publ i'en suis sûr, est jaloux de sav

recevez les témoignages de mon empressement particulier à la recevoir.

Il fut un temps où l'on se paroit de sa honte, vous ne serez pas réduit sans doute à regretter cette époque.

LETTRE VIII.

Etrange paradoxe de l'auteur des Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI. — *Nécessité de croiser la race des princes, à l'instar de celle des chevaux, pour la régénérer; développement de ce paradoxe.—Le défaut de croisement de la maison de Bourbon; cause de la chute de la monarchie en France.— Merveille de ce paradoxe; l'auteur réfuté par lui-même.—Idée des princes et princesses de la maison de Bourbon, depuis Henri IV jusqu'au dernier dauphin. — Effets de l'éducation sur le caractère des princes. —Leçon de Louis XIV aux rois ses enfans. — Nouveaux éclaircissemens sur la vie politique et privée de Louis XV. — Trait de ressemblance du dauphin, fils de Louis XV, avec Henri IV; sa popularité. — Eloge de la maison de Bourbon, par l'auteur des* Mémoires historiques.— *Anecdotes.*

VOUS pouvez, *Monsieur*, vous flatter d'emporter la pomme sur tous les écrivains, sur

tous les grands hommes, sur tous les philosophes anciens, modernes et contemporains, athées ou croyans. De tous ceux qui ont eu des idées paradoxales, il n'en est aucun qui puisse souffrir le parallèle avec vous, soit par la singularité, soit par la confiance à les proposer et à les soutenir.

« Pour conserver les espèces végétales et « animales dans la vigueur de la jeunesse ; « pour prévenir un état de vétusté dans les « races, la nature a ordonné que le mélange « des familles fût le moyen préservatif de cette « décadence; elle a voulu que la greffe, dans « le règne végétal, fût le principe conservateur de la beauté et de la bonté des espèces ; « elle a enseigné aux peuples policés et éclairés de proscrire les mariages de parens « trop proches; elle est gênée et en souffrance « lorsque plusieurs générations se reproduisent avec le même sang. La nature est au « contraire avivée, reproduite et régénérée à « chaque nouvelle conception, par l'introduction, dans les races, d'un principe prolifique, étranger et nouveau ; elle veut que « la conception d'un individu répare, par « l'agrégation nouvelle de molécules vivifiantes, les principes vitaux viciés; qu'elle

« renouvelle et rafraîchisse les vieux, et forme « une nouvelle individualité physique et mo- « rale, d'où résulte la récomposition des ca- « ractères. Les animaux domestiques dégé- « néreroient dans moins d'un siècle, si on « ne les croisoit par le mélange des races « éloignées; au contraire, il les perfectionne, « leur donne la vivacité, les grâces et la vi- « gueur des formes.

« Dans l'espèce humaine, cette doctrine est « confirmée par mille observations : nous « connoissons des familles dans lesquelles, « non-seulement des maux physiques, tels « la goutte, l'étisie et autres maladies pa- « roissent se fixer, et passer des pères aux « enfans. Nous savons que le germe de plu- « sieurs infirmités morales, telles que la folie, « l'imbécillité, les tics, les manies et autres « vices moraux circulent dans le sang de plu- « sieurs familles connues. L'histoire des ma- « ladies héréditaires est connue : tant que ces « maladies durent, la race est sans cesse en « danger de s'éteindre, les individus mènent « une vie cacochime; mais, lorsqu'un nou- « veau sang apporte aux générations un ra- « fraîchissement restaurateur, la race se ré- « tablit et se vivifie.

« La greffe et la transmigration des graines « dans les végétaux, et le croisement des races « dans les animaux, maintiennent donc et « anoblissent; les copulations multipliées avec « le même sang sont au contraire des prin- « cipes de dépérissement et de destruction. « La difficulté de se croiser étoit, depuis « deux siècles, le vice radical de la maison « de Bourbon. »

C'est donc à ce vice radical que vous attribuez cette grande catastrophe qui vient de précipiter du trône de France les descendans de Henri IV; c'est parce qu'ils n'avoient d'autre moyen de se croiser, qu'en prenant des femmes dans les familles allemandes, de la ligne catholique, polonoise, espagnole, portugaise, italienne; c'est parce qu'ils ne pouvoient épouser des princesses de familles protestantes. Un plaisant, en lisant ce chapitre, l'a trouvé d'un sel merveilleux; et, pour appuyer la justesse de vos observations, il a ajouté à vos preuves, que je développerai dans un instant, que la postérité de Robert Lefort, tige des maisons de Valois et de Bourbon, doit à cette mauvaise politique, si justement reprochée de ses alliances, cent quatre-vingt-neuf souverains qui ont régné comme empereurs, comme rois,

et comme ducs souverains. Le nombre des princes et des princesses que la loi salique écartoit du trône est incalculable. Je ne crois pas, ne vous déplaise, qu'aucune race bourgeoise donne l'exemple d'une telle fécondité.

[Je ferai une observation qui peut être utile à ceux qui président à l'éducation des enfans. Vous attribuez au sang les *tics* et les *manies*, tels sans doute que le bégayement et le défaut dans les gestes et les attitudes; et moi, je les attribue à l'habitude de vivre avec des personnes qui les ont contractés. J'ai connu des enfans qui sont devenus bègues, à force de contrefaire ce défaut; ces enfans ont eu beaucoup de peine à s'en corriger.]

En vérité, je suis fâché que les procédés polémiques me fassent sortir de cette espèce d'enchantement dans lequel vous retenez vos lecteurs! On craint de dépouiller l'illusion des prestiges; il le faut cependant. Il eût été bien commode pour l'historien, qui cherche les causes de cette catastrophe, de les trouver dans le défaut de croisement de cette race antique et religieuse avec des races bourgeoises, anti-chrétiennes et anti-sociales; car vous voulez que les souverains se croisent avec

toutes les espèces quelconques, même avec les nègres; oui, avec les nègres! Je m'aperçois que je vous ai par trop raccourci; je vous restitue votre texte, et je rappelle vos conséquences.

« Enfin, le perfectionnement des races est « bien plus visible dans le mélange du sang « des nègres avec le sang européen, soit « pour les formes, soit pour les moralités; « d'où il résulte bien évidemment, que le pre- « mier principe de la dégénération du sang « des Bourbons, provient de la circulation « du sang dans les mêmes vaisseaux; les pré- « jugés de sa dignité et de sa religion ne lui « ayant permis ni de s'allier avec des princes « protestans, ni de choisir *de jeunes Fran- « çaises parmi le peuple*, pour conserver à « la dynastie la jeunesse et la vigueur. »

Je crains bien, *Monsieur*, qu'on ne vous reproche d'être prophète après l'événement. Pour n'avoir pas donné votre secret, vous avez laissé tomber la maison de Bourbon en France. Votre repentir ne sera cependant pas infructueux; les rois d'Espagne, de Naples et d'Etrurie, auront un moyen infaillible d'empêcher les révolutions, et de régénérer leur race, dégradée pour ne s'être pas mêlée à des

familles bourgeoises ou nègres. Ils enverront probablement au sérail du grand seigneur, y prendre des femmes pour les marier à leurs descendans; ils en trouveront là de toutes les espèces. Comme on auroit ri, si on avoit vu de petits négrillons sur les degrés du trône! quelle admirable variété! quel charmant coup-d'œil!.....

S'il vous prend envie de relire le chapitre 11 de votre deuxième volume, vous serez étonné d'avoir dit des choses aussi surprenantes dans un style aussi sérieux. Rousseau vous cède en pompe et en magnificence; et ses paradoxes sont moins hardis que les vôtres. Comme vous, il est ennemi de la distinction des rangs; mais je ne crois pas que jamais il eût porté l'ivresse du système du rapprochement, jusqu'à vouloir contempler des négresses sur les trônes européens.

Si M. Soulavie n'est pas fou, Chénier est un saint, s'est écrié quelqu'un en lisant ce chapitre. Ce quelqu'un vouloit m'ôter la plume des mains, croyant que c'étoit même une folie de s'occuper à vous réfuter. Pour moi, je pense que vous avez eu vos motifs: c'est dans cette persuasion que je continue de m'entretenir avec vous.

C'est au moins un problême bien piquant, que de prétendre qu'à l'aide du croisement des races, on pourroit empêcher *que le sang de Bourbon ne séjournât dans les mêmes vaisseaux.* On se perd dans la recherche et la solution d'un pareil problême.

Que Louis XIV, au lieu d'épouser Marie-Thérèse, princesse du sang d'Autriche, eût épousé une des femmes de chambre d'une de ses dames d'honneur, ou toute autre bourgeoise, le sang de Bourbon, en passant dans les veines du grand-dauphin, *eût toujours séjourné dans les mêmes vaisseaux.*

Qu'au lieu de placer sa couronne sur la tête d'une bourgeoise, il en eût orné le front d'une négresse ou d'une femme de couleur, il en eût été de même. Reste à savoir comment cette dégradation d'origine auroit pu donner plus d'élévation dans l'ame des descendans de Henri IV. Quelque malin dira sûrement que vous aviez composé ce chapitre en faveur des mulâtres, et lorsqu'il fut question de les admettre au partage des inappréciables bienfaits de l'égalité.

Avant de risquer votre paradoxe, il eût fallu proposer de changer le droit héréditaire, et de le faire résider sur la tête des femmes.

Il falloit que le sceptre tombât en quenouille. Ne considérant que la femme, qu'on eût mariée tantôt à un prince Danois ou Suédois, tantôt à un Prussien ou à tout autre prince de la ligue protestante, le trône eût été occupé, tantôt par un Suédois, un Prussien, etc. le sang de Bourbon se seroit alors divisé : mais, tant que le sceptre étoit attaché à la masculinité, et qu'on considéroit le père et non la mère, nous avions toujours le même sang, et ce sang circuloit toujours dans les mêmes vaisseaux ; car, d'après nos principes ou nos préjugés, les femmes ne fournissent que l'enveloppe et les premiers alimens.

On pourroit contester votre principe, et prouver que tout dépend du soin de la culture et de l'éducation dans la conservation des plantes, des arbres et des animaux. L'humble violette se reproduit sur la même plante. Le chêne orgueilleux déploie dans les mêmes lieux où il répand son gland, la majesté de son tronc, la richesse de ses rameaux et la fierté de sa tige : il ne doit rien à la transplantation ni à ses alliances. Une famille d'aiglons transportée dans un climat favorable, y donnera naissance à une nouvelle peuplade qui ne cédera en rien à l'ancienne par la

beauté, la force et l'audace. Je pourrois parcourir toutes les espèces d'animaux, depuis l'éléphant jusqu'à la souris, depuis le lion jusqu'au lièvre, et prouver que tant qu'elle est soignée, aucune race ne dégénère.

Donnez à la même terre les vrais sucs qu'exigent les plantes, et vous n'apercevrez aucune dégénération dans les espèces. Transplantez dans une terre nouvelle deux familles saines et robustes, et pendant tout un siècle leur postérité ne présentera que des hommes forts. L'espèce ne commencera à dégénérer que quand le libertinage s'y sera introduit, et aura donné naissance à des êtres foibles, que les lois de Sparte retranchoient de la société. La vraie cause de la corruption des belles races, c'est la cupidité, qui, présidant aux alliances, y introduit des êtres disgraciés de la nature. Une colonie de marchands sera parvenue au dernier degré de la dégradation, effet nécessaire de la corruption et du mélange des races, qu'une autre colonie d'agriculteurs aura conservé toute sa pureté et toute sa vigueur, par cela même qu'elle ne se sera pas mêlée.

Cependant je jette un coup d'œil rétrograde, et je me reporte au chapitre premier

de ce même volume. J'en fais le résumé d'après vous-même. Vous commencez à Henri IV, ce nom rappelle toutes les qualités du héros et de l'homme d'état. *Louis XIII, son fils, grimpoit sur les rochers pour atteindre le roi des Alpes, ou sur les montagnes des Cévennes pour réduire les rebelles. Louis XIV aima la guerre et la fit en personne : cette vertu, je l'avoue, n'étoit en lui que secondaire. Le grand Dauphin, son fils, affrontoit la mort dans les siéges qui lui furent confiés. Louis XV observoit les boulets qui traversoient les tentes. On ne donne à Louis XVI d'autre courage que celui qu'il montra le 21 janvier à la vue des instrumens de la mort.*

Ce courage de Louis XVI, qu'il eût dû mieux employer, valoit bien celui de ses aïeux. Aucun d'eux ne vit la mort de si près. Un prince, qui la contemploit avec tant de tranquillité, lorsqu'elle se présentoit sous les formes les plus effroyables, n'eût pas tremblé le jour d'une bataille, où elle se déguise et se pare des plus brillantes illusions de l'espérance et de la gloire.

Ce n'est pas seulement sur l'échafaud qu'éclate ce grand courage, mais bien en-

core dans sa prison, lorsqu'on lui fait la lecture du jugement qui le condamne au dernier supplice. Dans ce moment si terrible, il conserva toute la liberté de son esprit, toute la majesté de la grandeur humaine. Ses plus implacables ennemis professèrent que *cette majesté avoit quelque chose de céleste.* En apprenant la nouvelle de son jugement il avoit dit : *Tant mieux, cela me tire d'incertitude.* A l'échafaud, il ne put montrer que la résignation de l'homme juste. Il y subit toutes les humiliations de l'opprobre. On ne lui permit pas de prononcer les derniers vœux qu'il formoit pour le peuple.

La ligne directe ne laisse aucune lacune soit dans les hommes, soit dans les femmes, depuis Henri IV jusqu'au dernier Dauphin, fils de Louis XVI, et à madame royale sa fille. Tous les princes, sans aucune discontinuité, furent remplis de bravoure et parfaitement constitués : ce sont-là les seules qualités qu'on ait droit d'attendre de la nature, et par conséquent du mélange ou du croisement des races. Louis XVI étoit d'une haute stature et d'une forte corpulence; il eût terrassé deux hommes ordinaires. Il manioit l'enclume aussi bien que le forgeron le plus robuste.

En

En général, tous les descendans de Henri IV eurent, sur ce grand monarque, les avantages de l'extérieur.

Dans les femmes on admire ces mêmes qualités. Mademoiselle de Monpensier déploie la valeur du héros : elle réunit dans sa main et sur son front les palmes littéraires et le laurier de la victoire. Mesdames, tantes de Louis XVI, ne déploient point l'étendart de la guerre civile, mais, et dans âge très-avancé, elles soutiennent, avec la plus grande magnanimité, tous les dangers de la terre et de la mer.

Vous pouviez remonter infiniment plus haut, pour justifier votre paradoxe; car les Valois ignorèrent votre spécifique tout aussi bien que les Bourbons. Aucun des princes de cette branche n'épousa ni *négresse*, ni *bourgeoise*. Alors je vous aurois montré dans les princesses qui descendent d'une Valois, de Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Téméraire et femme de Maximilien, tige de tous les rejetons de la maison d'Autriche, un grand nombre de femmes qui se sont montrées dignes du sceptre.

Dès que vous accordiez la bravoure et la.

force du corps aux princes de la maison de Bourbon, vous deviez renoncer à cette chimère. Les autres qualités ne dépendent point de la nature, ni par conséquent du croisement des races, mais seulement de l'éducation dont les principes varient suivant le besoin des époques. Le dauphin, dernier fils de Louis XVI, eût eu une éducation toute martiale; parce que son berceau avoit été environné de dangers, et que son enfance avoit été flétrie par les fers d'une obscure prison. La connoissance des hommes lui en eût inspiré la défiance.

Le berceau de Henri IV fut placé au milieu des feux de la guerre civile; son éducation fut toute guerrière. Son aïeul maternel, Henri d'Albret, eut soin d'éloigner de l'enfant royal tout ce qui pouvoit énerver son corps et amollir son courage. Son éducation fut en tout celle d'un soldat; mais elle étoit l'effet de la nécessité. Il ne falloit pas avoir la science de l'avenir, pour prévoir des événemens dont on voyoit déja les sinistres avant-coureurs.

Depuis Louis XIV, cette éducation ne convenoit plus aux princes de la maison de Bourbon, destinés à régner. La ligue protestante étoit détruite. Les Anglais avoient perdu

l'espoir de former, à l'aide de cette ligue redoutable, une république indépendante au sein de la France. Les descendans de Louis XIV n'avoient plus à guerroyer, mais à effacer de douloureux souvenirs; aussi avoient-ils voué à la paix leur règne et leur vie; il faut donc, pour apprécier votre découverte, considérer les descendans de Henri IV, comme princes pacifiques.

Vous convenez qu'ils ne manquent ni de talens, ni de lumières; vous leur accordez toutes ces qualités; qu'exigiez-vous donc de la nature? que deviez-vous espérer d'un plus grand nombre de moyens de croiser cette race de héros?

Vous accordez à Louis XIV le talent de connoître les hommes capables de gouverner et d'administrer, et sur-tout la volonté de les soutenir. Cette science est la plus essentielle dans un prince. Elle supplée toutes les autres.

Vous convenez que Louis XV avoit le jugement très-sain, l'esprit droit, l'art de prédire et de distinguer entre dix avis le meilleur.

Louis XVI avoit toujours, selon vos propres expressions, plus que son aïeul, des talens bien perdus, bien enfouis.

Vous passez plusieurs princes; le grand-

dauphin, fils de Louis XIV, le duc de Bourgogne son fils, et le dauphin, fils de Louis XV.

Vous dites du premier, qu'il fut nul à la cour de son père. Cette nullité étoit une vertu, et la première dans un prince destiné à régner, qui doit craindre d'exciter les inquiétudes. Les flatteurs ont toujours trop d'occasions d'éveiller les soupçons de l'autorité. Je ne vois cependant pas que le monarque ait négligé de l'employer et de faire éclater ses talens. Il lui confia le commandement d'une armée de cent mille hommes; il lui dit, en le congédiant, ces paroles bien mémorables: « Mon fils, en vous envoyant « commander mes armées, je vous donne les « occasions de faire connoître votre mérite. « Allez le montrer à toute l'Europe, afin « que, quand je viendrai à mourir, on ne « s'aperçoive pas que le roi soit mort. »

Il lui écrivoit: *A mon fils le dauphin, mon lieutenant général commandant mes armées en Allemagne.*

Je m'arrêterai un instant au dauphin, fils de Louis XV, moins célèbre que le grand-dauphin, et qui forme la sixième génération de Henri IV. J'en fais la comparaison avec ce prince. Je vois en lui la même franchise

militaire. Il n'y a, à cet égard, d'autre différence dans l'aïeul et le descendant, que celle qui devoit nécessairement provenir du changement des mœurs nationales.

Au camp de Compiègne, les soldats de son régiment en usèrent avec ce prince, comme ils en auroient usé envers Henri IV. L'ayant reconnu à son cordon bleu, ils jetèrent en l'air leurs casques en criant : *c'est notre colonel !* Les officiers étoient absens, n'ayant pas été prévenus. Les soldats s'assemblèrent autour du prince, les uns poussant des cris de joie, les autres cherchant comment ils le feroient asseoir. Ils lui présentèrent plusieurs bottes de paille, sur lesquelles il s'assit au milieu d'eux. Les officiers ayant été avertis, accoururent, et trouvèrent le fils du plus puissant monarque conversant avec ses dragons, qui le combloient de leurs bénédictions. Il s'entretint ensuite avec les officiers. Il leur demanda la grâce de ceux qui étoient en prison, *ne voulant pas*, leur dit-il, *qu'il y eût aucun malheureux dans un jour qui m'a fait autant de plaisir.*

Mettez l'aïeul à la place du descendant, et vous aurez le même tableau. A la bataille de Fontenoi, il partagea tous les périls de

l'armée. Il voulut charger la colonne invincible, à la tête de la maison du roi.

Je parcours les reproches que vous faites à cette dynastie dégénérée. Vous blâmez, dans Louis XIII, sa confiance dans Richelieu, dans Louis XIV, celle qu'il eut dans Mazarin; Louis XV essuie les mêmes reproches, par rapport au duc de Choiseul.

Votre opinion n'est pas celle des écrivains politiques, parmi lesquels Montesquieu occupera toujours une place distinguée. Ils ont pensé que, dans les états despotiques, il étoit avantageux pour le prince d'avoir des ministres auxquels on pût attribuer les actes dont le peuple croyoit avoir à se plaindre. Le monarque sembloit avoir deux volontés, l'une, constamment bonne, étoit toujours celle du prince, dont le principal appui étoit l'amour des sujets; l'autre, qui leur étoit défavorable, étoit celle des ministres. A l'aide de cette politique, le peuple ne voyoit dans ses rois que l'image d'une divinité bienfaisante.

Notre expérience nous a appris que le principe de Montesquieu n'est pas indépendant des temps, et qu'il est des époques où le prince doit faire tout par lui-même, et être

sans cesse en spectacle au peuple. La suppression du connétable mettoit les rois dans la nécessité de se mettre plus souvent en évidence.

Au surplus, Louis XIII fut très-entier dans ses volontés. Il avoit donc cette qualité essentielle dans votre prince. S'il mit son sceptre dans les mains de Richelieu, qui souvent déploya tout le faste d'un grand monarque, lorsque le monarque se contenta de figurer en soldat, c'est que le ministre partageoit les opinions du prince, ou qu'il avoit eu l'art de les lui faire adopter et qu'il avoit su s'en faire apprécier.

Je dis la même chose de son successeur. Je conviens que le soleil, que Louis XIV avoit pris pour emblême, souffrit une éclipse dans sa décrépitude; mais aucun homme n'est exempt des foiblesses de l'enfance et de celles de la vieillesse. Le trône ne peut en affranchir les rois. Madame de Maintenon exerça un très-grand empire sur ce puissant monarque; vous conviendrez néanmoins que cette femme n'étoit ni d'un esprit, ni d'un mérite ordinaires. La royauté n'est pas dégradée parce qu'une femme a tenu le sceptre.

On a pu voir combien je suis éloigné de partager votre opinion sur Louis XV. Un paradoxe, moins hardi que les vôtres, seroit de prétendre qu'il fut par excellence le prince de son époque, et que, s'il eût vécu quatre années de plus, nous n'en aurions pas eu d'autre idée. La postérité le regardera comme le plus grand politique des rois de sa race. « Il n'eut jamais, dites-vous, de volonté « personnelle dans son conseil, il ne déve- « loppa presque jamais d'autre caractère que « celui d'opinant ou de simple observateur. « Il fallut l'effrayer et lui montrer les images « de la mort, le portrait de Charles 1er, « pour obtenir, en 1771, le châtiment si « connu de la magistrature. »

Cet esprit de modération qui se manifesta dans son conseil, dans toutes les époques, me paroît une vertu, et doit nous convaincre que, s'il usa d'une autorité despotique, c'est qu'il crut de son devoir d'en user. Un prince qui observe dans son conseil, apprend à juger les hommes et particulièrement ses ministres, dès-lors il ne peut rien faire de plus utile.

Dans les matières ordinaires, il laissoit passer la décision à la majorité qui, souvent, décidoit mal et contre son avis; mais dans

les matières d'état, il faisoit tout fléchir sous son opinion. Partagé dans l'affaire des parlemens, entre M. de Choiseul, qui influençoit toutes les corporations du royaume et toutes les cours étrangères, et M. de Maupeou, ce chancelier n'étoit soutenu que par son génie; il étoit en butte à tous les partis; il exile M. de Choiseul par une lettre où il le menace de toutes ses rigueurs. Seul, dans le lit de la mort, n'ayant que Dieu et sa conscience pour juges et pour témoins, il refuse de recevoir le prince de Conti, regardé comme le chef de la faction, qui n'avoit cessé d'agiter sa cour, pour le forcer à rappeler ces compagnies imposantes qu'il avoit jugées. Vous convenez que Louis XV fut constamment un prince religieux; alors c'est une nécessité de croire qu'il cédoit à des maximes d'état lorsqu'il refusa de recevoir, en grâce un prince de sa maison.

Sa lenteur à se décider dans l'affaire des parlemens, excite votre censure, et c'est un témoignage de plus en sa faveur. Il faut se pénétrer de l'importance de cette opération. Il avoit eu à vaincre son attachement originel pour ces corps essentiels à sa monarchie. On le vit pleurer aux premiers lits de

justice sous le régent, *parce qu'on maltraitoit ses parlemens.* On ne maîtrise pas aisément les affections et les préjugés de son enfance. Il falloit épuiser tous les moyens de conciliation, avant de frapper un coup d'éclat qui décidoit du sort de la France.

Il falloit descendre dans toutes les profondeurs de la méditation, pour justifier ces volontés et les rendre irrévocables. Il ne devoit pas s'exposer à ce qu'une réforme, ainsi annoncée par son propre organe, devant tout le peuple de sa capitale, et promulguée dans tout le royaume, pût être regardée comme l'effet de ses complaisantes foiblesses, pour une maîtresse capricieuse à laquelle, encore aujourd'hui, vous en attribuez tout l'honneur; car vous n'appliquez pas d'autre caractère aux volontés de ce monarque dans cet ouvrage même où vous accusez ses lenteurs.

Le siècle de Louis XIV vous est familier, vous avez publié les mémoires de son règne. Il est dès-lors bien étonnant que vous ayez négligé de remonter à la cause de ces lenteurs qui sont l'objet de votre censure, vous eussiez dû en faire part à vos lecteurs: elle est dans les leçons de ce grand monarque aux

princes ses petits-fils. Ces leçons, bien suivies, auroient rendu son trône impérissable ; mais au moins on doit cet éloge à Louis XV, qu'il s'en montra le fidèle observateur, dans cette attention qu'il donnoit aux discussions de son conseil, et dans cette lenteur à se décider.

« Donnez une grande attention aux af-
« faires, quand on vous en parle : écoutez
« beaucoup dans le commencement sans vous
« décider. Quand vous aurez plus de connois-
« sance, souvenez-vous que c'est à vous à
« décider ; mais, quelque expérience que vous
« ayez, écoutez toujours les avis et tous les
« raisonnemens de votre conseil, avant de
« faire cette décision.

« Faites tout ce qu'il vous sera possible
« pour bien connoître les gens les plus impor-
« tans, afin de vous en servir à propos. »

Voilà ce que nous lisons dans l'*Instruction de Louis XIV à son petit-fils* en l'envoyant en Espagne : elle s'adressoit en ce point à tous ses descendans. Il est sensible que vous blâmez, comme autant de vices dans Louis XV, ce que ce grand monarque leur recommandoit comme autant de vertus.

Que Louis XV ait quelquefois refusé de dire son avis, c'est qu'il aura jugé à propos de se

rendre impénétrable aux yeux de son conseil même.

C'est faute d'une discussion approfondie, que les esprits sont encore flottans sur le jugement irrévocable qu'ils doivent prononcer sur ce monarque. D'après l'opinion, qui semble avoir prévalu jusqu'ici, on doit le regarder comme un prince foible, sacrifiant sa gloire à ses maîtresses, dont le nombre, si l'on en croyoit la satire, seroit incalculable. Ces écrivains parlent avec tant de certitude, qu'il sembleroit qu'il les eût pris pour témoins de toutes ses parties, même les plus secrètes.

Pour le bien juger, je l'examine dans son conseil et dans sa vie privée. Je me décide par les actes de la souveraineté et par sa conduite particulière.

Son règne présente deux actes, et ce sont les plus importans de toute la monarchie, à dater de son origine. Ces deux actes sont l'expulsion et l'extinction de la société des Jésuites, et le changement des parlemens.

J'ai déja traité de ces objets dans la deuxième lettre, et j'ai rappelé ces deux actes de l'autorité suprême. Je dois y revenir, et en démontrer plus particulièrement l'impor-

tance. Plusieurs ouvrages qui ont paru depuis le vôtre, semblent en être l'écho, je ne dois donc pas craindre d'étendre la discussion. (1)

Les Jésuites étoient une grande puissance. C'étoit un corps dont toutes les veines circu-

(1) L'auteur de l'*Histoire de Louis XVI*, traite d'*interrègne* la seconde époque du règne de Louis XV ; et comme tout son livre semble être l'abrégé des *Mémoires historiques et politiques*, on ne peut se tromper sur la cause de son erreur.

Le roi, dit-il, *n'avoit plus que les goûts d'un vieillard libertin, avili, sans délicatesse, dans les bras d'une femme dont il connoissoit la conduite passée....*

Voici un trait connu de tout Paris. Le viatique passoit comme il entroit au Palais pour tenir le dernier lit de justice. Ayant été averti, il s'arrêta et fit arrêter tout son cortége. Il descendit de son carrosse avec autant de facilité que s'il eût été à la fleur de son âge, se prosterna les deux genoux en terre, reçut, dans cette posture, la bénédiction, et ne se releva que quand le prêtre eut continué son chemin vers son malade. Le Pont-Neuf est le lieu où le monarque, aux pieds d'un simple prêtre, donna ce grand spectacle de la majesté qui reconnoît son néant à la face d'un grand peuple. Les hommes pieux virent dans cet acte un prince religieux ; l'homme d'état, un prince politique à l'instant où il alloit changer tous les tribunaux de son royaume ; l'homme impartial ne peut y reconnoître un prince nul, un vieillard avili, etc.....

loient dans tous les états de la chrétienté. Lorsque Louis xv leur porta le coup, toute l'Europe étoit attentive; il eut à lutter contre toute sa cour et contre tout le clergé de France; sa constance n'en fut point ébranlée. Voilà, je pense, de la fermeté. En faisant prononcer leur extinction par ses parlemens, il agissoit en monarque. L'exécution du jugement étoit un acte qui lui étoit purement personnel: d'un mot il suspendoit cette exécution. On ne peut douter qu'ils n'eussent employé les sollicitations les plus puissantes, puisqu'il y avoit peu de Grands à la cour qui n'eût un directeur choisi dans cette société: ils étoient en possession de toutes les chaires, où leurs orateurs déployoient les plus grands talens. Ces orateurs éclipsoient tous ceux des autres ordres. (1)

(1) Quand on juge un prince, ce doit toujours être par comparaison avec un autre, et par le rapprochement des actes de la suprême autorité dans les mesures qu'exigent ces actes; alors on doit juger Louis xv, sous le règne duquel s'éteignirent les Jésuites, par Philippe-le-Bel qui abolit l'ordre des Templiers. Quelle différence de traitement entre le sort qu'éprouvèrent ces deux ordres, et par conséquent de caractère et de

L'affaire des parlemens exigeoit la même fermeté. On a vu que, dans celle-là, tous les princes faisoient faisceau, que tous étoient unis, et tous plus ou moins déclarés. Il en étoit de même des ducs et pairs, et de tous les Grands du royaume, un très-petit nombre excepté. Louis XV eut à vaincre son

---

politique entre ces deux monarques, tous deux héritiers du même sceptre! Pas un seul Jésuite ne fut même mis en détention; et les Templiers, sans en excepter un seul, furent tous arrêtés et mis en prison le même jour 13 octobre 1307. Ceux qui se déclarèrent coupables furent absous; ceux qui persistèrent dans leur innocence, furent condamnés à être brûlés vifs; cinquante de ces victimes, qui subirent cet horrible supplice, furent exécutés près de l'abbaye des religieuses de Saint-Antoine, à Paris. Jacques *de Molai*, leur grand-maître, et Gui, maître de Normandie, furent exécutés dans l'île du Palais, vis-à-vis des Augustins. Hugues de Peraldo, et un autre grand dignataire, en furent quittes pour rendre hommage à la pureté d'intention de leurs accusateurs. Le Jésuite Daniel traite d'opiniâtreté cette héroïque constance. Il ignoroit que sa société étoit menacée, et qu'elle n'éprouveroit, dans sa catastrophe, un sort moins terrible, que parce qu'elle s'éteindroit sous un prince clément. Les Jésuites étoient accusés des mêmes vices, et plusieurs fois le peuple les avoit menacés de les immoler à sa fureur.

amitié pour le duc d'Orléans. Cette amitié pour le duc fut inaltérable; elle est même la preuve de l'innocence du régent, contre tous les crimes imputés à sa mémoire.

Le duc se propose de présenter au monarque le plan le plus séduisant. Il est accompagné du ministre; il met dans ses intérêts la favorite, qui, en adoptant ce plan, se concilioit toutes les factions, faisoit cesser tous les libelles. Tous trois paroissent devant le monarque. Intéressé lui-même à régénérer cette favorite avilie au dernier point dans l'opinion, cède-t-il à tant de considérations? consulte-t-il son intérêt personnel? montre-t-il quelque foiblesse? balance-t-il? Non. Il se fait remettre le mémoire sans le lire; il chasse son ministre (M. de Boynes), c'est le mot, il le chasse. *Votre place n'est point ici*, SORTEZ. La favorite est saisie de frayeur, dans la crainte que le roi ne croie qu'elle ait eu la moindre part à l'intrigue. Il menace le duc de lui retirer son amitié, s'il continue à s'en mêler; et lorsqu'il fait une nouvelle tentative, il le menace du poids *de son indignation.* Enfin, voici sa lettre au premier ministre, protecteur de ces corps, dont les aboiemens, semblables à ceux de Caribde et

de

de Sylla, tenoient les factieux en haleine, et attiroient sans cesse vers l'abyme le vaisseau de l'état. « Mon cousin, le mécontentement « que me causent vos services, me force à vous « exiler à Chanteloup, où vous vous rendrez « dans vingt-quatre heures. Je vous aurois en- « voyé beaucoup plus loin, si ce n'étoit l'es- « time particulière que j'ai pour madame la « duchesse de Choiseul, dont la santé m'est « fort intéressante. Prenez garde que votre « conduite ne me fasse prendre un autre parti. « Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il « vous prenne en sa sainte garde. »

Nous voyons dans ces deux actes le prince homme d'état et homme privé, et sous ces deux rapports, il montra toute la constance et toute la fermeté qu'on puisse desirer dans un prince. Ses lenteurs apparentes annoncent, aux yeux de l'observateur impartial, la qualité essentielle du réformateur.

Il fut le législateur des droits de la famille royale entr'elle. Voici une loi dont il ne partage la gloire avec qui que ce soit : aucun grand officier de la couronne ne se fût rien permis à cet égard. Il la fit et la prononça lui-même. Elle fait également l'éloge de son esprit et de son cœur. Il s'agissoit de régler

le cérémonial entre madame la dauphine et son fils (Louis XVI). « Il n'y a que la cou-
« ronne, dit ce monarque, qui puisse décider
« absolument du rang. Le droit naturel le
« donne aux mères ; ainsi madame la dau-
« phine l'aura sur son fils jusqu'à ce qu'il
« soit roi. »

Madame du Barri ne dut la faveur dont elle jouit jusqu'à la mort du monarque, qu'à sa nullité politique. Mademoiselle de Romans fut disgraciée et reléguée, pour avoir voulu faire légitimer l'abbé de Bourbon son fils, contre la résolution de Louis XV, de ne reconnoître aucun de ses enfans naturels, résolution qu'il avoit formée dans la crainte de surcharger l'état et d'en augmenter les troubles. (1)

(1) La calomnie avoit à choisir ou de l'extrême sévérité du prince, pour en faire un tyran, ou de son extrême bonté, pour en faire un prince foible et nul. Trop de traits s'opposoient au caractère de perversité qu'elle eût pu lui donner; elle opta l'autre parti. Alors tous les écrivains satiriques s'exercèrent à le décrier d'après cette donnée. Dans le système opposé, l'exemple de mademoiselle de Romans eût aiguisé les traits de la satire; mais cet exemple étoit un effort sur lui-même, et un sacrifice qu'il faisoit à ses principes, de ne

Le reproche de foiblesse que vous faites à sa mémoire, ne peut être justifié qu'en disant qu'aucun factieux ne porta sa tête sur l'échafaud. Il eût pu sans doute trouver au moins un coupable à punir, parmi tant de libellistes qui l'assaillirent sous toutes les époques de son règne. Cette indulgence tenoit à un système de modération qu'il seroit plus aisé de justifier que de blâmer. L'éloignement de sa personne, l'exil et la détention furent les seuls châtimens des coupables. Une punition éclatante en eût diminué le nombre, mais eût donné lieu à des ressentimens plus profonds. Il ne falloit pas aiguiser le poignard dont Damiens l'avoit frappé. Les détenus étoient

---

reconnoître aucun enfant naturel, pour les motifs que j'exprime dans le texte. Le roi s'étoit cependant réservé de reconnoître celui de mademoiselle de Romans; mais l'abbé de *Lustrac*, qui se flattoit d'être le gouverneur du jeune prince, l'engagea dans une fausse démarche. Elle voulut accélérer le moment; l'abbé fut envoyé dans une citadelle; la mère fut reléguée dans un monastère, séparée de son enfant, qui fut mis dans un collége. Il y avoit sans doute un excès de sévérité; l'abbé de Lustrac étoit le seul coupable. Sous quelque coup-d'œil qu'on envisage cet événement, il n'annonce pas un prince nul dans le monarque.

traités chacun suivant son rang, et n'éprouvoient d'autre châtiment que le silence qui sembloit être celui de la mort; il n'étoit troublé que par l'agitation des verroux.

Vous l'accusez d'insouciance sur le destin de son successeur, et vous en donnez pour preuve ce prétendu mot: *Je voudrois savoir comment Berri* (Louis XVI) *s'en tirera.*

Je vous rappelle encore ici à la critique. En supposant qu'il ait dit ce mot, je demanderai dans quel sens, et quel en étoit l'accent. Faites attention que vous convenez que Louis XV étoit d'un caractère réfléchi, *qui, pendant cinquante-neuf ans, avoit observé les hommes.* S'il eût eu cette insouciance, s'il n'eût songé qu'à terminer paisiblement son règne qui finissoit, il eût adopté le plan conciliatoire que lui présentoit le duc d'Orléans. Il ne peut être censé avoir rejeté ce plan que pour assurer la monarchie, et par conséquent, pour préparer à son successeur un règne paisible. Quatre années de plus ôtoient tout espoir aux anciens parlemens d'être rétablis. Ceux qui leur avoient succédé, instruits par ce grand exemple, n'avoient jamais donné d'inquiétude. Les anciens magistrats n'en étoient point exclus : on ne vouloit en ex-

pulser que les brouillons, qui, étant rentrés dans le rappel en masse, ne furent pas plutôt en exercice qu'ils entraînèrent la monarchie dans le gouffre où ils se sont eux-mêmes perdus.

Un semblable événement eût dû sans doute vous suffire pour justifier ce règne et apprécier les calomnies auxquelles vous avez ajouté les vôtres.

Comment concilier tant d'injustice avec les éloges dont vous comblez les rois et les princes de cette dynastie ? Il faut le redire : cette apparente impartialité a pour but véritable de mieux assurer les traits et de perpétuer la blessure. Les rejetons étoient bien moins admirables quand le tronc étoit corrompu et la tige flétrie et desséchée. « Il y « avoit dans ce sang une bonté de caractère « qui lui étoit comme innée, et qui se dé- « mentit rarement. Elle ne souilla point notre « histoire nationale, des actes de férocité « reprochés à la maison de Valois et à tant « d'autres maisons couronnées de l'Europe. « Les persécutions exercées par les protes- « tans, sous les règnes de Louis XIII et de « Louis XIV, furent l'ouvrage de leurs mi- « nistres plutôt qu'un effet des ordres directs

« de ces deux princes qui en ignorèrent les « détails.

« La maison de Bourbon n'a pas cessé « d'accélérer la marche de l'esprit humain « vers la civilisation ; sa politique silencieuse « et perpétuellement observatrice, changea « peu à peu le caractère national, encore « dur et agreste sous le grand Henri. Elle « réussit dans cette opération, en humanisant « le clergé et en polissant la noblesse qui « gouvernoit alors les affaires de l'état. Elle y « réussit, sur-tout, en donnant de la considé- « ration à la bourgeoisie, aux artistes et aux « commerçans, en honorant les sciences et « les lettres, en appelant dans les bureaux la « partie du peuple la plus instruite, et en « l'initiant dans les affaires de l'état.

« Cette communication de lumières à la « masse de la nation, et la métamorphose « lente et insensible d'un peuple ignorant « en un autre peuple commerçant, indus- « trieux et éclairé, fut la premiere opération « de la maison de Bourbon, contraire aux « intérêts de l'ancienne constitution. Cette « faute fut aggravée par l'abolition graduée « des prérogatives de la noblesse conserva- « trice, depuis des siècles, des anciennes

« formes de gouvernement. Une bourgeoisie « créée dans la classe du peuple, ou plutôt « une noblesse de fait, opposée, par jalousie « et par intérêt, à la noblesse établie, en fut « le résultat.

« En déplaçant les lumières, en les trans- « mettant à la masse de la nation, en créant « de toute part des colléges, en multipliant « les institutions scientifiques et littéraires, « en fesant refluer les connoissances hu- « maines jusques dans le même peuple, la « maison de Bourbon donna à la société une « nouvelle existence, et opéra le perfection- « nement de la multitude; elle dépouilla la « noblesse et le clergé de la possession exclu- « sive des talens; elle établit dans l'état une « noblesse artificielle. La lutte sourde et in- « testine entre la noblesse de rang et cette « noblesse artificielle, a favorisé, depuis, « la guerre ouverte et sanglante de 1789.

« On a observé avec justice, que le cou- « rage dans le danger étoit une des qualités « des princes de cette maison....

« Tous ces princes sont remarquables par « leur amour pour la religion de l'état, et « par leur haine, souvent même par leur « fanatisme, contre les sectes dissidentes.

« . . . . Louis XIII, Louis XIV, qui vou-
« loient maintenir en France l'unité de culte,
« et détruire les sectes non-conformistes,
« soumirent leurs sujets soulevés et armés.
« *Louis XV fut constamment un prince re-*
« *ligieux.* Louis XVI, à sa mort, choisit
« pour confesseur un homme dont la nuance
« des opinions lui parut la plus éloignée des
« innovations révolutionnaires.

Louis XV fut *constamment un prince religieux!* . . . Comment concilier cet aveu avec les peintures affreuses et rebutantes qui nous scandalisent dans tant de chapitres des *Mémoires historiques et politiques?*

« Le défaut de volonté, défaut dominant
« de la maison de Bourbon, n'existoit qu'à
« l'égard des sujets. Les rois de France, sans
« exception, ont été tous passionnés, haineux
« et vindicatifs ou superbes à l'égard des
« puissances étrangères qui ont tenté d'a-
« baisser en Europe leur rang et leur ton. . . »

Je crois que vous errez sur ce défaut de volonté, vous confondez l'acte avec le moyen d'exécution; déférer n'étoit pas renoncer. Le retard dans l'exécution étoit une suite des ménagemens dont les rois de cette branche se faisoient un point politique d'user envers

le peuple, que les corps intermédiaires vouloient toujours attirer à eux. Jaloux de conserver le pouvoir despotique, ils ne pouvoient exécuter de force, lorsque les corps, devenus une puissance rivale, leur opposoient des obstacles sans s'exposer à passer pour tyrans, et ils avoient cette idée en horreur.

Cependant voici votre conclusion : « La « dynastie des Bourbons se montrera dans « l'histoire, comme une maison occupée pen- « dant deux siècles, de l'attrait des plaisirs et « des arts, travaillant sans discontinuation « à civiliser et à éclairer la nation ; déve- « loppant les passions ordinaires des hommes « contre les rois et les nations étrangères, « rivales de leur puissance, et condamnée par « la foiblesse *des derniers princes* (1), à

(1) Voici les circonstances du dernier lit de justice sous Louis XV. Elles suffiroient pour rectifier tous les jugemens sur le reproche de défaut de fermeté fait à son règne. J'ai déja observé que tous les princes du sang avoient protesté, excepté le prince de Conti, alors comte de la Marche, qui résista à toutes les sollicitations. Le roi n'en témoigna aucune inquiétude. *Soyez le bien-venu*, dit-il en recevant ce prince, *nous n'aurons pas nos parens*. Sa majesté fit lire trois édits : le premier cassoit le parlement ; le second, la

« perdre, en 1789, la première monarchie « du monde. En 1589, un seul rejeton, par « son courage, son génie et ses vertus, étouffa « les factions et s'empara du trône. En 1789, « Louis XVI a perdu, avec lui, les droits de « vingt-deux mâles qui existoient alors dans « cette maison. »

On ne pouvoit, ce semble, faire un éloge plus complet de cette race antique. Tirez actuellement votre conséquence, et dites si vous trouveriez beaucoup de maisons bourgeoises, qui, ayant commencé en 1789, vous donnassent vingt-deux mâles, et qui, placées

---

cour des aides; et le troisième transformoit provisoirement le grand-conseil en parlement. Le chancelier ayant fait faire la lecture des édits, le roi termina la séance par ce discours: *Vous venez d'entendre mes intentions; j'entends qu'on s'y conforme. Je vous ordonne de commencer vos fonctions lundi : mon chancelier ira vous installer. Je défends toute délibération contraire à mes volontés, et toutes représentations en faveur de mon parlement; car je ne changerai jamais.*

L'énergie avec laquelle ces dernières paroles furent prononcées, *je ne changerai jamais*, frappèrent de terreur toute l'assemblée.

Louis XVI assista à ce lit de justice. Le souvenir qu'il eût dû en conserver, manqua à son bonheur.

comme celle-là, dans une aussi grande évidence, eussent déployé plus de talens, plus de grandeur et plus de vertus ? C'est ainsi que votre premier chapitre, qui devoit être le corollaire de votre second, l'avoit détruit d'avance. Il ne nous en reste que la bizarrerie.

LETTRE IX.

A l'Auteur de la Réfutation *sur la nécessité de la critique. — Idée de la* Correspondance secrète de plusieurs grands et illustres personnages, *démontrée fausse. — Intimité de la reine et de madame Elisabeth. — Contraire à l'opinion qu'en donnent divers écrivains. — Détresse du prince de Guémenée en Suisse. — Son éloge. — Idée de la reine et de madame Elisabeth d'après leurs interrogatoires.*

Je me réconcilie avec vous, *M.*, je vous savois mauvais gré de consumer vos momens à réfuter un livre qui contient son antidote; mais des auteurs d'un esprit sain ayant puisé dans cette source, d'autres pourroient y puiser encore, nous pouvons craindre le progrès de la contagion. Je sens tout ce que vaut une discussion approfondie. Peut-être votre tâche est-elle plus longue que vous n'avez pensé. *M. Soulavie* n'est pas le seul possesseur des porte-feuilles dont il étoit si glorieux de s'emparer et qu'il étoit si ho-

norable de publier. Ces trophées, offerts généreusement à l'histoire, ne seront pas sans fruit pour les vainqueurs. On aime à fonder sa croyance sur des originaux d'une espèce toute nouvelle. Je suis même fâché qu'on ait cherché à diminuer le mérite de leurs travaux; un *scellé brisé* est la chose la plus édifiante quand ce bris a pour but de guider l'histoire. Pour nous instruire, ils savent braver la honte, et ce sont là de braves *Aristides*. Quoique, suivant l'expression de l'*ami Chabot*, ils soient *remplumés*, on ne doit jamais les méconnoître. L'œil doit percer à travers le luxe et saisir toute la vertu sous la livrée de l'opulence.

Il y a cependant quelqu'inconvénient. Frappés de cet éclat de gloire, des hommes qui n'ont rien *conquis* se mêlent parmi ces *conquérans*; ils publient aussi des portefeuilles et nous donnent les productions de leur cerveau mercenaire, pour de véritables originaux, pour des pièces trouvées sous les scellés des gens en place et des personnes les plus augustes. Réunissons-nous, *Monsieur*, faisons faisceau, crions *aux faussaires*, et ne souffrons pas qu'une gloire aussi pure que celle dont le laurier doit couvrir à

jamais le front de l'auteur des *Mémoires historiques*, soit compromise à ce point.

Il n'est que trop vrai, *Monsieur*, que des hommes publient de fausses correspondances où les auteurs compromettent les noms les plus imposans et les plus dignes de notre vénération, je voulois m'en entretenir avec vous, et je parle ici sans emphase et sans figure.

Témoin de l'union qui avoit toujours régné entre la reine et madame Elisabeth, je ne pus concevoir comment, après le caractère avoué de la sœur du monarque, on pouvoit la faire figurer en ennemie de l'épouse et dans les romans historiques et dans les histoires.

Je discutois avec toutes les règles et la sagacité de la critique, ce point intéressant de la vie de ces deux princesses, dont l'une fut plus malheureuse, en ce qu'elle survécut de quelques jours à l'autre.

J'examinois leur âge lorsque Marie-Antoinette vint à la cour de France; l'une sortoit de l'enfance et l'autre de la puberté. Leur caractère; l'une aimable et folâtre, l'autre plus réservée, mais toutes les deux aimantes. Huit ans, que la reine, seulement âgée de quinze ans, avoit de plus que madame Eli-

sabeth, durent lui donner un ascendant qui ne pouvoit qu'augmenter l'affection dans des personnes de ce caractère. La reine dut chérir sa sœur comme on chérit un enfant, surtout quand l'affection du roi étoit la même que celle d'un père. Je les suivois avec une attention scrupuleuse à mesure qu'elles avançoient en âge, aucune sorte de rivalité ne dérangeoit l'harmonie de leur union; je m'arrêtai à l'époque du désastre de la maison de Guémenée, époque où la reine lui annonce, avec tant de plaisir et tant de délicatesse, tant d'obligeance, le don que lui fait le roi de la belle habitation de Montreuil, par ces seuls mots prononcés avec le ton de la plus sensible amitié : *Ma sœur, vous êtes chez vous.* Je quitte avec elles ce charmant séjour, et je les suis dans leur prison au Temple, où le malheur resserre leur affection, qui a toujours eu pour centre commun la personne du frère et de l'époux. Je les vois formant le groupe avec ses enfans à l'instant de leurs adieux et de leur séparation éternelle qui va s'opérer par le glaive qui les menace elles-mêmes. Je les suis successivement de la prison du Temple dans celle de la Conciergerie; je monte avec elles aux in-

terrogatoires et je ne les quitte qu'à l'échafaud. Dans toutes ces circonstances j'admire les mêmes principes, la même constance, la même résignation, la même magnanimité. Comment puis-je alors me persuader que madame Elisabeth, *amie du roi, ne soit pas celle de la reine?* Comment croire que cette princesse, l'exemple de son siècle, que l'on nous peint encore comme un *ange céleste*, ait pu ouvrir le cœur de l'intéressante *Irma*, pour le remplir de préventions funestes contre son auguste mère qui partagea tous les soins de son éducation avec cette femme si sainte (1)? Mes doutes naissent

(1) Il est des hommes qui lisent et qui relisent, copient et recopient, sans se ressouvenir de ce qu'ils ont lu et relu, copié et recopié, et même des choses qui, lues ou entendues une seule fois, doivent faire dans l'ame l'impression la plus durable. Tels de ces hommes supposoient une inimitié de famille dans madame Elisabeth contre la reine, qui cependant conviennent que le *vingt juin*, elle a voulu se sacrifier pour elle, en trompant les assassins : *Vous cherchez la reine? la voici, c'est moi.* Un dévouement aussi héroïque, étoit inspiré par une affection naturelle, à laquelle ne se mêloit aucun sentiment étranger. La crainte de leur voir commettre un plus grand crime, naissoit de

de

de l'intention non-suspecte d'un auteur qui a voué sa plume et consacré ses jours à célébrer l'innocence et la vertu malheureuses. Ces doutes se fortifient malgré moi, et semblent de voir céder à une conviction nécessaire. La *Correspondance secrète de plusieurs grands personnages illustres*, que cite l'estimable auteur d'*Irma* et de madame Elisabeth, donne cette conviction.

J'en étois là, *Monsieur*, je cédois à cette conviction douloureuse, car n'est-il pas pénible de rencontrer des taches dans la vertu! j'en étois là, lorsque j'ai ouvert cette correspondance, résolu d'en faire un sérieux examen. Je me suis bientôt convaincu qu'elle étoit fausse; et comme son éditeur s'est évi-

---

cette affection même, et n'étoit point le motif déterminant de cette action: *Ah! MESSIEURS, pourquoi les détrompez-vous? ne vaut-il pas mieux qu'ils versent mon sang! vous leur épargneriez peut-être un plus grand crime!* Ces paroles d'une princesse vertueuse, étoient nécessairement l'effet non réfléchi de la persuasion que les assassins auroient *versé le sang* d'une princesse non moins vertueuse, mais dont la vie étoit plus importante à conserver. Avant de prononcer un jugement si grave, et lorsque tant de passions altèrent la vérité, le premier devoir est de consulter la nature.

demeurent mépris dans le commentaire qu'il en fait, cette fausseté ne peut être son ouvrage.

Vous devez croire alors que je partage votre persuasion sur les dangers de notre histoire. Cette fausseté se reconnoît particulièrement à deux lettres; l'une, du mois d'*août mil sept cent quatre-vingt-neuf*, est de madame Adélaïde à la reine, et l'autre, du mois de *septembre* de la même année, est de madame Elisabeth à madame Adélaïde. Dans ces deux lettres, l'auteur de la fausse *Correspondance secrète* suppose des rendez-vous au monastère des Carmélites de Saint-Denis, pour y conférer avec madame Louise. Cette princesse, qui avoit renoncé à l'éclat des grandeurs, pour vivre dans la retraite, n'existoit plus alors, elle avoit terminé sa carrière en 1787, deux ans auparavant.

La lettre du mois de septembre, beaucoup plus importante que l'autre, confirmeroit l'erreur déja propagée par des ouvrages estimables, et particulièrement par l'*Histoire de madame Elisabeth*, qui, loin de chercher à affoiblir l'autorité deces lettres, ne peut reconnoître l'amie de la reine dans cette prin-

cesse (1). D'autres qui, sans doute, ne pouvoient croire que le faux se mêlât à tant d'autres moyens de corrompre notre

(1) Voici la lettre du mois de septembre, attribuée à madame Elisabeth. Elle sert à montrer les moyens que mettoient en usage les ennemis du trône, pour le détruire et nous ensevelir sous ses débris.

« *La grande Dame* (mot familier du duc d'Orléans pour désigner la reine) réussira, et nous serons tous « ses esclaves, même son époux. MONSIEUR se laisse « conduire par des gens qui n'ont en vue que leur ven- « geance personnelle, et qui s'occupent peu de la gloire « des Bourbons. Voilà ce qu'il faudroit démontrer au « roi son frère; mais pour le faire, il faudroit dé- « montrer au roi bien des mystères. La correspon- « dance avec Bruxelles nous seroit bien utile. De- « puis que la favorite est partie; j'ignore quel est « l'intermédiaire; je sais cependant, à n'en pas douter, « que la gouvernante est en correspondance avec sa « sœur, qui, à en juger par son caractère haineux, « s'embarrassera peu de perdre la reine, pourvu qu'elle « perde les Français. Elle me disoit hier que mon op- « position ne lui paroissoit pas étrange, attendu que « les Bourbons et moi nous étions du même sang, et « qu'il étoit naturel que nous pensassions de même. « Ses projets sont violens; jamais le roi n'y consentira: « ils seront dévoilés; et qui sait ce qui en résultera? Je « suis loin d'être tranquille; elle me craint, ne me « laisse pas un moment seule. Je sais que la veuve doit

histoire, les attribuoient à l'empire des factions, ils y reconnoissoient un esprit étranger à madame Elisabeth et entièrement contraire à ses sentimens connus.

« partir demain pour Bruxelles. La gouvernante, dit-
« on, est venue jusqu'à Mons. Vous pourriez, ma
« tante, faire entrevoir le danger qu'il court en se li-
« vrant à cette famille ennemie de la sienne. Les fausses
« démarches où elle l'entraînera, nous précipiteront
« avec lui. Si MONSIEUR vouloit m'écouter; mais,
« dans un sens, il n'est pas mieux entouré que son frère.
« J'envisage notre position sous un aspect affreux; les
« volcans sont sous nos pas, et la mine est entre les
« mains de nos ennemis. *Allez-vous demain à Saint-*
« *Denis ? je m'y rendrois ; nous nous concerterions*
« *sur d'autres objets et sur notre conduite à tenir.* »

Cette lettre, démontrée fausse par le rendez-vous qui la termine, puisque Mesdames n'alloient plus à Saint-Denis, décèle l'esprit infernal des ennemis de la famille royale, et le projet de se servir de madame Elisabeth, pour perdre la reine et semer la division dans cette famille. Ces lettres ont été fabriquées par les familiers du duc d'Orléans, bien instruits de sa politique.

Dans la lettre attribuée à madame Adélaïde, du mois d'*août 1789*, on fait dire ceci à cette princesse : *J'attends des nouvelles de Louise. Dans sa retraite, elle est plus instruite que nous à la cour.*

Ainsi, nul doute que cette correspondance est supposée, puisque madame Louise étoit morte en 1787.

Je vous livre, *M.*, ma découverte, certain que vous en ferez un bon usage. Je profiterai de l'occasion pour vous communiquer quelques réflexions. Les races illustres ayant disparu du sol de la France, leurs noms et leurs actions étant devenus le patrimoine de l'histoire, nous ne devons pas, ce semble, laisser à d'autres nations le droit d'exploiter cette richesse. On a dit, il y a longtemps, qu'il est difficile d'être bon historien et bon citoyen. Cette réflexion offense un gouvernement fort et magnanime; j'aperçois plus de partialité que de crainte dans la plupart de nos écrivains, leurs affections particulières influent évidemment sur leurs jugemens. On peut dire d'un de nos contemporains, l'un de ceux qui méritent d'être cités, qu'il lui est difficile d'être historien et ami. Son attachement au nom de Guémenée, et en général à la maison de Rohan, affoiblit sensiblement sa touche dans ses jugemens en faveur de la reine. Sa partialité contre cette princesse est au point qu'elle semble un problème, et ce n'est qu'en cherchant à le résoudre que j'en ai reconnu la source dans cet attachement au sort d'une maison illustre et puissante dont la catastrophe a devancé

celle du trône. Cet auteur pouvoit satisfaire aux devoirs de la reconnoissance sans cesser d'être juste. La maison de Rohan intéresse par assez d'événemens, pour qu'on ne soit pas réduit à aggraver les torts de la reine, qui furent ceux des ennemis de cette maison. Le prince de Guémenée, dans l'atelier d'un menuisier, maniant le rabot à l'âge de plus de soixante ans, est un tableau assez touchant des vicissitudes humaines. M. de Guémenée usa de cette ressource pendant son séjour en Suisse; plus grand, dans son malheur, qu'aucun des rejetons de cette famille, qui avoient conservé des débris de leur fortune, nécessaire à leur illustration.

Quand je considère les détracteurs de la reine, je n'entends point parler ici de cette secte forcenée, qui, souillée de tous les crimes, doit être couverte de tous les mépris, mais de ceux qui cherchent minutieusement à lui trouver des torts; il me semble voir des pygmées qui s'attachent à la rognure des ongles d'un géant. Ce n'est pas ainsi qu'on juge la grandeur. Ces torts disparoissent au flambeau de l'histoire, ce sont des taches dans le soleil; l'historien ne doit pas se confondre avec le panégyriste, mais il ne doit pas se

placer au-dessous de son sujet. Les interrogatoires existent, et sont la juste mesure et de Marie-Antoinette et d'Elisabeth Marie. Elles marchent sur la même ligne, toutes les deux se placent au-dessus de l'humanité; c'est le même calme, la même sensibilité, la même générosité. De tant de personnes des deux sexes, qui s'empressoient à alléger leurs fers, pas une seule n'est compromise par ces femmes héroïques. Je ne rapporterai pas ces interrogatoires, je me bornerai à en rappeler quelques passages, et ce ne sont pas ceux qu'on avoit cités jusqu'à ce jour, quoique ceux-là soient aussi admirables. « Vous avez « voulu, dit le juge à la reine, vous réunir « à votre famille. . . . . Vous vous inté- « ressez aux succès des armes de la nation « de cette famille. . . . . de quelle na- « tion est votre fils ? . . . . . quelle idée « avez-vous du nom français et du vain « titre de roi ? . . . . . »

Quelle est la nation de mon fils ? pouvez-vous en douter ? n'est-il pas Français ? . . . Je ne m'intéresse qu'à la nation de mon fils. . . . . Les enfans sont la première parenté des mères. . . . . Le nom français est au-dessus de tous les titres, nous

ne desirons que le bonheur de la France... qu'elle soit grande et heureuse, c'est ce qu'il nous faut.

Dans la même séance, le juge lui demande si elle ne regarde pas comme ennemis ceux qui, ayant aboli la royauté, en ont ainsi privé son fils, elle répond : *Si la France doit être heureuse avec un roi, je desire que ce soit mon fils ; si elle doit être heureuse sans roi, je partagerai avec lui son bonheur.*

Quels tableaux pour l'histoire !

Continuez donc, *Monsieur*, je vous y invite ; ne craignez pas d'être trop sévère : puisque les libellistes ne redoutent plus la justice, la censure doit s'armer de verges pour fustiger de semblables messieurs. . . . Ils ont fait plus de mal qu'on ne peut leur en faire.

. . . . . .

Versailles, 10 mars 1802.

LETTRE X.

Les mémoires historiques et politiques impliquent une grande puissance dans le forfait de Damiens. — Artifice pour faire soupçonner la reine et le dauphin. — Le crime a pu être l'effet d'un complot. — Particularités de cet assassinat. — Déclarations de l'accusé. Son exécution, son intrépidité. — Sa lettre au roi. — Son caractère. — Le dauphin reçoit l'administration du royaume. — Affection du père pour son fils. — Le duc de Choiseul dénonce le roi de Prusse, les jésuites et le dauphin. — Le dauphin justifié par sa conduite, ses procédés et par les dates. — Piété éminente du dauphin. — Le roi et le dauphin considérés dans leur vie privée. — Extrême bonté du roi. Sa modération, sa condescendance pour ses ministres. — Honneurs rendus au prince Henri, frère de Frédéric, secours de Frédéric-Guillaume donnés à

Louis XVI, justifient la mémoire du fondateur de la monarchie prussienne.

Ce que vous dites du roi de Prusse, auquel vous imputez assez clairement d'avoir participé à cet attentat qui consterna toute l'Europe, réveille l'intérêt qu'inspire un tel événement; vous appelez notre attention sur un passage des Mémoires de ce monarque, et vous en tirez des conséquences assez directes. Vous avez par devers vous la preuve que l'impératrice reine l'accusa, sans aucun ménagement, d'avoir guidé la main du parricide. Quelle que soit la haine qu'excite la rivalité de deux puissances, on croira difficilement que l'une impute, sans preuves, à son ennemi un forfait de cette nature. Le rapprochement que vous faites des ressentimens de Frédéric, et votre réflexion sur le traitement favorable qu'éprouvent les Jésuites en Silésie, après l'extinction de leur société, répand des doutes funestes sur cette partie de notre histoire.

Les sectes, qui conspiroient dès-lors contre le trône de France, se servirent de ce prétexte pour diviser la cour et pour essayer d'exciter dans le cœur de Louis XV

la défiance contre le dauphin et contre la reine Marie. C'est ainsi qu'elles prétendoient faire immoler la femme et le fils, par l'époux et le père, échappé à leur fer parricide, et qu'elles l'auroient livré à d'éternels remords.

Cette opinion n'est pas encore entièrement détruite, et vous-même vous fortifiez, par tous les moyens possibles, ce soupçon que l'art de Voltaire et le charme de sa diction n'ont pu dissiper.

D'après les Mémoires de Frédéric, il est possible de croire qu'il s'agissoit d'opérer une révolution; et, par conséquent, d'ôter la couronne à la dynastie de Louis XIV. Un monarque, qui écrit pour la postérité, ne se méprend pas sur les expressions. Un crime qui eût fait passer le sceptre des mains du père dans celles de son fils, n'opéroit point une révolution. Ce crime n'eût servi qu'à accélérer la marche de la nature, qui fait succéder les enfans à leur père. Le retour du cabinet de Versailles à l'ancienne diplomatie n'étoit pas non plus une révolution.

Je dois rappeler les circonstances de ce parricide.

Le 5 janvier 1757, veille des rois,

Louis XV montant en voiture pour aller à Trianon, où il devoit souper et coucher, est atteint d'un coup rapide au côté droit, à la cinquième côte. Il porte la main à la blessure, et, la retirant ensanglantée, il se retourne, et apercevant un homme qui avoit le chapeau sur la tête, il dit avec le plus grand sang-froid : *C'est cet homme-là qui m'a frappé, qu'on l'arrête et qu'on ne lui fasse pas de mal.*

Damiens s'étoit fait jour à travers la double garniture des gardes du Corps et des Cent Suisses. Il avoit heurté M. le dauphin qu'entouroient les seigneurs de la cour.

On trouve sur lui un poignard à deux lames, dont une longue et pointue, et l'autre longue seulement de quatre pouces et en forme de canif; il s'étoit servi de celle-ci.

On prit les précautions les plus extraordinaires, dans la persuasion qu'il y avoit un complot formé contre toute la famille royale.

Le procès fut instruit par la grand'chambre du parlement, les autres chambres n'existant pas pour le moment. Les membres qui les composoient avoient donné leur démission. L'instruction se fit devant les princes

et pairs et les autres Grands du royaume qui avoient séance au parlement.

Le 26 mars, il prêta son dernier interrogatoire; la séance dura depuis huit heures du matin jusqu'à sept et demie du soir. Cet interrogatoire est la récapitulation de tous les autres, et dès-lors l'instruction présente en résumé les faits qui suivent:

1°. Il n'avoit point eu d'intention de tuer le roi, il l'eût fait s'il eût voulu, en se servant de la longue lame du poignard.

2°. Il ne s'étoit porté à cette action que pour Dieu, qui pouvoit toucher le roi et le porter à remettre toutes choses en place et à rétablir la tranquillité dans ses états.

3°. Il avoit cru faire une œuvre méritoire pour le ciel.

4°. Il n'avoit dit du mal que des molinistes et par raport au refus des sacremens.

5°. Il attachoit le sort de l'état au rétablissement du parlement.

6°. Il avoit formé son dessein, non de tuer le roi, mais de le blesser, depuis trois ans, sans l'avoir communiqué à qui que ce soit.

Il soutint la question extraordinaire pendant deux heures et demie, vit brûler son poing, souffrit le tenaillement avec le fer

rouge, et reçut le plomb fondu dans ses plaies, sans qu'il ait donné d'autres lumières.

L'histoire n'offre cependant pas d'exemple d'un scélérat aussi intrépide. « Ce monstre « soutint son caractère jusqu'au bout; il fut « interrogé cinq heures et demie, et répondit « avec le même sang-froid, la même inso- « lence, et, si on osoit le dire, avec le même « courage qu'il avoit montré jusque-là, mê- « lant à ses réponses l'ironie de la plaisan- « terie, et presque de la gaîté. Il continua de « déclarer qu'il étoit un scélérat isolé; que « son dessein criminel avoit été conçu depuis « plus de 3 ans; qu'il ne l'avoit communiqué « à qui que ce soit, et que, s'il eût pu soup- « çonner que son chapeau s'en doutât, il « l'auroit jeté au feu. A l'égard des motifs « qui l'avoient porté à cet horrible attentat, « il déclara qu'il avoit été blessé de voir l'au- « torité royale compromise et avilie par les « disputes survenues entre le clergé et le par- « lement, et du peu d'égard que le roi avoit « eu aux remontrances qui lui avoient été « adressées. Il apostropha plusieurs de ses « juges, qu'il reconnut pour les avoir servis. « Il finit par un éloge de M. Pasquier son « rapporteur, qui l'avoit harangué souvent

« et à l'instant, en présence de l'assemblée,
« pour l'exhorter à dire la vérité et à déclarer
« ses complices. Il pria tous ces messieurs de
« dire à sa majesté qu'elle ne pouvoit mieux
« faire que de le prendre pour son chance-
« lier.

« A la question, à l'Hôtel de Ville, sur
« l'échafaud, Damiens n'en dit pas davan-
« tage. A trois heures trois quarts de l'après
« midi, le 28 mars, commença l'horreur de
« son supplice. On lui brûla la main droite
« avec le poignard dont il s'étoit servi; en-
« suite il fut tenaillé, on lui jeta du plomb
« fondu dans ses plaies, et puis on l'écartela.
« Il dura vivant, durant tout cet espace de
« temps de cinq quarts d'heures, avec une
« fermeté intrépide, il ne montra que la dou-
« leur inséparable de l'humanité à laquelle
« le physique ne peut se refuser, »

On ne doit point séparer de son interroga-toire, la lettre qu'il écrivit au roi le 9 jan-vier, quatre jours après son attentat, d'où l'on pourroit augurer qu'il avoit réellement existé un complot dans lequel M. le Dauphin étoit enveloppé.

Voici cette lettre, où l'on voit qu'il n'avoit reçu aucune éducation.

SIRE,

« Je suis bien fâché d'avoir eu le malheur « de vous approcher; mais, si vous ne prenez « pas le parti de votre peuple, avant qu'il « soit quelques années d'ici, vous et monsieur « le dauphin et quelques autres périront; il « seroit fâcheux qu'un aussi bon prince, par « la trop grande bonté qu'il a pour les eccléé- « siastiques, dont il accorde toute sa con- « fiance, ne soit pas sûr de sa vie; et si vous « n'avez pas la bonté d'y remédier sous peu « de temps, il arrivera de très-grands mal- « heurs, votre royaume n'étant pas en sûreté; « par malheur pour vous que vos sujets vous « ont donné leur démission, l'affaire ne pro- « venant que de leur part. Et vous, n'ayez « pas la bonté pour votre peuple, d'ordonner « qu'on leur donne les sacremens à l'article « de la mort, les ayant refusés depuis votre « lit de justice, dont le Châtelet a fait vendre « les meubles du prêtre qui s'est sauvé; je « vous réitère que votre vie n'est point en « sûreté, sur l'avis qui est très-vrai, que je « prends la liberté de vous informer par l'of- « ficier porteur de la présente, auquel j'ai « mis

« mis toute ma confiance. L'archevêque de « Paris est cause de tout le trouble, par les « sacremens qu'il a fait refuser. Après le « crime cruel que je viens de commettre « contre votre personne sacrée, l'aveu sin- « cère que je prends la liberté de vous faire, « me fait espérer la clémence des bontés de « V. M. »

A cette lettre étoit joint un billet par lequel il nommoit plusieurs conseillers au parlement, qui étoient en exil, disant au roi qu'il ne falloit leur rien faire.

Il faut qu'il remette son parlement et qu'il le soutienne avec promesse de ne rien faire au ci-dessus et compagnie.

Tous les historiens de cette époque parlent de cet événement, et l'attribuent au délire et à l'effervescence non d'un homme susceptible d'un enthousiasme religieux ou politique, qui égare ceux qu'il enflamme, et qui produit les actions héroïques et les forfaits atroces, mais d'un homme d'une humeur sombre et ardente, que le levain et la fermentation des esprits avoient porté à cet acte de fureur et de démence. Le roi n'en jugea pas autrement; et, lorsqu'il réintégra les conseillers démissionnaires, il n'en excepta

aucun de ceux que le parricide avoit nommés, dans le billet qui étoit joint à sa lettre.

J'avouerai cependant que le doute de l'existence d'un complot n'étoit pas sans quelqu'apparence de fondement, et le nuage qu'on chercha à étendre sur M. le dauphin en seroit un indice : dans ces sortes de forfaits, les vrais coupables ont toujours soin d'en faire retomber le soupçon sur autrui.

Le dauphin jouissoit de toute la confiance du roi son père, qui, dans cette occasion, lui en donna les témoignages les plus éclatans, en le chargeant de tous les soins du gouvernement, et en lui remettant les clefs des cassettes et des porte-feuilles où étoient ses papiers les plus secrets.

Combien alors n'est-il pas injuste de réunir cet événement de l'assassinat du roi, avec l'empoisonnement prétendu de M. le dauphin, et de donner le premier de ces crimes pour cause du second, plus exécrable encore!

L'importance de ces inculpations, aussi douloureuses qu'improbables, contre le monarque et contre son fils, m'obligent de faire connoître, par des faits notoires, quels étoient et quels devoient être leurs affections réciproques.

Le lecteur doit sur-tout se fixer aux époques.

En 1752, cinq ans avant l'assassinat, le dauphin, âgé de vingt-trois ans, fut pris de la petite vérole; le roi, qui étoit alors à Compiègne, l'ayant appris par un courrier, en partit aussitôt et se rendit à Versailles. Il voulut le voir et insista, même lorsque la maladie fut déclarée. Il fallut lui faire une sorte de violence pour l'en empêcher, il ne céda que sur les représentations qu'on lui fit de l'état où seroit son royaume s'il venoit à perdre deux têtes si chères. On fit venir les médecins les plus célèbres de la Faculté, qui furent consignés et couchèrent dans l'antichambre, tant que dura la maladie. Le roi ne quitta point ses appartemens; il se faisoit donner les bulletins à chaque changement de l'état du malade; et, lorsqu'il fut rétabli, il se rendit à Notre-Dame avec la famille royale, dans toute la pompe de la majesté, pour en rendre grâce à l'Eternel.

Le dauphin étoit entré au conseil des dépêches deux ans auparavant; et l'on doit remarquer que ce fut l'année même de l'assassinat qu'il eut entrée au conseil d'état. Cette date est bien importante, en ce qu'elle

est postérieure au traité d'alliance de 1756, entre Louis xv et Marie-Thérèse, traité que vous présentez comme ayant fait naître, dans le cœur du dauphin, des ressentimens capables d'exciter les inquiétudes du roi, au point de légitimer les soupçons qui se sont élevés sur la mort du fils.

J'ouvre vos mémoires et voici ce que j'y lis à l'occasion de cet événement.

« Louis xv, en ce temps-là, fut assassiné « par Damiens, et *la faction autrichienne*, « déja formée à Paris et réunie chez madame « de Pompadour, cette faction ennemie des « Jésuites, du roi de Prusse et du dauphin, « dont elle redoutoit le règne et la politique « opposée, s'empara de cette affaire. Pour « s'asservir le roi, elle lui fit accroire que « Damiens s'étoit porté à cet attentat, enivré « d'un fanatisme, par les ordres secrets du « dauphin, du roi de Prusse et des Jésuites. « Elle ajouta que Frédéric avoit voulu, par « un changement de règne et de cabinet, « conjurer l'orage qui grondoit sur sa tête, « et dissiper une coalition qui alloit renverser « sa monarchie. Elle assura que les Jésuites « en attendoient le bénéfice d'un règne favo- « rable du dauphin, et que le dauphin *et*

« *son ambitieuse épouse, qui vivoient dans* « *une contradiction éternelle avec le roi* et « avec ceux qu'il honoroit de sa bienveil- « lance, accéléroient, par cet assassinat, le « terme de leur situation pénible.

« Le comte de Stainville, ambassadeur du « roi à Rome, arriva en ce moment-là, et fut ac- « cusé d'avoir persuadé le roi que les Jésuites, « le roi de Prusse et le dauphin, étoient les « seuls auteurs du crime de Damiens. On « lui prêta d'avoir dit que l'agent de l'impé- « ratrice en avoit des preuves, et que, pen- « dant tout le règne des Jésuites en France, « et de Frédéric à Berlin, et pendant l'expec- « tative du règne du dauphin, la vie du roi « ne seroit jamais en sûreté. *Puis, laissant à* « *la sagesse du roi à juger de la conduite* « *qu'il avoit à tenir envers le dauphin*, il « présenta la destruction des Jésuites comme « l'expédient le plus sûr pour étouffer une « conjuration depuis long-temps combinée, « et assura que l'alliance la plus intime avec « Marie-Thérèse, étoit le seul moyen de « porter le fer et le feu jusqu'à Berlin, et « d'anéantir un prince dangereux aux têtes « couronnées et au repos particulier de la « France. »

C'est à cette occasion que vous rappelez l'endroit des *Mémoires de Frédéric*, où ce prince, s'expliquant sur l'attentat de Damiens, suppose que le parricide avoit eu des motifs, et partage ainsi l'opinion sur la question de complicité à laquelle le roi n'avoit pas cru, quant au prince son fils.

Cependant, comment concilier votre récit avec cette confiance que le roi témoigne dans le dauphin? Contredirez-vous la remise des clefs de ses cassettes et des porte-feuilles qui contenoient tous ses secrets? Contredirez-vous aussi l'entrée du dauphin au conseil d'état, entrée qui lui donnoit le titre de ministre à l'époque même de l'assassinat?

J'examine la conduite du dauphin, je le suis dans toutes les époques de sa vie, et particulièrement depuis la fin de 1752, époque de sa convalescence, jusqu'au 5 janvier 1757, et je ne vois rien qui puisse avoir altéré cet amour qui se manifeste dans le cœur du père pour son fils; amour qui suppose nécessairement la réciprocité.

La signature du traité que vous présentez comme la cause des sentimens irascibles qu'on suppose dans le cœur du jeune prince, est *du 1er mai 1756*, et l'assassinat, *du 5 janvier*

1757. Le dauphin avoit beaucoup de franchise dans le caractère ; il n'avoit point cet esprit sombre qui médite le crime, et que vous reconnoissez avoir toujours été étranger à sa maison.

Il manifestoit ouvertement son opinion sur ce traité. Le mémoire qu'il avoit fait composer pour en montrer les avantages et les inconvéniens, ne fut terminé que le 1er *juillet 1756*. L'abbé de Bernis avoit accepté ce mémoire pour y faire faire les observations conformes à son importance. C'est pendant le temps de cet examen que le crime se commet ! A quelle époque alors peut-on placer le prétexte ou le motif de ce ressentiment capable de faire commettre le plus grand des forfaits ?

Votre chapitre laisse le lecteur dans l'embarras de savoir quel jugement le roi portera sur son fils, que vous faites mourir d'un poison *ad tempus*, huit ans après.

Les *Mémoires du Dauphin* sont composés en partie par lui-même. Ils donnent l'idée d'un prince très-éclairé et très-religieux. Il vous eût suffi de vous convaincre de ces deux qualités, pour écarter ce soupçon, s'il

eût existé, au lieu de le ramener et de le fixer sur sa tête.

Le duc de Choiseul succède au cardinal de Bernis en octobre 1758, et c'est deux mois après que se conclut le second traité d'alliance avec la maison d'Autriche, traité qui se trouve postérieur de quinze mois à l'assassinat.

Tout justifie donc la confiance que le monarque eut dans son fils, en lui remettant le soin entier de son état, en le rendant le confident de tous ses secrets, et en le faisant entrer au conseil d'état.

Je dois dire, sur la religion du dauphin, qu'elle étoit exempte de foiblesse, et que même il avoit eu assez de force d'esprit pour l'examiner et l'apprécier par ses effets dans l'ordre de la politique.

Voici comme il termine ses mémoires, trop connus de Louis XV, pour que le monarque eût jamais pu concevoir aucune inquiétude des opinions d'un fils qui en étoit l'auteur, et pour qu'un ministre ou une favorite eût osé le rendre suspect.

« Quoique cet ouvrage ait été composé « pour faire connoître aux hommes quelle « est l'étendue, la force et la puissance de la

« majesté royale, je ne puis le finir sans faire « ressouvenir les rois eux-mêmes de la dépen- « dance où ils sont du Roi des rois ; plus ils « sont élevés et puissans, plus leur juste Juge « leur demandera compte du pouvoir qui « leur a été confié ; l'éclat de la couronne et « l'élévation du trône enivrent souvent les « ames les mieux nées; l'orgueil, l'ambition, « la dureté, la hauteur se glissent aisément « dans un cœur nourri dans le faste, envi- « ronné de gloire et de plaisir, enflé par les « prospérités et les victoires; que les exem- « ples frappans des vengeances que le ciel « exerce contre les conquérans, la terreur du « monde et les tyrans de leurs sujets, soient « toujours présens à leurs yeux; qu'ils son- « gent qu'ils ne commandent que pour faire « la félicité, la gloire et le repos de leurs peu- « ples; que tout autre motif de leur démarche « est un crime aux yeux du souverain Maître, « et que c'est dans sa balance redoutable que « leurs actions seront pesées pour recevoir « ensuite une récompense d'autant plus abon- « dante, ou des châtimens d'autant plus ter- « ribles, que c'est pour cette seule fin qu'ils « ont été élevés au-dessus des autres mor- « tels. »

Je vois, au nombre de ses maximes, celle-ci : *il faut qu'un dauphin paroisse inutile et qu'un roi s'efforce d'être un homme universel.*

Voici ses premières paroles à son confesseur, comme il entroit dans sa chambre : *Je n'ai, grâce à Dieu, aucune attache à la vie. Je n'ai jamais été ébloui de l'éclat du trône auquel j'étois appelé par ma naissance ; je ne l'envisageois que par les redoutables devoirs qui l'accompagnent et les périls qui l'environnent.*

Il n'est pas un seul auteur, même sans en excepter les écrivains satiriques, qui ne convienne que quiconque avoit vu Louis XV, ne pouvoit se défendre de l'aimer, et qu'il étoit adoré dans sa famille. On jugera des sentimens qu'il devoit inspirer, par sa réponse à ce fils, qui se plaignoit des contradictions que lui faisoit éprouver continuellement M. de Saint-Cyr son sous-gouverneur, qui souvent prenoit plaisir à le contrarier, pour empêcher qu'il ne s'enivrât des adulations des courtisans. L'enfant royal se plaignoit en ces termes : *Monsieur de Saint-Cyr est un homme qui n'entend pas raison.* — *Je sens bien*, lui répondit le monarque, *que votre raison*

ne doit pas être tout-à-fait d'intelligence avec la sienne ; mais avec le temps elles pourront se rapprocher et faire la paix.

« C'est avec ce ton de l'amitié et de la « confiance que l'auguste père parloit à son « fils; on ne pouvoit le flatter davantage qu'en « lui rapportant quelque saillie. Le cardinal « de Fleuri assistant un jour à son dîner, « entreprit de lui faire une leçon de modé- « ration, ou plutôt de soumission totale à « la vue de son dénuement et de son impuis- « sance. Il commença, pour cela, l'énuméra- « tion de tout ce qui l'entouroit, et à chaque « chose il ajoutoit : cela, monsieur, est au « roi, cela vient du roi, rien de tout cela « ne vous appartient. Le dauphin entendit « fort impatiemment la leçon, et, n'y te- « nant plus, s'écria vivement : *Eh bien ! « que tout le reste soit au roi, au moins « mon cœur et ma pensée sont à moi.* »

Un père, qui présidoit à l'éducation de son fils, unique espoir de son peuple, et qui s'amusoit ainsi des saillies de son enfance, ne l'aura pas vu avec indifférence s'occuper des soins du trône, et il faudroit apercevoir de graves motifs, que l'on cherche en vain dans leur vie, pour admettre un refroi-

dissement et une antipathie capables de les porter l'un et l'autre au dernier des excès.

Je ne puis quitter cet article de la modération de Louis xv, sans rapporter encore un trait de sa vie privée, dont l'auteur critique ce monarque, pour s'en être rapporté au cardinal de Fleuri, sur le choix du gouverneur de son fils. « Il est d'autant plus fâcheux, « dit cet auteur, que le premier choix des « personnes chargées de l'éducation du jeune « prince fût mal tombé, que le roi, se con- « duisant à cet égard comme à l'égard de « l'administration de son royaume, souscri- « vit toujours aux dispositions de ceux qu'il « avoit préposés et faits dépositaires de son « autorité en cette partie; il se permettoit « seulement de solliciter quelques grâces en « faveur de son fils, mais sans les exiger et sans « trouver mauvais qu'on lui représentât sou- « vent qu'il seroit à propos qu'on ne les ac- « cordât pas. »

Je vous le demande, *Monsieur*, conspire-t-on contre la vie d'un tel père? et quelle preuve ne faudroit-il pas avoir pour se permettre d'en risquer le soupçon? Je vous exhorte à lire la lettre qu'écrivoit le dauphin à l'évêque de Verdun, lorsque son auguste père

lui eut remis l'administration du royaume, par suite de l'affreux événement qui donna lieu à ces horribles calomnies. Cette lettre est du 1er. février 1757. « Vous me pardon-« nez aisément de n'avoir pas fait de réponse « à votre lettre de bonne année; j'avois de « trop cruels sujets d'occupation pour y « songer, et je crois que l'impression de cet « abominable événement n'aura guère été « moins forte sur vous que sur moi, car les « sentimens d'un aussi bon sujet que vous « approchent un peu de ceux d'un fils. Pour « moi, il m'est impossible de vous détailler « tout ce qui s'est passé dans moi. Je ne sentis « d'abord que la douleur et le désespoir de « perdre un père *qui me témoignoit une* « *tendresse qui redoubloit encore le déchi-* « *rement de mon cœur.* A peine ai-je été « rassuré sur sa vie, que l'image de l'atten-« tat commis a étouffé en moi tout senti-« ment de joie; je l'ai vu et je ne puis le « croire, j'étois présent et je me crois dans « l'horreur d'un songe. Il me semble que je « vis dans un autre siècle, et de quelques « malheurs que les dissentions présentes (les « troubles du parlement, les enquêtes et les « requêtes étoient démissionnaires) m'of-

« frissent le tableau, celui-là seul ne s'étoit « jamais présenté à mon imagination. »

Cette lettre est un témoignage bien sensible de l'affection mutuelle du père et du fils; et cependant vous n'en présenterez pas moins M. le dauphin comme une victime résignée, qui, condamnée d'abord dans le conseil du père, termine ses jours dans les longues douleurs d'une mort anticipée, que rend inévitable un poison inconnu. Ce poison lui est administré par les ordres secrets du premier ministre.

Cependant je suis convenu que le doute de l'existence d'un complot n'étoit pas sans quelqu'apparence de fondement. La révolution qui se fit dans la personne de Louis XV, les précautions extraordinaires qui furent prises dans toute l'instruction du procès, suffiroient pour le justifier. A l'instant de l'arrestation de Damiens, on dirigea le soupçon sur le dauphin. On répandit que le parricide avoit dit, dans le trouble du remords, ces mots : *qu'on prenne garde à M. le dauphin.*

Voici le récit de l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire de ce prince.*

« Le roi, qui connoissoit, mieux que per-

« sonne, les rares qualités de son fils, lui « donna, en cette occasion, les marques les « plus distinguées de son estime et de sa con- « fiance. Il le chargea de tous les soins du « gouvernement, jusqu'à ce que le trouble « et les frayeurs du péril présent fussent « entièrement dissipés; il lui remit les clefs « des cassettes où étoient ses papiers les plus « secrets. Le dauphin, quoique pénétré de « la plus amère douleur, fit un noble effort « sur lui-même, pour ne pas s'abandonner « uniquement à son affliction, afin d'être en « état d'exécuter les volontés du roi; il eut « quelques ordres à donner qui paroissoient « pressans et indispensables, et sur lesquels « il fallut délibérer dans le conseil. Le dau- « phin rassembla les ministres, qui furent « tous surpris de la manière dont il discuta « les différens avis, qu'il réduisit en peu de « mots, à des points précis dont il alla rendre « compte au roi. Dans le trouble général « dont la cour étoit agitée, il fut unique- « ment occupé de sa douleur et de ses de- « voirs, *sans se laisser effrayer de l'hor-* « *rible propos qu'il n'ignoroit pas : qu'on* « *prenne garde à M. le dauphin.* Il se con- « duisit, enfin, dans cette occasion si cri-

« tique et si douloureuse, avec toute la sa-
« gesse et la fermeté d'un grand prince, sans
« cesser un instant de témoigner au roi le
« vif et sincère attachement du fils le plus
« tendre et le plus affligé. »

Ces mémoires furent publiés en 1767. M. le dauphin étoit mort le 20 décembre 1765. L'auteur étoit jaloux de sa réputation, il écrivoit sous les yeux de la cour, où tous ces souvenirs étoient récens.

M. de Voltaire, dans son siècle de Louis XIV, rapporte ce propos : *qu'on prenne garde à M. le dauphin ;* mais il y ajoute ces mots : *qu'il ne sorte pas de la journée.* Ces paroles étoient d'une trop grande importance pour qu'elles eussent été négligées par un historien qui écrivoit l'histoire du prince, sur l'invitation de madame la dauphine. Il est plus naturel de croire que le propos fut imaginé et propagé par les auteurs du complot, qui, s'il a existé, menaçoit le monarque et la famille royale.

Le roi, silencieux et réservé par caractère, devint sombre et mélancolique. Son visage s'altéra d'une manière sensible; sa peau, vide de chair et privée de ses couleurs, flotta sur ses joues. Ce changement s'opéra en peu d'années,

nées, par une progression non interrompue. Un danger passager ne pouvoit opérer ce changement dans un prince qui savoit braver la mort sur le champ de bataille.

Mais il ne paroît pas que la cour de France ait eu des soupçons sur la maison de Prusse ; l'accueil distingué fait au prince Henri, frère de Frédéric, justifie la mémoire de ce monarque ; on n'accuse point ses successeurs d'avoir profité de nos dissentions pour accroître, à nos dépens, l'empire fondé par son génie et par sa valeur ; et lorsque Frédéric-Guillaume amena ses légions au secours d'un roi malheureux, on ne vit point flotter ses enseignes sur nos citadelles.

LETTRE XI.

Idée de M. de Choiseul, d'après les Mémoires historiques et politiques, *comme empoisonneur. — Artifice des coupables, qui rejettent leur crime sur ceux qu'ils redoutent le plus. — Opiniâtreté de l'auteur des* Mémoires historiques et politiques *à accuser M. de Choiseul d'avoir empoisonné la reine, le dauphin et la dauphine. Extrait de ces Mémoires. — Mort de madame de Pompadour, qu'elle attribue aux œuvres du duc. — Portrait du dauphin. — Par qui le duc de Choiseul fait commettre tous ces crimes. — Ouverture du corps de madame la dauphine. N'offre aucun indice de cet attentat. — Opinion de Mercier sur tous ces crimes. Ce qu'on doit penser de cette opinion. — Artifice de l'auteur des* Mémoires historiques *pour accréditer les soupçons contre le duc, qu'il accuse formellement. — Vraie cause de la mort de madame de Pompadour. Le duc justifié de cette mort. — Idée des auteurs satiriques. — Révolution qui se*

fait dans la personne de Louis XV. Ses causes. — Particularités de la maladie du dauphin. Ses causes. Homicide involontaire qu'il commet sur son écuyer. Ses regrets. Mots touchans de ce prince. — L'auteur des Mémoires *convaincu d'avoir supposé plusieurs circonstances démontrées fausses. — Scène touchante entre le roi et le dauphin. Mort édifiante du dauphin. — Maladie de la dauphine. Ses causes. — Paradoxe piquant de l'auteur de la* Réfutation. *L'auteur des* Mémoires historiques et politiques *confondu par son propre récit. — Scène touchante entre Louis XV et Lassone, qui lui apprend la mort de la reine.*

QUICONQUE a lu le chapitre III du premier volume de vos *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, ne peut se défendre d'ajouter foi au crime reproché à la mémoire du duc de Choiseul. On ne s'en tient point au doute; on croit avoir une entière conviction. Le nom de ce ministre ne se lit et ne se prononce qu'avec horreur. On voit en lui l'empoisonneur le plus déterminé; et comme ces bruits éclatèrent à la cour lors-

qu'il étoit au comble de la faveur, qui se soutint sans altération pendant plusieurs années, il est naturel de porter plus haut le soupçon.

Je sens ici tout ce que la discussion a de pénible. Il faut vaincre et contenir et l'indignation et le sentiment du mépris. Il en coûte à l'ame et à l'esprit pour rester dans les limites de la froide raison.

Il est assez difficile de syncoper votre chapitre, aussi n'en vais-je retrancher que les passages qui sont suppléés par son ensemble.

Permettez-moi une observation sur la marche ordinaire des grands coupables. C'est en eux un artifice assez familier de rejeter leurs propres attentats sur les personnes qu'ils ont le plus d'intérêt à perdre dans l'opinion des hommes, quand ils désespèrent de les immoler elles-mêmes.

Si le crime de Damiens avoit une autre cause que celle que ce parricide a déclarée dans ses interrogatoires, dans lesquels il a persévéré dans les douleurs de la torture, prolongée pendant deux heures et demie, et dans les tourmens du supplice le plus cruel, il faut croire, d'après vos Mémoires mêmes, qu'il y avoit une vaste conspiration contre

la famille de Louis XVI, qui depuis cette époque a été attaquée sans relâche et a fini par succomber. Dans cette hypothèse, les auteurs de cette conspiration devoient rejeter sur M. de Choiseul un forfait dont il les empêchoit de recueillir le fruit, puisqu'il étoit l'ame et l'appui du système qui excitoit leur haine et leurs inquiétudes.

Voici votre chapitre :

« *Depuis 1760*, une maladie lente et in-
« connue consumoit le dauphin, son embon-
« point, admiré de toute la cour; son teint
« frais, les couleurs (1) vives de son visage
« se changèrent en marasme, en pâles cou-
« leurs, et définitivement en un teint cadavé-
« reux, avant-coureurs de la mort préma-
« turée qui coupa le fil de ses jours.

« Plusieurs mémoires, des notes et des
« billets que Louis XVI avoit remis et ca-
« chetés de son petit sceau, accusent de ce
« forfait le duc de Choiseul. Le duc de la
« Vauguyon, ennemi particulier de ce mi-
« nistre, placé par le dauphin à la tête de

(1) La maladie ne s'est manifestée qu'en 1762. Son historien n'avoit pas d'intérêt à la faire commencer à cette époque.

« l'éducation des enfans de France et de « celle de leur aîné, le duc de Berri, de- « puis, Louis XVI, ne cessa de l'attribuer « au duc de Choiseul. Les Richelieu, les « d'Aiguillon, la dévote madame de Mar- « san, les Jésuites, les Sulpiciens, s'accor- « doient et s'entendoient avec la Vauguyon « sur cette accusation. Ce gouverneur des en- « fans de France ne cessa d'entretenir, dans « la suite, l'aîné des princes (Louis XVI) de « cette funeste opinion. Il ne cessa de travail- « ler son imagination tendre, timide et « foible, et parvint à aliéner le duc de Choi- « seul, et à persuader au jeune prince que « le même valet avoit accéléré la mort de « son père, et, peu de temps après, celle de « sa mère. . . . . .

« La dauphine, née Saxonne, avoit de la « religion, du savoir, et un grand caractère... « L'usage vouloit qu'en cas de mort de M. le « le dauphin, elle fût appelée à la régence « de France pendant la minorité du duc « de Berri, depuis, Louis XVI. Le cas ar- « rivant, la grande alliance périclitoit. La « maison de Saxe connoissant à fond les « intérêts du corps germanique, dont elle « étoit une des parties constituantes, et par

« conséquent, l'utilité pour sa famille, pour « le corps germanique, et sur-tout pour la « France, de rétablir l'ancienne politique « anti-autrichienne du cabinet de Versailles, « et de renverser l'édifice monstrueux du duc « de Choiseul, réveilla les craintes de ce mi- « nistre. C'est une archiduchesse qu'il avoit « à établir à Versailles comme gardienne de « son traité, et non une Saxonne intéressée à « en montrer les inconvéniens et à le détruire. « Les raisons d'état du duc de Choiseul, sui- « vant le duc d'Aiguillon, engagèrent donc « ce ministre à perdre cette princesse comme « son époux, suivant les personnages et les « mémoires précités, qui ne prouvent pas le « fait, et qui toutefois en chargent le duc de « Choiseul. Ce qu'on sait bien positivement, « c'est que la dauphine étoit ambitieuse, et « que le ministre craignoit son influence, son « autorité future, et la part que la maison « électorale de Saxe devoit y prendre.

« C'est ainsi, suivant la faction des Riche- « lieu et des d'Aiguillon, que nous fut en- « levé un dauphin que le duc de Choiseul « étoit parvenu, quelques années auparavant, « à rendre ridicule, en exagérant ses prati- « ques de dévotion. *Ce prince vers les ap-*

« *proches de la mort, s'aperçut de la nature*
« *de la maladie de son épouse, qui accé-*
« *léra elle-même celle du dauphin. Tous*
« *les deux languirent dans la persuasion*
« *que leur maladie n'étoit pas naturelle,*
« *mourant de douleur l'un et l'autre plu-*
« *sieurs fois par jour. Lorsqu'ils embras-*
« *soient Berri, depuis Louis XVI, on eût dit,*
« *envoyant leur désolation, qu'ils prévoyoient*
« *sa destinée.* Ils confièrent aux Nicolaï des
« mémoires pour le diriger sur le trône, s'il y
« montoit dans un âge tendre. Ne pouvant
« régner en réalité, ils voulurent régner par
« des conseils, par des ministres de leur choix,
« et proscrire après eux le duc de Choiseul,
« dont on peut lire les sentimens sur le dau-
« phin, dans les mémoires que ce ministre a
« publiés dans son imprimerie secrète de
« Chanteloup. Ainsi finit le prince infortuné
« qui eût rendu la France heureuse, et dont
« le gouvernement eût été vigoureux et
« ferme.

« Tel étoit, sur le déclin du règne du roi,
« le dépérissement extraordinaire de la famille
« royale. La reine retirée dans ses apparte-
« mens, n'ayant pour courtisans que le
« président Hainaut, le père Griffet, jé-

« suite, le duc de Luines (qui écrivoit tous « les ans à la cour un volume in-folio de « mémoires que le duc son fils, actuelle- « ment maire, nous a permis de compulser « et d'extraire), la duchesse de Luines son « épouse, quelques autres personnages éloi- « gnés des affaires et des intrigues, donna « de l'inquiétude à son tour à l'ambition « du duc de Choiseul. *On craignit de nou-* « *veau le retour des anciens principes de* « *diplomatie* : on redoutoit, en cas de mort « du roi, la régence d'une femme foible « d'esprit, qui, n'ayant aucune connoissance « des affaires, livreroit l'état à la direction « d'un seigneur de son âge et de sa con- « fiance. Le duc de Choiseul imaginant ma- « rier Louis XV une seconde fois, de lui « donner une fille de l'impératrice et de le « retirer ainsi des dangers d'une maîtresse, « *depuis sur-tout qu'il s'étoit ouvertement* « *brouillé avec madame de Pompadour*, « fut accusé de l'avoir fait empoisonner « par le même valet, suivant les mêmes « mémoires qui ne le prouvent pas mieux.

Si ces mémoires ne prouvent pas, pourquoi donc les rapportez-vous ? pourquoi leur donnez-vous une si grande importance ? la

diffamation seroit purement gratuite.—Vous savez qu'ils prouvent par la manière dont vous les encadrez. . . . .

« Pendant ces spéculations criminelles, « la reine vieillissoit dans des pratiques de « dévotion. Se voyant périr comme madame « de Pompadour, son fils et sa bru, elle fit « le sacrifice de ses jours avec la résigna- « tion d'une princesse religieuse. Sans se « plaindre de sa destinée, elle expira le 24 « juin 1768. On trouva ses entrailles gan- « grenées et pourries, et le duc de Choi- « seul fut le premier à en expliquer les « causes, en assurant que les drogues et les « épiceries avec lesquelles ses officiers polo- « nais assaisonnoient leurs ragoûts, avoient « produit cet effet dans les entrailles de la « reine. Ce fait est tiré d'une note des *Mé- « moires de Luynes.* »

« Toute la France murmura de ces morts « inopinées, le cardinal de Luynes, les Ni- « colaï, dévoués au dauphin; le comte de « Muy, tous les personnages employés dans « le service du dauphin: le duc d'Aiguillon, « le maréchal de Richelieu, les Jésuites et « leurs partisans; l'archevêque de Paris et « les autres seigneurs ou prélats qui compo-

« soient le parti du dauphin, qui étoient pé-
« nétrés de vénération pour-lui, et qui en
« attendoient un règne amical et favorable,
« renouvelèrent le bruit que ces morts n'é-
« toient pas naturelles et en accusèrent hau-
« tement le duc de Choiseul. Lieutaud, mé-
« decin des enfans de France, accusé d'avoir
« préparé des remèdes empoisonnés et d'avoir
« servi le duc de Choiseul, ne prit pas la
« peine de se justifier d'un forfait qui n'étoit
« pas prouvé et dont il étoit d'ailleurs in-
« capable; mais il fit graver, à la tête de *sa*
« *Méthode pratique*, la maladie d'Alexan-
« dre, environné de son médecin et de ses
« délateurs. Au lieu d'ajouter foi à l'accu-
« sation d'empoisonnement, on voit Alexan-
« dre boire dans la coupe qu'on disoit em-
« poisonnée.

« Le maréchal de Richelieu remit une
« note à l'auteur de ces mémoires, relative
« aux bruits répandus contre le duc de
« Choiseul. Cette note, communiquée au
« cardinal de Luynes, personnage fort ré-
« servé, au lieu d'avoir été contredite, a trou-
« vé dans le prélat un assentiment formel.
« Il avoit été l'ami du dauphin, de la dau-
« phine et de la reine. Il avoit observé la

« maladie et conservé le souvenir de tout
« ce qui impliquoit le duc de Choiseul
« dans les accusations. Le maréchal fit re-
« mettre une note semblable au comte de
« Mirabeau, auteur des Mémoires que j'ai
« publiés sous le titre de *Mémoires du duc*
« *d'Aiguillon*, où se trouvent les mêmes
« détails sur les poisons; dont l'existence
« ne paroîtra sûrement pas démontrée, mais
« dont les accusations font partie de l'his-
« toire, obligée de développer l'animosité
« des partis qui dominoient la cour.

« La famille royale saisie d'effroi, se
« voyant ainsi décimée, ne pouvoit cacher la
« terreur dont elle étoit frappée. Madame
« Louise, quatrième fille du roi, écrivoit à
« son père et à l'archevêque de Paris la ré-
« solution qu'elle avoit prise de finir ses jours
« dans un couvent. Elle voyoit sa maison
« dépérir avec la même rapidité que la pos-
« térité de Louis XIV. Sa sœur, madame
« infante, duchesse de Parme, vint mourir
« à Versailles sous ses yeux; la duchesse
« d'Orléans, la princesse de Condé, le duc
« de Bourgogne son neveu, le dauphin de
« France son frère, la dauphine, la com-
« tesse de Toulouse, son aïeul Stanislas, la

« reine sa mère, venoient d'être moissonnés « dans un très-petit espace de temps. Dans « ces terreurs paniques, madame Louise se « retira au monastère de Saint-Denis, où « elle ne cessa depuis de s'occuper des af- « faires de religion et de cloître.

« N'oublions pas que c'est ici l'époque de « la haine de Mesdames pour le duc de « Choiseul, pour les opérations et pour le « choix qu'il fit de Marie-Antoinette, qu'il « donna depuis à la France pour souveraine. « Le vieux roi, libertin et dévot, parut vou- « loir retourner à Dieu dans cette circons- « tance; son testament est daté de l'époque « de la mort de son fils; il eut des entrevues « amicales avec l'archevêque de Paris. Echap- « pé au poignard de Damiens, il ne fut plus « depuis ce temps-là le même personnage. « Il végéta sans desir et sans volonté, sans « caractère. . . . .

Je ne reviendrai pas sur ce caractère de nullité que vous donnez à Louis XV toutes les fois que le nom de ce monarque se place sous votre plume (1). C'est dans ce temps-

(1) Tout homme, prince ou particulier qui sera persuadé que la perfection est l'attribut de la Divinité

là même, c'est après qu'il eut échappé au fer parricide de Damiens, qu'il éteignit la société des Jésuites, et qu'il renouvela tous les tribunaux du royaume. Si, à l'exemple de Philippe-le-Bel, il eût dressé des échafauds et allumé les bûchers; s'il eût fait périr dans les supplices les Jésuites, victimes des calomnies dont on se servit pour éteindre les Templiers, vous en auriez sans doute parlé plus favorablement. Pour moi, j'admire ce monarque qui, lorsque ses Cours prononcent la destruction de cette so-

---

seule, fera des vœux pour ressembler en tout à Louis XV, de préférence à tous les autres personnages qui ont figuré sur la scène du monde. On convient qu'il fut le plus bel homme de sa cour. Ce fut aussi le plus spirituel. Il étoit un peu caustique: on jugera de la tournure de son esprit par cette anecdote. Un jour de grand couvert, à la table où étoit l'abbé de Broglie, d'un caractère fâcheux et même extrêmement bourru, on parla de la mort d'un grand seigneur: *Je l'avois annoncée*, dit le roi; ensuite, parcourant des yeux tous les convives, et s'arrêtant à l'abbé de Broglie, il lui dit: *L'abbé, c'est votre tour.* Cette espèce de prédiction n'étoit pas très-plaisante pour celui à qui elle s'adressoit. L'abbé se lève précipitamment, et s'adressant à Louis XV, il lui dit, sans adoucir son ton: *Sire, votre majesté a été hier à la chasse, il a fait un orage;*

ciété fameuse, s'occupe du sort de tous les individus qui tous sont rendus à la société civile, et participent même aux fonctions du sacerdoce.

Je passe à ces notes auxquelles vous attachez tant d'importance, et qui ne devoient pas être détachées du chapitre que je discute.

« La connoissance que madame de Pom-
« padour avoit de l'audace du duc de Choi-
« seul la faisoit trembler; mais le moment
« qui dessilla ses yeux, avoit été, malheu-

---

elle a été mouillée comme les autres. C'étoit dire au roi qu'il mourroit *comme les autres.* Cette repartie fit changer de visage tous les convives; mais le roi se contenta de répondre: *Voilà comme est l'abbé, il se fâche toujours.* Aux traits de sa bonté qu'il seroit facile de rassembler, on oppose son indiscrétion envers le duc de la Trimouille, à l'occasion de la guerre des *Mirmidons*; on appeloit ainsi une ligue des jeunes seigneurs pour renverser le cardinal. Le duc avoit prié Louis XV de ne pas dire au ministre qu'il y étoit entré; mais le cardinal l'ayant exigé, le roi ne tint pas la parole qu'il en avoit donnée au duc, et le cardinal, plus indiscret que son auguste élève, en fit au duc des reproches modérés. C'étoit une faute sans doute, mais il la réparoit par la faveur personnelle dont il honoroit M. de la Trimouille, faveur qu'il ne lui retira

« reusement pour elle, celui qui éclaira « M. de Choiseul vers la fin de l'aveugle- « ment de madame de Pompadour sa pro- « tectrice. La voir s'échapper de ses liens « et décider irrévocablement de son sort, « fut l'ouvrage du même instant. Une ma- « ladie mortelle se manifesta, ouvrage du « poison que lui avoit destiné le duc. L'in- « fortunée marquise se vit dépérir chaque « jour et en connut la cause. La bonté de « son tempérament la fit lutter quelques « mois contre la force du poison, mais elle « y succomba, ne regrettant que de laisser « le maître qu'elle avoit toujours chéri, sous « la puissance du duc de Choiseul.

---

jamais, quoique ce duc lui eût dit: *qu'il feroit toujours son devoir comme gentilhomme de la chambre auprès de sa personne, et de ceux de sujet, mais que jamais il ne seroit son ami.* Le duc put tenir impunément sa parole, et la tint en effet. Le roi fit même inutilement plusieurs avances. Cette faute tenoit à ses déférences pour un prélat qui avoit guidé sa jeunesse et fermé les plaies de son état, prélat qu'il alla voir plusieurs fois dans son lit de mort, et auprès duquel il conduisoit M. le dauphin, pour l'accoutumer au spectacle de l'humanité que la nature dépouille de l'éclat et de la pompe des grandeurs et de la puissance. Cependant l'histoire nous montre-t-elle un grand nom-

« Elle

« Elle paya donc de sa vie la faute de « son choix ; et ce ministre orgueilleux, ne « voyant plus de frein à son ambition, osa « espérer que madame de Grammont, sa « sœur, prendroit sur le roi le même ascen- « dant qu'avoit eu la marquise ; qu'elle suc- « céderoit dans ses places, titre, crédit, au- « torité, et qu'elle lui serviroit d'échelon « pour atteindre à la puissance des maires « du palais, objet chéri de ses desirs. (1)

« M. le dauphin, ce digne prince, si peu « connu pendant trente-cinq ans de sa vie, « et qui auroit tant mérité de l'être ; cet ex- « cellent fils d'un si bon père, avoit vécu fort « retiré dans les temps de troubles causés

bre de rois qui eussent retenu près d'eux des ducs de la Trimouille, et aient rendu hommage à ce grand caractère ? Cet hommage ne se renouveloit-il pas chaque fois que Louis XV souffroit que le duc approchât de sa personne ? La satire n'est pas indulgente ; mais ces réflexions ne sont pas d'un panégyriste. Cette anecdote ne doit pas être attribuée à l'insouciance du monarque. M. de Chauvelin lui ayant présenté un mémoire où il faisoit la censure de l'administration du cardinal, il lui marqua de l'indignation, et ne voulut plus le voir.

(1) Note du duc de Richelieu, commentée par Mirabeau.

« par l'empire des maîtresses, empire qu'il « blâmoit en silence, mais que, par respect « pour son roi, il ne se permettoit pas d'exa- « miner.

« Depuis la mort de madame de Pompa- « dour, voyant son père entièrement livré à « ses enfans, et passant sa vie avec eux, il « avoit cru pouvoir développer davantage « les sentimens dont son cœur étoit rempli. »

Arrêtons-nous un instant sur cet article : avez vous, *Monsieur*, donné cette idée de Louis xv? Dans le tableau que vous faites de ce prince, voit-on un père qui vit au milieu de sa famille dont il est adoré? Non, certainement. Vous ne le montrez que comme un Tibère dans l'île de Caprée, et honteux des foiblesses qui ne furent pas même reprochées à cet empereur dégradé. Vous le reléguez sans cesse dans le parc aux cerfs, dont vous grossissez les fables et les absurdités. Je vous transmets une anecdote que je tiens d'une personne qui n'a point quitté un seul instant madame Adélaïde, tant qu'elle a vécu ; vous la communiquerez aux personnages illustres que vous citez si fréquemment, et je n'en crains aucun désaveu.

Louis xv prenoit son café en famille, *et*

toujours dans l'appartement de madame Adélaïde.

Cette anecdote n'est pas sans intérêt dans cette discussion : un père, capable d'abandonner ses enfans aux fureurs sombres d'un ministre empoisonneur, ne doit pas se plaire infiniment avec eux; et jamais Louis XV n'étoit mieux qu'avec les siens. Il préféroit à toute autre société celle de Mesdames, auxquelles il accordoit tout ce qu'elles pouvoient attendre d'un bon père.

Je prends la suite de votre note.

« Le camp de Compiègne parut lui rendre « une nouvelle existence. Ce prince, aussi « affable que vertueux, visitoit les soldats, « leur présentoit sa femme, les appeloit mes « camarades, et causoit parmi eux une « ivresse qui alloit jusqu'au délire.

« Mais comme ce n'étoit ni l'intention, ni « l'intérêt du ministre prépondérant que le « crédit de M. le dauphin augmentât à un « tel point, que le roi ne pût lui refuser le « degré de confiance qu'il méritoit, c'est-à- « dire sa confiance toute entière. M. de Choi- « seul ne fut pas long-temps à le débarrasser « d'un tel concurrent. On sait quelle fut la « maladie et la mort du meilleur des princes.

« Vingt-fois il m'a dit qu'il savoit bien ce « qui la lui causoit, les profonds calculs de « son ennemi, M. le duc de Choiseul. »

Voilà donc deux victimes abandonnées à l'ambition du duc de Choiseul, qui ne pourra se défendre de les avoir immolées, madame de Pompadour et M. le dauphin. Il en reste deux autres, la dauphine et la reine Marie; les notes vont nous donner des lumières qui jettent le même jour sur la mort déplorable de ces deux princesses.

« M. de Choiseul ayant appris que la reine « protégeoit M. le duc d'Aiguillon, et qu'elle « avoit remis la lettre au roi, dit tout haut, « à son café : *La reine demande le régiment « du roi pour M. d'Aiguillon, et moi pour « M. Duchâtelet; nous verrons qui l'em- « portera.* La reine est morte peu de temps « après, victime de M. de Choiseul.

« Cependant la santé de madame la dau- « phine, cette santé qui étoit le vrai thermo- « mètre des intrigues, devenoit meilleure « chaque jour. Tronchin se joignit à La- « breuil son médecin, et la conduisit à mer- « veille. En janvier 1767, madame la dau- « phine se promenoit tous les jours en voiture, « et Tronchin fut si content de son état, qu'il

« étoit tenté de déclarer au roi qu'il la regar-
« doit comme sauvée.... Le roi promit for-
« mellement à sa belle-fille de commencer le
« changement de son ministère par le garde
« des sceaux... *Madame de Nicolaï, assurée*
« *par madame la dauphine, fit faire son*
« *linge ; l'évêque de Verdun eut la pro-*
« *messe de la nomination de France au*
« *chapeau*, et madame la dauphine le faisoit
« traiter, avec le cardinal de Luynes, de sa
« place de premier aumônier.... Or le car-
« dinal de Nicolaï, seul, secondé de la fierté
« et de l'élévation de caractère de madame
« la dauphine, étoit capable d'écraser, à
« jamais, tous les Choiseul, d'autant plus
« que le roi ne demandoit qu'à être soutenu.

« Tel étoit le péril imminent et presque
« inévitable où se trouvoit M. de Choiseul.
« En février 1767, lorsque Tronchin ne ces-
« sant de vanter l'état de madame la dau-
« phine, et cette princesse se trouvant très-
« bien le 1er mercredi de février 1767, elle
« prit la tasse de chocolat qu'elle avaloit tous
« les matins. L'instant d'après elle se trouva
« mal ; les syncopes, une perte effroyable
« surviennent, Tronchin, accompagné de
« Labreuil descend aussitôt chez le roi et lui

« dit : *Sire, depuis quelques jours je voulois*
« *rendre compte à votre majesté de l'état de*
« *madame la dauphine, pour l'assurer que*
« *je croyois pouvoir répondre de sa vie ; la*
« *crise qui survient ne peut avoir qu'une*
« *cause surnaturelle.* Depuis cet instant jus-
« qu'au 12 que dura cet état, madame Adé-
« laïde, qui ne quittoit point madame la
« dauphine, et qui vivoit avec elle dans la
« plus grande intimité, lui administra le
« contre-poison de madame de Verue, qu'elle
« tient de madame la princesse de Carignan,
« et qu'elle a toujours dans les cassettes qui
« la suivent. . . .

« Beccari fut soupçonné ; il tenoit de petits
« appartemens. Dour, garçon d'office, lui a
« vu administrer la tasse de chocolat sus-
« pectée. Il a dit qu'il ne comprenoit pas
« comment il falloit autant de temps pour
« préparer une tasse de chocolat, et pour-
« quoi on y faisoit entrer tant d'ingrédiens,
« et des eaux qu'on tiroit de différens flacons.
« Le Dour est actuellement maître-d'hôtel
« chez M. d'Ammecour, conseiller au par-
« lement.

« Jusqu'au 12 février il passa pour cons-
« tant que madame la dauphine mouroit em-

« poisonnée. L'évêque de Verdun et la du-
« chesse de Caumont ne s'en cachoient pas
« le moins du monde; et ce qu'il y eut d'é-
« trange, c'est que M. de la Vauguyon, qui
« jusqu'au 12 dit comme les autres, changea
« le jour de la mort, parce qu'il craignoit
« d'être renvoyé....

« Senac fut gagné et l'on devine bien par
« qui. On assembla toute la faculté de Ver-
« sailles. Le corps de la princesse fut ouvert
« en présence de quatorze personnes qui
« signèrent le procès-verbal, après que Senac
« eut interpelé Tronchin et Labreuil sur le
« fait de poison, et comme en effet il n'y en
« avoit aucune trace, les deux médecins se
« turent....

Vous terminez vos différens chapitres sur tant d'empoisonnemens des œuvres de M. de Choiseul, par un extrait de *Mercier* le cynique, et cet extrait est comme le bouquet qui termine un feu d'artifice.

« Bientôt madame de Pompadour mourut;
« l'héritier présomptif du trône mourut; la
« femme du roi mourut; ceux que M. de
« Choiseul n'aimoit pas moururent. M. de
« Choiseul eut, dans toute l'Europe, une
« renommée à laquelle il fit constamment la

« sourde oreille, et qu'il ne prit soin d'effacer « d'aucune manière. Les gens de plume, qui, « après son décès, firent l'inventaire de ses « meubles et de ses effets, ne firent aucune « attention à cette ancienne renommée, et « plusieurs, dit-on, moururent tout comme « des princes. C'est dans un temps plus éloi- « gné que la clarté luira sur ces faits histo- « riques, encore enveloppés de quelques « nuages.

Avant de livrer vos *Mémoires* à l'impression, votre ame timorée a senti le scrupule, et vous avez voulu savoir de Mercier s'il persistoit dans son opinion. Vous lui avez aussi demandé quelles en étoient les bases. Il vous a nommé deux personnes retirées de la cour, dont l'une n'est point en France, et l'autre y vit dans une paix dont vous ne voulez pas troubler le calme, mais l'une et l'autre sont renommées pour leur probité.

Mercier vous a ajouté que l'assassinat de Louis XV, par Damiens, étoit la première cause du dépérissement de la famille royale: que, dès le premier moment que la nouvelle s'en répandit, le conseil résolut de faire enfermer le dauphin à Vincennes; qu'il savoit que le tapissier de la cour avoit eu ordre de

meubler le donjon de Vincennes où le dauphin devoit être constitué prisonnier.

Telles sont les additions verbales que Mercier a faites à son opinion.

J'ignore jusqu'où peut aller le privilége de l'homme de lettres; mais s'il a le droit de diffamer, on peut dire que vous en avez usé dans toute sa plénitude. Vous aviez promis d'opposer votre opinion contre tant de preuves qui réalisent ces attentats dans l'esprit de vos lecteurs; mais lorsque vous avez fait cette promesse, aviez-vous envie de tenir parole? Je crois pouvoir résoudre ce problême et prévenir votre réponse.

Si vous aviez eu cette intention, vous auriez ménagé vos tableaux et vous n'y auriez rien mêlé d'étranger. Vous aviez à rechercher les causes de la mort de quatre personnes les plus marquantes du règne de Louis XV, qui, dans l'espace de quatre années, ont été moissonnées sous les yeux de ce monarque; et, au lieu de nous instruire de ces causes, vous présentez une liste mortuaire de dix personnes, qui toutes appartiennent à la famille royale. Vous conviendrez que *Madame première*, infante duchesse de Parme, *la duchesse d'Orléans*, *la princesse*

de Condé, *le duc de Bourgogne*, *la comtesse de Toulouse et Stanislas* n'avoient aucun droit de figurer sur cette liste où il n'est question que de victimes immolées à l'ambition du duc de Choiseul. La mort du duc de Bourgogne est sur-tout faite pour intéresser; elle montre un genre d'héroïsme qui n'est point étranger à sa race, et qui servit à augmenter les regrets d'un jeune prince appelé à la couronne. Il étoit l'aîné de Louis XVI, alors duc de Berri. Cet enfant, l'aîné des fils du dauphin, mourut en 1761, après avoir langui plus d'un an d'une chûte occasionnée par l'imprudence d'un enfant de son âge. Il lui survint une tumeur dont il s'obstina à ne pas dire la cause pour ne point exposer le jeune imprudent. Il mourut à la suite d'une opération douloureuse, qu'il soutint avec une fermeté et un courage qui étonnèrent tous ceux qui en furent les témoins. En vain voulut-on découvrir l'auteur involontaire d'une aussi grande perte, en étudiant ses affections et sa contenance, en présence de ses jeunes camarades. On ne put pénétrer son secret. La duchesse de Parme mourut en 1759, de la petite vérole; elle étoit venue à la

cour du roi pour le consoler de ses peines: c'étoit l'aînée de ses enfans, celle qui lui avoit causé le bonheur le plus pur qu'il eût jamais goûté, et le plus fait pour son cœur. Elle l'avoit appelé son père dans un âge où l'on cesse à peine d'être enfant; elle jouissoit de sa confiance, elle étoit l'objet de ses plus chères affections.

La mort de la trop fameuse duchesse d'Orléans, celle de la vertueuse princesse de Condé eurent des causes connues; elles n'avoient rien qui dût décider la vocation de madame Louise, et Stanislas, qui meurt octogénaire, et d'un accident, ne pouvoit, sous aucun rapport, occuper une place dans ce tableau. Le feu ayant pris à sa robe de chambre et n'ayant pu être secouru assez tôt, il périt de cette manière déplorable.

La mort de trois à quatre individus d'une même famille, dans un espace de quatre années, étoit un événement assez ordinaire; vous y en ajoutez très-bénignement six autres, c'étoit un moyen sûr de faire produire à votre tableau tout son effet: vous avez réussi. L'auteur de l'*Histoire de Louis XVI*, qui pourtant a voué sa plume à l'impartialité, et dont je suis très-éloigné d'accuser les in-

tentions, présente la même liste; il ne retranche aucun de ces six personnages, qui tous y sont étrangers. On ne peut trop le redire, quel sort sera celui de notre histoire, si vos Mémoires sont la source où nos écrivains doivent puiser! (1)

Cet innocent artifice d'un historien montre déja votre intention de justifier ceux qu'accusent vos preuves rapprochées avec tant d'art et tant d'adresse. Je remarque encore la confiance que le public eut dans ces bruits, et l'on est encore convaincu de votre bonne foi, sans doute très-insigne.

Si l'on s'agite dans ce que l'on appelle

---

(1) « Cependant l'impitoyable mort moissonnoit la « famille royale; l'infante duchesse de Parme, la du- « chesse d'Orléans, la princesse de Condé, le duc « de Bourgogne son neveu, le dauphin de France son « frère, la dauphine, la comtesse de Toulouse, son aïeul « Stanislas, dans un très-petit espace de temps, étoient « descendus au tombeau. *Louis XV, sans desir, sans « volonté, sans caractère, versa des larmes, enten- « dit les accusateurs, et n'eut pas la force de faire « instruire contre les coupables.* »

Jamais il ne s'est élevé de soupçons sur aucune de ces morts.

Histoire de Louis XVI, édition de Hambourg.

la petite cour, tout de suite quelques personnages se changent en un peuple immense, et c'est *toute la France* qui s'alarme et qui murmure. Soyons, *Monsieur*, un petit instant de bonne foi, et nous reconnoîtrons que ce que, dans le style figuré, nous pouvons appeler *toute la France*, étoit pour M. de Choiseul, et par conséquent la France ne pouvoit le regarder comme un empoisonneur intrépide qui multiplie ses attentats au milieu des alarmes et malgré tant de rumeurs.

D'après cette affectation de dénaturer vos tableaux, de multiplier et de grossir les objets, on pourroit douter de votre intention de justifier les personnages que vous accusez *d'après les murmures de toute la France;* mais comme mon intention n'est point de m'arrêter à de simples préjugés, j'ai lu, avec une attention scrupuleuse, vos six volumes, et j'ai vu, à la place de votre opinion justificative, que vous annoncez la déclaration la plus formelle de l'attentat.

Lisez ceci, page 35 du premier volume : « Le duc de Choiseul, ayant établi sa puis-« sance au-dehors sur la protection de l'im-« pératrice, s'étudia à la consolider au-de-

« dans. Le dauphin de France étoit bien « résolu, à son avénement au trône, de ren- « verser l'*édifice autrichien* établi à la cour « de Versailles. *La mort de ce prince fut « résolue.* »

Après une assertion si positive, où vous montrez le fait et le motif, seroit-ce une témérité de vous soupçonner d'avoir usé d'une tournure hypocrite? Ne peut-on pas se dire à soi-même : Comment un auteur, qui accuse avec tant de certitude et de fermeté, page 35, peut-il annoncer une opinion justificative à la page 326? et lorsque cette opinion est sans solution, n'a-t-on pas la certitude que vous avez réellement pris le manteau de l'hypocrisie ? C'étoit pour vous le bouclier du Spartiate ; vous vous êtes avancé, couvert de ce manteau, dans la carrière de la calomnie, avec la même intrépidité que ce guerrier s'avançoit dans le champ de la valeur, couvert de son armure.

Cette manière constante dont vous caractérisez le traité de 1756, que vous appelez l'*édifice autrichien*, autoriseroit à croire que vous fûtes l'inventeur de ce fantôme de comité qui eut tant de résultats connus. Je fais ici cette observation, qui se

présente à la lecture d'une infinité de chapitres de votre ouvrage.

Cependant nous avons à rassurer le public et à l'éclairer sur la mort des quatre personnages célèbres de la cour et de la famille de Louis XV.

MADAME DE POMPADOUR *meurt le 25 avril 1764.*

La maladie de cette favorite, qui mourut ayant les rênes de l'état dans les mains, eut une cause connue. Partagée entre la crainte de la mort et celle de perdre l'empire qu'elle exerçoit sur son auguste amant, elle voulut guérir une indisposition naturelle à son sexe, et qui peut opérer le refroidissement du nôtre. Une humeur laiteuse, qu'elle voulut tarir, se changea en un véritable poison. Voilà quelle fut, sinon la véritable cause de sa mort, au moins celle à laquelle *toute la France* ajouta foi.

L'exil de M. de Maurepas, qui avoit exercé sa verve en vers fort minces et même fort plats, ne permet pas de douter que la marquise ne fût réellement sujette à cette indisposition, et les craintes de la favorite de

perdre son empire sur Louis XV, ne sont pas moins certaines.

Examinons actuellement si les preuves que vous avez rassemblées des causes surnaturelles, peuvent prévaloir sur celles auxquelles le public attribua cette mort.

Vous rapportez à l'année 1760 le commencement de la maladie de M. le dauphin, qui mourut en 1766, le 20 décembre; alors il faut que le poison, que vous nommez *ad tempus*, et dont vous admettez la réalité, ait été administré à la marquise en 1758, et à cette époque le *comité autrichien* ne faisoit que de naître. M. de Choiseul n'y fut admis qu'au mois d'octobre. Il n'étoit alors que simple protégé de la favorite, sous le nom et le titre de comte de Stainville.

La marquise étoit l'ame de ce fameux comité. Comment donc supposer qu'un jeune ministre, arrivant à la cour, eût songé à se priver de l'appui d'une femme aussi accréditée, aussi puissante, et lorsqu'il étoit attaché au joug de l'impératrice, qui l'appeloit ma cousine. Il eut, dites-vous, l'orgueilleuse prétention de ressusciter dans sa personne les maires du palais. . . . ! Lorsqu'on

fait

fait des conjectures, il faut y mettre quelque vraisemblance.

Madame de Pompadour ne survécut que six ans à l'entrée du duc de Choiseul au ministère des affaires étrangères, et cet espace est rempli d'événemens qui ne permettoient pas *au comité* de se désunir. Le duc de Choiseul avoit à détruire les Jésuites, qui pouvoient être considérés comme une des puissances les plus redoutables de la catholicité. C'est en 1762 que cette société fut détruite, et certainement leurs cendres n'étoient ni dissipées ni éteintes en 1764, époque de la mort de la marquise.

Vous parlez d'une rupture ouverte entre la favorite et le ministre; et ce n'est que dans vos œuvres qu'il est question de cette rupture qui, d'ailleurs, est dépourvue de toute vraisemblance. L'empire que le roi se plut à lui conserver jusqu'au dernier moment, en fait rejeter la supposition, et vous avez, dans M. Dangerville, un contradicteur bien formel et dont vous reconnoissez la prépondérance. Vous avez puisé dans les mêmes sources, vous écrivez dans le même esprit. « Louis XV, qui, dès le commencement, « voulut que la Faculté ne lui dissimulât rien,

« reçut sans émotion le coup fatal qu'elle lui « pronostiqua. Il faut tout dire, en même- « temps il se conduisoit avec la favorite « comme s'il eût cru le contraire; il lui pro- « digua non-seulement les égards, les atten- « tions, les assiduités les plus consolantes « pour un malade, mais il continua de la « consulter sur les affaires publiques. *Les « ministres, le royaume, tout lui resta sou- « mis comme auparavant.* . . . . . Peu « d'heures avant son dernier souffle, le sieur « Janel vint lui rendre compte à son ordi- « naire, du secret de la poste. Chaque matin « le duc de Fleuri, gentilhomme de la cham- « bre, de service, apportoit à sa majesté le « bulletin des médecins de madame de Pompa- « dour, et transportée de Choisy à Versailles, « elle eut le privilége, réservé à la seule fa- « mille royale, de rester malade et de payer « le tribut à la nature dans le château d'où « l'on écarte, avec tant de soin, tout ce qui « peut y rappeler les misères et la fin de la « vie humaine. » (1)

La maladie de la marquise n'eut rien de semblable à celle qui consuma lentement

(1) *Vie privée*, p. 29, t. 2.

M. le dauphin. Son développement fut rapide ; elle tomba presqu'aussitôt dans un état de langueur qui fit augurer que sa fin étoit prochaine ; et M. le dauphin avoit langui au moins pendant quatre ans ; car l'auteur de la vie de ce prince ne fait commencer sa maladie qu'en 1762.

Je ne puis m'empêcher d'observer, à l'occasion de ce passage de l'auteur de la vie privée de Louis XV, à quel point les auteurs satiriques cherchent à corrompre l'histoire. A la suite même de ce tableau, qui montre toute l'affection du roi pour cette favorite, il déclame contre son insouciance et son apathie. Et pourquoi ? c'est parce qu'il ne montre point cette douleur qui se manifeste par une sorte de délire et d'ivresse ; mais ceci ne décide point des affections du monarque. Cette réserve, ce défaut d'épanchement, étoient dans son caractère observateur et réfléchi, et dans cet empire qu'il avoit acquis sur lui-même. Il ne faut jamais perdre de vue, lorsqu'on porte son jugement sur cette partie de son histoire, sa contenance lorsqu'il retire de sa plaie sa main ensanglantée. Tous les historiens, qui ont écrit d'après les nombreux témoins de cet

événement, s'accordent à dire que Louis XV conserva tout son sang-froid, et qu'il prononça ces paroles à l'instant du parricide : *C'est cet homme-là qui m'a frappé, qu'on l'arrête et qu'on ne lui fasse pas de mal.*

Cette apathique insouciance, reprochée à Louis XV, doit céder à cette réunion de faits qui sont attestés par tous les contemporains, amis de la vérité. Il se fit une altération sensible dans sa personne, tant au moral qu'au physique, du moment où le peuple cessa de voler au-devant de ses voitures, et de crier *vive le roi*, ce qui eut lieu lors de la démission combinée de plusieurs chambres du parlement, peu de temps avant le parricide de Damiens. Le voyage de la duchesse de Parme, en 1759, n'eut d'autre motif que de le consoler de ses chagrins, qui n'étoient point un secret pour la famille royale. Si la mort frappoit ses enfans à ses côtés, il ne se croyoit point inaccessible à ses coups; puisqu'il fit son testament à la mort de M. le dauphin. Depuis cette époque, il évita d'entrer dans Paris : il n'y vint point à l'entrée solemnelle de la dauphine. Il ne pardonna jamais au parlement ce refroidissement des

Parisiens, et je ne doute pas qu'il n'eût conçu dès-lors le projet de le changer.

Comment concilierez-vous cet empire que le roi conserve à la favorite jusqu'au dernier moment, avec cette terreur dont elle devoit être frappée de la présence du monarque, au point que vous supposez, de n'oser lui révéler, ni lui faire révéler le secret de la maladie qui la conduisoit au tombeau, et sur-tout lorsqu'elle redoutoit qu'il ne périt lui-même victime des desseins et de l'ambition du coupable?

Apprécions actuellement vos conjectures sur l'empoisonnement du dauphin. Vous approuvez tout ce qu'a écrit et dit Mercier; puisque vous n'en omettez pas une seule syllabe. Alors il faut croire que cet attentat a été commis, et que ce prince a péri victime condamnée sur le soupçon d'un crime, dont j'ai démontré combien il étoit incapable d'autoriser le soupçon.

M. LE DAUPHIN MEURT EN 1765, LE 20 DÉCEMBRE.

Je dois examiner, avant tout, si l'on n'aperçoit pas dans sa vie quelques événemens capables d'occasionner cet état de langueur

qui fut le prétexte de tant de soupçons accrédités par la calomnie. L'homicide involontaire, commis par lui-même sur la personne de M. de Chambors son écuyer, et la douleur qu'il en conserva toujours, dut faire de grands ravages sur un cœur aussi sensible. On jugera de cette sensibilité, par le récit des circonstances de ce malheur, fidèlement décrites par son historien.

« Le dauphin revenoit de chasser la perdrix à Villepreux, et il étoit sur le point de « retourner à Versailles, lorsque, voulant « décharger son fusil avant de monter en carrosse, il ne s'aperçut pas que M. de Chambors, son écuyer de service, s'avançoit « en ce moment pour lui donner la main : « lorsque le coup partit, l'écuyer étoit encore derrière le carrosse qui le déroboit « à la vue du prince; mais, dans le même « instant, son bras déborda malheureuse« ment une des roues, il reçut le coup qui « le renversa par terre; il eut cependant la « force de se relever, et de dire au dauphin, « qui se désespéroit : *Monsieur, ce n'est rien; « je n'ai que le bras cassé.* Le dauphin se « jette à ses genoux; Chambors l'assure qu'il « souffre plus de le voir en cet état que

« du coup qu'il a reçu ; le prince crie et « se désole ; Chambors lui dit : *Ma vie n'est-* « *elle pas à vous ? ne devoit-elle pas être* « *sacrifiée à votre service ?* Le prince le « couvre de sa redingotte ; il aide lui-même « à le mettre dans sa voiture, qui doit le « ramener à Versailles. Il veut y monter « avec lui ; Chambors s'y oppose, et « lui dit en partant : *Je vous recommande* « *ma femme et l'enfant qu'elle porte.* Le « dauphin suit de près, et aussitôt qu'il est « arrivé à Versailles, il lui envoie dire que « s'il peut supporter sa vue, il veut aller lui « rendre tous les services qui dépendront de « lui. Chambors répond qu'il le supplie de « s'épargner un spectacle qui lui seroit trop « sensible, et qu'il le conjure de modérer sa « douleur. Le prince ordonne qu'on vienne « lui en donner des nouvelles à toutes les « demi-heures ; il charge l'abbé de Mar- « beuf de ne le pas quitter, et il le fait ap- « peler souvent, pour savoir s'il n'y a point « quelqu'espérance de le guérir. Tout le « monde est frappé des vives alarmes du « prince, et l'on cherche à le calmer, en lui « disant qu'à la vérité le malade souffre beau- « coup, mais que ce malheur n'aura pas de

« suite, et que les chirurgiens ne désespèrent « pas d'y remédier. *Dès qu'il souffre*, dit le « dauphin, *ne suis-je pas assez malheu-* « *reux !*

Calomnier un tel prince, n'est-ce pas dire que la vertu ne peut habiter sur la terre !

« Mais on eut beau faire, la blessure étoit « mortelle. Chambors reçut ses derniers sa- « cremens. Il eut encore le temps de dicter « son testament, dans lequel, après avoir « imploré la grâce et la miséricorde de Dieu, « il supplia le dauphin de ne pas s'affliger à « l'excès d'un malheur involontaire, et qu'il « a lui-même plus que réparé, par les marques « de bonté et d'humanité qu'il n'a cessé de « lui donner ; il finit par lui recommander « sa femme et l'enfant qu'elle porte.... Le « dauphin se fit apporter le testament, et le « lut en fondant en larmes.

« M. de Chambors mourut dans la vingt- « neuvième année de son âge ; sa veuve, qui « n'avoit que vingt-un ans, étoit grosse de « quatre mois. La lettre que M. le dauphin « écrivit à cette veuve désolée, est une nou- « velle preuve de la sensibilité de son ame, « qui se développe toute entière en cette oc- « casion. »

Copie de la lettre de M. le Dauphin *à madame de* Chambors.

« Vos intérêts, madame, sont devenus les « miens. Je ne les envisagerai jamais sous un « autre point de vue; vous me verrez toujours « aller au-devant de tout ce que vous pourrez « souhaiter, et pour vous et pour cet enfant « que vous allez mettre au jour. Vos de- « mandes seront toujours accomplies; je se- « rois bien fâché que vous vous adressassiez « à d'autres qu'à moi; ma consolation, dans « l'horrible malheur dont je n'ose seulement me « retracer l'idée, est de contribuer à adoucir, « autant qu'il dépendra de moi, la douleur « que vous ressentez, et que je ressens comme « vous-même. »

Un événement aussi tragique, qui ne sortit jamais de sa pensée, entretint dans son ame le sentiment d'une douleur profonde. Il s'interdit l'exercice de la chasse, et se livra tout entier aux travaux du cabinet. On ne conteste point les effets du moral sur le physique; on peut alors aisément croire que la mélancolie qu'occasionna la perte de M. de Chambors, à laquelle succéda l'assassinat de Louis XV, put le conduire par degrés à cet état de langueur, qui dégénéra en une maladie

grave et incurable: il eût fallu pouvoir diminuer les peines de son esprit, et tous les événemens qui se succédèrent depuis, ne servirent qu'à les aggraver. Il prenoit un intérêt sensible à la conservation des Jésuites, qu'il regardoit comme un appui du trône auquel il étoit appelé; mais la plus douloureuse de ces peines, fut sans doute l'horreur de savoir qu'il pût exister des hommes assez pervers pour accréditer, contre leur croyance, le soupçon d'un parricide dont un monstre seul étoit capable.

Dès qu'il souffre, ne suis-je pas assez malheureux! Ce mot est sorti de sa bouche; c'étoit l'expression de son cœur: or, je vous le demande, à qui appartenoit-il de le prononcer? A qui encore appartient-il de calomnier un prince qui exprime ainsi sa douleur?

Dès que vous reconnoissez que le soupçon d'empoisonnement n'a pour vraie cause que le parricide commis par Damiens, vous ne pouviez en réveiller le souvenir qu'après avoir montré toute l'horreur que devoient inspirer ceux qui auroient pu prétendre que le dauphin avoit participé à cet attentat. Vous êtes-vous occupé de ce soin? Bien loin d'avoir rempli ce devoir, vous avez imaginé

des circonstances fausses et démenties par tous les témoignages historiques.

En effet, vous supposez entre le dauphin et la dauphine un dialogue d'après lequel il ne reste aucun doute qu'ils n'eussent, l'un et l'autre, la certitude qu'ils étoient empoisonnés. Et ce dialogue offre une scène touchante qui se passe entre les deux époux.

Un tel dialogue ne doit pas être lu avec indifférence. Je ne vous opposerai pas le silence de son historien, ou du moins je ne vous l'opposerai qu'avec ménagement; je sens qu'il étoit astreint à user de précautions. Il n'eût pu écrire sous les yeux de Louis XV, qui témoignoit les plus tendres égards pour sa bru, qu'elle avoit la certitude qu'un poison lent circuloit dans ses veines, et que ce poison lui avoit été administré par l'ordre du ministre, qui jouissoit pour lors de toute sa faveur; mais il n'eût point dissimulé la maladie dont vous supposez que madame la dauphine fût dès-lors atteinte, il se seroit borné à ne point en expliquer la cause.

Consultons un instant la nature. Le parricide de Damiens, donné pour cause de ces empoisonnemens, est de 1757. Le dauphin entroit dans sa vingt-huitième année,

et le roi en avoit quarante-sept; aucun sentiment étranger ne combattoit dans le cœur de Louis XV l'amour paternel; point d'autres enfans, point de maîtresses; on ne lui prête alors que des goûts passagers. Il n'avoit plus d'amour pour la marquise; il ne lui témoignoit que des égards. L'amour paternel se divise à la vue des petits-enfans; mais c'est seulement lorsque ceux-ci n'ont plus besoin de leur père. L'affection paternelle augmente pour les enfans, à raison du besoin de ces petits-enfans, et c'est encore un des bienfaits de la nature pour l'espèce humaine, qui seule étend cette affection sur plusieurs générations, et qui seule éprouve ce besoin. Le dauphin faisoit lui-même l'éducation des princes ses fils : aucun n'approchoit de l'adolescence. Louis XV, qui, par raison d'état, ne vouloit ni se marier, ni reconnoître aucun enfant naturel, ne pouvoit exposer ces jeunes princes et son royaume aux dangers d'une régence.

Cinq médecins consultés sur la maladie de M. le dauphin, en 1762, décidèrent que le foie étoit attaqué; il fut traité en conséquence, et en reçut du soulagement. « Il « reprit ensuite ses forces et son appétit;

« sa maigreur ne fut plus si considérable ; « ses habits furent élargis de deux pouces ; « mais il ne regagna jamais le degré d'embon- « point qu'il avoit perdu : ses forces étoient « à peine revenues qu'il retomba dans son « premier état de foiblesse, son visage rede- « vint mauvais ; il prit des eaux minérales « qui le soulagèrent. Sa santé commençoit « à se rétablir, il montoit tous les jours à « cheval, souvent deux fois par jour, et « faisoit de très-longues courses sans en être « incommodé.

« Ce retour de santé ne fut pas constant ; « sa maigreur subsistoit ; le dauphin n'étoit « guéri que par intervalles. Il éprouvoit une « alternative continuelle de force et de lan- « gueur qui paroissoit sur son visage.... On « s'accoutuma insensiblement à ces sortes de « variations. Les mauvais intervalles n'alar- « moient plus, parce qu'on les avoit vu « réparés plus d'une fois par une suite de « jours plus heureux et plus favorables. Il « étoit dans un de ces bons intervalles, lors- « qu'il partit pour Compiègne ; au mois de « juillet 1765. On a vu tous les mouvemens « qu'il se donna pendant la durée du camp ; « il n'en parut pas fatigué. On ne fit plus d'at-

« tention à sa maigreur, et l'on se persuada « qu'il jouissoit d'une santé parfaite. Il es- « suya cependant une nouvelle attaque sur la « fin du voyage, par un gros rhume, ac- « compagné d'une fièvre assez forte, qui fut « regardée comme une maladie passagère. « Il en guérit en effet, et se trouva en état « de revenir de Compiègne à Versailles avec « le roi. Il soutint parfaitement le voyage « jusqu'à Saint-Denis; mais la chaleur ex- « cessive et la quantité de poussière qui pé- « nétroit dans la voiture, lui causèrent une « toux sèche et fréquente qui dura depuis « Saint-Denis jusqu'à la Muette. A peine y « fut-il arrivé, qu'il se jeta sur son lit; et « lorsqu'il eut pris une heure de repos, il « respira plus librement, et se leva pour sou- « per avec le roi. Pendant le mois de sep- « tembre il fut encore attaqué d'une dyssen- « terie, avec une fièvre violente, qui obli- « gea les médecins de le faire saigner. Au « bout de quelques jours, la fièvre dispa- « rut, et la dyssenterie cessa; mais à peine « étoit-il guéri de cette maladie, que son « rhume le reprit avec plus de violence que « la première fois. Sa toux devint opiniâtre, « quoique moins forte, pendant la nuit que

« pendant le jour. Sa poitrine n'étoit pas en-
« core oppressée il n'y sentoit point de dou-
« leur. Ses nuits étoient assez tranquilles, et
« le sommeil ne l'avoit pas abandonné, mais
« il étoit d'une pâleur et d'une foiblesse tou-
« jours inquiétante. Le roi voyant qu'il s'af-
« foiblissoit de jour en jour, voulut rester à
« Versailles pour éviter le voyage de Fontai-
« nebleau ; mais il fit de si vives instances
« pour en être, que le roi y consentit. Ils allè-
« rent ensemble, le premier jour, à Choisi.
« Le dauphin fut extrêmement fatigué de
« la route. Il passa une très-mauvaise nuit;
« il eut la fièvre, beaucoup d'agitation, et
« une toux presque continuelle. Il ne laissa
« pas d'accompagner le roi jusqu'à Fontai-
« nebleau, où ils arrivèrent le 5 octobre 1765.
« Ce qu'il y eut de singulier, c'est que, mal-
« gré l'accès de fièvre qu'il avoit eu pendant
« la nuit, il ne se trouva pas incommodé du
« voyage; il n'avoit presque pas toussé dans
« la route; il dit en arrivant, qu'il n'étoit
« nullement fatigué, et parut même plus gai
« qu'à l'ordinaire; il s'applaudissoit d'être
« venu à Fontainebleau; il se croyoit sans
« fièvre, et il n'étoit point du tout inquiet
« de sa poitrine, quoiqu'il toussât encore de

« temps en temps. On avoit lieu d'être tran-
« quille sur son état, lorsque, le 20 octobre,
« il eut une fièvre très-forte avec des redou-
« blemens. Les médecins s'aperçurent que
« les crachats étoient purulens, ce qui fit
« comprendre que sa poitrine étoit attaquée,
« et que sa langueur habituelle alloit prendre
« la forme d'une grande et dangereuse mala-
« die. *Il ne pouvoit se le persuader; et il*
« *dit plusieurs fois à ses médecins, qu'il*
« *avoit une telle confiance dans la force de*
« *sa poitrine, qu'il ne lui étoit pas possible*
« *d'en prendre aucune inquiétude. Voyant*
« *que son opinion ne les rassuroit pas, il*
« *chargea son premier médecin de l'avertir*
« *si son mal devenoit dangereux, parce*
« *que de lui-même il ne pourroit jamais*
« *croire qu'un homme pût périr par la meil-*
« *leure partie de son corps.*

« Cependant la fièvre étoit continue, les
« expectorations d'une mauvaise qualité, ce
« qui n'est pas ordinaire dans les maladies
« de poitrine; on tenta tous les remèdes ima-
« ginables pour arrêter le cours de ces acci-
« dens, sans pouvoir y réussir. Le mal devint
« si grand, dans la nuit du 11 au 12 no-
« vembre, que le médecin crut qu'il étoit

« temps

« temps d'avertir le dauphin du danger où « il étoit. Il reçut cet avis avec une fermeté « et une tranquillité admirables; il causa un « quart-d'heure avec le médecin, sur les dif- « férentes espèces de pulmonie. Un moment « après, la reine, qui n'étoit pas instruite « de ce que le médecin venoit de lui dé- « clarer, arriva dans la chambre, où ma- « dame la dauphine la suivit de près avec ses « enfans. *Il leur parla comme à l'ordinaire,* « *pour ne pas les alarmer; mais il remar-* « *qua que madame la dauphine avoit les* « *yeux rouges, ce qui lui fit comprendre* « *qu'elle venoit de pleurer, et qu'elle sa-* « *voit ce que le médecin lui avoit dit. L'a-* « *près-midi, il envoya chercher M. du Muy,* « *auquel il fit quantité de questions sur la* « *maladie de poitrine qu'il avoit eue, et* « *sur les remèdes qu'on avoit employés* « *pour le guérir.* »

Telle est la description exacte de la maladie du dauphin, parvenue à son dernier période. Où, dans quelle époque placerez-vous donc ces scènes attendrissantes qui se passent entre ces deux époux, sur la persuasion qu'ils étoient empoisonnés l'un et l'autre? Dans quel historien trouverez-vous que madame la

dauphine fût alors malade au point qu'elle eut cette persuasion que vous supposez de sa mort prochaine ? Le dauphin, un mois encore avant le terme fatal, se flattoit de recouvrer sa santé ; il regardoit sa poitrine et son estomac comme les meilleures parties de son corps ; et la dauphine, loin de chercher à s'attendrir avec lui, déroboit le spectacle de ses larmes.

Il y eut une scène touchante entre les deux époux, et celle-ci, fidèlement décrite par le même historien, fait rejeter la vôtre comme une fable maligne et faite pour accréditer les soupçons. Voici cette scène.

« Sa confession finie, il envoya chercher « madame la dauphine, et lui dit : *Je comp-* « *tois faire mes dévotions dimanche ; mais* « *M. Collet m'a dit tout franchement que* « *je ferois mieux de recevoir le viatique.* « Il s'aperçut encore qu'elle avoit pleuré. « *Vous vous êtes lavé les yeux*, lui dit-il. « A ces mots elle ne put retenir ses larmes. « *Allons donc*, ajouta-t-il, *courage, cou-* « *rage.* Il envoya chercher madame Adé- « laïde, et lui répéta ce qu'il venoit de dire « sur sa communion ; puis, s'adressant à toutes « deux, il leur dit : *Je ne puis vous dire,*

« *mes cœurs, combien je suis aise de par-*
« *tir le premier. Je serai fâché de vous*
« *quitter, mais je suis bien aise de ne pas*
« *rester après vous.* Ces paroles les fit fondre
« en larmes; il s'attendrit un moment et leur
« dit: *Ah! finissez, car vous m'attendris-*
« *sez.*

« Un autre jour, se retrouvant seul avec
« madame la dauphine, il lui dit: *Je crois*
« *que vous avez plus de force et de cou-*
« *rage aujourd'hui; ainsi je vais vous con-*
« *ter ce que j'ai dit hier au roi, quand*
« *j'ai prié la reine de se retirer. J'ai de-*
« *mandé au roi que, si je venois à mourir,*
« *il vous laissât maîtresse absolue de l'édu-*
« *cation de vos enfans.* Elle prit sa main,
« qu'elle arrosa de ses larmes. »

Il faut donc rayer de vos différens chapitres, concernant l'empoisonnement du dauphin et de la dauphine, les deux circonstances dont vous appuyez les soupçons que vous essayez d'entretenir sur la réalité de cet attentat. Tant qu'a vécu le dauphin, il n'en a rien manifesté, et la maladie de la dauphine, à cette époque, est sans aucune apparence. Il n'eût pas songé à demander qu'elle fût maîtresse absolue de

ducation de ses enfans, s'il avoit eu la certitude qu'elle dût le suivre au tombeau.

Je n'ai pas besoin de faire observer à nos lecteurs la confiance du dauphin dans le roi, ni de parler des visites fréquentes que faisoit le père à son fils, qui vouloit être de tous ses voyages. Le roi ne le quitta pas; il eut toujours les regards fixés sur lui, et lui témoigna toutes les attentions qu'il devoit attendre d'un bon père. Voici un de leurs derniers entretiens. « Le séjour de Fontainebleau « ne lui déplaisoit pas; il étoit cependant « fâché d'y être, parce qu'il sentoit qu'il « avoit dérangé les voyages du roi; il lui « en faisoit souvent des excuses, et encore « peu de jours avant sa mort, le roi lui « ayant dit que cela ne le dérangeoit pas, il « répliqua : *Je sens bien que c'est par bonté « que vous le dites; mais si nous étions « à Versailles, vous iriez à Bellevue, « à Trianon, à Choisy; et je me reproche- « rai toujours d'avoir eu cet entêtement.* Le « roi lui ayant répondu que cela ne le dé- « rangeoit en aucune façon : *Mais*, reprit le « dauphin, *me dites-vous cela en conscience?* « Le roi l'en assura : *ah! s'écria-t-il, que vous « me soulagez-bien!* »

Dans tant de détails, où chaque mot peint la vérité et la candeur de l'historien, aperçoit-on dans M. le dauphin cet embarras qu'auroit éprouvé le prince devant son père, s'il eût eu la certitude qu'il mourroit victime de l'ambition de son ministre ? Cette idée si terrible eût éteint tout sentiment d'amour dans leur cœur. La cérémonie de son extrême-onction offrit le spectacle le plus auguste et le plus imposant, et tous les yeux se fixèrent sur le roi.

« A onze heures du matin (13 novembre), « l'archevêque de Reims, grand aumônier « de France, arriva dans la chambre avec « le saint-sacrement et les saintes huiles; le « roi, précédé de tous les princes du sang « royal et de toute la cour, suivoit le pré- « lat dans un morne et profond silence. Le roi « resta à genoux devant la porte de la « chambre.

« Il seroit difficile d'imaginer un specta- « cle plus touchant; toute la cour conster- « née et fondant en larmes, la chambre re- « tentissant de pleurs et de sanglots, à la « vue d'un jeune prince, fils et héritier du « plus puissant des rois, l'amour et l'espé- « rance des peuples, prêt à finir ses jours

« à la fleur de son âge, et conservant, au mi-
« lieu des horreurs qui l'environnent, une
« paix, une douceur et une tranquillité inal-
« térables. »

Au moins, pour ajouter quelque croyance à l'empoisonnement de ce prince, falloit-il indiquer une époque où ce forfait fût probable, et je n'en vois aucune. L'époque de l'assassinat de Damiens est marquée par l'administration du royaume, que le père remet à son fils. L'année d'ensuite, le dauphin demande le commandement des armées, et le roi lui fait la réponse la plus affectueuse qu'un père puisse faire à son fils.

« Votre lettre, mon fils, m'a touché jus-
« qu'aux larmes; il ne faut pas se laisser
« accabler par le malheur. C'est aux grands
« maux qu'il faut les grands remèdes; ceci
« n'est qu'une échauffourée. Je suis ravi de
« reconnoître en vous les sentimens de nos
« pères; mais il n'est pas encore temps que
« je vous sépare de moi. »

Ne faisant la guerre que comme auxiliaire, ce n'étoit pas une nécessité d'exposer la France à perdre l'héritier du trône.

Nulle possibilité d'assigner l'époque,

La crainte du retour aux anciens principes de diplomatie ne peut être proposée d'une manière sérieuse. Le mémoire du dauphin, produit pour preuve de cette assertion, est bien loin de la justifier. Ce prince en reconnoît au moins l'utilité dans les conjonctures où se trouvoit la France; et dans la discussion qu'il en fait, il convient qu'il pourroit en résulter de grands avantages : il est vrai qu'après avoir balancé ces avantages et les inconvéniens, il se décide pour l'ancienne diplomatie ; mais il montre en tout une modération qui rassure contre les inquiétudes que les esprits les plus ombrageux auroient pu en concevoir.

Le discours qu'on lui prête sur la nécessité de dépouiller encore la maison d'Autriche, appartient plutôt aux mécontens qui l'obsédoient qu'à lui-même. Comment croire qu'un prince aussi religieux auroit persisté dans un système d'envahissement, au point d'autoriser le soupçon qu'il étoit capable, non-seulement d'oublier ses devoirs, mais même de se porter au dernier des forfaits ? Ecartons ces coupables idées ; elles sont par trop monstrueuses, et reposons-nous, pour toujours, sur ces paroles qui montrent la na-

ture dans toute sa pureté : *Me dites-vous cela en conscience?..... ah! que vous me soulagez bien!* Admirable simplicité! peut-on douter de l'affection d'un père auquel elles s'adressent, et de l'amour d'un fils qui les prononce! Quels cœurs assez corrompus, assez pervers, pourroient croire que ce père et ce fils se seroient trompés sur leurs sentimens mutuels, et pour les croire capables de conspirer réciproquement contre leurs jours! et l'on reconnoît qu'ils furent constamment deux princes religieux. Ces soupçons sont donc un double blasphême contre la religion et contre la nature.

Sur l'empoisonnement de la Dauphine..

Madame la dauphine fut inconsolable de la perte qu'elle venoit de faire. Elle fut plusieurs jours sans prendre aucune nourriture; elle ne cherchoit que des alimens à sa douleur : la religion put seule la faire changer de résolution, et la rattacher à la vie. On crut que cette longue abstinence et ce chagrin profond altérèrent sa santé, et son changement d'état n'eut pas d'autre cause dans l'opinion publique. Le bruit s'étoit même ré-

pandu qu'elle avoit voulu se laisser mourir. Elle s'en justifie dans sa lettre à l'auteur des *Mémoires* dont on vient de lire les différens extraits. « Je sais, M...., que ma- « dame de Marsan et l'évêque (de Ver- « dun) vous ont mandé avec quel empres- « sement j'ai reçu l'ouvrage que vous avez « bien voulu faire. Je l'ai lu avec avidité, « et vous pouvez bien croire que ce n'a pas « été sans en être bien attendrie. Il y a des « endroits sur-tout qui m'ont fait un vrai « plaisir, et je ne puis assez vous remercier « de la peine que vous avez bien voulu prendre. « Je crains bien que tout ce qu'on vous a « dit ici de moi, que je ne voulois pas avoir « soin de ma santé, et que je voulois me laisser « mourir, ne soit parvenu jusqu'à vous. Je « ne puis nier que je ne suis que foiblement « attachée à la vie. Les liens qui m'y atta- « choient plus fortement et me la rendoient « plus agréable, sont rompus; mais comme « je regarde Dieu dans ma conservation, j'ai « plus de soin et d'attention pour ma santé « que je n'en ai eu dans le temps de mon « bonheur. Trop heureuse si, par une vie « qui ne peut plus être pour moi qu'une croix « continuelle, je puis expier mes péchés,

« et obtenir une mort aussi heureuse que la « sienne. »

Cette lettre est du 5 juin 1766. C'est un monument authentique qu'à cette époque elle n'éprouvoit aucun signe du poison, qui, d'après les scènes que vous supposez s'être passées entre cette princesse et le dauphin, auroit exercé ses ravages dans son sein et dans ses veines. Elle parle de sa santé et de sa vie, comme ne sentant et ne prévoyant aucune cause qui dût l'altérer ni en abréger le cours. Les justes regrets qu'occasionnent en elle ses souvenirs d'un prince vertueux, sont pour cette femme pieuse et résignée, une longue croix, *une croix continuelle*.

En supposant que la maladie de madame la dauphine se fût manifestée à l'époque de cette lettre, elle n'auroit langui que neuf mois; alors sa mort n'établiroit aucun préjugé contre celle du dauphin, qui, selon vous, d'après le soin que vous avez pris de rassembler toutes les conjectures inventées par les sectes, auroit langui pendant six ans.

D'après la note de Mercier, que vous n'auriez pas rapportée si vous n'aviez pas cru qu'elle fût de quelque poids, le roi ne pouvoit pas être innocent de l'attentat, dont son mi-

nistre en faveur eût été coupable. Vos lecteurs les moins soupçonneux raisonnent ainsi: le dauphin est condamné à la détention pour avoir trempé dans le parricide de Damiens; on lui remet au même instant les rênes de l'état dans les mains; c'est qu'on craint un éclat dangereux; sa mort est une conséquence de la politique, pour ménager la mémoire des princes et ne point troubler l'état.

Je dois ici vous éclairer sur les conséquences, et vous convaincre de l'importance des dates. La dauphine meurt le 13 mars 1767. Le roi fait faire secrétement une information sur l'existence des poisons *ad tempus*. Or, de cette époque jusqu'à l'exil de M. de Choiseul, il s'est écoulé trois années; et cependant ce ministre a conservé toute l'autorité attachée à sa place et au plus éminent mérite. Dire que le roi a eu la conviction de l'existence de ces poisons, qui minent lentement le corps, sans laisser aucune trace sur les viscères, c'est jeter un doute affreux sur le monarque.

Je mets à nu les conséquences, bien convaincu qu'il n'existe personne assez dépourvu de raisonnement pour résister aux preuves que j'oppose à vos conjectures. M. de Choi-

seul ne fut exilé pour aucune de ces morts, mais pour sa haine et ses animosités personnelles contre le duc d'Aiguillon, son inflexibilité et ses manques d'égards pour la dernière favorite, pour ses liaisons avec le prince de Conti et les autres chefs et protecteurs des parlemens; et l'on sait que le jour de son départ fut un jour de triomphe pour lui comme pour sa faction.

Tant que vécut le dauphin, sa personne fut inséparable de celle du roi; il voulut être de tous ses voyages; il en fut de même de la dauphine. La tyrannie peut bien comprimer les affections de la douleur, mais elle ne peut inspirer la confiance. Cette princesse regarda comme la plus insigne faveur l'accueil que Louis xv fit à sa demande, en lui accordant les appartemens de madame de Pompadour. Le monarque mit tous ses soins à la consoler de la perte irréparable qu'elle avoit faite. Il lui continua son rang et les honneurs attachés à la première dauphine; le nombre de ses gardes fut même augmenté. L'appartement de madame de Pompadour n'ayant pu être prêt, il lui donna celui qu'elle parut desirer au-dessous du sien : il fit poser des sonnettes de communication.

Voici un paradoxe plus surprenant que tous les vôtres, dont cependant la solution est d'une certaine évidence. *Tel homme extraordinaire a fait deux cents volumes, qui ne se donne pas la peine de faire un seul raisonnement juste.*

Vous demanderez: *Quel est cet homme?* Je vous réponds: *Cet homme prodigieux, c'est vous-même.* Relisez, *Monsieur,* relisez ce que je viens d'extraire de cet ouvrage où vous avez rassemblé, avec la plus singulière complaisance, ce que l'envie des cours et la rivalité des puissances, la perversité la plus artificieuse et la plus furieuse démagogie ont pu inventer contre l'honneur français; ôtez de votre narration tout ce qu'elle contient d'inutile; réduisez et changez en un simple argument vos assertions et vos preuves, et tirez-en les conséquences nécessaires, je suis sûr que vous aurez alors quelque repentir d'avoir ressuscité tant de calomnies consignées dans des libelles qui auroient toujours dû être ignorés, et dont le temps avoit desséché le venin et amorti les poisons.

Je vais faire, sous les yeux de nos lecteurs, ce que je vous invite à faire de votre côté. Je vous résume, et je dis d'après vous: — M. de

Choiseul, *maître absolu d'un roi consumé par la débauche, et qui succomboit sous le poids d'une vieillesse anticipée. — M. de Choiseul, disposant de la famille du monarque aussi bien que de son état, fait donner au fils et à la bru un poison lent dont il avoit déja fait l'essai sur la favorite. — Les deux époux ressentent les ravages de ce poison incurable. Convaincus de leur mort inévitable, ils s'attendrissent sur leur sort, d'autant plus sensible pour eux, qu'ils laissent trois princes dans l'âge le plus tendre, qui doivent être la proie de ce ministre absolu, non moins politique et non moins ambitieux que les anciens maires du palais, qui firent passer dans leurs mains le sceptre des rois. — Les deux époux se confient dans le secret, aux seigneurs et aux prélats qui composent leur cour. — Le secret fatal se confirme par la mort du dauphin. — La tombe reste ouverte et attend l'épouse. — Fière et ambitieuse, la dauphine, qui n'ose remuer les lèvres de l'attentat qui vient de lui ravir l'époux le plus tendre et le plus tendrement chéri, forme le projet de renverser le ministre, et déja elle dispose des premières dignités et des titres les plus*

éminens. — Les seigneurs et les prélats, qui voient que la tombe ne reste ouverte que parce que la mort attend leur protectrice, acceptent les dignités et les titres : ils font tous les préparatifs et les dépenses qu'exige leur élévation prochaine.

Vous ne vous plaindrez pas, *Monsieur*, du peu de fidélité de ce tableau. Je l'ai tracé d'après vous-même, et, en quelque sorte, avec vos propres crayons. Le trouvez-vous bien naturel? Les courtisans ont-ils coutume de s'attacher aux moribonds et à la cendre des morts....? La fierté et l'ambition s'allient-elles avec la timidité et la crainte....? Vous les rassemblez dans madame la dauphine. La certitude, la conviction de la mort admet-elle l'espoir d'une longue vie? Madame la dauphine se flattoit de vivre, puisqu'elle obtient du roi la promesse de changer tout le ministère, dont le renouvellement devoit commencer par le garde-des-sceaux. M. de Nicolaï, qui devoit être revêtu de cette dignité, la première de l'état, comptoit qu'elle vivroit, puisque madame de Nicolaï *avoit déja fait faire son linge...!*

Je ne dois pas vous presser par d'autres argumens, je crois que vous céderez à la con-

viction de ceux-ci. Vous conviendrez que si mon paradoxe s'annonçoit avec la hardiesse des vôtres, j'ai au moins sur vous le mérite de l'avoir justifié.

Le bon Mercier vous a dit ce *qu'il a entendu dire!* mais ajouterez-vous à votre fécondité si naturelle et vraiment surprenante, la facile complaisance de livrer à l'impression toutes les choses risibles ou absurdes, dont on trouvera plaisant de repaître votre curiosité. Mercier n'a d'autre passion, d'autre besoin que d'amuser son lecteur. Un bon mot sous sa main, est une richesse, parce qu'il sait y donner une tournure pittoresque. Son cynisme est exempt de méchanceté, il détourneroit le pied pour ne pas blesser un insecte, même nuisible; aussi, tout ce qu'il dit est-il sans conséquence comme tout ce qu'il écrit. Mercier est de ces hommes qu'on ne peut ni blâmer, ni haïr. On partage même par le sentiment, les blessures qu'il reçoit dans les combats auxquels l'expose la bizarrerie plutôt que la malignité de son étoile. Mais il n'en est pas de même d'un historien, sur-tout d'un historien qui ne fait pas une assertion qu'il ne l'appuie des noms les plus imposans. Je ne puis répondre à ce que vous dites de la reine Marie,

Marie, je sais seulement ce qui se passa à sa mort. Le roi sentit renaître toute son affection pour une princesse aussi vertueuse; il entra aussitôt dans son appartement et embrassa avec les transports de la douleur, ses restes inanimés. Rendu à lui-même, il veut que Lassone, son médecin, lui révèle toutes les circonstances de ses derniers momens. Les sanglots de Lassone interrompent son récit; ses jambes fléchissent, le roi le saisit affectueusement, le serre contre son sein, et le conduit vers un sopha où il tombe plutôt qu'il ne s'assied avec lui. Ma plume se refuse à dire que ce trait d'humanité, de tendresse conjugale et de respect pour la vertu, a trouvé des écrivains assez dénaturés pour attribuer à la dissimulation ces sentimens, qui firent son bonheur pendant la plus belle moitié de sa vie, et qui, amortis par des jouissances étrangères, auxquelles résista long-temps le monarque, furent remplacés par l'amitié la plus constante et des égards toujours soutenus.

Les jouissances de Louis XV n'étoient point une privation pour la reine. Ne considérant que des devoirs dans les douceurs de l'hymen, elle préféroit édifier les sujets de son époux que de figurer sur le trône avec lui; et

quand la fécondité menaça de se tarir, et qu'elle vit la couronne assurée, elle préféra de rivaliser avec les saints que d'effacer l'éclat des autres têtes couronnées.

Les entrailles de la reine étoient *gangrenées* et *pourries*. Je me défie des leçons de l'ami *Chabot*. Ce beau génie étoit passionné pour l'éloquence : il vouloit qu'on sacrifiât à l'art oratoire les races et les générations. Un mot exact qui ne dit rien à l'imagination, se place difficilement au bout de votre plume. Une expression forte, dont tout autre historien examineroit la valeur avant de l'employer, est indigne de vous. Des entrailles *gangrenées* n'auroient présenté qu'une image riante à vos lecteurs; aussi avez-vous assaisonné la phrase du mot *pourries*. C'est ainsi que, dans votre tableau de Louis XV agonisant, vous le représentez à ses propres yeux, tombant en *lambeaux* et en *pourriture*. On est frappé du prodige de l'esprit et de l'ame de ce monarque, qui conservent leur indivisibilité au milieu de ses membres dispersés.

Ces charmantes ressources, dont vous usez pour attacher, vous assignent une place distinguée parmi les peintres d'imagination, mais non parmi les peintres d'histoire.

Je n'ai point le procès-verbal d'ouverture de la reine; mais on sait que les viscères ne sont point incorruptibles. Les maladies auxquelles ils sont sujets sont connues. Le corps de l'empereur *François premier* fut ouvert, et ses entrailles étoient effectivement gangrenées, et cependant il ne s'est élevé aucun soupçon sur sa mort. Mais, pour résumer vos différens chapitres, où vous réalisez magiquement ces empoisonnemens, il faut ôter de votre liste mortuaire six personnages, des dix dont vous l'avez consciencieusement et saintement composée, et remarquer que les quatre autres moururent de maladie dont les symptômes n'avoient aucune conformité. Quatre personnes qui disparoissent en quatre ans d'une même famille, n'offrent rien que de très-ordinaire. La malignité seule a fait naître et propagé les soupçons.

Les preuves que vous tirez des prétendues déclarations d'un chef de cuisine, ne sont pas aussi imposantes que vous semblez le croire. On ne conçoît guère un poison qui se compose du mélange de plusieurs flacons; un empoisonneur qui le prépare devant le chef de cuisine. On conçoit encore moins un ministre, assez inconsidéré pour prendre pour confident

et pour complice un opérateur aussi imprudent, et qui ne sait pas faire taire, d'une manière quelconque, et le garçon de cuisine et le garçon de chambre.

Si les déclarations de *Dour* étoient si décisives, M. Dammecourt son maître, qui toute sa vie fut tourmenté du desir d'arriver au contrôle général, eût eu un moyen bien sûr de forcer la main à M. de Choiseul, tout-puissant alors. M. Dammecourt étoit attaché et dévoué au maréchal d'Estrées, ennemi déclaré, irréconciliable du duc de Choiseul. Ce dévouement du maître de ce chef de cuisine, peut expliquer sa déclaration. Le maréchal fut le seul de tous les grands de la cour qui ne prit point de part à l'exil du premier ministre; il lui témoigna sa haine à son dernier soupir. Sa mort offre une anecdote qui n'est pas la moins piquante du règne de Louis XV. On lui annonçoit cet exil. — Soulevant sa tête à peine, le B.... est-il parti...? — Oui.... — *Je meurs satisfait.* Ce furent les dernières paroles de ce maréchal.

LETTRE XII.

Discussion des Traités de 1756 et 1758. — Idée de la politique des Souverains. — Ces Traités sont odieux à l'Angleterre, pourquoi. — Plan d'abaissement de l'Autriche, nécessaire à la France sous Henri IV. — Ne convenoit plus sous Louis XV. — Pourquoi. — Développement de ce système.

Vous avez, *Monsieur*, un très-grand avantage dans le chapitre où vous parlez des traités de 1756 et de 1758. Toutes les factions en Angleterre se sont accordées avec le parti ministériel, pour nous persuader que ces deux traités qui devoient tarir la source des haines entre les maisons de Bourbon et d'Autriche, étoient contraires aux intérêts de la France, et qu'ils étoient l'opprobre et l'ouvrage de M. de Choiseul et de son ministère.

Leurs journaux, leurs pamphlets et leurs innombrables brochures, publiés dans leur île depuis un demi-siècle, et répandus avec profusion dans le continent, sont une mine

féconde où tout Angloman peut puiser. On ne peut cependant vous regarder comme le partisan de cette nation. Vous en accuser, ce seroit une injustice; mais votre partialité pour la maison d'Aiguillon vous égare. Vous ne pouvez voir le nom de Choiseul que votre bile ne s'exhale. Toutes les fautes que vous croyez apercevoir sous son ministère, vous ne manquez jamais de les lui attribuer. Est-il bien certain que le traité de 1758 soit son ouvrage? Je suis d'une opinion contraire; et je suis loin encore de l'envisager sous un jour aussi défavorable que celui où vous l'avez placé.

La politique des princes n'est pas immuable; elle dépend des événemens, soit qu'elle-même les opère, soit qu'ils soient amenés par une destinée supérieure à la volonté des hommes.

Lorsque Philippe II, maître de l'Espagne et de l'Italie, osa concevoir l'idée de sa monarchie chrétienne, dont la chute de la maison de Bourbon et du trône de France étoient une suite nécessaire, l'Europe entière dut se liguer contre la maison d'Autriche; et Henri IV, abaissant l'orgueil de cette ma ambitieuse et superbe, dut être regardé

Annibal, jurant de venger, par la destruction de Rome, les injures faites à Carthage: mais lorsque, par une suite des plans et des travaux de ce grand monarque, nous fûmes parvenus à démembrer cette puissance et à la mettre au niveau des autres; lorsque nous l'eûmes frappée d'une terreur dont le souvenir ne doit jamais se perdre ni s'affoiblir; la politique demandoit-elle que la France accomplît par la ruine totale de cette ennemie, le serment de destruction. Louis XV pouvoit, selon vous, accomplir ce serment; il lui eût suffi de ne pas se désunir d'avec Frédéric. Il me semble d'abord qu'il eût fallu être plus sûr de cet allié, dont la conduite versatile, mais toujours constante dans son plan d'agrandissement, se décidoit par le succès des puissances amies, et seulement autant qu'il en retiroit tout le fruit. Frédéric les abandonnoit dès qu'ils éprouvoient des revers, trafiquant également de la terreur de ses ennemis et de la détresse de ses alliés. Le roi de Pologne, que vous présentez comme une puissance affectionnée à la France, avoit préféré l'alliance de Marie-Thérèse à celle de Louis XV, qui lui avoit inutilement offert la couronne impériale, à

la mort de Charles VII. Le mariage du dauphin avec une princesse fille du monarque, est une preuve assez marquante des intentions du roi de se ménager cette puissance qui, sous Auguste III, n'étoit rien moins que prépondérante.

La France ne pouvoit aucunement compter sur le roi de Prusse; et Louis XV, en continuant, devoit craindre alors l'accroissement excessif de celle de Brandebourg, déjà sortie du niveau des puissances du second ordre. Dans la dernière guerre, Frédéric avoit fait la paix séparément avec Marie-Thérèse. Le roi de France ne devoit pas conserver d'inquiétudes quand les autres rois n'en avoient plus.

Les avantages du traité d'alliance de Louis XV avec l'impératrice, étoient donc au moins un problême alors. Juger de ce traité par les événemens, n'est pas justifier le don des prophéties. Il est permis de penser qu'après avoir placé la maison de Bourbon sur les trônes d'Espagne, de Sicile et de Naples, lui avoir assuré plusieurs autres états considérables en Italie, et réuni à la France les duchés de Lorraine et de Bar, ce monarque, qui préféroit au titre de con-

quérant celui de pacificateur, ne pouvoit conclure de traité plus avantageux que celui qui consolidoit les droits de sa maison sur tant de souverainetés et sur tant d'états enlevés à celle d'Autriche, dont il faisoit cesser les anciennes prétentions, sur tant d'autres provinces déja régies par son sceptre.

C'est sous le ministère de Rouillé, ou de l'abbé de Bernis, depuis cardinal, et non sous celui de M. de Choiseul, que fut conçu le plan de rapprochement entre ces deux maisons puissantes, qui, par leur prépondérance et l'éclat de leur nom, assuroient la paix de l'Europe, objet perpétuel des vœux de Louis XV. Ce plan, heureusement conçu (sauf la fatalité contre laquelle échouent tous les efforts humains), nous donnoit l'espoir d'élever notre empire maritime, qui augmentoit encore notre considération sur le continent.

Rempli du système de rivalité que vous supposez entre ce monarque et son fils, vous vous déclarez pour les plans du dauphin, parce que la France peut exister avec ou sans marine. Un Français pourra-t-il croire qu'une telle décision soit d'un Français? (1)

(1) L'auteur des *Mémoires historiques* présente

Le traité de 1756 fut un coup de foudre pour l'Angleterre, qui perdoit tout le prix de son sang et de ses trésors, épuisés dans la guerre de Flandre, si glorieuse pour Louis XV qui la fit en personne. L'Angleterre avoit dépensé des sommes incalculables; et ce traité,

---

comme autant de plans arrêtés dans le conseil secret du dauphin, fils de Louis XV, les essais de politique auxquels il appliquoit ses loisirs; aussi ne s'est-il pas contenté de rapporter le mémoire que ce prince remit à l'abbé de Bernis, sur les avantages et les inconvéniens du traité de 1756; il en rapporte un autre où on lit ce qui suit:

« Je dois me souvenir sans cesse que mille gouver-
« vernemens ont été anéantis; que plusieurs familles
« royales se sont éteintes en Europe, et que les princi-
« paux états qui m'environnent, sont les rivaux de la
« maison de Bourbon.

« L'histoire en connoît deux principaux, l'Angle-
« terre et l'Autriche.

« L'Angleterre est, des deux rivales, la moins re-
« doutable. La France doit se souvenir qu'*elle peut*
« *être sans ou avec une marine;* car les puissances qui
« n'en ont pas, existent bien par leur agriculture, leur
« commerce et leur industrie naturelle : nous avons
« été fort considérés, même sans marine, sous le car-
« dinal de Fleuri.

« Que l'Angleterre ait donc une plus grande ou une
« moindre prépondérance, cela ne fait qu'augmenter

appelé *le Traité de Versailles*, lui faisoit perdre le fruit de tous ses sacrifices. Londres fut dans la consternation, lorsqu'on y apprit que Marie-Thérèse avoit refusé à George II les troupes auxiliaires que les anciens traités l'obligeoient de fournir.

« ou diminuer le bien-être de la France, sans lui « porter un préjudice essentiel. L'Angleterre seule doit « compter son commerce comme essentiel au maintien « de sa situation actuelle : l'Angleterre n'est donc pas « une rivale essentiellement à craindre. »

Donner sa sanction à cette partie du mémoire, c'est ignorer les causes de la prospérité des états : la marine est pour une nation voisine de l'Océan, ce que les bras sont au corps. Elle décuple ses richesses ; elle étend sa domination et sa gloire, qui n'ont de limites que celles du monde. L'homme de terre est au navigateur ce qu'est la tortue à l'aigle. Sans la France, qui soutenoit les autres puissances maritimes, le monde entier seroit tributaire de l'Angleterre. Sans sa marine, la France seroit attachée à ses rivages, et sa gloire se borneroit à teindre le Rhin de son sang et de celui de l'Autriche.

Si ce mémoire étoit du dauphin, il ne peut être considéré que comme la contre-partie d'un rapport dont la conclusion nous manque, ou comme les essais politiques de sa jeunesse. Un grave auteur ne doit pas mettre en concurrence les essais d'un jeune prince avec les plans d'un monarque aussi réfléchi que Louis XV.

L'Autriche, affoiblie dans son centre par la perte du Roussillon, de la Bourgogne, de l'Alsace, de la Franche-Comté, de l'Artois, du Hainaut, du Cambrésis, de la Lorraine et du Barrois, dépouillée dans ses extrémités de plusieurs royaumes, qui s'opposoient aux progrès de notre marine; l'Autriche, encore apauvrie de la Suisse et de la Hollande, qui, de provinces sujettes étoient pour elle deux républiques ennemies, ne présentoit plus ce colosse si redoutable pour la France, augmentée de ces mêmes provinces, et fortifiée de l'alliance des royaumes et des républiques qui s'étoient détachées du colosse.

La face de l'Europe étoit entièrement changée depuis Henri IV, dont les plans dès-lors ne devoient plus être consultés. Si deux siècles auparavant, la politique exigeoit qu'on favorisât le marquis de Brandebourg, à peine distingué des barbares du nord, cette même politique ne permettoit pas de regarder avec indifférence le roi de Prusse, qui n'avoit plus rien de son obscure et de sa foible origine. Ses accroissemens, déja considérables, faisoient craindre des projets plus vastes. Vous-même vous jetez un œil d'envie sur la monarchie prussienne, augmentée de la Silésie,

du comté de Glatz et d'une partie de la Pologne, et enfin devenue protectrice de la fédération germanique. N'y a-t-il pas quelque contradiction à blâmer Louis XV de n'avoir pas lui-même donné la main à cette puissance, pour la faire arriver plutôt au comble de sa gloire.

A l'aide du pacte de famille des puissances secondaires du nord, nous tenions l'Autriche dans un état de siége pendant la paix et pendant la guerre; mais, au moyen de l'Angleterre son alliée, elle nous y tenoit nous-mêmes, et nous ne pouvions tenter aucune entreprise hors du continent.

Notre marine, entièrement anéantie sous Louis XIV, avoit été rétablie plusieurs fois sous Louis XV, et détruite autant de fois; les événemens du règne de Louis XVI, notre flotte triomphante de celle de la Grande-Bretagne, à la hauteur d'Ouessant, sont une suite de ce traité, et semblent imposer silence à la critique.

Le plan de Louis XV étoit vaste, et ce monarque étoit trop politique pour le mettre entièrement à découvert; mais la partie qui en a été exécutée permet d'en pénétrer le mystère; et la haine qu'en conçut et qu'en

a toujours conservé le gouvernement britannique, ne permet pas de croire qu'il se soit jamais trompé sur les conséquences du rapprochement de son alliée avec son ennemie. La Russie au nord et au levant; l'Autriche et la Prusse au centre de l'Europe, et la France unie à l'Espagne à l'occident, en embrassoient toute l'étendue. Trop fortes pour rien craindre des autres puissances, et pour ne pas garder la paix entr'elles, elles devenoient les arbitres des différens de cette partie précieuse, et toujours agitée, de l'ancien continent. Elles faisoient régner cette paix universelle que la philosophie n'avoit présentée qu'avec ses chimères, et dont le sage et vertueux évêque de Meaux, avoit rempli le cœur des descendans de ses augustes élèves. La Russie et l'Autriche étoient tranquilles du côté de la Turquie; et sans coup férir, l'Angleterre nous rendoit nos possessions dans l'Inde et dans l'Amérique. Les mers étoient libres; le trident n'étoit plus le sceptre privilégié d'une nation dont toutes les autres ont senti la nécessité d'abaisser l'orgueil.

Le partage de la Pologne étoit un incident très-indépendant des deux traités dont il

étoit même une violation, si toutefois il n'étoit pas l'effet d'une convention secrète. Si les royaumes, les provinces abandonnées à la France et à la maison de Bourbon, n'étoient pas un dédommagement anticipé de ce partage, tôt ou tard la France eût obtenu ses indemnités; la Flandre autrichienne et la Cisalpine peuvent bien nous en tenir lieu.

Que Louis XV, menacé dans son palais, échappé au fer régicide et prêt à voir toutes ses provinces se soulever, ait fait une guerre malheureuse et sur terre et sur mer; qu'il n'ait point envahi la Flandre et le Milanés au premier bruit de l'invasion de la Pologne, cela n'établit aucun préjugé contre ses plans, et ne doit pas en faire attribuer la gloire ou le démérite à M. de Choiseul, jeune alors, encore étranger à la cour, et simple protégé en 1756, sous le nom de comte de Stainville.

M. de Choiseul eut pour successeur le duc d'Aiguillon, également ennemi de sa personne et de ses plans. Comblé de la faveur de Louis XV, ce dernier ministre du monarque, ne put le ramener au système de Henri IV, dont sa famille sembloit être dépositaire; et que, suivant votre expression, elle gardoit comme le feu sacré des vestales.

C'est donc à tort que vous avez prétendu que Louis XV ne voyoit jamais par ses propres yeux, mais toujours par ceux de ses ministres.

Louis XV se montra toujours supérieur à sa gloire, et voilà pourquoi ses détracteurs attribuent tous les événemens de son règne à ses généraux, à ses ministres, et même à ses favorites.

Ces traités n'étoient point odieux aux puissances du Nord, la Russie, la Suède et la Pologne, étoient invitées à y accéder. Louis XV n'en reçut pas moins à sa cour les rois de Suède et de Danemarck. Contens de régner sur des peuples heureux et soumis, ils n'ambitionnoient que la liberté et l'honneur de leur pavillon. Les grandes puissances dont ils étoient comme les satellites, n'avoient plus d'intérêt à les troubler dans l'intérieur, en soudoyant des factions; elles avoient moins d'occasions de les requérir comme auxiliaires. Leur gloire étoit de rivaliser avec l'Angleterre, qu'ils ramenoient à leur niveau, et dont ils devenoient ainsi les ennemis. Ils étoient donc nécessairement nos amis; nous devenions naturellement les arbitres de leurs différens, et c'est ainsi que le trident passoit dans

dans nos mains. Sans la fatalité qui nous a accablés par tant d'événemens, l'Anglais ne tireroit pas un seul coup de canon sur les mers sans notre agrément. Le combat d'Ouessant que j'ai déja cité, justifie cette assertion.

Si ce plan fut celui de M. de Choiseul, loin qu'il en résultât aucune tache pour son nom, il releveroit l'éclat de son ministère; mais la gloire en appartient entièrement au roi. Elle tient à la leçon qu'il donna au dauphin sur le champ de bataille, à la journée de Fontenoi, avant qu'on enlevât les blessés, qui, mourant et souffrant, amis et ennemis, le combloient de leurs bénédictions. Elle tient encore à ces mots qu'il adressa à madame de *Lovendal*, après la prise de Berg-op-Zoom; cette conquête fut le prix de la victoire de Lawfeld, gagnée sur le duc de Cumberland, par lui-même commandant en personne: *MADAME, tout le monde gagnera à cette conquête; je donne à votre mari le bâton de maréchal, et j'espère délivrer mes sujets du fléau de la guerre.*

Si Marie-Thérèse partagea la gloire de ce plan, c'est qu'elle ne pouvoit se tromper sur les intentions du roi, annoncées sans faste au milieu des plus éclatantes victoires; que,

comme je viens de l'observer, il attribuoit à ses généraux, même lorsque la gloire en appartenoit à lui seul.

Les vrais Français, les amis de l'humanité feront des vœux pour que le traité de 1763 soit toujours suivi. La paix du Continent tient à ce qu'il y ait des puissances prépondérantes qui n'aient plus d'intérêt à se choquer, et dont la gloire consiste à faire jouir les autres de leurs prérogatives et de leurs droits.

C'est à ce plan que l'Angleterre avoit voué toute sa haine. C'est à la détruire que, depuis un demi-siècle, elle emploie sans relâche toute son activité. Ce que nous regardons comme les causes de notre révolution, ne sont que les moyens qu'elle met en œuvre pour raviver la semence des guerres qu'elle n'a cessé de fomenter et d'entretenir.

Lorsque le général de la garde parisienne donna au peuple cette étonnante maxime : *L'insurrection est le plus saint des devoirs*; il étoit, sans y penser, l'organe du ministre de la Grande-Bretagne.

C'est l'Angleterre qui organisa tous les partis d'opposition à la cour de Louis XV; dans son conseil, les administrations des pays

d'états, et dans les parlemens. Les seize dernières années du règne de ce monarque ne furent employées qu'à pacifier l'intérieur, à prévenir le soulèvement des provinces et à contenir les parlemens. L'armée que les députés de Bretagne offrent au duc d'Orléans, s'il veut lui arracher le sceptre, ne pouvoit être soudoyée que par l'Angleterre. Tant d'animosité, tant de haine, dans le cœur et dans l'ame de notre rivale, montrent ce qu'elle avoit à redouter des plans que vous critiquez avec tant d'amertume, pour dégrader un prince, à qui vous ne pouvez contester plus de quarante ans d'un règne, qui le met au rang des plus grands rois de son nom et de sa race.

Il faut donc encore regarder comme un paradoxe, votre dissertation sur la politique de Louis XV. On peut être entraîné et séduit par vos raisonnemens, mais ils ne peuvent convaincre celui qui réfléchit. Obligés de neutraliser ou l'Autriche ou la Prusse, ou même de nous attacher l'une de ces deux puissances, en attendant qu'un plan plus vaste pût nous les concilier l'une et l'autre, on pouvoit se décider pour celle qui, n'ayant éprouvé que des revers, tant qu'elle avoit été notre enne-

mie, avoit le plus d'intérêt à maintenir la foi des traités.

Permettez qu'avant de terminer cette lettre, je sollicite, sinon votre justice, au moins votre indulgence pour le cabinet de Saint-James. Accuseriez-vous d'impolitique le génie qui n'a cessé de le guider depuis deux siècles! Eh bien, *Monsieur*, Louis XV, en signant les deux traités de 1756 et de 1758, brisoit dans les mains de ce fatal génie la lanterne sourde qui ne s'éteint jamais et qui le dirige sans cesse contre nous. Ce cabinet si profond a toujours regardé comme un point capital de désunir les deux maisons, d'Autriche et de Bourbon. C'est cette politique qui n'a cessé d'entretenir cette haine qu'elles semblent s'être vouée, et qui subsiste encore, quoique leur sang se soit mêlé sur le trône et sur l'échafaud.

La Grande-Bretagne avoit elle-même contribué à l'établissement de la maison de Bourbon en Italie; et ce n'étoit pas sûrement par un motif d'affection pour l'une ou pour l'autre de ces deux puissances. Lisez, je vous prie, cet extrait de la *Vie de Louis XV*. « L'Angleterre payoit tous les avantages du traité d'Utrecht *aux dépens de l'empereur*.

D'ailleurs, en laissant la maison de Bourbon s'établir en Italie, elle fomentoit, par ce voisinage, l'animosité de la maison d'Autriche contr'elle, et jetoit les fondemens de sa puissance sur les ruines des deux. Etoit-ce si maladroit? et, tout considéré, on pouvoit demander qui de ces diverses puissances jouait au plus fin. »

Si, pour nous servir des expressions de cet auteur, il étoit douteux que Louis XV eût été le plus *fin* lors du traité d'Utrecht, le doute se levoit à son avantage par celui de 1756; et la révolution de 1789 fut un trait de sa vengeance, lorsqu'elle s'étoit trompée dans sa politique. Ainsi quand le roi, et si vous voulez M. de Choiseul, déployoit toute l'énergie de son ministère à maintenir le traité de 1756, quand il le consolidoit par celui de 1758 et par l'alliance la plus chère au cœur des vrais Français, qui en firent éclater leur allégresse, il visoit à forcer l'Angleterre a acquitter *de son propre contingent les avantages qu'elle avoit payés aux dépens de l'empereur*; il sapoit les fondemens de cette grandeur qu'elle cimentoit du sang français et du sang autrichien. Notre ancienne ennemie n'a rien à nous, et l'Angleterre a tout envahi dans

les deux continens. Priver une puissance de ses alliés, c'étoit faire plus que de la vaincre; puisque c'étoit lui ôter les moyens de faire la guerre. L'Autriche, amie de la France, nous n'avions plus d'ennemis à craindre dans le continent, et l'Angleterre en étoit réduite à sa lanterne sourde.

La politique du duc d'Aiguillon, nécessaire sous le cardinal son grand-oncle, ne convenoit plus alors; elle étoit contraire à la tranquillité de l'Europe, toujours troublée, toujours agitée par l'ambition de la Grande-Bretagne, qui ne peut se soutenir que par la guerre, en opposant une puissance à une autre; et en changeant sans cesse d'ennemis et d'alliés. Il ne lui restoit de ressources que du côté de la Prusse, intéressée aujourd'hui à entrer dans la fédération des grandes puissances, au nombre desquelles elle a mérité d'être comptée. La Pologne qui cherchoit un maître, à chaque génération de rois, n'est point à plaindre de s'être fixée sous des maisons qui avoient un droit à la gouverner. La perte d'un état électif ne doit inspirer aucuns regrets, puisque c'est un fléau pour tous les autres.

C'est une illusion de croire que le sceptre

puisse rester long-temps à la disposition des autorités secondaires ; tant qu'il n'a pas de possesseur titré, il est toujours le prix de la victoire. En vain mettra-t-on les armes dans les mains du magistrat. La toge armée est factieuse et brouillonne. Elle ne sait ni commander ni obéir.

La maison de France avoit un droit particulier au trône de Pologne, mais elle put y renoncer pour des avantages plus réels. Le silence imposé aux auteurs qui annonçoient ce fameux partage, la saisie qui fut faite de la planche du *Gâteau des rois*, du célèbre Lemire, et d'autres circonstances, devoient éveiller vos doutes sur les desseins de Louis xv. Les voyages de tous les princes du Nord à sa cour et à celle de Louis xvi, pouvoient autoriser quelques conjectures. Nous y avons vu successivement les rois de Danemarck, de Suède, l'empereur, le prince Henri de Prusse, frère de Frédéric, et le grand-duc de Russie. Je pense que le partage de la Pologne et l'affoiblissement de la Grande-Bretagne, l'élévation du Danemarck et de la Suède au rang qu'elles doivent occuper, purent entrer dans l'intention de ces voyages.

Dépouillez, *Monsieur*, cet esprit de parti

qui se manifeste, qui éclate dans tous les chapitres de votre ouvrage, et vous rendrez justice à la politique de Louis XV; examinez le caractère modéré et réfléchi qu'il tenoit de la nature, et qui fut encore fortifié des leçons et de l'exemple du cardinal de Fleuri, prélat qu'il chérissoit comme un père, et qu'il révéroit comme un oracle; suivez ce monarque dans les discussions de son conseil, où vous reconnoissez que sur dix avis son esprit, toujours juste, saisissoit le meilleur; voyez-le sur le champ de bataille et dans ses marches triomphales; entrez avec lui dans les villes prises d'assaut, dans les temples des nations vaincues, dans les hôtels de leurs communes, et vous l'entendrez constamment déclarer qu'il ne veut que la paix, qu'il n'entend rien retenir à titre de conquête. Instruits à feindre, seul art qu'il leur soit permis de pratiquer et de connoître, ces ambassadeurs ne peuvent concevoir qu'un prince puisse concilier tant de succès et tant de modération.

Aujourd'hui que les résultats en sont connus, on doit croire que ses plans furent d'augmenter sa puissance par les traités et

de limiter cette puissance par les convenances de territoire.

Louis XV a été décrié par les écrivains de sa nation, organes aveugles ou salariés de nos ennemis : mais les actes de son règne ont été recueillis, et une gloire qui ne peut lui être contestée, c'est d'avoir été le seul roi, qui n'a jamais séparé les intérêts de l'humanité de celui de ses peuples.

LETTRE XIII.

Trait de barbarie des révolutionnaires envers madame du Barri. — Lui envoient la tête du duc de Brissac. — Son voyage à Londres. — Pourquoi. — Son retour en France. — Comment observée par Blache. — Son jugement et sa mort.

Je suis fâché, *Monsieur*, du retard que vous éprouvez; un voyage dans un département éloigné, et mes occupations dans ce voyage, ne m'ont pas laissé un seul moment dont je pusse disposer. (1)

J'ai effectivement rendu des soins officieux à madame du Barri, depuis son retour de Londres jusqu'à sa mort. J'ai rédigé et présenté ses pétitions aux différens comités; vous ne devez donc pas craindre d'errer dans les détails que je vous transmets par celle-ci.

Depuis son retour de Pont-aux-Dames, madame du Barri vivoit à Lucienne, fidelle à la mémoire de Louis XV. Elle y recevoit les assiduités des principaux seigneurs de

(1) Cette lettre ne vient point dans son ordre: on en voit le motif.

l'ancienne cour et de plusieurs de la nouvelle, et particulièrement celles du duc de Brissac, dont la fin tragique étoit un présage de la sienne. Vous avez su par quel trait barbare on lui avoit appris cet événement cruel; ses ennemis la tinrent en état de siége pendant plusieurs jours qui suivirent le massacre des prisonniers d'Orléans. De quelque côté qu'elle dirigeât ses regards, elle étoit frappée du spectacle le plus affreux, le plus horrible; les membres du duc avoient été dispersés et placés en trophées à des distances peu éloignées de Lucienne; et pour prévenir ses erreurs sur la victime, ils lui en avoient adressé le cœur et la tête!... Quel homme put lui faire une pareille offrande?

Le plus beau séjour de la nature fut ainsi souillé du plus abominable des forfaits.

Vouloit-elle réaliser sa fortune pour s'éloigner? il est difficile de reconnoître sa patrie dans une terre habitée par des monstres. Un voyage qu'elle fit à Paris, pour vendre ses diamans à l'ambassadeur de Portugal, autorise un doute. A son retour à Lucienne, elle n'y retrouva plus ces diamans; ils avoient été volés pendant sa courte absence. Des juifs qui étoient coupables de ce vol, ayant été ar-

rêtés à Londres, elle obtint un passe-port qui lui fut délivré à condition de les rapporter en argent ou en nature : ces diamans offrirent une valeur de 1,800,000 fr.

Dans son voyage, madame du Barri eut, pour l'accompagner, M. Labondi, ex-commissaire du roi, neveu de M. de Secours, qui jouissoit de toute la confiance de la comtesse, ayant été attaché à M. de Brissac comme son aide-de-camp.

A Londres, madame du Barri recouvra ses diamans; les voleurs furent condamnés à être pendus: leur peine ayant été commuée, ils subirent la déportation. Elle s'y comporta avec plus de loyauté que de prudence. A la mort de Louis XVI, elle prit le deuil, reçut chez elle et accueillit les émigrés de distinction qui fréquentoient la cour de France.

Une conduite plus réservée n'eût point échappé à la surveillance des comités; ils avoient des intelligences et des espions dans toutes les cours où les émigrés croyoient avoir accès. La conduite trop ouverte de madame du Barri ne pouvoit donc échapper aux argus que les comités avoient à Londres. *Blasche* remplissoit cette mission avec des succès marqués. Ayant su captiver la confiance

de madame du Barri, il la suivit par-tout, il l'accompagna même chez le ministre de la Grande-Bretagne, qui lui donna le sage conseil de ne pas songer à retourner à Lucienne.

Elle avoit placé l'argent de ses diamans sur la banque de Londres. Ses amis lui donnèrent le même conseil que M. Pitt. Madame du Barri n'avoit pas le vice reproché aux illustres favorites qui, comblées des dons de la fortune, en connoissent rarement le prix; quoiqu'elle sût faire les honneurs de sa maison, son économie tenoit un peu de l'avarice: son argenterie valoit un million; ne pouvant se résoudre à s'en séparer, elle revint à Paris, lorsqu'elle apprit que les scellés avoient été mis sur ses effets et sur ses caves, où cette argenterie étoit cachée.

Blasche, qui ne l'avoit point quittée à Londres, la suivit de près à Paris. Cet agent secret obtint la surveillance cachée de tous les aristocrates des départemens de Seine et Oise. Il eut un nommé *Blevé* pour adjoint. L'un et l'autre s'installèrent chez madame du Barri qui leur donna sa table. M. Labondi, qui l'avoit suivie à Londres, fut enlevé et conduit à Versailles, comme prévenu d'émigration. Blasche obtint aisément un ordre

pour le faire mettre en liberté ; la suite va faire apprécier cette marque d'intérêt. M. Labondi ne put prendre sur lui d'en témoigner de la reconnoissance. Incapable de feindre, il accéléroit l'événement, en faisant naître les soupçons trop fondés et trop tardifs de madame du Barri : elle le congédia, et bientôt elle cessa d'être libre. Ses gens furent arrêtés et conduits à Versailles, et elle-même fut en détention dans sa maison, sous la garde des gendarmes.

On ne sait pas pourquoi le comité sursit à l'arrestation de M. Labondi. Il profita du délai, et fit présenter une pétition dont se chargea le citoyen *Lainville*, défenseur officieux pres des tribunaux. La beauté est une véritable puissance ; elle attacha au sort de madame du Barri les membres prépondérans du département de Seine et Oise ; le comité de sûreté générale ayant ordonné un rapport préalable de sa conduite depuis son retour de Londres, les gardes furent levés, et les gens de madame du Barri hors de détention, d'après le rapport favorable du citoyen *Rotrou*, membre du département, et sur les conclusions du citoyen *Lavallery*, procureur-syndic.

Elle avoit dans le citoyen *Alquier* un protecteur puissant, et le seul qui fût capable de la sauver contre les dénonciations de Blasche et de Bleve. Malheureusement, ce président du comité de sûreté générale fut lui-même dénoncé et contraint à prendre la fuite. *Panis*, *Voulant* et *Moïse Bayle*, qui entrèrent au comité, s'empressèrent de venger le mépris que leurs prédécesseurs avoient fait jusqu'alors des instructions de Blasche. Elle fut arrêtée et conduite à Sainte-Pélagie; avec MM. Labondi et le chevalier de Secours. Ils n'en sortirent tous les trois que pour monter à l'échafaud.

Le procureur-syndic, le citoyen *Lavallery*, fut saisi d'effroi en apprenant le nom des membres qui composoient le nouveau comité de sûreté générale; il ne douta pas un moment que la victime ne fût sacrifiée; il en conçut le désespoir le plus sombre, et résolut de terminer sa vie déjà lasse des horreurs dont il avoit été le témoin, et qu'il n'avoit pu détourner. N'ayant pu vaincre sa douleur, il finit par se jeter dans la Seine. Il eût pu prolonger ses jours en se dérobant aux yeux de la tyrannie, mais il regardoit la vie comme un opprobre et un supplice.

Madame du Barri ne montra pas le même dédain : elle eut voulu écarter le fatal ciseau. Elle composa avec les tyrans ; mais leur ayant donné son secret, elle les dispensa de l'acheter. Sur sa demande de faire une déclaration utile à l'état, on nomma deux commissaires pris dans le comité, pour recevoir cette déclaration, conjointement avec l'accusateur public et un juge du tribunal révolutionnaire.

Une commission ainsi composée, étoit l'avant-coureur de la mort. Cette déclaration concernoit son argenterie, qui d'abord avoit été soustraite aux scellés, et avoit été transportée derrière sa glacière. Elle désigna imprudemment l'endroit qui recéloit ce riche dépôt, dont s'étoient déja saisi d'autres voleurs.

Le comité n'ayant plus d'intérêt à lui conserver la vie, donna l'ordre d'exécuter le jugement. Sa mort entraîna celle de quatre domestiques qui avoient transporté son argenterie de ses caves à la glacière.

L'espoir qu'elle conserva jusqu'au dernier instant, de ramener ses bourreaux, dut occasionner la résistance la plus opiniâtre qu'elle opposa jusqu'au dernier soupir : elle défendit

ses

ses jours contre ses exécuteurs, même sur l'échafaud; ils l'attachèrent de force sur la planche pour la présenter au fatal couperet. Ainsi finit la plus belle personne de son siècle; elle fit peu de bien, mais elle étoit incapable de faire aucun mal: née sensible, l'intérêt en elle tempéroit l'élan de sa générosité. Rien autre chose que la soif du sang dicta l'arrêt de sa mort: son argent placé sur la banque de Londres en fut le prétexte.

Versailles, 20 juin 1802.

P. S. Je vois, par une de vos lettres, que vous êtes gêné pour fixer l'opinion sur l'adolescence de madame du Barri. La célèbre madame de Lagarde en prit soin. L'éclat de sa beauté lui fit craindre des dangers pour son fils aîné, dont l'inclination commençoit à se manifester. Leur union eût été un obstacle à ses vues d'élévation pour le jeune homme. Madame de Lagarde étoit au nombre des femmes galantes de cette époque. Vivant avec un contrôleur général, avec l'abbé Terrai; elle ne pouvoit guère être une sainte, encore moins en avoir la réputation. Mais il y a loin de cette femme qui tenoit un rang,

à la Gourdan. Les clercs de la Basoche, auxquels on avoit légué l'abbé Terrai, qui prêtoit le flanc à la censure par plus d'un côté, ne pouvoient épargner une femme qui tenoit les rênes de sa maison. (1)

---

(1) Puisque cette lettre rappelle madame du Barri, je ne puis me dispenser de montrer quelle méprisable idée on doit avoir des écrivains satiriques du siècle qui vient de s'écouler. L'auteur de *la Vie privée de Louis XV* connoissoit le libelle des *Anecdotes*, auxquelles il avoit eu la plus grande part : et cependant il n'en jette pas moins le doute sur la légitimité de la naissance de madame du Barri. *Nous ne nous arrêterons*, dit-il, *à discuter qui elle étoit, de quelle origine, bâtarde ou légitime : tout cela paroît assez bien éclairci dans les Anecdotes de cette beauté.*

C'est dans cette source que l'auteur des *Mémoires historiques et politiques* a puisé. Il en cache l'infamie sous les noms les plus justement révérés. Il cite ces noms avec emphase ; de manière qu'il faut croire !

L'auteur des *Anecdotes* n'établit aucun doute sur la naissance de madame du Barri comme légitime, mais seulement comme noble ou roturière.

Qu'elle eût été d'un sang illustre, les ennemis du trône ne l'auroient pas plus épargnée pour cela. L'éclat de la naissance de Marie-Antoinette en est une preuve mémorable.

On peut dire, à la louange de madame du Barri, que si elle fût devenue la bru de madame de Lagarde, elle n'eût pas ambitionné d'être la favorite du monarque.

CONCLUSION.

Ici se termine la Réfutation des *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI.* Elle pouvoit être plus volumineuse. J'aurois multiplié les autorités sans augmenter la conviction. On ne doit considérer cet ouvrage que comme le recueil des écrits publiés par les différens partis qui n'ont cessé d'agiter les deux derniers règnes; la calomnie s'y montre avec une nouvelle audace et une nouvelle perfidie. Aucun auteur n'avoit donné une plus haute idée de l'histoire, et c'est à raison de cette supériorité que celui-ci prétendoit déshonorer la nôtre. Cette fille auguste de la vérité doit être intacte sous toutes les races; tous les gouvernemens sont intéressés à la défendre, autrement ils substitueront l'injustice, qui cherche les ténèbres, à la gloire qui ne peut briller de trop d'éclat ni avoir une trop longue durée.

Cette gloire perdroit son principal attrait, si le héros en prévoyoit le terme. Son nom

doit vivre par-tout, lors même que les derniers vestiges de la patrie ne se trouvent nulle part. *Aristide*, *Licurgue* et *Solon* nous semblent toujours présens, et les ruines de Sparte et d'Athènes sont dispersées. Les *Paul Emile* et les *Caton* jouissent de toute la fraîcheur de leur renommée, et nous cherchons avec une pieuse curiosité, leurs tombeaux au milieu de la nouvelle Rome, qui elle-même est menacée d'une prochaine destruction.

Les Germains ne peuvent assigner l'âge où vécut *Tuiston*: mais ils savent que leurs pères en firent un demi-dieu; et que leur constitution, que le siècle verra périr, fut son ouvrage.

Ceux qui corrompent l'histoire sont les ennemis du genre humain; parce qu'ils étouffent le germe d'une émulation généreuse, en effaçant toute distinction entre le vice et la vertu. Qui peut nous résoudre à faire de notre vie le sacrifice de chaque jour, quand nous savons que la calomnie est toujours là pour nous couvrir de ses souillures, et se parer de nos plus précieuses dépouilles! notre propre satisfaction, le sentiment d'une conscience pure sont, il est vrai,

d'un prix inestimable, mais l'iniquité qui nous accable pendant notre vie et qui nous menace au-delà du tombeau, est une perspective trop triste et trop douloureuse.

Otez le sentiment de la gloire à ceux qui gouvernent, et vous en ferez les plus inconséquens de tous les êtres, puisqu'ils ont toujours assez de richesses pour se procurer toutes les jouissances.

On ne peut attacher trop de respect à la cendre des grands hommes; leurs manes, plus puissans que les armées, préservent les peuples du fléau des révolutions.

Tout homme qui prétend diriger le burin de l'histoire, doit être pénétré de ces utiles idées, alors celle de notre époque lui offre un champ à défricher. La calomnie y a semé l'ivraie du mensonge, et des écrivains estimables l'ont remplie de leurs préjugés. On peut la regarder comme étant encore au concours. Celui qui se sent digne de faire les sacrifices personnels que ses devoirs exigent, ne doit pas être arrêté parce que d'autres sont entrés dans la carrière. Par l'histoire je n'entends pas le récit des faits, mais la peinture des événemens et du caractère des personnages qui ont influé sur

nos destinées. Les *Zeuxis*, les *Appelles* et les *Phidias* ont eu après eux des émules auxquels ils auroient présenté le laurier. Voltaire a parcouru avec un égal succès toutes les parties qu'entoure l'horizon des lettres; mais peut-être des affections particulières et des liens étrangers l'ont-ils empêché d'être juste envers sa patrie; au surplus, cette lave impure qui ne cesse de couler de la plume des libellistes ayant effacé les traits de l'histoire qu'il a traitée, c'est une nécessité de nétoyer les plaines que son génie avoit fécondées et enrichies.

DISSERTATION

Sur les dernières paroles de Louis XVI à l'échafaud. A-t-il dit ces mots ? QUELLE TRAHISON ! JE SUIS PERDU ! JE SUIS PERDU ! — Opinion de l'éditeur du Procès des Bourbons ; *son impartialité. — Celle de M.* Soulavie. *— Importance* de ces dernières paroles. *— Opinion de l'auteur des* Maximes et des Pensées de Louis XVI. *— Récit d'un témoin oculaire. — Extrait des* Mémoires de Cléri *sur les derniers momens de Louis XVI. — Fausse anecdote de l'auteur* de l'Histoire de Louis XVI, *contredite par le rapport de Cléri. — Magnanimité de ce monarque ; hommages que lui rend involontairement un révolutionnaire fameux. — Rapport des commissaires qui assistent à son exécution. — Beau mot de Louis XVI, le même que celui d'Agis à ceux qui plaignent son sort. — Particularités sur la vie privée de Louis XVI, pendant sa capti-*

vité. — *Opinion de l'auteur de la* Dissertation.

L'ÉCRIVAIN le plus exact, et qui a montré le plus d'éloignement de l'esprit de parti, celui à qui le public doit le procès des Bourbons, rapporte que Louis XVI, entendant le roulement des tambours qui couvroient sa voix, dit à l'exécuteur, avant de recevoir la bénédiction de son confesseur : *Quelle trahison....! je suis perdu....! je suis perdu....!*

Voici la narration de cet auteur, dont le mérite est d'autant plus grand, qu'il écrivoit dans un temps où régnoit encore la plus affreuse terreur. Il mérite toute confiance quand il parle d'après les actes; mais dans cette circonstance il ne les a point pour garans, et ces paroles sont au nombre des faits qu'il abandonne à la sagacité de ses contemporains, *pour déterminer le degré de confiance qui doit lui être accordé.*

« Depuis la porte de sortie dans la cour, jus-
« qu'à la grande porte, il y avoit une double
« haie de volontaires. Il monta en voiture....

« Plus de dix mille hommes étoient aux
« environs du Temple, et sur-tout du côté
« où il devoit passer, une double haie bor-

« doit le chemin de l'un et l'autre côté, de-
« puis le Temple jusqu'à la place de la Révo-
« lution. Aucune voiture ne rouloit ce jour-
« là; il y avoit à peine des issues pour ceux
« qui étoient à pied; nul ne pouvoit y pa-
« roître, s'il n'étoit armé d'un fusil, d'un
« sabre ou d'une pique. Il part.... Il étoit
« précédé d'une force armée tant à pied qu'à
« cheval.

« Louis fut près de deux heures en che-
« min, s'entretenant avec son confesseur, et
« répétant les prières des agonisans.

« Arrivé près de l'échafaud, comme ses
« prières n'étoient pas finies, il les acheva
« avec une grande tranquillité, et descendit
« de la voiture avec calme. Etant descendu,
« il porta ses yeux sur la multitude de soldats
« qui l'environnoient, et dit d'une voix ter-
« rible aux tambours: *Taisez-vous....!* et
« les tambours s'arrêtèrent soudain. Santerre
« étoit à quelque distance. Il accourt et or-
« donne de continuer le roulement. Les tam-
« bours reprennent; alors Louis, perdant
« tout espoir de se faire entendre, ne parle
« plus qu'à lui-même et à celui qui étoit
« chargé de lui ôter la vie. *Quelle trahison!*

« s'écria-t-il....,*je suis perdu....! je suis*
« *perdu....!*

« Il quitta lui-même sa redingotte, délia
« ses cheveux, ôta sa cravate, ouvrit sa che-
« mise pour découvrir son cou et ses épaules.
« Aussitôt il se releva et monta avec courage
« à l'échafaud.

« Il demanda à parler au peuple : on lui dit
« qu'avant tout il falloit qu'il eût les mains
« liées et les cheveux coupés. *Les mains liées,*
« reprit Louis un peu brusquement ; et se
« remettant aussitôt, il leur dit : *Faites tout*
« *ce qu'il vous plaira,* Lorsque ses mains
« eurent été liées, et ses cheveux coupés,
« Louis dit : J'espère qu'à présent on me
« permettra de parler, et il s'avança sur le
« côté gauche de l'échafaud, fit signe aux
« tambours de cesser, et dit d'une voix haute
« et ferme : *Je meurs parfaitement inno-*
« *cent de tous les prétendus crimes dont on*
« *m'a chargé. — Je pardonne à ceux qui*
« *sont la cause de mes infortunes. — J'es-*
« *père même que l'effusion de mon sang*
« *contribuera au bonheur de la France : et*
« *vous, peuple infortuné....!* Ici, San-
« terre l'interrompit, et lui dit : *Je vous ai*
« *amené ici, non pour haranguer, mais*

« *pour mourir.* Les tambours couvrirent « toutes les voix. Les exécuteurs l'attachèrent, « et la tête de Louis tomba. L'un des bour- « reaux la montra au peuple, et le peuple « cria : *Vive la nation ! vive la république !* »

Le portrait que cet auteur fait du roi, à l'instant que la convention le déclare prisonnier, garantit son impartialité. *Ainsi*, dit-il à cette occasion, *fut emprisonné un des plus vertueux des soixante-six rois de France, celui qui avoit aboli la question, qui avoit adouci le sort des prisonniers, qui avoit rétabli la marine française, assuré la liberté de l'Amérique, rendu, le premier, des comptes publics à la nation; qui, le premier, l'avoit loyalement appelée auprès de lui, pour l'aider à supprimer les abus qui entravoient la marche du gouvernement; à qui, dans l'âge des passions, la plus sévère censure n'eut pas un écart à reprocher pendant dix-huit ans, au milieu de la corruption et de l'immoralité générale.*

Si cet auteur a erré, il est évident que c'est de bonne foi : on voit alors que cet examen doit être approfondi, et que ce passage exige toute la sagacité de la critique.

Louis XVI est grand par sa mort; peu de martyrs lui sont comparables.

L'auteur des *Maximes et des Pensées de Louis XVI et de Marie-Antoinette* diffère dans son récit, en ce qu'il place les paroles controversées dans la bouche du roi, après que son discours est interrompu par les tambours, et à l'instant où il alloit être attaché sur la planche.

Le premier des auteurs précités ne rapporte pas les paroles que M. de Fermont, confesseur du roi, lui adressa après lui avoir donné la bénédiction : *Allez, fils de saint Louis, montez au ciel.*

Les paroles *quelle trahison !* etc. sont adoptées par les uns et rejetées par les autres; M. *Soulavie* les a supprimées de son récit.

Pour prononcer entre les deux partis, il faut examiner quelle étoit l'importance des paroles controversées. Si elles étoient indifférentes, on a pu se dispenser de les consigner dans les actes publics; et si au contraire elles étoient de quelqu'importance, on a dû en faire mention dans tous les actes.

Il s'en faut bien qu'elles fussent indifférentes; elles étoient même de la plus grande

importance ; elles étoient de nature à fixer l'attention et toute la sollicitude des comités.

Il en résultoit évidemment qu'il avoit existé un plan, un projet de sauver Louis XVI ; et ce plan ne pouvoit s'exécuter que par le renversement total de la république.

On sait quelle étoit alors la fureur des dénonciations, et à quoi l'inexactitude des commissaires les eût exposés. Ceux qui assistèrent à l'exécution, n'étoient pas des hommes à jeter un voile sur des faits importans, et qui pouvoient exciter les fureurs vengeresses du parti sanguinaire qui dirigeoit tant d'affreuses tragédies. Les nommer, c'est rappeler les plus atroces révolutionnaires. Le procès-verbal est revêtu des signatures *Lefevre*, *Momoro*, *Saillais*, *Bernard*, *Isabeau*, *Jacques Roux*.

Momoro avoit été député dans les départemens, pour faire assassiner les prisonniers, tels que l'avoient été ceux dont ils avoient rempli les prisons et plusieurs églises de la capitale. J'ai entendu Jacques Roux proposer, dans sa section, les assassinats du deux septembre 1792, et descendre froidement de la tribune sacrée pour aller à la commune y donner le signal de cette exécution affreuse,

et le premier attentat de ce genre qui ait été commis contre l'humanité.

Si Louis XVI eût proféré ces paroles, inventées par les uns pour diminuer l'héroïsme de sa mort, et par d'autres, pour accuser le parti qu'on suppose avoir pu l'arracher au supplice, de tels commissaires n'auroient pas manqué de les consigner dans leur procès-verbal d'exécution et les rapports qu'ils firent à la commune. Ils s'étoient placés à l'hôtel de la Marine, d'où ils avoient contemplé ce spectacle si délicieux pour ces cœurs impi[illegible]yables. « Nous n'avons pas quitté Ca-« pet des yeux, dit Jacques Roux, jusqu'à « la guillotine : il est arrivé à dix heures « dix minutes, il a été trois minutes à « descendre de la voiture, il a voulu parler « au peuple, Santerre s'y est opposé, sa « tête est tombée. . . . . »

Ces hommes avides de sang avoient l'oreille attentive aussi bien que les yeux ; ils étoient là pour entendre comme pour voir ; ces paroles compromettoient les avocats qui n'avoient pas cessé de communiquer avec le roi, et plusieurs des commissaires qu'on n'eût pas été fâché de trouver coupables; elles compromettoient sur-tout Cléry, dont la mort

eût flatté les tyrans, à raison de sa fidélité et de ses soins pour son maître et pour la famille royale dont il avoit encore demandé comme une grâce, à partager les fers. On n'eût pas manqué de faire de nouvelles perquisitions dans la tour: on eût fait subir des interrogatoires aux prisonniers. Nous avons, dans le silence du procès-verbal d'exécution et du rapport fait à la commune par Jacques Roux, une sorte de preuve légale que ces paroles n'ont pas été proférées par le roi. Toutes les preuves morales se réunissent à ce silence des autorités pour en écarter l'idée; non-seulement il ne reste aucune probabilité pour admettre l'affirmative; mais même la réunion de ces preuves morales démontre qu'il ne les a pas dites.

Le matin de l'exécution, il refuse de voir sa famille, contre la promesse qu'il en avoit donnée la veille à la reine. Le motif de ce refus est la crainte de renouveler la scène déchirante de leur dernière entrevue. S'il avoit eu l'espoir d'échapper au supplice, cet adieu n'eût eu rien de pénible; ce n'eût pas été même un adieu, mais une promesse de se revoir.

Dans les derniers jours qui précédèrent l'exécution,

l'exécution, le roi ne montra ni espoir, ni désir de vivre. Aucun nuage n'obscurcit sa résignation : elle est sans exemple. Il faut entendre Cléry, dont le journal est le meilleur guide pour l'histoire, dans tout ce qui s'est passé depuis son entrée au temple jusqu'à sa sortie.

Mais avant d'entendre ce digne et fidèle organe de la vérité, je juge convenable de faire apprécier un passage de l'auteur des *Maximes et des Pensées de Louis XVI*; cet auteur est le même qui a publié *la* fausse *Correspondance de plusieurs grands personnages illustres*. Voici ce passage qui jette un doute sur la résignation du monarque.

« Arrivé au pied de l'échafaud, il des-
« cendit de voiture, se recueillit un moment;
« il se retourna ensuite vers son confesse,
« qui lui dit, pour le fortifier dans le fatal
« moment : *Allez, fils de Saint Louis,*
« *montez au ciel.* Il défit lui-même son
« habit, sa cravate, et jeta son chapeau
« à ses pieds ; l'exécuteur lui coupa les che-
« veux et lui demanda les mains pour les
« lier ; l'infortuné refusa d'abord, et s'y sou-
« mit ensuite. Il monta à l'échafaud, sou-
« tenu par deux exécuteurs. Arrivé dessus,
« il se débarrassa par un mouvement d'é-

« paule de ses deux soutiens, et marcha « rapidement jusqu'à l'extrémité gauche où « il fit signe avec sa tête qu'il avoit à par- « ler. Le plus grand silence régna, et il « prononça d'une voix forte et d'un ton as- « suré, ce peu de mots : *Je meurs innocent « des crimes que l'on m'impute, je par- « donne à mes ennemis ; je prie Dieu du « fond de mon cœur de leur pardonner « comme moi, et de ne pas venger sur la « nation française le sang qu'on va ré- « pandre : et vous, peuple infortuné !. . . .*

« A l'instant un roulement de tambours « couvrit sa voix, et l'on n'entendit plus « les paroles qu'on lui voyoit encore pro- « noncer. L'exécuteur à cet instant saisit « Louis par derrière et le conduisit à re- « culons jusqu'à la planche fatale. L'infor- « tuné qui, jusque-là, avoit conservé un teint « colorié, pâlit en se sentant saisir, répéta « plusieurs fois : *Je suis perdu !... c'est une « trahison !.... je suis perdu !* ce qui annon- « çoit que son confesseur l'avoit entretenu « dans l'idée qu'on lui feroit grâce. Placé sur « la planche, il remuoit beaucoup, ce qui « obligea un des exécuteurs de lui assujétir « la tête avec la main. Elle tomba, cette tête !

et elle fut montrée aux spectateurs, qui firent retentir l'air de *vive la république!* portant même leurs chapeaux au bout des piques et des baïonnettes.

Cet auteur n'étoit point présent; plusieurs constances affoiblissent son récit. Il parle la satisfaction des spectateurs; lui-même nvient, deux pages plus haut, que la catale étoit plongée dans la tristesse et en oie à toutes les inquiétudes. Voici le taeau de Paris, d'après lui-même. « Il sortit du Temple à huit heures quarante-trois minutes, et arriva au lieu de son supplice à dix heures vingt-minutes, ayant ainsi mis près de deux heures à faire trois petits quarts-d'heure de chemin. Paris, la première cité du monde, comme l'a dit un journaliste accrédité, ressembloit à une vaste solitude; les rues étoient désertes, et l'on ne rencontroit que des piquets ou des patrouilles armées. Un ordre sévère avoit prescrit de fermer les croisées. Un temps nébuleux, un brouillard froid, ajoutoient à la tristesse et à l'inquiétude générale. On voyoit encore le monarque dans l'homme qui alloit périr, et l'on étoit tourmenté de l'idée d'un roi tombant sous la

« hache du bourreau. Lui seul peut-être, « dans ce moment, étoit le moins agité ; « tout entier à la religion, il ne voyoit que le « ciel. »

Des traits aussi disparates ne nous permettent pas de nous attacher à ce récit, et ne peuvent affoiblir l'opinion que nous avons de la résignation du roi. Quant aux *spectateurs* qui firent retentir l'air du bruit de leur alégresse, cela s'explique. Il y avoit une troupe soldée, uniquement composée de bandits. Cette canaille étoit distribuée dans les places les plus bruyantes ; toute cette troupe se réunissoit au passage de la voiture, et la suivoit jusqu'à l'échafaud. Voilà ce qu'on doit entendre par les spectateurs.

Voici ce que je tiens d'un témoin oculaire de cette exécution. Je lui dois toute confiance.

« L'échafaud, entouré d'une balustrade, « étoit sur la place de la Révolution, entre « les Champs-Elysées et la statue de la Li- « be rté, et quinze pas du socle de cette « statue. J'étois de la section des Tuileries, « commandé comme tout Paris. J'étois près « de la statue de la Liberté. Le roi, étant « à l'échafaud, où il monta avec la plus

« grande résolution, tenu plutôt que soutenu « par deux exécuteurs, ayant les cheveux « coupés, et les mains liées derrière le dos, « s'avança contre la balustrade, du côté « gauche, vis-à-vis le Garde-Meubles, et « dit, de la voix la plus forte : *Paix, tam-* « *bours..... Paix, tambours.... Messieurs, je* « *demande la parole.* Le plus grand silence « se fit à l'instant dans toute la place. Alors « le roi dit avec la même force : *Je meurs* « *parfaitement innocent.....je pardonne de* « *tout mon cœur à tous mes ennemis.* Aussi- « tôt Santerre dit, en s'adressant au roi : « *Point de loquelle*, et aux exécuteurs : « *Faites votre devoir.* Déja il avoit donné « l'ordre aux tambours de recommencer le « roulement. Les autres paroles que les his- « toriens rapportent ne furent point enten- « dues de la place. Je n'ai point entendu « celles de M. de Fermont : *Fils de saint* « *Louis, montez au ciel ;* mais elles cir- « culèrent dans les rangs, comme ayant été « dites. »

Ce témoin ne croit point que le roi ait prononcé celles qui sont l'objet de cette dissertation : il pense au contraire qu'il ne les a pas dites.

Je passe au rapport de Cléri. Tous les nuages vont se dissiper. Il ne savoit pas qu'on agiteroit cette question.

« Depuis quatre jours, le roi n'avoit pas « vu ses conseils; ceux qui s'étoient montrés « sensibles à ses malheurs, évitoient de l'ap- « procher : de tant de sujets dont il avoit « été le père, de tant de Français qu'il avoit « comblés de bienfaits, il ne lui restoit qu'un « seul serviteur pour confident de ses peines.... « Le roi appela le ministre de la justice pour lui « demander M. de Fermont. Garat répondit « qu'il l'avoit amené dans sa voiture ; qu'il « étoit au conseil, et qu'il alloit monter. « Sa majesté remit à un municipal, nommé « Beaudrais, qui causoit avec le ministre, « une somme de 3000 livres en or, en le « priant de la rendre à M. de Malsherbes, « à qui elle appartenoit. Le municipal le « promit..... M. de Fermont parut; le roi le « fit passer dans la tourelle, et s'enferma « avec lui. . . . . »

Les 3000 liv. que le roi remit à un municipal, pour les rendre à M. de Malesherbes, qui ne les a jamais reçues, sont une preuve bien démonstrative contre toute assertion qui

lui supposeroit l'espoir d'échapper à ses bourreaux.

« A huit heures le roi sortit de son cabinet, « et dit aux commissaires de le conduire vers « sa famille. Les municipaux répondirent « que cela ne se pouvoit pas, mais qu'on « alloit la faire descendre, s'il le desiroit: *à « la bonne heure*, dit le roi, *mais je pourrai « néanmoins la voir seul dans ma chambre.* « Non: nous avons arrêté avec le ministre « de la justice, que ce seroit dans la salle à « manger. — *Vous avez entendu*, répliqua « sa majesté, *que le décret de la convention « me permet de la voir sans témoins.* Cela « est vrai, dirent les municipaux, vous serez « en particulier: on fermera la porte; mais « par le vitrage nous aurons les yeux sur « vous. — *Faites descendre ma famille*, dit « le roi.

« Pendant cet intervalle, sa majesté entra « dans la salle à manger, je la suivis, je « rangeai la table de côté et plaçai les chaises « dans le fond, afin de donner plus d'espace. « Il faudroit, me dit le roi, apporter un peu « d'eau et un verre. Il y avoit une caraffe « d'eau à la glace; je n'apportai qu'un verre « et le plaçai près cette caraffe. *Apportez*

« *de l'eau qui ne soit pas à la glace*, me dit « le roi, *car si la reine buvoit de celle-là*, « *elle pourroit en être incommodée; vous* « *direz*, ajouta sa majesté, *à M. de Fer-* « *mont qu'il ne sorte pas de mon cabinet*, « *je craindrais que sa vue ne fît trop de mal* « *à ma famille.* Le commissaire qui étoit « allé la chercher resta un quart-d'heure ; « dans cet intervalle, le roi rentra dans son « cabinet, venant de temps en temps à la « porte d'entrée, avec les marques de la plus « vive émotion. A huit heures et demie la « porte s'ouvrit, la reine parut la première, « tenant son fils par la main; ensuite madame « royale et madame Elisabeth : toutes se pré- « cipitèrent dans les bras du roi : un morne « silence régna pendant quelques minutes, « et ne fut interrompu que par des sanglots. « La reine fit un mouvement pour entraîner « sa majesté vers sa chambre : *Non*, dit le « roi, *passons dans cette salle, je ne puis* « *vous voir que là.* Ils y entrèrent, et j'en « fermai la porte qui étoit en vitrage : le roi « s'assit, la reine à sa gauche, madame Eli- « sabeth à sa droite, madame royale pres- « qu'en face, et le jeune prince resta debout, « entre les jambes du roi; tous étoient pen-

« chés vers lui, et le tenoient souvent em-
« brassé. Cette scène de douleur dura sept
« quarts d'heure, pendant lesquels il fut
« impossible de rien entendre : on voyoit
« seulement qu'après chaque phrase du roi,
« les sanglots des princesses redoubloient du-
« rant quelques minutes, et qu'ensuite le
« roi recommençoit à parler. Il fut aisé de
« voir, à leurs mouvemens, que lui-même
« leur avoit appris sa condamnation.

« A dix heures un quart, le roi se leva le
« premier et tous le suivirent. J'ouvris la
« porte : la reine tenoit le roi par le bras
« droit. Leurs majestés donnoient chacun une
« main à M. le dauphin. Madame royale, à
« la gauche, tenoit le roi embrassé par le
« milieu du corps. Madame Elisabeth, du
« même côté, mais un peu plus en arrière,
« avoit saisi le bras gauche de son auguste
« frère. Ils firent quelques pas vers la porte
« d'entrée, en poussant des gémissemens les
« plus douloureux. *Je vous assure*, leur dit
« le roi, *que je vous verrai demain matin à*
« *huit heures.* — Vous le promettez, répon-
« dirent-ils tous ensemble. — *Oui, je vous*
« *le promets.* — Pourquoi pas à sept, dit la
« reine. *Eh bien oui, à sept heures*, répondit

« le roi, *adieu*. Il prononça cet adieu d'une « manière si expressive que les sanglots re- « doublèrent. Madame royale tomba aux « pieds du roi, qu'elle tenoit embrassé, je « la relevai, j'aidai madame Elisabeth à se « soutenir. Le roi voulant mettre fin à cette « scène déchirante, leur donna les plus ten- « dres embrassemens et eut la force de s'ar- « racher de leurs bras. *Adieu... adieu*, dit-il, « et il rentra dans sa chambre. »

Si le roi eût eu un espoir de salut, cette scène déchirante n'eût point eu lieu. Il est sensible que ce prince si pieux ne leur donna que des consolations spirituelles, seule cause présumable de ces sanglots qui, par intervalles, succédoient à ses paroles. Un père si bon et si tendre eût-il refusé un mot d'espérance à madame royale qui tomboit à ses pieds, si cette espérance eût été dans son cœur!

Ce point de son histoire mérite d'être éclairci : le soin qu'il prit de justifier la mémoire de Richard III, à laquelle il a consacré tout un volume, ne permet pas de laisser subsister aucun nuage sur les vertus de Louis XVI. L'auteur de l'histoire de ce monarque rapporte différemment cet adieu ;

mais son récit ne se lie pas, à beaucoup près, aussi bien au caractère du prince et aux convenances du moment. « L'épouse de Louis « lui avoit demandé de consentir à ce que sa « famille vînt le voir encore une fois le lendemain matin. Cette demande parut l'em« barrasser; le roi hésita, il fit en souriant « cette réponse ambiguë : *Hé bien, je verrai « cela. Au surplus*, ajouta-t-il, *ne vous « affligez pas trop, il est possible qu'il y « ait un sursis.* » Cette particularité est écartée par les circonstances de la narration de Cléri, qui toutes se correspondent et nous montrent un monarque uniquement occupé de paroître devant Dieu en digne descendant de Saint-Louis.

« Les princesses remontèrent chez elles. « Je voulus continuer à soutenir madame « royale, les municipaux m'arrêtèrent à la « deuxième marche, ils me forcèrent de ren« trer. Quoique les deux portes fussent fer« mées, on continua d'entendre les cris et « les gémissemens des princesses dans l'es« calier. Le roi rejoignit son confesseur dans « le cabinet de la tourelle. Une demi-heure « après il en sortit, et je servis le souper. Le « roi mangea peu, mais avec appétit. Après

« le souper, sa majesté étant rentrée dans « son cabinet, son confesseur en sortit un « instant après, et demanda au commissaire « de le conduire à la chambre du conseil : « c'étoit pour demander des ornemens et tout « ce qui étoit nécessaire pour dire la messe « le lendemain matin. M. de Fermont n'ob- « tint qu'avec peine que cette demande fût « accordée.

« . . . . . M. de Fermont rentra chez le « roi, tous deux passèrent dans la tourelle et « y restèrent jusqu'à minuit et demi. Alors « je déshabillai le roi, et comme j'allois pour « lui renouer les cheveux, il me dit: *ce n'est « pas la peine*, puis en le couchant, comme « je fermais ses rideaux, *Cléri, vous m'éveil- « lerez à cinq heures.* A peine fut-il couché « qu'un sommeil profond s'empara de ses « sens. Il dormit jusqu'à cinq heures sans « s'éveiller. M. de Fermont, que sa majesté « avoit engagé à prendre un peu de repos, se « jeta sur mon lit, et je passai la nuit sur une « chaise, dans la chambre du roi, priant « Dieu de lui conserver sa force et son cou- « rage. J'entendis sonner cinq heures, et j'al- « lumai le feu. Au bruit que je fis, le roi s'é- « veilla, et me dit, en tirant son rideau :

« *Cinq heures sont-elles sonnées ?* Sire, « elles le sont à plusieurs horloges, mais « pas encore à la pendule. Le feu étant al- « lumé, je m'approchai de son lit : *J'ai bien « dormi*, me dit le prince; *j'en avois be- « soin, la journée d'hier m'avoit fatigué. « Où est M. de Fermont?* — Sur mon lit. « — *Et vous, où avez-vous passé la nuit?* — « Sur cette chaise. — *J'en suis fâché*, dit « le roi. — Ah ! Sire ! puis-je penser à moi- « même dans ce moment ! Il me donna une « de ses mains, et serra la mienne avec af- « fection. J'habillai le roi, et le coiffai. Pen- « dant sa toilette, il ôta de sa montre un ca- « chet, le mit dans la poche de sa veste, dé- « posa sa montre sur la cheminée; puis re- « tirant de son doigt un anneau qu'il con- « sidéra plusieurs fois, il le mit dans la même « poche où étoit le cachet : il changea de che- « mise, mit une veste blanche, qu'il avoit « la veille, et je lui passai son habit. Il re- « tira des poches son porte-feuille, sa lor- « gnette, sa boîte à tabac, et quelques autres « effets; il déposa aussi sa bourse sur la che- « minée; tout cela en silence, et devant plu- « sieurs municipaux. Sa toilette achevée, le « roi me dit de prévenir M. de Fermont.

« J'allai l'avertir ; il étoit déja levé, il suivit « sa majesté dans son cabinet.

« Pendant ce temps le prêtre s'habilloit. « J'avois placé devant l'autel un fauteuil et « mis un grand coussin. Il alla lui-même dans « son cabinet en chercher un autre plus petit « et garni en crin, dont il se servoit ordinai- « rement pour dire ses prières. Dès que le « prêtre fut entré, les municipaux se reti- « rèrent dans l'antichambre, et je fermai un « des battans de la porte. La messe com- « mença à six heures. Pendant cette auguste « cérémonie il régna un grand silence; le roi, « toujours à genoux, entendit la messe avec « le plus saint recueillement, dans l'attitude « la plus noble. Sa majesté communia : après « la messe le roi passa dans son cabinet, et le « prêtre alla dans ma chambre pour quitter « ses habits sacerdotaux.

« Je saisis ce moment pour entrer dans le « cabinet de sa majesté ; elle me prit les deux « mains, et me dit d'un ton attendri : *Cléri*, « *je suis content de vos soins.* — Ah ! sire, « lui dis-je en me précipitant à ses pieds, que « ne puis-je par ma mort désarmer vos bour- « reaux et conserver une vie si précieuse aux « bons Français ; espérez, sire. Ils n'oseront

« vous frapper.— *La mort ne m'afflige point,*
« *j'y suis tout préparé : mais vous*, conti-
« nua-t-il, *ne vous exposez pas : je vais*
« *demander que vous restiez auprès de mon*
« *fils ; donnez-lui tous vos soins dans cet*
« *affreux séjour ; rappelez-lui, dites-lui*
« *bien toutes les peines que j'éprouve des*
« *peines qu'il ressent ; un jour, peut-être,*
« *il pourra récompenser votre zèle.*

« —Ah, mon maître ! ah, mon roi ! si le dé-
« vouement le plus absolu, si mon zèle et mes
« foibles soins ont pu vous être agréables, la
« seule récompense que je desire de votre ma-
« jesté, c'est de recevoir votre bénédiction,
« ne la refusez pas au dernier Français resté
« près de vous. J'étois toujours à ses pieds,
« tenant une de ses mains : dans cet état, il
« agréa ma prière, me donna sa bénédic-
« tion, puis me releva, et me serrant contre
« son sein : *Faites-en part à toutes les per-*
« *sonnes qui me sont attachées : dites aussi*
« *à Turgi que je suis aussi content de lui ;*
« *rentrez...ne donnez aucun soupçon contre*
« *vous*. Puis, me rappelant, il prit, sur une
« table, un papier qu'il y avoit déposé : *Tenez,*
« *voici une lettre que Pétion m'a écrite,*
« *lors de votre entrée au Temple, elle*

« *pourra vous être utile pour rester ici.*
« Je saisis de nouveau sa main, que je bai-
« sai, et sortis. *Adieu*, me dit-il, encore
« *adieu.*

« Je rentrai dans ma chambre, et j'y
« trouvai M. de Fermont, faisant sa prière
« à genoux devant son lit : *Quel prince!*
« me dit-il en se relevant; *avec quel cou-*
« *rage, avec quelle résignation il va à*
« *la mort! il est aussi tranquille que s'il*
« *venoit d'entendre la messe dans son pa-*
« *lais.* Je viens de recevoir, lui dis-je,
« ses plus touchans adieux. Il a daigné me
« promettre de demander que je restasse
« dans cette tour auprès de son fils. Lors-
« qu'il sortira, monsieur, je vous prie de le
« lui rappeler, car je n'aurai plus le bon-
« heur de le voir en particulier.

« A sept heures le roi sortit de son cabinet,
« m'appela, et me tirant de l'embrasure
« de la croisée, il me dit : Vous remettrez
« ce cachet à mon fils..... cet anneau à la
« reine ».

(Cet anneau passa dans les mains de Monsieur, et lui fut envoyé par la reine, suivant une note de ces mémoires).

« Dites-lui bien que je le quitte avec peine.

« Ce

« Ce petit paquet renferme des cheveux de « toute ma famille ; vous le lui remettrez « aussi..... Dites à la reine, à mes chers en- « fans, à ma sœur, que *je leur avois pro-* « *mis de les voir ce matin*, mais que j'ai « voulu leur épargner la douleur d'une sépa- « ration si cruelle ; combien il m'en coûte de « partir sans recevoir *leurs derniers embras-* « *semens*. Il essuya quelques larmes, puis il « ajouta, avec l'accent le plus douloureux : « *Je vous charge de leur faire mes der-* « *niers adieux*. Il rentra aussitôt dans son « cabinet.

« Les municipaux qui s'étoient approchés, « avoient entendu sa majesté, et l'avoient « vu me remettre les différens objets que je « tenois encore entre mes mains : ils me « dirent de les donner ; mais l'un d'eux pro- « posa de m'en laisser dépositaire jusqu'à la « décision du conseil : cet avis prévalut.

« Un quart-d'heure après, le roi sortit de « son cabinet : *Demandez*, me dit-il, *si je* « *puis avoir des ciseaux* : et il rentra. J'en « fis la demande aux commissaires. — *Savez-* « *vous ce qu'il en veut faire ?* — Je n'en « sais rien. — *Il faut le savoir.* Je frappai « à la porte du cabinet ; le roi en sortit. Un

« municipal qui m'avoit suivi, lui dit : *Vous*
« *avez demandé des ciseaux, mais avant*
« *d'en faire la demande au conseil, il faut*
« *savoir ce que vous voulez en faire.* Sa
« majesté répondit, *c'est pour que Cléri me*
« *coupe les cheveux.* Les municipaux se re-
« tirèrent. L'un d'eux descendit à la chambre
« du conseil, où, après une demi-heure de
« délibération, on refusa les ciseaux. Le
« municipal remonta annoncer au roi cette
« décision. Je n'aurois pas touché aux ci-
« seaux, dit sa majesté. *J'aurois desiré que*
« *Cléri me coupât les cheveux en votre*
« *présence. Voyez* encore, monsieur, *je*
« *vous prie de faire part de ma demande.*
« Le municipal retourna au conseil qui per-
« sista dans son refus.

« Ce fut alors qu'on me dit qu'il falloit me
« disposer à accompagner le roi pour le désha-
« biller sur l'échafaud. A cette annonce je
« fus saisi de terreur; mais, rassemblant
« toutes mes forces, je me préparois à rendre
« ce dernier devoir à mon maître, à qui cet
« office, fait par le bourreau, répugnoit,
« lorsqu'un autre municipal vint me dire
« que je ne sortirois pas, et ajouta : *Le bour-*
« *reau est assez bon pour lui.*

« Paris étoit sous les armes depuis cinq « heures du matin ; on entendoit battre la gé- « nérale ; le bruit des armes, le mouvement « des chevaux, le transport des canons qu'on « plaçoit et déplaçoit sans cesse, tout reten- « tissoit dans la cour.

« A neuf heures les portes s'ouvrent avec « fracas. Santerre, accompagné de sept à « huit municipaux, entre à la tête de dix « gendarmes, et les range sur deux lignes. A « ce mouvement le roi sortit de son cabinet : « *Vous venez me chercher?* dit-il à San- « terre. — Oui. — *Je vous demande une* « *minute*, et il rentra dans son cabinet. Sa « majesté en ressortit sur-le-champ : son con- « fesseur le suivoit. Le roi tenoit à la main « son testament, et, s'adressant à un muni- « cipal, nommé Jacques Roux, prêtre ju- « reur, qui se trouvoit plus en avant : *Je* « *vous prie de remettre ce papier à la reine,* « *à ma femme. — Cela ne me regarde pas,* « répondit le prêtre, en refusant de prendre « l'écrit. Je suis ici pour vous conduire sur « l'échafaud. Sa majesté s'adressant ensuite « à Gobeau, autre municipal : *Remettez ce* « *papier, je vous prie, à ma femme ; vous* « *pouvez en prendre lecture. Il y a des dis-*

« *positions que je desire que la commune*
« *connoisse.*

« J'étois derrière le roi, près la cheminée;
« il se tourna vers moi, et je lui présentai sa
« redingotte : *Je n'en ai pas besoin*, dit-il ;
« *donnez-moi mon chapeau :* je le lui remis.
« Sa main rencontra la mienne, qu'il serra
« pour la dernière fois. *Messieurs*, dit-il en
« s'adressant aux municipaux, *je desirerois*
« *que* Cléri *restât près de mon fils, qui est*
« *accoutumé à ses soins : j'espère que la*
« *commune accueillera cette demande;* puis
« regardant Santerre : *partons.*

« Ce furent les dernières paroles qu'il pro-
« nonça dans son appartement. A l'entrée de
« l'escalier, il rencontra Mathey, concierge
« de la tour, et lui dit : *j'ai eu un peu de vi-*
« *vacité avant-hier envers vous, ne m'en*
« *voulez pas.* Mathey ne répondit rien, et
« affecta même de se retirer, lorsque le roi
« lui parla.

« Je restai seul dans la chambre, navré de
« douleur et presque sans sentiment. Les tam-
« bours et les trompettes annoncèrent que sa
« majesté avoit quitté la tour; une heure
« après, des salves d'artillerie, des cris de
« vive la nation, vive la république, se firent

« entendre. . . . . Le meilleur des rois n'étoit « plus. »

Le journal de Cléri ne s'étend point au-delà de l'enceinte du Temple. Cet état de foiblesse de Madame Royale, qu'il faut soutenir dans l'escalier; ces gémissemens des princesses, qui se prolongent et se font entendre, malgré les portes de fer placées de distance en distance; ces ciseaux que demande le roi pour se faire couper les cheveux, son confesseur qu'il retient près de lui; la préparation qu'il fait pour paroître devant Dieu; les adieux et les excuses dont il charge Cléri pour sa famille; la bénédiction qu'il donne à ce fidèle serviteur, pour lui et pour toutes les personnes qu'il sait lui être attachées; la lettre de Pétion qu'il lui remet comme un moyen de le faire rester près du dauphin; l'admiration dont est frappé M. de Fermont aux approches de la mort; le cachet royal et son anneau; les cheveux de sa famille qu'il remet à Cléri pour la reine et pour le dauphin; tant de circonstances réunies rejettent la supposition qu'il eût conservé le moindre espoir, tant qu'il a été dans la prison. Or, qui peut le lui avoir donné de la prison à l'échafaud? On avoit rempli et entouré sa voiture des hommes

les plus atroces et les plus dévoués aux conjurés. Il y avoit plus de trois mille hommes dans les cours et les environs du Temple; et du Temple à l'échafaud, les troupes formoient un double cordon, et des canons de distance en distance étoient placés de manière à faire un feu croisé. Il faut rejeter de ses derniers momens ces paroles : *quelle trahison ! je suis perdu !* Elles ne pouvoient être que l'effet du trouble et du désespoir; mais, loin qu'on puisse lui supposer cette foiblesse, il réunit les témoignages de la vertu et du crime, pour nous convaincre que son dévouement à ce sacrifice, étoit véritablement *céleste.* S'il avoit eu à se troubler, c'étoit lorsque Garat se présenta pour lui annoncer le décret de mort. Voici comment Cléri rapporte cette scène terrible et touchante :

« Deux heures venoient de sonner; on « ouvre tout-à-coup la porte; c'étoit le con- « seil exécutif. Douze à quinze personnes se « présentent à la fois. *Garat*, ministre de la « justice; Lebrun, ministre des affaires étran- « gères; Grouvelle, secrétaire du conseil, « le président et le procureur général syndic « du département, le maire et le procureur « de la commune, le président et l'accusa-

« teur public du tribunal criminel. Santerre,
« qui devançoit les autres, me dit : Annoncez
« le pouvoir exécutif. Le roi, qui avoit en-
« tendu beaucoup de mouvement, s'étoit levé
« et avoit fait quelques pas; mais, à la vue de
« ce cortége, il resta entre la porte de la
« chambre et de l'antichambre, dans l'atti-
« tude la plus noble et la plus imposante.
« J'étois près de lui; *Garat*, le chapeau sur
« la tête, porta la parole, et dit : *Louis*,
« *la convention nationale a chargé le con-*
« *seil exécutif provisoire de vous signifier*
« *les décrets des 15, 16, 17, 19 et 20 jan-*
« *vier. Le secrétaire du conseil va vous en*
« *faire lecture.* Alors Grouvelle, secrétaire,
« déploya le décret, et le lut d'une voix
« foible et tremblante.... Pendant cette lec-
« ture, aucune altération ne parut sur le
« visage du roi. Je remarquai seulement,
« qu'au premier article, lorsqu'on prononça
« le mot *conspiration*, un sourire d'indigna-
« tion parut sur ses lèvres; *mais aux mots*
« *subira la peine de mort*, UN REGARD CÉ-
« LESTE *qu'il porta sur tous ceux qui l'envi-*
« *ronnoient, leur annonça que la mort étoit*
« *sans terreur pour l'innocence.* Le roi fit
« un pas vers Grouvelle, secrétaire du con-

« seil, prit le décret de ses mains, le plia, « tira de sa poche un porte-feuille, et l'y « plaça; puis, retirant un papier du même « porte-feuille, il dit au ministre Garat : « Monsieur le ministre de la justice, je vous « prie de remettre sur-le-champ cette lettre « à la convention nationale. »

C'étoit la lettre qu'il écrivit pour obtenir un délai de trois jours pour se préparer. Cette lettre, par laquelle il demande M. de Fermont pour l'administrer, est une espèce de testament. Il recommande les personnes qui lui avoient été attachées, et que sa mort exposoit à tous les besoins et à toutes les rigueurs de l'infortune.

Nous venons d'entendre la vérité s'exprimer par son plus fidèle organe; le témoignage que lui rend Cléri est celui de la vertu. Louis XVI, dans ce moment, reçut l'hommage même du crime. Hébert, cet homme féroce, qui n'avoit jamais prononcé le nom de ce monarque, sans y ajouter quelque blasphême, ne put lui refuser le tribut de ses larmes. Comme substitut du procureur général de la commune, il avoit demandé à assister à la lecture du décret de mort. Voici son récit, extrait de son journal du 21 janvier 1793 :

« Louis écouta avec un sang-froid rare la « lecture de ce jugement ; lorsqu'elle fut « achevée, il demanda sa famille, un confes- « seur, enfin tout ce qui pouvoit lui être de « quelque soulagement à son heure dernière. « Il mit tant d'onction, de dignité, de no- « blesse, de grandeur dans son maintien et « dans ses paroles, que je ne pus y tenir. Des « pleurs de rage vinrent mouiller mes pau- « pières. *Il avoit dans ses regards et dans « ses manières quelque chose de visiblement « surnaturel à l'homme. Je me retirai en « voulant retenir des larmes qui couloient « malgré moi*, et bien résolu de finir là mon « ministère. Je m'en ouvris à un de mes col- « lègues qui n'avoit pas plus de fermeté que « moi pour le continuer ; et je lui dis, avec « ma franchise ordinaire : *Mon ami, les prê- « tres membres de la convention, en votant « pour la mort, quoique la sainteté de leur « caractère le leur défendît*, ont formé la « majorité..... Eh bien, que ce soient aussi « des prêtres constitutionnels qui le con- « duisent à l'échafaud ; les prêtres constitu- « tionnels ont seuls assez de férocité pour « remplir un tel emploi. Nous fîmes enfin « décider, mon collègue et moi, que ce se-

« roient les prêtres municipaux, Jacques « Roux et Pierre Bernard, qui le conduisoient « à l'échafaud, et l'on sait qu'ils s'acquittèrent « de cette fonction avec l'insensibilité des bêtes féroces. »

On ne peut omettre de cette discussion, la réponse du roi à M. de Liancourt qui le pressoit de sanctionner le décret contre les prêtres : il lui exposoit les dangers auxquels l'exposoit le *veto. Que peuvent-ils me faire ? Ils me tueront : eh bien, j'acquerrai une couronne immortelle pour une couronne périssable.* Et ces autres paroles à Cléri, à ce serviteur si prudent et cependant si fidèle, si dévoué : *Cléri, vous avez tort de vous affecter si fortement ; ceux qui ont encore de l'amitié pour moi, doivent au contraire se réjouir de me voir arriver au terme de mes souffrances :*

Paroles qui rappellent celles d'Agis III, qui, comme Louis XVI, avoit péri victime du peuple dont il avoit voulu faire le bonheur. *Mon ami*, dit Agis à un des officiers qui furent témoins de sa mort, et qui avoient refusé de participer à l'exécution : *Ce n'est pas moi qu'il faut plaindre ; réserve ta pitié pour ceux qui me font périr.*

Il faut donc écarter des derniers momens de Louis XVI les paroles controversées; elles choquent toutes les vraisemblances et les circonstances les mieux prouvées; il n'avoit nul espoir et nul desir de vivre. On ne peut lui refuser la gloire d'avoir su mourir. On ne peut douter qu'il n'obtienne la couronne du martyre.

Il n'y auroit eu qu'un moyen de l'attacher à la vie. Il eût fallu le convaincre que l'effusion de son sang alloit être le signal du massacre des gens de bien, que la justice, dont il étoit le garant, revendiquoit celui des coupables; et que le sacrifice des uns et l'impunité des autres l'exposoient aux jugemens de Dieu.

Les paroles adressées à M. de Liancourt, sont rapportées par l'éditeur du *Procès des Bourbons*, d'après un témoin qui les a entendues de la bouche du roi. Elles ne se trouvent pas dans les Mémoires de Cléri; mais ce n'est pas une raison de les rejeter. La réponse *c'est juste*, que fait le roi à Jacques Roux, lorsqu'il refuse de recevoir son testament, est rapportée par ce prêtre scélérat, et dès-lors elle ne peut être révoquée en

doute. Cependant Cléri n'en fait pas mention.

Dans une autre circonstance, Cléri rapporte une circonstance analogue; et comme l'une rentre dans l'autre, il a pu regarder la seconde comme superflue : toutes les deux concernent cette grande résignation. Il n'a pas entendu rapporter toutes les paroles du roi, mais seulement celles qui étoient présentes à sa mémoire, et excitoient le plus particulièrement ses regrets.

L'auteur de l'*Histoire de Louis XVI* nous a dit avoir fait des recherches sur sa vie privée, et particulièrement sur son intempérance prétendue. Cléri ne s'explique point sur cet objet; il étoit trop rempli des vertus de son maître : il les peignoit avec une fidélité évangélique, sans songer aux crimes de ses oppresseurs. Louis XVI donnoit à la nature tout ce qu'elle exigeoit, mais il ne lui accordoit rien au-delà; et si l'on songe au volume de son corps, à ses exercices continuels et à ses travaux, on peut dire qu'il étoit sobre. Je tiens d'un commissaire, qui souvent étoit de service au Temple auprès de sa personne, que *jamais il ne s'est bu qu'une seule bouteille sur sa table composée de madame Elisa-*

beth, de M. le Dauphin et de madame Royale. Le soir, le *roi prenoit un verre d'eau et un verre de vin, qu'il buvoit sans les mêler.*

Ce commissaire m'a dit l'avoir long-temps observé, et qu'il étoit impossible de distinguer lequel des deux verres il prenoit avec plus de plaisir ou avec plus d'indifférence.

Ces détails ne sont point superflus; j'ai entendu de graves députés lui faire un reproche d'avoir mangé avec appétit, dans la loge du Logographe, quelques côtelettes après une longue abstinence.

Je tiens encore de ce commissaire, que le roi se plaisoit à s'entretenir avec les artistes, et qu'il n'en a vu aucun le surpasser en connoissances, chacun dans son art.

Le roi faisoit expliquer Virgile au dauphin, lire l'histoire de la Ligue dans les différens auteurs, non pas en les parcourant, mais en lui faisant soigneusement observer en quoi leurs opinions différoient les unes des autres.

Ce commissaire, dont je tiens ces détails, qui ne se trouvent pas dans les *Mémoires de Cléri*, étoit de la commune du 10 août,

et dès-lors ne peut être suspect dans tout ce qu'il a pu dire de favorable au roi.

Quelqu'exact que soit un témoin, son silence sur des faits, lors même qu'ils lui sont personnels, n'est point une preuve de leur fausseté. Cela dépend, soit de la fidélité de la mémoire au moment que l'on écrit, ou de l'importance d'un fait comparé à un autre. Par exemple, le lendemain de son jugement, Louis XVI dit: *J'ai passé une bonne nuit, j'ai dormi comme un enfant.* Cléri a pu se dispenser d'en faire mention, parce qu'il rapporte d'autres paroles qui peignent la pureté et la tranquillité de son ame; et celles-ci sont du jour même de son exécution : *J'ai bien dormi. J'en avois besoin. La journée d'hier m'avoit fatigué.* Il ne s'éveilloit que pour marcher à la mort, et pour prendre le livre des agonisans!

Aussitôt après l'exécution, son corps et sa tête furent mis dans le panier d'osier, et portés dans la voiture, au cimetière de la Madeleine, dans une fosse qu'on avoit préparée entre deux autres, dont l'une recéloit les ossemens de ceux qui avoient péri le jour des réjouissances de son mariage,

et l'autre, les morts qui avoient été tués à la journée du 10 août.

Les cœurs impitoyables qui présidoient à ces obsèques, prirent toutes les précautions pour empêcher que ses restes ne devinssent l'objet du culte des Français. Ils placèrent au fond de la fosse une double couche de chaux vive, et après y avoir déposé son corps, ils l'enflammèrent avec de l'eau forte. Inconséquens dans leur froide barbarie, ils ne voyoient pas que sa mémoire étoit le plus précieux de tous les restes de ce vertueux monarque, et qu'elle devenoit plus chère à tous les cœurs.

Il n'existe aucune relique de ses chairs ni de ses os, mais il s'en est conservé un grand nombre de ses vêtemens, qui furent dépecés à l'instant de son exécution. La canaille se jeta dessus comme le vautour sur sa proie, et les ayant déchirés en une infinité de pièces, elle les vendit sur la place et sur l'échafaud même.

Ainsi s'accomplit le plus exécrable des forfaits. Le vœu des Chatam, ce vœu que le père eut sans cesse à la bouche, se cacha dans les replis les plus cachés du cœur de son fils. Ce fils amena notre catastrophe par

degrés, et la montre à la main; mais en précipitant du trône la maison de Bourbon, qu'ils comparoient à Carthage, ils se sont trompés dans leur politique. La postérité honorera les vertus que nous avons déployées dans la révolution; ces vertus sont à nous, et les crimes dont elle est souillée appartiennent à ces implacables ennemis. Eclairés sur leurs desseins, par tant de malheurs et par tant de désastres, et mieux unis sous un chef toujours invincible, nous reprendrons l'ascendant que le sinistre génie du crime a usurpé sur la valeur. La paix et le bonheur du monde sont attachés à nos succès et à nos triomphes. En perdant le secours de notre influence, l'Inde a cessé d'être libre; et les autres dominations, ébranlées par nos propres secousses, ne se rassurent qu'autant que la France se raffermit sur ses bases.

FIN.